

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

---

TOME XLI

(1<sup>er</sup> fascicule)

1911



IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, SOC. AN<sup>ne</sup>  
RUE DES CLARISSES, 54, LIÈGE

101802

## AVIS

Les personnes étrangères à l'Institut, qui désireraient en faire partie, sont priées d'adresser leur demande à M. LUCIEN RENARD-GRENSON, secrétaire, rue Fabry, 14, à Liège (Téléphone n° 2856).

---

Le Musée archéologique liégeois, installé à la Maison Curtius (Quai de Maestricht, 13), est accessible au public :

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : en semaine de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h.;  
dimanches et jours de fêtes légales de 9 à 1 h. et de 2 à 5 h.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : en semaine de 10 à 12 h. et de 2 à 4 h.;  
dimanches et jours de fêtes légales de 10 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Le Musée est fermé le samedi.

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

---

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

---

TOME XLI

1911



IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, SOC. AN<sup>o</sup>  
RUE DES CLARISSES, 54, LIÈGE

# RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS PENDANT L'ANNÉE 1910.

---

Messieurs,

Il y a eu hier un an, nous nous trouvions réunis dans cette salle de séances, comme nous le sommes aujourd'hui.

Avant d'aborder l'ordre du jour, notre vice-président nous annonçait que notre dévoué président, M. J. Fraipont, retenu chez lui par l'état de sa santé, s'excusait de ne pouvoir être des nôtres ; il vous proposait en même temps de lui envoyer une adresse de sympathie, lui exprimant nos regrets ainsi que les vœux que tous nous formions pour son prompt rétablissement.

Dans mon rapport annuel, je vous rappelais ensuite avec une vive satisfaction les événements mémorables qui avaient marqué l'année qui venait de s'écouler ; puis, entrevoyant pour l'Institut une nouvelle ère de prospérité, de progrès et de grandeur, je vous conviais tous à commémorer solennellement, au mois d'avril suivant, le 60<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de notre Société.

Aucun de nous ne s'attendait, à ce moment, au tragique événement qui devait, moins de huit jours après, nous frapper d'un deuil navrant, d'un deuil que nous portons encore aujourd'hui !

Le 6 mars 1910, en effet, un mal cruel que les soins les plus dévoués ne surent vaincre, nous ravissait prématu-

rément celui qui présidait à nos destinées avec une autorité unanimement reconnue : Julien FRAIPONT.

Mon premier devoir, aujourd'hui, est d'adresser un respectueux souvenir à la mémoire de celui qui, en dépit de hautes charges publiques, sut consacrer à notre Société une indomptable énergie et un dévouement sans bornes.

Julien Fraipont était entré dans nos rangs le 29 mai 1891 et siégeait, quelques mois après, parmi nos membres effectifs. Une première fois, en 1900, il fut appelé aux fonctions de vice-président ; il devint président l'année suivante.

Réélu vice-président en 1904, il redevint président en 1905.

Les services qu'il nous rendit au cours de ces quatre années furent nombreux ; il se dépensa sans compter dans l'accomplissement de ces mandats successifs.

La part active qu'il ne cessa de prendre à nos travaux et la profonde estime dont il jouissait parmi tous ses collègues, lui valurent d'être porté à nouveau à la vice-présidence pour les années 1908-1909.

Vous vous rappelez tous, Messieurs, avec quel tact et avec quel talent il sut pendant ces deux années, les plus laborieuses qu'ait connues l'Institut, diriger nos débats et assurer les destinées de notre Société.

Vous savez également avec quel soin et avec quelle prudence il négocia la convention qui devait définitivement régler nos rapports avec la Ville de Liège.

C'est à lui aussi que revient en majeure partie le mérite d'avoir organisé le Congrès historique et archéologique de 1909, et d'en avoir assuré le succès ; il se dévoua, en effet, sans compter et plusieurs mois durant pour mener cette lourde entreprise à bien.

Il serait injuste enfin de ne pas rappeler la part active que prit Julien Fraipont au transfert et à l'aménagement de nos collections à la Maison Curtius ; malgré ses multiples et absorbantes occupations, il ne manqua jamais de

se trouver sur les lieux, même plusieurs fois par jour, aussi souvent que sa présence y fut jugée nécessaire.

En janvier 1910 enfin, il prenait possession du fauteuil présidentiel pour la période 1910-1911.

Pendant les trois dernières années que je fus son collaborateur, j'ai pu juger l'intensité des sentiments qui, jusqu'à son dernier souffle, l'unirent à notre Société ; quelques jours avant que la maladie, qui depuis longtemps déjà le minait, ne le clouât sur son lit de douleurs, il me faisait encore part des projets d'avenir qu'il formait pour notre Institut, et m'exposait le programme qu'il entendait réaliser.

Une œuvre entre toutes lui était chère : celle des *Amis du Musée*, qu'il voulait voir définitivement fonder et prospérer. La mort, hélas, ne lui a pas permis de voir ses rêves se réaliser. C'est au moment où sa collaboration nous était la plus nécessaire qu'un destin cruel nous l'a enlevé, à peine âgé de 53 ans !

Bien peu d'hommes ont su unir, au même degré que Julien Fraipont, un savoir des plus étendus à une bienveillance aussi grande, à une affabilité aussi constante ; doué d'un esprit délicat et charmant, d'une âme droite et d'un cœur généreux, il laisse parmi nous le souvenir d'un homme d'élite, d'un collaborateur dévoué et d'un président accompli dont nous avons le devoir de garder pieusement le souvenir.

A ces regrets unanimes, un sentiment de reconnaissance me dicte d'associer un des vétérans de notre Société, que la mort nous a ravi le 17 juillet dernier : je veux parler du Dr Alexandre qu'en décembre 1909 nous avons élu pour la quarante-neuvième fois conservateur de notre Musée.

Bien qu'il fût entré dans sa 86<sup>me</sup> année, il avait conservé toute sa remarquable lucidité d'esprit et à ceux de ses amis qui purent l'approcher dans les derniers temps, il redisait son vif désir de continuer à travailler à la prospérité de « son » Musée. C'est à lui, en effet, que notre

Musée archéologique doit une bonne partie de ses richesses : il l'avait vu naître ; il lui avait voué toute son activité et, non content de l'enrichir de maintes donations, il lui resta attaché de cœur jusqu'à son dernier souffle.

Doué d'une noble intelligence et d'un esprit cultivé, le D<sup>r</sup> Alexandre s'était adonné, dès sa jeunesse, à l'étude de l'histoire et de l'archéologie du pays de Liège ; aussi les connaissances qu'il avait acquises au cours de sa longue et laborieuse carrière étaient-elles aussi vastes que variées.

Il n'y avait pas de sujet qui ne lui fût familier et ce n'était jamais en vain qu'on faisait appel à son savoir ; il prodiguait ses avis avec une bonne grâce touchante et nombreux sont ceux qui eurent recours aux lumières de ce modeste savant. La modestie était, en effet, l'une des caractéristiques du D<sup>r</sup> Alexandre ; il était réfractaire aux honneurs et lorsqu'il y a quelques années, à l'occasion du 46<sup>me</sup> anniversaire de sa nomination de conservateur, ses collègues voulurent commémorer cet événement peu banal, force fut de borner cette manifestation de sympathie à la remise d'un simple portrait à l'issue d'une de nos séances mensuelles.

Encore avait-il fallu longuement insister auprès de lui pour qu'il consentît à poser devant l'objectif de l'un d'entre nous.

Si, depuis quelques années, les infirmités le tenaient éloigné de nos séances et de nos collections, il continuait néanmoins à s'intéresser passionnément à nos travaux. Il n'y eut pas, en ces trente-cinq dernières années, de publications de l'Institut dont il ne corrigeât les épreuves et même celles, bien importantes cependant, du Congrès archéologique de 1909 passèrent une à une par ses mains.

Nous reverrons longtemps encore en pensée ce beau vieillard, à l'opulente chevelure et à la grande barbe blanche, qui, sous des apparences un peu farouches, cachait un cœur généreux et un dévouement sans bornes. C'était un vrai Liégeois, dans toute l'acception du mot, profondé-

ment épris de notre histoire et de notre archéologie locales.

En lui, nous avons perdu un collaborateur de la première heure qui, pendant près d'un demi-siècle, donna à tous l'exemple du travail exact et ininterrompu; il importe qu'une plume amie fasse bientôt revivre dans notre *Bulletin* la mémoire de cet homme de bien.

\*  
\* \*

SÉANCES. — Pendant l'année écoulée, l'Institut a tenu ses dix séances mensuelles ordinaires; au programme de huit d'entre elles a figuré une communication faite par l'un de nos membres.

A la séance de janvier, M. J. Closon nous a retracé *l'histoire primitive du chapitre cathédrale de Saint-Lambert et l'évolution de la congrégation capitulaire jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle*; en février, notre vice-président nous a entretenus de la *citadelle de Liège et de sa restauration*, nous soumettant un heureux projet d'aménagement des terrains qui dépendent du vaste ouvrage de défense, dont la masse imposante domine fièrement notre vieille cité.

A la séance d'avril, M. A. Baar-Magis nous a fait une intéressante causerie sur *la verrerie espagnole et ses caractéristiques*, nous initiant à une industrie trop peu connue chez nous et dont les produits présentent cependant d'assez nombreuses affinités avec ceux de nos anciens verriers liégeois. A la séance suivante, M. Léon Halkin nous a communiqué de nombreux renseignements inédits sur *l'historien Jean-Frédéric Schannat* dont il s'est attaché à rédiger la biographie et à nous raconter le séjour en notre bonne ville, où ce savant avait su conserver de solides amitiés.

En juin, notre érudit collègue, M. Théodore Gobert, nous a entretenus des *vieilles fortifications d'Outre-Meuse et de découvertes récentes*, à propos des trouvailles impor-

tantes au point de vue de la topographie ancienne du quartier d'Outre-Meuse, que provoquèrent, dans le courant des mois de mai et de juin, les travaux de reconstruction de l'église Saint-Pholien.

A notre séance de rentrée d'octobre, notre distingué collègue, M. de Buggenoms, nous a détaillé les multiples merveilles, tant architecturales qu'archéologiques, qu'il a pu admirer au cours du *Congrès archéologique* d'Angers-Saumur, organisé par la Société française d'archéologie. Les nombreuses cartes-vues qui illustraient son attrayante causerie nous ont fait entrevoir toutes les beautés de l'Anjou.

D'autre part, M. A. Micha nous avait réservé pour notre réunion de novembre la primeur d'une très intéressante communication sur *la fondation Darchis*, trop peu connue des Liégeois, qui profitent cependant aujourd'hui encore des bienfaits de cette utile institution du xvii<sup>e</sup> siècle.

Enfin, à notre séance de décembre, M. Victor Robert nous a retracé avec talent *les origines de l'industrie houillère au pays de Liège*, et traité ce sujet si intéressant au triple point de vue historique, économique et terminologique.

La simple énumération de ces huit conférences, vivement applaudies par vous, met suffisamment en relief tout l'intérêt que n'ont cessé de présenter nos assemblées mensuelles, qui ont été assidûment suivies par un nombre sans cesse croissant d'auditeurs. Rarement, nous avons eu la satisfaction de voir nos membres se rendre aussi nombreux à nos convocations.

Remercions encore les auteurs de ces communications du plaisir qu'ils nous ont procuré à les entendre.

\*  
\* \*

CONFÉRENCES PUBLIQUES. — Poursuivant l'œuvre de propagande scientifique qu'il a inaugurée il y a trois ans, l'In-

stitut a organisé, dans le courant de l'hiver 1909-1910, une série de conférences publiques sur l'archéologie et l'histoire liégeoise.

Ces causeries, qui ont eu lieu du 16 janvier au 20 mars, dans la grande salle Renaissance de notre Musée archéologique, ne l'ont cédé en rien, comme intérêt, à celles des années précédentes.

Aussi ont-elles obtenu un succès inespéré et largement contribué à faire valoir toute l'activité scientifique de notre Société et à lui conserver les vives sympathies du public liégeois.

Au dévoué président de notre Comité des conférences, M. Fl. Pholien, revient une large part de ce succès. En votre nom, j'assurerai de la vive reconnaissance de l'Institut MM. Paul Faider, Jules Closon, Joseph Brassinne, l'abbé J. Moret, MM. Eugène Polain, G. Jorissenne, F. Vercheval et Ch. Defrecheux, qui ont bien voulu se charger de donner ces conférences.

\* \*

EXPOSITIONS. — Dans le double but de donner plus d'attrait encore à ses séances mensuelles et de mettre en même temps le public liégeois à même de connaître certaines collections privées, l'Institut a pris, l'an dernier, une initiative qui a rencontré, dans tous les milieux, la plus vive sympathie : je veux parler des expositions temporaires qui ont été organisées dans notre Musée avec le bienveillant concours de quelques-uns de nos membres.

L'exquise collection d'éventails anciens de notre collègue M. Jean Lohest a retenu pendant plus d'un mois l'attention de nos amateurs d'art ancien et attiré en notre Musée plusieurs centaines de visiteurs et surtout de visiteuses, avides d'admirer ces merveilleux et délicats objets, la plupart des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.

Succédant à M. Lohest, M. Charles Sépulchre nous a

confié, pendant plusieurs semaines, une série d'objets choisis parmi les plus remarquables de ses collections notamment de précieux crucifix, des croix d'autel émaillées des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, de remarquables pièces de dinanderie et d'orfèvrerie religieuse.

Cette exposition a obtenu grand succès, comme celle qui l'a suivie et qu'organisaient MM. A. Baar-Magis, P. Duvivier et Georges Rasquin. Ces trois collectionneurs, en déposant dans nos vitrines de superbes verreries espagnoles, ont mis sous les yeux du public un choix réellement important de pièces caractéristiques qui ont retenu longtemps l'attention des amateurs, voire même des profanes, que séduisaient les formes gracieuses et parfois étranges des verreries espagnoles.

Enfin, notre dévoué collègue, M. Félix Frésart, a bien voulu nous permettre d'exposer sa remarquable collection de mortiers (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) et un certain nombre de dinanderies intéressantes (marmites des XIV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, puisettes, chandeliers, carillons, etc...) ; le public ne s'est pas montré moins empressé à venir visiter cette exposition qui est encore ouverte à l'heure actuelle.

Nous devons, je pense, persévérer dans la voie de ces expositions qui, indépendamment de leur caractère éminemment vulgarisateur, attirent sur notre œuvre l'attention du public et peuvent engager des détenteurs d'objets anciens à nous les offrir pour notre Musée.

\*  
\* \*

EXCURSIONS — Notre active Commission des excursions a organisé, dans le courant de 1909, quatre excursions ; à en juger par le nombre considérable de participants qu'elles réunirent, ces diverses excursions ont répondu aux vœux des membres ; nous nous contentons de les énumérer dans leur ordre chronologique, renvoyant pour les détails aux comptes rendus qu'en a donnés notre *Chronique archéologique*.

Le dimanche 19 juin, au nombre de 64, nous avons visité les châteaux d'Oupeye et d'Argenteau et leurs environs ; le 17 juillet, une très agréable excursion a conduit nos membres au château de Wégimont, à l'église de Soumagne, à celle de Xhendelesse, puis au château de Soiron et au village de ce nom, enfin au château de Sclassin et à l'église de Pepinster.

Le premier août, on nous a conviés à visiter les pittoresques localités de Flône et d'Amay, dont notre aimable collègue, M. le Dr Wibin a tenu à nous faire les honneurs, non sans nous y avoir réservé une toute cordiale réception « à la liégeoise » dans son délicieux home du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Et pour que nos amateurs de préhistoire y trouvassent aussi leur compte, l'Institut a invité ses membres à se joindre aux congressistes allemands qui, après les assises du Congrès de Cologne organisé en cette ville par la Société allemande d'anthropologie, sont allés, le 7 août, visiter les gisements néolithiques de Sainte-Gertrude et de Ryckholt, dans le Limbourg hollandais.

Ajoutons qu'un temps à souhait a favorisé chacune de ces excursions dont tous ceux qui les ont suivies ont conservé un excellent souvenir.

\*

\* \*

CONGRÈS. — L'Institut a participé, l'an dernier, au congrès que la Société française d'archéologie a organisé à Angers-Saumur du 13 au 21 juin ; notre sympathique collègue, M. de Buggenoms, avait bien voulu y représenter notre Société.

Nous avons, d'autre part, délégué MM. J.-E. Demarteau, J. Simonis et L. Renard au Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine qui a eu lieu à Bruxelles au mois de juin 1910.

Enfin, M. de Buggenoms a été chargé de représenter l'Institut au Congrès d'archéologie préhistorique de

France, qui a tenu ses assises à Tours du 21 au 27 août dernier.

\*  
\* \*

PUBLICATIONS. — En matière de publications, je me plais à signaler tout particulièrement le succès continu de la *Chronique archéologique*, qui est aujourd'hui entrée dans la sixième année de son existence.

Le comité de rédaction de notre petit organe mensuel n'a, du reste, rien négligé pour rendre celui-ci aussi parfait que possible : comme précédemment, nos membres y ont trouvé des articles variés, de nature à les intéresser et à leur faire suivre au jour le jour la vie de l'Institut dans les divers domaines de son activité. Dans l'*Inventaire archéologique*, nous avons poursuivi la publication d'une série de monuments choisis parmi les plus remarquables, les plus caractéristiques ou les plus dignes d'être reproduits de notre patrimoine d'art ancien liégeois; les 11 notices d'inventaire parues en 1910, jointes aux 38 autres déjà publiées antérieurement, forment aujourd'hui un recueil dont la valeur, tant scientifique que documentaire, ne saurait être contestée.

Comme l'an dernier, je dois constater, non sans regret, que malgré le but éminemment vulgarisateur poursuivi par la *Chronique*, le nombre de ses abonnés est resté stationnaire.

Permettez-moi d'insister auprès de chacun de vous en particulier pour chercher à accroître la diffusion de la *Chronique*; celle-ci entraîne, en effet, chaque année des frais nouveaux que l'état de nos finances exige impérieusement de faire compenser par un surcroît de recettes, c'est-à-dire d'abonnements.

Quant au tome XL de notre *Bulletin*, vous n'ignorez pas, Messieurs, les raisons majeures qui en ont jusqu'ici retardé la publication.

Un premier fascicule sera distribué sous peu; la seconde

et dernière livraison, déjà partiellement composée et que la récente grève de nos typographes retardera sensiblement, suivra vraisemblablement dans le courant du mois de juin.

Parmi les mémoires déjà imprimés, je me bornerai à relever les suivants : *Deux biographies liégeoises à rectifier : Philippe Gerincx et Thomas de Rye, médecins du prince Ernest de Bavière*, par M. Eug. POLAIN ; *Notice sur la station néolithique de Sainte-Gertrude et sur les ateliers néolithiques de Sainte-Gertrude et de Ryckholt*, par M. DE PUYDT ; *Note sur les perons*, par M. le D<sup>r</sup> TIHON ; *Découverte d'un cimetière franc à Herstal*, par M. Jean SERVAIS ; *Sur un tronçon de voie ancienne entre Sprimont et Hamoir*, par M. J. YERNAUX ; *Le Crésus liégeois Jean Curtius, seigneur d'Oupeye et sa famille (1200-1851)*, par M. J. PETY DE THOZÉE ; *Notice sur la fabrication des canons à Liège au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. Emile FAIRON ; *La fondation Darchis*, par M. A. MICHA.

Cinq autres travaux, à l'heure actuelle encore en portefeuille, seront incessamment mis à l'impression.

Notre tome XL formera, en deux fascicules, un volume d'environ 300 pages, avec une demi-douzaine de planches hors texte et de nombreuses vignettes dans le texte.

\*  
\* \*

FOUILLES. — Fidèle à sa ligne de conduite et malgré l'état précaire de ses finances, l'Institut a entrepris, dans le courant de l'année 1910, toute une série de fouilles et de recherches méthodiques.

Le rapport détaillé qui sera publié dans le second et dernier fascicule du tome XL de notre *Bulletin*, vous donnera le bilan complet de nos fouilles qui ont porté sur treize localités différentes de notre province.

Je n'accorderai ici de mention qu'aux recherches qui ont été pratiquées par notre collègue, M. Jean Servais, à

Herstal, dans un cimetière franc et aux fouilles si fructueuses qui ont été effectuées par M. Firmin Hénaux, à l'extrême limite du Condroz ; les premières nous ont valu de belles fibules mérovingiennes du ve siècle ; les secondes ont enrichi nos collections de toute une série d'objets belgo-romains des plus intéressants, notamment d'une pièce unique à ce jour en Belgique, d'un très rare masque en terre cuite.

Nos recherches de 1910 nous ont, d'autre part, permis de faire un certain nombre de constatations intéressantes au point de vue archéologique.

En votre nom, j'assurerai de toute votre reconnaissance la Commission des fouilles pour le zèle avec lequel elle a accompli sa mission. M. Firmin Hénaux mérite tout spécialement nos félicitations et nos remerciements ; c'est à son indomptable tenacité qu'est dû, cette fois encore, le beau résultat des fouilles du Condroz.

\*

D'autre part, l'année 1910 ne s'est pas écoulée, Messieurs, sans que nous n'ayons été appelés à sauver de la destruction des souvenirs intéressant notre bonne ville ou l'ancien pays de Liège.

C'est grâce à notre utile intervention auprès du Comité provincial de la Commission royale des Monuments que le danger de destruction qui menaçait les nombreuses pierres tombales encastrées dans certaines parties du mur du cimetière de Fallais a été conjuré.

C'est grâce aussi aux démarches de notre collègue M. Th. Gobert que les intéressants outils, débris de machines d'extraction, engins divers, etc., retrouvés dans d'anciennes galeries du charbonnage des Aguesses, à Angleur, ont été préservés d'une destruction à peu près certaine et nous ont été généreusement abandonnés par la Direction du charbonnage.

C'est, d'autre part, grâce au concours dévoué de M. Léopold Debrassinne que l'Institut a pu ramener au jour, après un enfouissement de plusieurs années dans les fondations d'un mur de clôture, une sculpture belgo-romaine hors pair, seul spécimen du genre signalé jusqu'à ce jour en Hesbaye.

\*  
\* \*

BIBLIOTHÈQUE. — Comme en témoigne le relevé qui suit et que m'a transmis notre dévoué bibliothécaire, M. E. Fairon, notre bibliothèque s'est enrichie, de son côté, l'an dernier, de nombreux ouvrages, par des échanges et des envois des départements ministériels.

### Dons d'auteurs.

BAYE, BARON DE. — *Voronow. Le château de Rostoptchine.* Paris, Nilsson, 1909. Une br. in-8°.

BAYE, BARON DE — *Les casques de l'époque barbare et leur répartition géographique en Europe.* Paris, 1910. Une br. in-8°.

BLANCHET, ADRIEN. — *Inventaire des mosaïques de la Gaule — Lugdunaise, Belgique et Germanie.* Paris, Leroux, 1909. Un vol. in-8°.

BROUWERS, DD. — *Cens et rentes du comté de Namur au XIII<sup>e</sup> siècle.* Tome I. Namur, Wesmael, 1910. Un vol. in-8°.

FAIRON, EM. — *L'affaire Blanieau. — Un épisode d'histoire religieuse et diplomatique en 1633-1634.* Verviers, Féguenne, 1910. Une br. in-8°.

HUYBRIGTS, FR. — *La voirie dans l'antiquité et l'époque belgo-romaine.* Tongres, Collée, 1910. Une br. in-8°.

MICHA, ALFRED. — *Les maîtres tombiers, sculpteurs et statuaires liégeois.* Liège, M. Thone, 1909. Un vol. in-8°.

PÉTY DE THOZÉE, J. — *Le poète liégeois Henri de Walef (1661-1734).* Liège, Poncelet, 1909. Une br. in-8°.

PHOLIX, FL. — *Contribution à l'histoire de la Céramique au pays de Liège. Panneaux décoratifs et carreaux de revêtement.* Liège, Poncelet, 1909. Une br. in-8°.

ROPS, PAUL. — *Notes et rectifications généalogiques.* Namur, Wesmael, 1909. Une br. in-8°.

SAINT VENANT, J. DE. — *Dodécuèdres perlés de bronze creux ajouré de l'époque gallo-romaine.* Nevers, 1907. Une br. in-8°.

## Dons divers.

*Inventaires sommaires des petites archives de Hainaut. Tome I, fascicule 1. Un vol. in-8°.*

*Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas. (1621-1700). Bruxelles, Goemare, 1910. Un vol. in-8°.*

LAMFÈRE, J. et SIMONT, H. — *Recueil des ordonnances des Pays-Bas. 2<sup>e</sup> série. Tome V (1544-1549). Bruxelles, Goemare, 1910. Un vol. in-fol.*

VERHAEGEN, P. — *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens. 3<sup>e</sup> série. Tome XII (1781-1780). Bruxelles, Goemare, 1910. Un vol. in-fol.*

*Exposé de la situation administrative de la province de Liège en 1910.*

## Publications extraordinaires des Sociétés.

AMIENS. — *Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie. Tome I. Arrondissement d'Amiens. Cantons d'Amiens, Boves et Centy. Un vol. in-8°, 1909.*

BUDAPEST. — OTTO HERMAN. — *Das Ortefakt von Olonec und was dazu gehört. Budapest, 1910. Une br. in-8°.*

MILWAUKEE. — *Catalogue of the Odonata of North America, 1910. Un vol. in-8°.*

## Abonnements.

*Revue de l'art chrétien, 3<sup>e</sup> série, t. VI.*

*L'ancien pays de Looz, 14<sup>e</sup> année.*

## Echanges.

### BELGIQUE.

ANVERS. — ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique. — Bulletin, 1910.*

BRABANT. — BRUXELLES. — *Académie royale des sciences de Belgique. — Annuaire, 1911. — Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, 1910, — n<sup>os</sup> 1 à 12.*

BRUXELLES. — *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire. Bulletin, n<sup>o</sup> 4; t. LXXIX.*

ID. — *Biographie nationale, t. XX, 2<sup>me</sup> livr.*

BRUXELLES — *Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. XXVI et XXVII.

ID. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 48<sup>e</sup> année.

ID. — *Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, t. VIII.

ID. — *Annales de la Société d'archéologie*, t. XXIII. — *Annuaire de la Société d'archéologie*, 1909.

ID. — *Revue belge de numismatique*, 66<sup>e</sup> année (1910), n<sup>os</sup> 1 à 4.

ID. — *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, t. XXXIV.

ID. — *Analecta Bollandiana*, t. XXIX, n<sup>os</sup> 1 à 4.

LOUVAIN. — *Annuaire de l'Université catholique*. 1910.

ID. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXXVI.

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. IX, 2<sup>e</sup> livr.

Flandre orientale. — GRAND. — *Société d'histoire et d'archéologie de Gand*. — *Annales*, t. IX, fasc. 1 et 2 et t. X, fasc. 1. — *Bulletin*, 18<sup>e</sup> année. — *Inventaire archéologique de Gand*, n<sup>os</sup> 51 et 52.

SAINT-NICOLAS. — *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes*, t. XXVIII.

Hainaut. — MONS. — *Annales du Cercle archéologique*, t. XXXVII et XXXVIII.

ID. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 6<sup>e</sup> série, t. X.

CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique* — *Documents et rapports*, t. XXXI.

ENGHIEN. — *Annales du Cercle archéologique*, t. VII, fasc. 2.

TOURNAI. — *Annales de la Société historique et littéraire*, 2<sup>e</sup> série, t. XI.

Liège. — LIÈGE. — *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*. — *Bulletin*, t. XVIII. — *Leodium*, 9<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 1 à 12.

LIÈGE. — *Société des Bibliophiles liégeois*, t. IX, fasc. 1.

ID. — *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. LI, LII et LIII. — *Annuaire* (1910). — *Bulletin du dictionnaire général de la langue wallonne*, 5<sup>e</sup> année.

ID. — *Wallonia*, 18<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 1 à 12.

HUY. — *Cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. XVI, livr. 2, 3 et 4.

VERVIERS. — *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Bulletin*, t. XI. — *Chronique de la Société*, année 1909.

LIMBOURG. — HASSELT. — *Société chorale et littéraire des Mélophiles. — Bulletin de la section scientifique et littéraire*, t. XXXIX.

TONGRES. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXVI et XXVII.

LUXEMBOURG. — ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg. Annales*, t. XLV.

NAMUR. — NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*, t. XXVIII, fasc. 2; t. XXIX, fasc. 1.

MAREDSOUS. — *Renne bénédictine de Maredsous*, t. XXVII, fasc. 1 à 4.

#### FRANCE.

ABBEVILLE. — *Société d'Emulation. — Bulletin*, année 1910. *Mémoires in-8°*, t. XXII. — *Mémoires in-4°*, t. VI, 2<sup>e</sup> fasc.

AIX. — 1. *Annales de la faculté de droit*, t. II, n<sup>o</sup> 3 et 4  
2. *Annales de la faculté des lettres*, t. III.

AMIENS. — *Société des Antiquaires de Picardie. — Bulletin*, année 1910. — *Mémoires in-4°*, t. XVII. — *Mémoires in-8°*, t. XXXVI.

ARRAS. — *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, t. III, fasc. 7. — *Bulletin*, t. IV. — *Mémoires*, 2<sup>e</sup> série, t. XXXIX. — *Mémoires in-4°*, t. III, 1<sup>er</sup> fasc. — *Epigraphie*, t. IV, 3<sup>e</sup> fasc., t. V, 7<sup>e</sup> fasc., t. VI, 1<sup>er</sup> fasc. — *Statistique monumentale*, t. III, fasc. 4.

AUXERRE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, n<sup>o</sup> 63.

AVESNES. — *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes*.

BORDEAUX. — *Société archéologique*, t. XXVI (table des 25 premiers volumes); t. XXIX.

BOURGES. — *Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*.

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Mémoires de la Société d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2<sup>e</sup> série, t. III, fasc. 1. *Mémoires in-4°*, t. VIII.

DUNKERQUE. — *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, t. I.

LYON. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie*, année 1909.

MARSEILLE. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique*, XLVII, fasc. 1. — *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, sc. 6, 1906.

MONTAUBAN. — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXXV.

NANCY. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, t. LVIII et LIX.

Id. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*. 6<sup>e</sup> série, t. VII.

ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais*. — *Bulletin*, fasc. 194, 195, 196 — *Mémoires*, t. XXXI et XXXII.

PARIS. — *Congrès archéologiques de France*, session de 1908.

Id. — *Société de l'histoire de France*. — *Annuaire*, 1909.

REIMS. — *Almanach-annuaire des départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*. Année 1910 et 1911.

ROCHECHOUARD. — *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts*, t. XVIII.

SAINT-DIÉ. — *Société philomatique vosgienne*. — *Bulletin*, t. XXXV.

SAINT-OMER. — *Société des Antiquaires de la Morinie*. — *Bulletin historique*, fasc. 232 à 234. — *Mémoires*, t. XXIX.

TOULOUSE. — *Société archéologique du Midi de la France*. — *Bulletin* nouvelle série, n<sup>o</sup> 38.

Id. — *Université*. — *Bulletin*, nouvelle série, n<sup>o</sup> 1. — *Rapport annuel* (1908) et *Annuaire*, 1909.

Id. — *Revue des Pyrénées*. Année 1909 et 1910.

BONE. — *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, nouvelle série, n<sup>o</sup> 1.

#### ALLEMAGNE.

AIX-LA-CHAPELLE. — *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, XXX et XXXI.

BERLIN. — *Zeitschrift für Ethnologie*, t. XLI et XLII.

BONN. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, n<sup>o</sup> 118.

DRESDE. — *Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Alterthumskunde*, t. XXXI.

Id. — *Jahresbericht des Königlich Sachs. Alterthums-Vereins*.

DÜSSELDORF. — *Düsseldorfer Geschichtsverein*. — *Beiträge zur Geschichte des Niederrheins*, t. XXII.

HANOVRE. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*,  
année 1909.

HEIDELBERG. — *Historisch-philosophischer Verein zu Heidelberg*.  
— *Neue Heidelberger Jahrbücher*, t. XVI, 2<sup>e</sup> fasc.

LENA. — *Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und  
Alterthumskunde*, t. XXVIII.

KIEL. — *Mittheilungen des Anthropologischen Vereins in Schleswig-  
Holstein*, t. XVIII. — *Musée d'antiquités de Kiel. Rapport*, n<sup>o</sup> 44.

ID. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holsteinische  
Geschichte*, t. XI.

KONIGSBERG. — *Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesell-  
schaft*, 49<sup>e</sup> année (1908).

LEIPZIG. — *Jahrbuch des Städtischen Museums für Völkerkunde*,  
vol. II.

LINDAU. — *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und  
seiner Umgebung*, t. XXXVI.

LUNEBOURG. — *Lüneburger Museumsblätter*, n<sup>os</sup> 6 et 7.

MAYENCE. — *Mainzer Zeitschrift*, t. V.

METZ. — *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthums-  
kunde*, t. XXI. — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1906 et 1907.

MUNICH. — *Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte*.  
*Monatschrift*, t. LIV. — *Altbayerische Monatschrift*, t. IX.

ID. — *Sitzungsberichte der Academie der Wissenschaften*, 1910,  
fasc. 1 à 7.

NÜREMBERG. — *Anzeiger des Germanischen Nationalmuseums*, 1909.

OLDENBURG. — *Bericht über die Tätigkeit des Oldenburger Vereins  
für Alterthumskunde und Landesgeschichte*, t. XVI.

POSEN. — *Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz  
Posen*, t. XXIII et XXIV.

ID. — *Historische Monatsblätter für die Provinz Posen*, année 1909.

ID. — *Rocznicki Towarzystewa*, t. XXIX.

RATISBONNE. — *Verhandlungen des historischen Vereins von Ober-  
pfalz und Regensburg*, t. LX et LXXI.

SCHWERIN. — *Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für  
Mecklenburgische und Alterthumskunde*, t. LXXV. — *Table des  
volumes* 51 à 60.

STETTIN. — *Baltische Studien*, 2<sup>e</sup> série, t. XII.

STRASBOURG. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monu-  
ments historiques d'Alsace*, t. XXIII, livr. 1.

STRASBOURG. — *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Lothringens*, t. XXV.

STUTT GART. — *Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte*, t. XII.

TRÈVES. — *Jahresberichte der Gesellschaft für Forschungen*, t. VI.

Id. — *Römisch Germanisches Korrespondenzblatt herausgegeben von E. KRUEGER*, 1<sup>re</sup> année (1908), nos 1 à 6.

ULM. — *Oberschwaben-Verein für Kunst und Alterthum. — Mittheilungen*, fasc. 16.

WERNIGERODE. — *Zeitschrift des Harz-Vereins*, t. XLII.

WIESBADEN. — *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthums- und Geschichtsforschung*, fasc. 38 (1908). — *Mittheilungen*, t. II (1909), fasc. 1 à 4.

#### ANGLETERRE.

CAMBRIDGE. — *Antiquarian Society. Proceedings*, nos 55, 56, 57. — List of the members with the laws, a list of the publications (1910) — Publications, n<sup>o</sup> 44.

#### AUTRICHE-HONGRIE.

BUDAPEST. — *Archæologiai értesítő* (indicateur archéologique) a *M. Tud. Akadémia arch. bizottságának es az Orsz régészeti Seb. ársutlatnak közlönye szerkeszti Hempel Józseph. Budapest. Kiadja a magyar Tudományos Akadémia*, t. XXXIX. — *Rapports*, année 1908.

GRATZ. — *Vzisnick Hwatshogga*, t. X.

Id. — *Steirische Zeitschrift für Geschichte*, 6<sup>te</sup> année. — *Beiträge*, t. XXXVI.

PRAGUE. — *Verein für die Geschichte der Deutschen in Böhmen. Mittheilungen*, t. XLVIII.

VIENNE. — *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft*, t. XXXIX.

Id. — *Mittheilungen der prähistorischen Kommission der K. Akademie der Wissenschaften*, volume II, fasc. 1, 1908.

#### DANEMARK.

COPENHAGUE. — *Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord*. — Nouvelle série, année 1910.

Id. — *Tillaeg til Aarborger*, 1906 et 1907.

SUÈDE ET NORVÈGE.

STOCKHOLM. — *Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademiens Fornvannen*. Année 1909. — *Antiquarisk Tidskrift för Sverige*, T. XVIII, 2<sup>e</sup> fasc.

UPSALA. — *Skrifter utgifna af kongl. humanistiska Vetenskaps*, t. XII.

PAYS-BAS.

LA HAYE. — *Maandblad van het genealogisch-heraldiek Genootschap « De Nederlandsche Leeuw »*. Année 1910.

LEEWARDEN. — *Friesch Genootschap van Geschiedenis, Oudheid en Taalkunde*. — *Verslag der Handelingen*, fasc. 81.

ID. — *Id.* — *De vrije Fries*, n<sup>o</sup> 21.

LEYDE. — *Maatschappij der Nederlandsche letterkunde*. — *Handelingen en Mededeelingen*, 1909. — *Levensbericht der afgestorven medeleden*, 1909.

ID. — *Oudheidkundige mededeelingen van het Ryksmuseum van Oudheden te Leiden*, n<sup>os</sup> 1 et 2. Verslag, 1907.

MAESTRICHT. — *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. XXXVIII.

ÛTRECHT. — *Werken uitgegeven door het historisch Genootschap. — Annales*.

ID. — *Id.* — *Bijdragen-Medeelingen*.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG. — *Institut grand-ducal, section historique*, t. LIV, LVI et LVII.

ID. — *Ons Hémecht, Organ des Vereins für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst*, année 1910.

ESPAGNE.

BARCELONE. — *Revista de la Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa*, fasc. 61, 62.

MADRID. — *Revista de archivos, bibliothecas y museos, organo oficial del cuerpo facultativo del ramo*, 14<sup>e</sup> année (1910).

PORTUGAL.

LISBONNE. — *O archeologo português; collecção illustrada de materiaes e noticias publicada pelo Museu ethnographico português*, t. XIII et XIV.

Id. — *Portugalia*. — *Materiaes para o estudo do povo portuguez*, t. II, fasc. 2 et 3.

ITALIE.

PADOUE. — *Rivista di storia antica*, t. XIII, 2<sup>e</sup> fasc.

BRÉSIL.

RIO DE JANEIRO. — *Archivos de Museu nacional do Rio de Janeiro*, t. XIII.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

MONTEVIDEO. — *Anales del museo nacional de Montevideo* — *Floreo Uruguayo*, t. IV, 2<sup>e</sup> fasc.

ÉTATS-UNIS.

CHICAGO. — *Academy of sciences. Bulletin*, t. VII.

MILWAUKEE. — *Wisconsin natural history Society*. — *Bulletin*, nouv. série, t. VII. — *Public Museum*. — *Report*, 1908-1909.

PHILADELPHIE. — *Transactions of the free Museum of science and art (University Museum of Pennsylvania)*, volume II.

Id. — *The Museum Journal*, tome I, fasc. 1 et 2.

TORONTO. — *Proceedings of the Canadian Institute*. — *Transactions*, t. VIII, fasc. 2 et 3.

WASHINGTON. — *Annual Report of the board Regents of the Smithsonian Institution*, 1909.

Id. — *Smithsonian Report*, publications spéciales, nos 1756, 1760, 1763, 1764, 1765.

NOUVELLE ORLÉANS. — *Second biennial report Louisiana State Museum*. Année 1910.

En matière de publications étrangères, nous avons notamment conclu des échanges avec la *Revue du Nord* (Lille), *Les Marches de l'Est*, l'Académie impériale (section archéologique et historique) de Vienne, et le Musée d'ethnographie de Leipzig.

En présence de ces accroissements de notre bibliothèque, nous ne pouvons que regretter plus amèrement que l'important fonds de publications scientifiques dont

nous disposons à l'heure actuelle ne puisse être mis à la disposition de nos membres.

Notre bibliothécaire, dont le zèle vous est suffisamment connu, réclame depuis plusieurs années déjà l'aménagement d'une salle de lecture avec service de périodiques en ce moment, il a d'autres projets encore à l'étude et le Bureau compte vous présenter prochainement un rapport spécial sur cette importante question.

\*  
\* \*

MUSÉE CURTIUS. — En ce qui concerne nos Musées, j'ai hâte de vous rappeler un événement à jamais mémorable dans nos annales : je veux parler de la donation Moxhon.

Ainsi que vous vous en souviendrez sans doute, c'est par acte avénu le 24 juin écoulé par devant M. Neuville notaire à Liège, que M<sup>lle</sup> Sophie Moxhon a fait donation à la Ville de Liège des nombreux objets anciens, œuvres d'art, etc., que Messieurs Léopold et Ernest Moxhon avaient réunis avec autant de soins que de patience.

Cette donation, qui a été faite « dans le but de favoriser » l'étude de l'archéologie et des arts décoratifs au pays de » Liège et en souvenir de frères défunts qui étaient profondément attachés à leur ville natale et aux institutions » liégeoises » est venue accroître nos collections dans des proportions inespérées ; l'inventaire de la collection Moxhon comporte, en effet, environ 2000 numéros, parmi lesquels on relève nombre d'objets de grande valeur et des pièces de tout premier ordre !

En termes élevés, M. le bourgmestre Kleyer a mis en relief, en séance du Conseil communal du 4 juillet 1910, toute la grandeur de la donation Moxhon.

Vous apprécierez, disait-il à nos édiles, le sentiment élevé auquel a obéi la femme généreuse qui a voulu que, de son vivant, cette collection liégeoise devienne la pro-

priété définitive de la Ville de Liège. Ces objets d'art, ces meubles, ces tableaux, ces bijoux lui étaient chers parce que chacun d'eux lui rappelait le souvenir de ses frères regrettés. Elle a voulu cependant en assurer dès maintenant la remise à la Ville par sentiment du bien public, pour l'utilité de ses concitoyens, pour l'étude et le développement de l'art dans cette cité qu'elle aime tant. Nous ne pouvons, concluait-il, qu'exprimer notre admiration pour un acte de si haute noblesse et témoigner à M<sup>lle</sup> Sophie Moxhon la profonde reconnaissance de toute la population liégeoise. »

Aucun de nous, Messieurs, aucun de ceux qu'intéresse notre passé historique ou artistique ne sera resté indifférent au sentiment généreux dont s'est inspirée M<sup>lle</sup> Moxhon ; l'acte qu'elle a posé perpétuera parmi nous et parmi tous nos concitoyens le nom d'une vieille famille liégeoise qu'entoura toujours l'estime publique.

Je ne puis que réitérer en votre nom à M<sup>lle</sup> Sophie Moxhon les sentiments d'admiration et de reconnaissance que l'Institut lui a déjà exprimés.

Comme vous ne l'ignorez pas, notre infatigable conservateur M. Jean Servais, s'est mis à l'œuvre depuis plusieurs mois déjà pour exposer, dans les meilleures conditions, ces importantes collections, d'accord avec ses collègues du Comité spécial nommé par la Ville de Liège pour l'installation des dites collections ; grâce aussi à la bienveillante collaboration de quelques-uns de nos membres, notre conservateur espère pouvoir rendre possible sous peu l'inauguration des trois salles renfermant la collection Moxhon.

Nombreux sont, d'autre part, les dons qui nous sont parvenus dans le courant de l'année 1910 ; notre conservateur m'en a remis la liste qui va suivre ; j'en extrais, pour vous les signaler particulièrement, quelques-uns des principaux : celui de M. Paul Demany, consistant en une série de 34 vitraux anciens, tous de provenance liégeoise, et en une

remarquable rampe en fer forgé du xv<sup>e</sup> siècle ; la donation par M. le professeur K.-L. de Koninck, d'une belle pyxide émaillée du xiii<sup>e</sup> siècle ; celle faite par M. A. Liégeois et L. Discry d'intéressantes antiquités franques découvertes respectivement à Hollogne-aux-Pierres et à Jav (Bas-Oha).

Je mentionnerai enfin l'importante donation de M. le chanoine Gaillard qui, avec un désintéressement digne d'être cité en exemple, a offert à la Ville de Liège les nombreuses antiquités préhistoriques, belgo-romaines franques et du moyen âge qu'il avait réunies jadis au presbytère de Geer.

Je m'empresse de me faire votre interprète pour remercier chaleureusement ces divers bienfaiteurs de leur générosité et pour assurer de votre non moins vive reconnaissance tous ceux qui par des dons moindres ont également contribué à l'accroissement de nos collections.

## DONS.

### *Epoque préhistorique et protohistorique.*

Séries de silex paléolithiques et néolithiques provenant de Zonhoven.

Sept pointes de flèches, dont cinq à pédoncule, quatre petites lamelles de silex finement retouchées.

Don de M. J. Hamal-Nandrin.

Broyeur sphérique de l'époque néolithique, trouvé en 1877, au cours de travaux effectués rue du Laven à Liège.

Don de M. de Brély.

Pointe de flèche néolithique, en silex, trouvée à Fonds de Wilhogne.

Don de M. Léopold Debrassinne.

Hache polie en pierre noire emmanchée, provenant de l'Océanie (pièce de comparaison).

Don de M. Henri Servais.

Série de silex taillés néolithiques, provenant de Zonhoven : 20 pointes de flèches de types divers, 18 grattoirs, 2 poinçons, 1 hache polie entière, 3 haches polies retaillées, 3 nucléi et 44 lames, dont plusieurs ont servi de couteaux.

Don de M. J. Hamal-Nandrin.

Fragment d'un vase en terre rougeâtre datant de l'âge du fer, trouvé à Marneffe, au lieu dit « Chemin de Ville ».

Don de M. Davin-Rigot.

Deux silex de la période paléolithique; un tranchet, un fragment de hache polie ayant été retaillée pour être emmanchée à nouveau; un fragment de ciseau poli, en silex gris

Don de M. le chanoine Gaillard.

Vingt-et-un silex éolithiques recueillis dans des carrières de sable à Boncelles.

Don de M. A. Rutot, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle (Bruxelles).

Un tranchant de hache polie, en silex gris, trouvé à Lavoir près de Héron.

Don de M. Octave Wéry.

*Epoque belgo-romaine et franque.*

Rondelle en bronze patiné, ornée de trois cercles concentriques gravés et percée au centre de deux ouvertures rectangulaires et parallèles. Provenance: Nandrin, lieu dit *Champ des Romains*.

Don de M. M. De Puydt.

Pointe de javelot en fer, provenant du cimetière franc de Sény.

Don de M. Firmin Hénaux.

Série d'antiquités franques (poteries, boucle en bronze gravé, pince épilatoire en bronze, seramasaxes, haches, etc.), provenant du cimetière de Hollogne-aux-Pierres.

Don de M. A. Liégeois,  
instituteur en chef retraité à Hollogne.

234 monnaies romaines en bronze, trouvées en Hesbaye.

Don de M. le Dr Alexandre.

Grand bronze d'Antonin le Pieux, déterré à Ombret.

Don de M. le Dr J. Simonis.

Agrafe en bronze, ornée d'une tête de sanglier, provenant de Jupille

Don de M. J. Brassinne.

« poteries belgo-romaines trouvées à Amay, au lieu dit « Le long des Vignes » : urne en terre jaunâtre, ornée sur son pourtour de boutons en relief; plateau à bords droits en terre grise, à couverture noire.

Don de M. le Dr B. Wibin.

Fer à cheval (époque belgo-romaine?) déterré à Amay.

Don de M. Schwickert, par  
l'entremise de M. M. Gérumont.

Sept petits bronzes de l'empereur Postume, trouvés au cours de fouilles effectuées pour la construction d'une maison sise en amont de la rue Curtius, à l'emplacement d'anciens ouvrages de fortification d'une des enceintes de la cité.

Don de M. Marcel Brouwier,  
par l'entremise de M. Ch. Thonet.

*Moyen âge et temps modernes.*

Pyxide du XIII<sup>e</sup> siècle, de forme cylindrique, en cuivre doré et émaillé. — Corbeille en verre liégeois, munie de deux anses (parois ajourées et fond légèrement fraise).

Don de M. le Dr L. de Koninck,  
professeur à l'Université de Liège.

Coffret Louis XVI, en bois de chêne sculpté, muni d'un tiroir renfermant un fer à repasser creux, de forme conique, ainsi qu'un jeu de platines.

Don de M<sup>me</sup> Graïndorge-Van Dalem, à Liège.

Manche en os poli et grave le 0<sup>m</sup>13 de longueur, de forme octogonale, décoré au milieu et aux extrémités de chaque pan de traits horizontaux et obliques. — Trouvé au cours de travaux de démolitions, rue de la Wache, à Liège.

Don de M. Thuillier, architecte, au nom  
de la Ville de Liège.

Plaque en cuivre gravée par Léopold Harzé et reproduisant 19 têtes romaines, dans diverses attitudes. — Plaque signée et datée 1850

Don de M. M. Willems, ingénieur, à Chênée.

Grand épi en verre liégeois, provenant de la façade intérieure de l'ancienne verrerie d'Avroy

Don de M. Fl. Pholien.

Heurtoir de porte en cuivre, représentant des feuilles de vigne disposées en cercle ; au centre, une grappe mobile sert de marteau.

Don de M. Simonis, boulevard de la  
Constitution, à Liège.

Trois fragments de poteries et une pierre à fusil, trouvés rue Vitegnis, à Liège, au cours de déblais.

Don de M. Gustave Ghilain.

Série de 34 vitraux anciens, armoriés, historiés ou avec inscriptions, de provenance liégeoise.

Don de M. Paul Demany.

Deux encadrements de foyer en fonte (époque Louis XIV).

Don de M. Van Hanswyck, peintre à Liège.

52 verres à vitre de couleur verdâtre (XVIII<sup>e</sup> siècle).

Don de M. Closset, fabricant d'armes, à Liège.

16 briques de foyer ornementées ou armoriées, dont six vernissées en rouge, en vert ou en jaune (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles).

Don de M. E. Brahy-Prost.

3 poteries (fragments) des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles exhumées à Liège en 1901, au cours des travaux de construction de la nouvelle poste.

Don de M. Fl. Phoïien

Jeton uniface en cuivre jaune, trouvé dans une tranchée pratiquée dans la cour de l'école moyenne de Visé : tête couronnée de face, entourée de l'inscription : BENNOME VECIT.

Don de M. Jean Lenoir, receveur communal à Visé.

Rampe en fer forgé du XV<sup>e</sup> siècle, provenant de l'église Saint-Jacques.

Don de M. Paul Demany.

Poignée de porte en fer forgé (du XVI<sup>e</sup> siècle?) et heurtoir en laiton coulé (époque Renaissance) provenant de deux vieilles maisons, situées respectivement rue Fond-Saint-Servais et rue Frère-Michel, à Liège.

Don de M. M. De Puydt, au nom de la Ville de Liège.

Petit carreau de pavement en terre cuite vernissée ; fusaiole en terre cuite avec traces d'émail brun ; monnaie en argent d'Ernest de Bavière (cimetière de Lens-sur-Geer).

Don de la Députation permanente de la Province de Liège.

Dalle en calcaire de 1<sup>m</sup>08 de longueur et 0<sup>m</sup>53 de largeur portant les inscriptions (chronogrammes) suivantes :

EST INCEPTA DOMVS  
QVAE NVNC SATIAT TOT EGENTES  
ISTA SACRATA DOMVS  
NVNC RENOVATA NITET

Douze monnaies de cuivre frappées sous les règnes de Ferdinand, de Joseph-Clément de Bavière et de Jean-Théodore de Bavière ; quarante cinq briques d'âtre ornementées (XVI<sup>e</sup> siècle).

Don du Bureau de Bienfaisance de Liège.

Objet pyriforme en verre incolore, creux et à moitié rempli d'un liquide jaunâtre translucide. Trouvé à 1<sup>m</sup>50 de profondeur place Saint-Jacques, à Liège.

Don de M. Edmond Tart.

Plaque de marbre blanc (0<sup>m</sup>475 × 0<sup>m</sup>42) avec inscription funéraire ; trouvée rue des Croisiers, à Liège.

ICI GIST  
LE SIEVR LOVI(S)  
DE LANAYE  
EN SON VIVAN(t)  
GREFFIER DU C(on)  
SEIL ORDINAIR(e)  
DECEDE LE...  
JVIN 1728  
RIP

Don de M. G. Rasquin, directeur-gérant de la Société anonyme Maison Noiralise et C<sup>ie</sup>.

Fragment de cheminée en grès, de style Renaissance (XVII<sup>e</sup> siècle), représentant un lion couché, retenant dans ses griffes un cartouche muet, de forme elliptique.

Don de M. Eug. Jamart, architecte, à Liège.

Brique d'âtre ornementée, style Louis XV, provenant d'une maison de la rue Saint-Gilles, à Liège.

Don de M. Henri Servais.

Deux petites cruches en terre rougeâtre grossière et une poterie en terre ayant conservé des traces d'émail jaunâtre, trouvées rue Sainte-Aldegonde, à Liège.

Don de M. L. Goffin.

Deux briques d'âtre (XVI<sup>e</sup> siècle) ornées l'une de fleurs de lys, l'autre de deux têtes humaines affrontées.

Don de M. le Dr Steenebruggen à la Ville de Liège.

Cinq monnaies liégeoises en bronze de Maximilien-Henri de Bavière et de Jean-Théodore de Bavière.

Don de M. Marcel Brouwier par l'entremise de M. Ch. Thonet.

Une brique de foyer ornée (XVIII<sup>e</sup> siècle).

Don de M. le Dr Breuer.

Une pipe en verre (liégeois?)

Don de M. A. De Witte de Limminghe.

Un grand plat bordé, avec renflement central, en verre liégeois ;  
pièce intéressante de 0<sup>m</sup>41 de diamètre.

Don de M. A. Baar-Magis.

*Divers.*

Photographie d'un vase romain à reliefs (vase dit « planétaire »)  
du Musée de Cologne.

Photographie de poteries néolithiques trouvées à Andernach.

Don de M. le Dr Rademacher, conservateur  
du Musée préhistorique de la Ville de Cologne.

Séries de photographies concernant les Onas, peuplades sauvages  
de la Terre de Feu et leurs cabanes primitives en branchages.

Don de M<sup>lle</sup> E. Lecointe, à Bruxelles.

Deux photographies de l'ancienne maison delle Wège, rue de la  
Wache, démolie en juin 1908.

Don de MM. M. De Puydt et J. Lousberg  
au nom de la Ville de Liège.

*Envoi de la Commission des fouilles.*

Deux fibules en argent couvertes de dessins gravés et ornées de  
verroteries rouges ; un bracelet « à tampons » en potin ; une perle  
discoïde perforée en ambre ; un instrument en fer (perçoir ?), muni  
d'un anneau en bronze ; un fer de lance ; une épée de 0<sup>m</sup>84 de lon-  
gueur ; une boucle de ceinturon en bronze argenté ; un petit couteau  
en fer ; un éclat de silex (briquet) ; une francisque ; un bouton en  
bronze, divers fragments de poteries avec ornements à la roulette.

(Cimetière franc de Herstal)

Don de MM. et M<sup>lle</sup> Declaye.

Tambour de colonne de l'époque belgo-romaine, recouvert de  
sculptures.

(Provenance : Juprelle.)

Morceaux de tuiles avec le sigle B. P. ; plusieurs centaines de  
tessons de tout genre ; masque en terre cuite ; nombreux fragments  
d'un grand bol en verre à côtes saillantes ; poignée de coffret en  
bronze, clef en fer ; spatule en bronze ; bague en bronze portant  
l'inscription : VIT ; petite fibule ronde, en partie argentée et dont le  
chaton est orné d'un profil féminin tracé au pointillé ; deux mon-  
naies du Haut-Empire, dont une en argent ; objets divers en bronze,  
boutons, morceaux d'épingles, de styles (?), etc.

Fouilles de Bonsin.

## DÉPOTS.

Séries de haches, grattoirs, cout aux, lames, etc., provenant de Hardenpont, Obourg, Saint-Symphorien, Spiennes, Rullen, etc. — Séries de pièces paléolithiques trouvées dans la grotte de Fond de Forêt (province de Liège et en France).

3 couteaux et une grande pointe de flèche en silex, provenant d'Égypte ; 2 haches polies, un poignard et une pointe de javelot, trouvés en Danemark ; 3 pointes de flèches américaines ; une hache polie, trouvée à Bonn (Prusse rhénane) ; un pic et une hache polie d'origine française ; 16 silex quaternaires, provenant également de France et 4 silex quaternaires, trouvés à Obourg (Hainaut).

Dépôt de M. J. Hamal-Nandrin.

Bâton magistral d'Evrard-Urbain de Fossoul, qui fut deux fois bourgmestre de Liège, en 1771-1772 et 1779-1780.

Dépôt de la Ville de Liège.

Série d'antiquités franques, provenant de trouvailles faites à Java (Bas-Oha) : deux urnes ornées de dessins à la roulette ; trois fragments de poteries du même genre ; cinq poteries sans ornements, entières ou fragmentées ; une poterie en terre rougeâtre et deux tessons ; une fiole en verre verdâtre ; six boutons en bronze ; un bracelet en bronze (en deux fragments) ; une épingle (style) en bronze ; une boucle en bronze, dépourvue de son ardillon ; un morceau de boucle en bronze, à laquelle adhèrent encore des restes d'une ceinture en cuir ; une perle discoïde en verre opaque violacé ; cinq scramasaxes ; divers fragments de poteries ; diverses ferrailles.

(Don de M. L. Discry, conseiller provincial)

Dépôt de la Ville de Liège.

Série de poteries belgo-romaines diverses : 1 cruche en terre grisâtre, 1 patelle tranconique, 3 pateres en terre rougeâtre, 2 vases hémisphériques en terre jaunâtre et grisâtre, provenant du cimetière de Noville (près Fexhe-le-Haut-Clocher).

(Don de M. Leclercq-Lejeune, bourgmestre de Pousset, à la Ville de Liège)

Dépôt de la Ville de Liège.

## Collection Gaillard

*Antiquités préhistoriques* : 8 silex paléolithiques des cavernes de Huccorgne ou de Moha. — Deux riches séries de produits des fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye ; la première provient spécia-

lement de Vieux-Walleffes (agglomération portant le nom du donateur) et se compose de : 28 nucléus et percuteurs, 16 grattoirs, 5 poinçons, 150 lames ou déchets de taille, 11 fragments de grès utilisés et 100 débris de poteries, dont 78 avec dessins ou ornements. La seconde série, recueillie lors des fouilles d'Omali, comprend : 20 grattoirs, 14 poinçons, 3 lames dentées, en partie polies par l'usage (restes de faucille); 25 lames; 5 fragments de phthanite, dont un poli; 7 fragments d'oligiste, dont un poli; 2 meules en grès et 1 molette. — Industrie dite Robenhausienne : 3 haches polies en silex et 82 fragments de haches; 4 perçoirs; 11 grattoirs et 7 outils indéterminés recueillis à la surface du sol en Hesbaye de même que 5 bouts de flèches et diverses pièces en phthanite et en silex.

*Antiquités belgo-romaines* : patelle en terre dite samienne marquée d'une rosace au centre (tombe de Bléret). — Petit pot brisé en terre rouge (Hesbaye). — Deux cruches ansées, en terre blanche (Stavelot ?) et diverses lampes et poteries de provenances étrangères.

*Antiquités franques* : fibule en bronze, type du gypaète; 6 perles en pâte de verre et en ambre : partie d'une plaque en os, ajourée : fragments d'urnes et restes de 3 scramasaxes et de 2 couteaux, le tout provenant du mobilier d'une tombe découverte à Darion. — Cruche ansée, terre blanche décorée (Lens-Saint-Remy).

*Moyen âge*, etc. : petit pot en grès, couleur brun-chocolat, ayant contenu les monnaies du XIII<sup>e</sup> siècle de la trouvaille de Grand-Axhe (1885). — Petit taureau en bronze, ayant servi de base à un chandelier, trouvé près du presbytère de Geer (le Musée ne possédait qu'une reproduction de cette pièce intéressante). — Petit fragment d'une dalle funéraire en laiton, avec rosaces et lettres gothiques (Omali). — Deux petits vases (gobelets) vernissés, et une gourde en forme de tonnelet provenant du château de Fallais. — Deux carreaux de pavement émaillés jaune et brun (lion héraldique) trouvés à Blehen, et plusieurs autres poteries.

Don de M. le chanoine Joseph Gaillard à la Ville de Liège. — Dépôt de la Ville de Liège.

### Achats

Une fontaine, une vasque et 3 assiettes en faïence polychrome, décor de fleurs (faïences liégeoises).

Deux anciens verres liégeois.

Un support de bouteille à eau de Spa, en bois sculpté (style Régence), encore recouvert de son ancien vernis.

Félicitons-nous, d'autre part, de l'heureuse issue de la transaction intervenue entre la Ville de Liège et M. le comte de Pimodan qui, en échange de souvenirs de famille jadis offerts par lui à notre Musée, et qui lui ont été remis à sa demande, a enrichi nos collections d'une série d'antiquités de tous genres provenant exclusivement de l'ancien pays de Liège.

Ces accroissements considérables et inespérés de nos collections viennent non seulement justifier pleinement les lourdes dépenses votées par la Ville de Liège en faveur de notre Musée archéologique, mais entraînent d'autre part la nécessité d'agrandir sans retard nos locaux actuels, si vastes en apparence.

Notre Administration communale, en achetant récemment l'immeuble Prost-Roland, dépendance de l'ancien « palais » des Curtius, a tenu à se montrer prévoyante et à nous donner une nouvelle preuve de la bienveillante protection qu'elle entend accorder aux richesses archéologiques du pays de Liège.

Soyons lui profondément reconnaissants de cette nouvelle et utile initiative et exprimons à M. l'Échevin des Beaux-Arts le vœu de voir approprier, dans le plus bref délai possible, à sa nouvelle destination le bâtiment qui vient d'être acquis.

Et à ce propos, vous me permettrez sans doute, Messieurs, de reprendre certains passages de mon rapport de l'an dernier.

Comme elle nous l'avait laissé espérer, la Ville de Liège a mis à notre disposition les fonds nécessaires pour nous permettre de compléter le mobilier de la section belgo-romaine et d'une partie de la section franque de notre Musée.

A notre demande encore, elle nous a mis en état d'acquérir, pour son médaillier, quelques-unes des rarissimes pièces liégeoises que renfermait la célèbre collection Piat dispersée aux enchères publiques à Bruxelles au mois de

novembre dernier ; depuis lors, elle a accédé à notre désir de voir réunies et exposées à la Maison Curtius les suites trop peu connues de monnaies liégeoises qu'elle possède.

Ces trésors numismatiques nous sont parvenus depuis quelques mois ; de nouveaux envois doivent suivre ; mais où installer ce « cabinet » sur l'utilité scientifique duquel je me suis permis d'insister l'an dernier ?

Il importe, Messieurs, qu'une solution définitive à cet égard intervienne à bref délai.

Dans mon rapport précédent, je vous disais encore que pour compléter notre outillage scientifique, il nous manquait un local qui pût se prêter à l'installation d'une bibliothèque et d'une salle de lecture avec service de périodiques.

J'ai touché ce point il y a quelques instants.

Notre bibliothèque, malgré les richesses bibliographiques qu'elle renferme et l'extension qu'elle ne cesse de prendre, ne peut rendre aucun service aux travailleurs ; elle est virtuellement inaccessible dans les locaux poudreux et étroits où nous avons dû la reléguer. Convenons franchement que pareille situation ne peut perdurer et intervenons dès demain auprès de la Ville de Liège pour qu'elle nous aide enfin à réaliser cette très utile réforme.

J'agitais enfin, l'an dernier, la question de savoir si la Maison d'Ansembourg ne pouvait pas être soumise, vis à vis de nous, au même régime que la Maison Curtius et à ce propos, je demandais pourquoi la convention qui est si heureusement intervenue entre la Ville de Liège et notre Institut, ne pourrait pas être étendue à l'ancienne maison Willems.

Et j'ajoutais que s'il était appelé à prendre la direction du Musée dit d'Ansembourg et à assurer la conservation des œuvres d'art qu'il renferme, notre Institut serait tout naturellement amené à y déposer ses meubles, ses sculptures, ses verreries, ses tableaux et ses objets du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'idée que j'émettais a fait du chemin depuis lors et je crois même savoir que plusieurs d'entre nous qui, par principe, étaient plutôt hostiles à cette division de nos collections, finiront par s'y rallier. L'intérêt scientifique est avant tout en jeu et cette considération doit primer toute autre préoccupation.

Alors qu'aujourd'hui on tend de plus en plus à synthétiser les travaux archéologiques, alors qu'un mouvement très louable se dessine en faveur de la création en notre ville d'une école professionnelle de sculpture sur bois et de mobiliers artistiques, ne convient-il pas de chercher à réunir dans un même local tout ce qui a trait aux époques Louis XIV, Louis XV et peut-être même Louis XVI, notamment ces délicieux meubles sculptés dans la fabrication desquels nos ancêtres excellèrent autrefois ?

D'aucuns ne rêvent-ils pas de voir un jour le Musée dit d'Ansembourg, le Musée d'Armes et le Musée archéologique réunis et ne plus former qu'un seul et même corps de bâtiments, englobant toutes les propriétés qui les séparent aujourd'hui ?

Cette question du groupement de nos collections liégeoises est, à mon avis, une des plus importantes que nous puissions être appelés à résoudre ; personnellement je souhaite qu'elle puisse être solutionnée le plus tôt possible.

\*  
\* \*

**FINANCES.** - Au point de vue financier, l'exercice 1910 ne nous a pas été trop défavorable ; notre dévoué trésorier, M. Fl. Pholien, vous le montrera dans quelques instants lorsqu'il vous fera rapport sur nos comptes.

Bien que nous eussions commencé l'année 1910 avec un déficit de fr. 3.740,54 et malgré les charges considérables que nous avait laissées le Congrès de 1909, dont les comptes se soldèrent par un déficit de près de 3000 francs, nous parviendrons, grâce à une série d'économies réalisées dans

divers services, à ramener notre solde débiteur à environ 2.800 francs.

Notre situation s'est donc notablement améliorée, et d'après les propositions budgétaires qui vous seront soumises, nous pourrons probablement épurer nos dettes en 1912.

Je manquerais à mon devoir si je n'assurais pas à nouveau de notre vive reconnaissance le Gouvernement, la Province et la Ville de Liège des subsides qu'ils ont bien voulu nous octroyer régulièrement jusqu'à ce jour ; j'ai le ferme espoir que le bilan de nos travaux de 1910 engagera les pouvoirs publics à nous continuer leur appui financier, qui nous est plus que jamais nécessaire.

\*  
\* \*

MEMBRES. -- Alors qu'en 1909, nous avons enregistré l'admission de 55 nouveaux membres, nous n'avons été appelés à élire que 44 membres associés pour les douze mois de 1910.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons également élu cinq membres effectifs et deux membres correspondants.

Par contre, nous avons vu sortir de nos rangs, par le fait de leur démission, 12 membres associés ; la mort enfin a implacablement fauché dans nos rangs ; indépendamment d'un président et d'un conservateur justement aimés, elle nous a ravi deux membres effectifs, trois membres correspondants et un membre associé.

Le 24 avril 1910, nous avons vu disparaître l'un de nos membres effectifs les plus estimés, M. Joseph Demarteau, rédacteur en chef de la *Gazette de Liège*.

Vivement épris de tout ce qui se rapporte à notre passé artistique et historique, Joseph Demarteau s'était de bonne heure consacré à l'étude de notre histoire et de notre archéologie liégeoises. Entré dans nos rangs en

juillet 1874, il siégeait parmi nos membres effectifs depuis le 26 mai 1882. Il y avait plus de trente ans qu'il était des nôtres !

D'une activité débordante, que la maladie seule put entraver, notre regretté collègue laisse une œuvre considérable : au cours de sa longue carrière de journaliste, que d'articles, que d'études, que de chroniques liégeoises et autres ne sont pas sortis de sa plume toujours alerte ! Dans le domaine de l'archéologie qui nous intéresse spécialement, il avait su depuis longtemps faire valoir l'étendue de ses connaissances et de sa grande érudition. Plus étroitement attaché à la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, dont il était vice-président, il lui donna toute une suite de travaux destinés, la plupart, à rétablir la vie et l'histoire des saints et des saintes de nos régions mosanes.

Pour nous aussi, il fut un collaborateur assidu et notre Bulletin renferme de lui cinq travaux des plus intéressants : *Saint Lambert. Vie en vers, par Hucbald de Saint-Amand et documents du Xe siècle* (t. XIII [1879], pp. 383-519). — *Saint Hubert d'après son plus ancien biographe* (t. XVI [1881], pp. 89-160). — *Orfèvrerie liégeoise du XIIe siècle. Le retable de Saint Remacle à Stavelot* (t. XVII [1883], pp. 135-180). — *Histoires ou légendes*: I. *La première cathédrale de Liège*. II. *La clef de saint Hubert ou de saint Pierre à Sainte-Croix*. III. *Eaux et Bains*. IV. *Pierre, l'Hermite*. V. *Fondation de Saint Gilles lez-Liège*. VI. *La Vierge de Saint-Laurent dite de dom Rupert*. VII. *La machine liégeoise de Marly* (t. XVIII [1886], pp. 445-497). — *L'église des Bénédictines de Liège. Son architecte, Dame Aldegonde Desmoulins, poète wallon et miniaturiste (1640-1692) et son sculpteur, Arnold du Honthoir* (t. XXXVII, [1908], pp. 149-201).

Pour juger de l'étendue de son savoir, il suffira de relire cette magistrale introduction qu'il écrivit en 1905 sous le titre de *L'Art ancien au pays de Liège* pour le catalogue de l'Exposition de l'art ancien. On y trouvera

condensé en une quarantaine de pages, un aperçu sur l'histoire des arts au pays liégeois, depuis ses origines jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Avec Joseph Demarteau, a disparu une personnalité liégeoise des plus sympathiques ; en lui, nous avons perdu un collègue érudit et justement estimé.

Le 22 mai suivant, est décédé à Mons, M. Léopold Devillers, conservateur honoraire des archives de l'État, archiviste de la ville de Mons et président du Cercle archéologique de Mons.

Entré à l'Institut le 10 juin 1865, il était le plus ancien de nos membres correspondants ; travailleur infatigable et historien de valeur, il produisit une longue suite de travaux qui témoignent de sa grande érudition.

Quelques jours plus tard, le 3 juin, nous avons vu disparaître un autre membre correspondant, M. Edgar Picard, ingénieur-directeur à la Société de la Vieille-Montagne.

Grand amateur d'art, collectionneur discret, mais entendu, il s'était de bonne heure intéressé à nos travaux, auxquels il prit autrefois une part active.

Il était des nôtres depuis le 27 avril 1894 et nous laisse le souvenir d'un collègue affable et bienveillant.

Le 18 juillet suivant, la mort nous a ravi l'écuyer Hyacinthe de Groulart, major d'infanterie en retraite. Il était entré à l'Institut le 24 février 1882 et avait été élu correspondant le 28 décembre 1891. Homme de relations agréables, il s'était, depuis de nombreuses années déjà, retiré à Bruxelles ; il restait néanmoins profondément attaché à nos institutions liégeoises.

Le 8 août 1910, d'autre part, nous avons vu disparaître M. l'abbé Scheen, curé de Wonck, membre associé depuis le 31 décembre 1905.

Chercheur éclairé autant que zélé, l'abbé Scheen avait

réuni dans son presbytère des collections remarquables, notamment des tableaux et des médailles.

La mort l'a frappé prématurément ; il a néanmoins pu assurer le sort de ses collections qui ne seront pas perdues pour le pays de Liège, puisque, de par les volontés du défunt, elles seront conservées en notre ville au Musée diocésain

Enfin, le 21 novembre dernier, la mort nous a ravi M. Paul Lohest, ingénieur civil, conseiller communal de la Ville de Liège.

Paul Lohest fut un vaillant de la première heure ; digne émule du regretté chanoine Henrotte, il consacra de longues années à relever en de nombreux manuscrits illustrés, l'épigraphie monumentale à peu près complète de l'ancien pays de Liège ; il recueillit à cette occasion une riche collection de frottis des principales pierres tombales de nos contrées. Il réunit également de nombreux documents et notes relatifs à nos anciens armoriaux.

On se rappelle aussi la part active qu'il prit, en 1905, à l'organisation de la section d'art religieux de l'exposition de l'art ancien et le zèle non moins inlassable dont il sut faire preuve, en 1907, au cours des mémorables fouilles de la place Saint-Lambert

Pratiquées sous sa direction, ces recherches provoquèrent des découvertes sensationnelles dans nos annales liégeoises, celles des plus anciens souvenirs de notre cité, et enrichirent nos collections archéologiques de maints objets de valeur.

Ce fut grâce à lui encore que la Ville de Liège vota, non seulement les subsides nécessaires aux fouilles, mais encore la construction de ce caveau où sont conservés les premiers vestiges de notre passé : le fond de cabane néolithique, l'hypocauste de la villa belgo-romaine et les substructions successives de nos trois cathédrales de Saint-Lambert.

Paul Lohest fut, du reste, en maintes circonstances, le porte parole de notre Institut au Conseil communal où il était unanimement estimé

Parmi nous, il laisse le souvenir d'un collègue dévoué, qui tenait à rendre service et aimait à obliger sans ostentation.

Il était entré dans nos rangs le 29 décembre 1902 et avait été promu membre effectif le 29 décembre 1907.

Malgré ces deuils successifs, auxquels vous vous êtes tous associés, et en dépit des démissions qu'il a acceptées, l'Institut comptait encore au 31 décembre dernier 305 membres, dont 36 membres effectifs, 7 membres honoraires, 44 membres correspondants et 218 membres associés.

\* \*

Au cours de l'année 1910, l'Institut a appelé M. Gustave Ruhl, son vice-président, à succéder à son regretté président M. Julien Fraipont ; d'autre part, M. Jean Servais, conservateur adjoint, a été unanimement désigné pour reprendre la succession de feu M. le D<sup>r</sup> Alexandre.

Enfin, en présence de l'extension continue des travaux du secrétariat, M. Jules Pirlet a été nommé second secrétaire-adjoint.

*Le Secrétaire :*

L. RENARD GRENSON.

Liège, 26 février 1911.

---

# Rapport du Trésorier sur l'exercice 1910

---

MESSIEURS,

L'exposé des comptes de l'exercice 1910 et de la situation financière de l'Institut archéologique liégeois sera cette année forcément court. Rien de bien saillant au point de vue « trésorerie » n'a marqué le cours de l'année écoulée.

C'est intentionnellement que le Bureau a réduit certaines dépenses, notamment celles qui concernent les achats d'antiquités et les fouilles ; nous avons, en effet, voulu viser à liquider au plus tôt notre important arriéré.

D'autre part, nous avons dû, faute de fonds suffisants, renoncer à développer notre Bibliothèque et à organiser un service pratique et permanent dont les membres, notamment les chercheurs, profiteraient dans une large mesure.

Nous avons réalisé des économies, peut-être mesquines, partout où cela a pu se faire ; nous avons même supprimé, pour cette fois, l'affichage public et permanent des causeries de cet hiver ; nous avons, enfin, laissé en suspens certaines dépenses pour restaurations et entretien des collections. Avons-nous bien fait ? Vous apprécierez les résultats en regard de notre souci de remettre nos finances à flot, d'autant plus que le grand succès du Congrès archéologique de 1909 nous a mis dans l'obligation de le subsidier au delà de ce que nous avions prévu.

L'augmentation du nombre des membres de l'Institut ne cesse de s'accroître : en 1908, nous en comptions 241, en 1909 nous étions 283, et, au 31 décembre 1910, 305.

Cette augmentation progressive est éloquente et dispense de tout commentaire.

Voici les comptes et la situation :

EXERCICE 1910.

A. *Recettes.*

Subsides ordinaires :

Etat	Province	Ville	
1000	750	1500	= 3.250,00
Cotisations . . . . .			2.850, —
Abonnements à la <i>Chronique</i> . . . . .			98,20
Vente de Bulletins . . . . .			47,—
Intérêts en banque . . . . .			23,60
Déficit . . . . .			<u>246,53</u>
			<u>6.515,3</u>

B *Dépenses.*

Chap. 1. Achats d'antiquités . . . . .	200,00
— 2. Fouilles . . . . .	717,90
— 3. Service de la Bibliothèque . . . . .	149,80
— 4. Publications ( <i>Bulletin</i> et <i>Chronique</i> ). . . . .	2.703,80
— 5. Frais généraux :	
a. Administration . . . . .	608,70
b. Causeries publiques . . . . .	162,20
c. Excursions archéologiques . . . . .	40,00
d. Expositions temporaires . . . . .	<u>51,05</u>
	861,95
— 6. Entretien des collections . . . . .	9,00
— 7. Entretien des locaux . . . . .	15,20
Dépenses extraordinaires :	
a. Subsides au Congrès 1909. . . . .	851,75
b. Remboursement sur )	
l'emprunt de 2000 fr. . . . .	) 1.000,—
	<u>1.851,75</u>
Commission de banque . . . . .	5,70
	<u>6.515,30</u>

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1910.

*Actif.*

Espèces en caisse. . . . .	166,04	
Solde créditeur en Banque . . .	661,45	
Avances récupérables au Con- grès 1909. . . . .	340,—	
Païement pour compte de la Ville (aménagement Musée) à récupérer. . . . .	140,—	
Déficit à ce jour . . . . .	2.973,40	
		<u>4.280,89</u>

*Passif.*

Reste dû sur l'emprunt. . . . .	1.000,00	
Reste dû à divers. . . . .	3.280,89	
		<u>4.280,89</u>

SITUATION.

Déficit au 31 décembre 1909 . . .	3.740,54	
Remboursement partiel . . . . .	767,14	
Déficit au 31 décembre 1910. fr.	2.973,40	

*Le Trésorier.*

FLORENT PILOLIEN.

# LE RÔLE DE LA FRANCE

## AU PAYS DE LIÈGE

DURANT LE SECOND QUART DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

*Récit d'un ambassadeur français de l'époque.*

---

### I.

Il est un mot qui, pendant une longue série de siècles a remué les intelligences, fait couler des flots d'encre, soulevé des tempêtes au pays de Liège. A la vérité, ce mot représentait un principe d'une importance capitale : la *neutralité*. Le croirait-on ? Nonobstant la période maintes fois séculaire durant laquelle elle a préoccupé les Liégeois, ceux-ci, à aucun moment, ne sont parvenus à s'en faire, d'une façon générale, une conception unique, identique. Au contraire, elle les divisait en camps ennemis et elle demeura longtemps pour eux un brandon de discordes. C'est que, pour trop de bourgeois, elle formait une enseigne trompeuse ; c'est que certaine grande nation s'en servait comme d'une arme à deux tranchants pour en frapper à coups redoublés nos malheureux ancêtres.

Afin de se rendre compte de sa valeur réelle autrefois, il faut se remémorer la situation politique de l'ancien pays de Liège. En conséquence de l'adjonction de la couronne impériale à celle de la Germanie par l'empereur Othon I<sup>er</sup> vers l'an 936, le territoire liégeois ressortit à

l'empire d'Allemagne. Ulérieurement, il lui fut lié plus intimement encore, quand, à la diète d'Augsbourg tenue l'an 1500 et à celle de Cologne, de l'an 1512, Maximilien I<sup>er</sup> partagea l'empire en cercles. La principauté de Liège se trouva renfermée dans le cercle de Westphalie auquel elle devait rester attachée jusqu'à la chute du régime princier, en 1794.

Il est vrai que les liens qui l'unissaient à l'empire d'Allemagne furent de plus en plus relâchés, affaiblis dans les derniers siècles de son existence. La condition de la patrie liégeoise en était devenue plus périlleuse. D'abord, à raison surtout de la neutralité même, mal entendue chez nous, l'union des cœurs n'y triomphait aucunement. Ensuite, tandis que l'empire perdait en puissance et en cohésion, des nations voisines et remuantes avaient pris des proportions inquiétantes par des conquêtes successives.

Si les dissensions intestines furent plus d'une fois fatales à notre pays, trop souvent aussi les Liégeois eurent à souffrir des événements belliqueux qui surgissaient entre les peuples adjacents. Nos pères avaient cru se mettre d'une façon infaillible à l'abri de ces conflits internationaux en faisant proclamer la neutralité du territoire liégeois. La Cité en exprima le vœu l'an 1477, en l'année même où les rares Liégeois survivants du désastre de l'an 1468, venaient de se voir restituer par Marie de Bourgogne les privilèges et les franchises qu'ils avaient perdus dans cette catastrophe. Ce vœu de neutralité, qu'approuva Louis de Bourbon, fut admis par la France et par l'Autriche en 1492 seulement.

La remarque en a été faite : « Ce n'était point à la fin, mais au commencement du xv<sup>e</sup> siècle et même antérieurement que les Liégeois eussent dû, non pas proclamer leur neutralité sur les ruines de leur capitale, ce que les puissances qui la sanctionnèrent durent considérer elles-mêmes comme un acte de faiblesse et d'impuissance,

ais bien se contenir dans une neutralité réelle et absolue envers les Etats voisins, quels que fu-sent leurs émêlés (1) ».

Au surplus, la neutralité, ainsi solennellement prononcée, fut plutôt chimérique qu'effective. Elle apparut pour nos aïeux comme une source de périls et de maux : 'autant que jadis la neutralité ne se concevait pas de la même manière que nous l'admettons de nos jours. Selon l'ancien droit des gens, elle n'empêchait aucunement le passage des armées à travers le territoire dit neutre, lesquelles armées pouvaient y fourrager licitement, s'y avitailler, voire y lever des recrues.

L'observation de la neutralité, pour les Liégeois, devait d'ailleurs dépendre des temps et des événements. Pourrait-on reprocher au sagace et ferme Erard de La Marck l'avoir abandonné cette théorie politique pour placer ses sujets sous la protection toute puissante alors de Charles Quint et conclure avec lui ce traité de l'an 1518, qui allait garantir à la patrie liégeoise plus d'un demi-siècle de paix et de tranquillité extérieure ? Serait-il permis de blâmer l'un des meilleurs successeurs d'Erard de La Marck, Gérard de Groesbeck, doué aussi d'un esprit ferme et perspicace, d'avoir laissé tomber ce traité de l'an 1518 et d'avoir remplacé de nouveau la nation liégeoise dans une neutralité complète ? Pas le moins du monde. Tous deux ont obéi à une pensée similaire : garantir la paix et la sécurité de notre territoire. Ils recoururent à des actes opposés, soit ; mais ces mesures étaient adaptées aux circonstances.

On l'a fait ressortir : en 1518, l'amitié de l'Espagne apparaissait pour notre pays une protection efficace. Après l'amoin-drissement de cette nation et les progrès de la France, cette protection offrait du danger. Seule la

(1) DE CRASSIER, *Recherches sur l'histoire de la principauté de Liège*, Liège 1845, p. 47.

neutralité sagement comprise, pouvait mettre le pays à l'abri de l'ambition française (1).

## II.

L'on sait si cette ambition eut des bornes. Sans doute l'idée d'une annexion totale de la principauté liégeoise lui était généralement bannie des desseins de la France. Celle-ci avait ses raisons pour agir de la sorte. Avant tout, cette conquête lui eût coûté trop de sacrifices, puis elle aurait été très pénible à conserver, vu la position topographique du territoire liégeois, de l'avis même des agents français. Enfin, peut-être la France partageait-elle l'opinion prêtée à Charles-Quint : qu'il aimait « mieux les Liégeois bons voisins que mauvais sujets (2) ». Elle préférait non enlever, lorsqu'elle croyait ou qu'elle avait rendu le moment propice, quelque province limitrophe ou quelque place stratégique qui importaient beaucoup à sa propre défense. Elle tendait surtout et découvrait un avantage énorme à empêcher les Liégeois de vivre en bonne intelligence avec les autres peuples environnants. Ce à quoi elle visait aussi principalement, c'était à s'assurer à travers le pays de Liège, à notre grand préjudice, un passage toujours ouvert pour pénétrer soit en Allemagne soit dans les Pays-Bas.

A ces fins, il était de toute nécessité de gagner l'affection des Liégeois, et ainsi, comme l'avancé ingénument en 1650, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville, l'héroïne de la Fronde, on attachait « inséparablement aux intérêts de la France un pays fort riche et fort grand (3) »

(1) G. KURTH, *Catalogue de l'exposition de l'art ancien au pays de Liège*, 1905, Introduction, p. XIX.

(2) VAN DER HAER, *Les Chastelains de Lille*, 1611, p. 99.

(3) *La Justification de M.M. les princes, contenant les affaires les*

Pour obtenir ce précieux résultat, la Cour française usa de tous les moyens pouvant flatter l'amour-propre des Liégeois, les flagorner. Il faut reconnaître que la réussite des desseins de la France sur l'esprit mobile et enthousiaste des Liégeois, n'exigeait pas, de sa part, de grands frais d'imagination. Ne rencontrait-elle pas chez nous, un peuple confiant, léger, peu initié aux roueries de la diplomatie, tout préparé, par le langage, par les mœurs, par le caractère primesautier à se tourner aisément vers les Français, à en suivre bénévolement toutes les volontés, tous les caprices.

### III.

Aussi cette sympathie des Liégeois envers la France remontait-elle à des temps lointains. N'a-t-on pas cru la voir poindre dès le ix<sup>e</sup> siècle sous Charles-le-Chauve<sup>(1)</sup> ? Ce n'a pu être là qu'une manifestation accidentelle, car, pendant une période plusieurs fois séculaire, Liège ne cessera de se river aux destinées de l'Empire duquel elle dépendait. Au xii<sup>e</sup> siècle encore, Wibald de Stavelot, l'affirmera : « Nous autres nous sommes Allemands et non Français<sup>(2)</sup> ».

Mais, au siècle suivant et, en tout cas, au début du xiv<sup>e</sup> siècle, les dispositions affectueuses pour nos voisins du Midi s'attestent d'une façon non équivoque, à Liège même, dans ces unions de *Chaperons blancs* où s'affiliaient en grand nombre les jeunes patriciens qui se qualifiaient fièrement d'*Enfants de France*<sup>(3)</sup>.

*plus importantes qui se sont traitées pour l'ajustement des deux Couronnes, 1650.*

(1) *Prudentii Trecensis annales.*

(2) MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio*, t. II, col. 321.

(3) HOCSEM, dans CHAPEAUVILLE, *Gesta Pontificum leodiensium*, t. II, p. 337.

Il me serait aisé de multiplier les démonstrations anciennes du penchant des Liégeois pour les voisins du Midi. Qu'il me suffise d'invoquer le témoignage que l'astucieux Louis XI se plut à décerner à nos aïeux : « Toujours », disait-il, « les Liégeois ont eu le roy et la Couronne de France en grant honneur et révérence <sup>(1)</sup> ».

#### IV.

Qui oserait proclamer que l'amour sincère des Liégeois pour ce grand peuple a été payé de retour ? Hélas ! un long et terrible passé démontre le contraire. La Belgique certes vouera à la France une éternelle reconnaissance pour la part glorieuse qu'elle a prise en 1830 et 1831 à la fondation et à l'affermissement de notre indépendance nationale. Ce sera là un acte de stricte justice. La vérité historique n'en conserve pas moins des droits imprescriptibles. Jamais elle n'autorisera les Liégeois à effacer de leurs annales les traces des ravages affreux, des incendies, des bombardement ou autres malheurs incalculables dont la France a accablé le pays liégeois, à ne considérer même que les quatre derniers siècles du régime princier, à commencer par la destruction générale de Liège, faite en 1468, avec la complicité et sous l'inspiration du traître Louis XI. Le rôle de la France a été si néfaste pour nous, durant ce long passé, que les historiens français eux-mêmes, voire les plus réservés, ne peuvent s'empêcher de formuler de très vifs regrets. N'est-ce pas le moment de remémorer l'aveu du sérieux Michelet, confus de l'inconcevable conduite de ses compatriotes d'autrefois :

« Toute cette histoire de Liège est bien dure à raconter pour un Français. Moi qui l'ai reprise et suivie depuis le xv<sup>e</sup> siècle, qui, dès Louis XI, ai dit tout ce que ce peuple

(1) MATHIEU D'ESCOUCHY, t. II, p. 463.

a fait et souffert pour la France, je sens comme un pesant remords. Oui, je me sens, comme Français et comme représentant de mes pères, douloureusement responsable et tristement solidaire des maux de ce pauvre pays, immolé si souvent pour nous. Il périt deux fois, trois fois pour avoir cru à la parole de nos rois, qui le mettaient en avant comme un bouclier, sur le cœur de la France en péril, puis blessé, déchiré, sanglant, le laissaient là pour périr (1) »

Il serait faux de déduire de là que, pour parvenir à leurs fins intéressées, nos voisins du Midi ont toujours eu recours à la violence. Le plus souvent, ils se bornèrent à mettre en mouvement une diplomatie des plus rusée, mais aussi des plus machiavélique. Inaugurée sous Philippe le Bel, je l'ai dit, elle variera ses procédés dans les siècles qui suivront. On connaît ceux employés au xv<sup>e</sup> siècle, par ce génie malfaisant qui a nom Louis XI. Sa politique perfide parviendra, en répandant l'or à pleines mains, ou au moyen de subterfuges, de manœuvres déloyales, à entraîner dans ses machinations ténébreuses, des Liégeois eux-mêmes, esprits soit mécontents, soit faibles, irréfléchis, trompés, en tout cas, par des promesses fallacieuses, soit inconscients du rôle odieux qu'on leur faisait jouer et surtout des conséquences funestes pour leur patrie.

De la même manière seront tramées en 1541, en 1543, etc., ces conspirations qui eurent pour objectif de livrer la capitale liégeoise aux armées françaises (2). Et en ce

(1) *Histoire de la Révolution française*, t. IV, p. 4-7.

(2) Un touriste français réputé, Pierre Bergeron, qui vint visiter Liège, au début du siècle suivant, ne s'en cache pas :

« Le peuple, forcé de noblesse, ne laissait pas toujours de retenir quelque chose de ceste ancienne affection envers la France, ce qui donna subject à beaucoup d'entreprises sur la ville de Liège par les Français qui, toutes fois, ne réussirent pas, comme celle du sieur de Longueval et Martin van Rossen, chefs de l'armée française, en l'an 1542, et plusieurs autres. » (*Voyage de Pierre Bergeron es Ardennes, Liège, etc., en 1619*. Liège, 1875, p. 147.)

xv<sup>e</sup> siècle, les hommes soudoyés par la France persisteront longtemps dans leur propagande occulte, effrénée quand même, à tel point qu'elle inquiétera très sérieusement les chefs d'Etats environnants. Marie de Hongrie exposait ses craintes à ce sujet à Charles-Quint, le 30 août 1552 :

« Surtout », lui écrivait-elle, « me met en perplexité la ville de Liège qu'a esté toute ceste année si playne de séditions et malvaises humeurs que unques en 50 ans aparavant. De sorte que si le s<sup>r</sup> de Sedan, ou quelque personnage, au nom du Roy de France, y fust venu, avec grande ou petite compaignie, ou viendrait encores, l'on tient que, indubitablement, appoincteront avec ledict Roy » (1).

Toutes ces machinations secrètes des partisans de la France finirent cependant par être éventées, leurs tentatives d'exécution par être étouffées immédiatement à Liège. A l'aide d'autres stratagèmes, nullement militaires, les troupes françaises s'emparèrent de la position importante de Bouillon l'an 1552, ou ravagèrent à diverses reprises notre territoire dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle.

## V.

C'est surtout dans le siècle suivant que se déploieront, chez nous, de la part de la Cour de France, toutes les ressources d'une politique adroite certes, surtout cauteleuse, sournoise, disons le mot, hypocrite.

Jamais peut-être la principauté de Liège ne se trouva dans une condition aussi hérissée de difficultés et de dangers. Elle était placée entre les princes catholiques d'Allemagne et la ligue protestante du même empire,

(1) DE MARNEFFE, *La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVI<sup>e</sup> siècle*. — (Voir aussi la lettre du 16 août 1552, de la même au même.)

appuyés ouvertement par les Provinces-Unies de Hollande, voire par la France dont le chef se complaisait pourtant à se parer du titre pompeux de « Roi très chrétien » et à se proclamer le défenseur par excellence de l'Eglise catholique (1). Avec quels soins empressés, on recherchait l'alliance du pays liégeois ! Mais, bien qu'ayant à sa tête un prince de la maison de Bavière, sa sécurité exigeait qu'il observât une neutralité absolue ; il lui fallait une conduite prudente et sage. Il va de soi que les chefs des états catholiques de l'Allemagne comme l'Espagne, maître des Pays-Bas, désiraient ardemment voir notre principauté non seulement se maintenir dans une bienveillante neutralité, mais jouir d'une profonde paix civile. Il importait, au contraire, aux pays protestants et surtout à leur alliée, la France, de susciter à la patrie liégeoise des difficultés intérieures et extérieures.

Cette dernière puissance s'ingénia à utiliser la situation pour développer son influence dans le pays de Liège, au détriment de l'ordre et de la tranquillité publique. Elle redoubla alors d'intrigues à l'aide d'agents qu'elle envoyait séjourner ici à titre officieux ou officiel, suivant le moment, sous le nom de résidents. Ces agents diplomatiques surent tirer un parti extrême de l'esprit turbulent des Liégeois et de leur indépendance de caractère, pour semer parmi eux la haine et la discorde. L'élément démocratique, trop peu éclairé sur ses propres intérêts, manquant de volonté personnelle, ne s'apercevait nullement qu'il devenait, aux mains de la France, un véritable jouet, qu'elle ne se servait de lui que pour satisfaire ses desseins immodérés au grand dam de la patrie. Aux agitateurs français, il fut ainsi très aisé d'organiser une faction hostile au prince

(1) « Pour la Religion, il n'y a personne souz le Ciel, qui ose disputer les vrais sentiments aux Roys Tres Chrestiens » (*Le Portrait raccourci*. Paris, 1645. — H. HELBIG, *Chiroux et Grignoux*. Liège, 1883, p. 18).

faction qui soi-disant garantissait contre lui les libertés populaires, mais qui, comme on l'a établi, était uniquement à la merci de la diplomatie française et stipendiée par elle. C'est le parti qui devait recevoir le nom de *Grignoux* ou *grognards*, tandis que les membres de ce parti donnaient aux défenseurs du prince et de la légalité, le sobriquet *Chiroux*, appellation ancienne de l'hirondelle, en Wallonie. La politique basse, odieuse de la France allait provoquer, durant le second quart du xvii<sup>e</sup> siècle, pour la nation liégeoise, l'une des périodes les plus déplorables de son histoire.

A en croire ses agents, la France formait l'unique sauvegarde de notre nationalité et de notre neutralité. De fait, les actes l'attestent, la France ne respectait cette neutralité que pour autant qu'il ne lui fût pas avantageux de la violer. Pour elle, la neutralité était un piège qu'elle nous tendait, ou, si l'on veut, un appât destiné à prendre les Liégeois dans les filets de l'ambitieuse nation.

Ses émissaires, par leur hâblerie, leur faconde, fascinaient littéralement le peuple. Ils jouissaient près de lui d'une omnipotence absolue ; ils constituaient véritablement la clef de voûte de l'autorité liégeoise : « Le résident de France », écrivait un courtisan français de ce temps, « le résident estoit la pierre du milieu qui lioit les extrémités <sup>(1)</sup> ».

Depuis longtemps, le monde des érudits est édifié sur l'importance du rôle dévolu à ces résidents français. Néanmoins, la part d'influence qu'ils ont prise à l'histoire de notre principauté a été appréciée différemment. Personne aujourd'hui ne peut se tromper sur ce point ; leur part est prépondérante. S'il pouvait subsister le moindre doute à cet égard, il suffirait, pour le dissiper, de parcourir le mémoire d'un de ces agents, d'Antoine de Lumbres, qu'un noble et distingué Français, M. le comte Georges de

(1) *Le Portrait raccourci*. Paris, 1645.

Lhomel, vient de publier avec une préface très étudiée (1). C'est la publication de cette intéressante et instructive relation qui m'a fourni l'occasion de cette dissertation. Avant de laisser l'intelligent diplomate du xvii<sup>e</sup> siècle raconter les événements dont il a été l'acteur principal et le fomentateur en grande partie, force m'est d'esquisser rapidement l'œuvre des agents français qui l'avaient précédé à Liège en ce xvii<sup>e</sup> siècle.

## VI.

Le premier de ces missionnaires politiques, — je ne dis pas résidents — est René-Louis de Ficquelmont, du diocèse de Metz, qui devint seigneur d'Andrimont, près Verviers (2). Né vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle (3), il était apparenté avec le comte de Grandpré, abbé séculier de Mouzon. Il hérita de cette charge bénéficiaire. C'est pourquoi au pays de Liège, on le connaissait sous l'appellation *abbé de Mouzon*. Mais cette qualification n'impliquait nullement une entrée réelle dans les ordres chez son porteur. Aussi, aucun de nos chroniqueurs ne fait-il allusion à son caractère sacerdotal. Il est plutôt à penser qu'intentionnellement, en une principauté épiscopale, réputée pour les profonds sentiments religieux des habitants en général, l'habile officieux français faisait montre de sa qualité d'*abbé de Mouzon* afin de capter facilement la confiance de la population. Il y a d'autant plus de raison de le croire que lorsque l'intérêt de sa politique réclamait sa présence en des

(1) *Relations de Antoine de Lumbres, seigneur d'Herbinghem, etc., touchant ses négociations et ambassades* (ouvrage publié pour la Société d'histoire diplomatique), t. I<sup>er</sup>, Paris, Plon, 1911.

(2) RENIER, *Histoire d'Andrimont lez-Verviers*. Verviers, 1886, p. III.

(3) C'est évidemment par erreur qu'une publication française récente le fait naître en 1610, puisque quatorze ans plus tard, l'an 1624, il remplissait déjà des missions importantes en notre pays.

pays voisins non catholiques, il reprenait uniquement ses prénoms et son nom de famille : *de Ficquelmont*.

Selon une notice dithyrambique sur les agissements des premiers envoyés français en notre principauté, notice à la rédaction de laquelle il semble avoir grandement contribué, de Mouzon avait dû venir à Liège à plusieurs reprises, pour défendre les droits méprisés d'un jeune parent <sup>(1)</sup>. Quoi qu'il en soit, il séjournait en notre cité l'an 1624. Promptement initié aux questions politiques, électorales surtout, qui préoccupaient les bourgeois, il fit preuve de tant d'ardeur à les exposer à sa façon près des chefs du mouvement populaire, il sut si adroitement attirer ceux-ci à lui par des promesses les plus alléchantes, que, dès le 11 décembre 1626, le Conseil de la Cité lui accordait, en témoignage de reconnaissance, le droit de bourgeoisie. Versant le discrédit sur les hautes classes sociales, l'officieux français affectait d'être un ami chaleureux des petits et de leurs chefs, leur distribuait l'argent à poignée et multipliait les festins tentateurs : « Sa table », raconte l'un des courtisans, « estoit ouverte à tous et aucun ne l'abordoit qui ne s'en allast satisfaiet de luy. Or, comme en ce pays-là on ne se communique jamais tant que dans les festins, c'estoit là que ces pauvres affligez mesloient leurs soupirs avec les vapeurs du vin, quelques fois parlantz entr'eux à la table de M<sup>r</sup> de Mouzon et quelques fois à luy-mesme <sup>(2)</sup>. » Plus fréquemment, selon un autre document contemporain des faits, c'est « dans un cabaret » qu'il

(1) « Monsieur l'abbé de Mouzon ayant faict plusieurs voyages à Liège, pour y maintenir les droictz d'un jeune gentilhomme. filz du feu baron de Pesche et de la fille de M. le comte de Grandpré... » (*Affaires du Liège et de quelques négociations de la part du Roy es années 1630, etc.* Fonds Béthune, vol. 3834 à la Bibliothèque nationale de Paris. — H. HELBIG, *Mémoire concernant des négociations de la France en 1630*. Liège, 1875).

(2) *Ibidem*, p. 20.

résidait aux complots ourdis contre l'ordre établi <sup>(1)</sup>, fin d'affaiblir l'état liégeois par les dissensions civiles, 'y augmenter le nombre des amis de la France et finalement de séparer le pays de Liège du cercle de Westphalie.

## VII.

Ayant ainsi préparé toutes ses batteries pour faire prévaloir les aspirations de la Cour française, de Mouzon eprit le chemin de sa patrie en 1629. « Il représenta au roy et aux ministres l'importance de cest affaire » et la nécessité d'envoyer à Liège, un député officiel. Se sentant trop compromis aux yeux de l'autorité princière de Liège, le Mouzon conseilla au monarque de charger de cet office un autre compatriote, d'un passé indemne au point de vue liégeois. De la sorte, lui, de Mouzon, pourrait aller continuer, à Liège même, ses agissements sous main avec plus de liberté et de chances de réussite

Le roi saisit les avantages à retirer de la pensée de Mouzon ; il délégua, en février 1630, un gentilhomme, le sieur de Cadenet, a titre officiel auprès des députés des Etats et du Conseil de la Cité, mais non auprès du prince qu'on prétendait pourtant ne pas vouloir froisser. Le nouvel envoyé avait reçu des instructions, les unes verbales, les autres écrites. Elles sont en parfaite harmonie avec l'attitude fausse, déguisée, que j'ai déjà attribuée aux agents de la France.

Les instructions verbales prescrivaient notamment — je les cite d'après le factum d'un fervent français de l'époque :

« De ne rien dire ny faire qui peust faire congnoistre que l'on ait aucun dessein sur la domination ou protection du Liège.....

<sup>(1)</sup> *Le Jugement et censure du portrait raccourci de la Roque*, 1645, p. 29.

» De ne rien dire aussy qui peust être interprété par le Impériaux ny Espagnolz tendre à quelque rupture.

» Surtout de ne choquer, desplaire ny désobliger le prince.....

» De gagner le plus de partisansz que l'on pourroit avec adresse, pour s'en servir au besoin, principalement au chapitre cathédral et parmy le peuple.

» Et pour fin de reconnoistre les humeurs des uns et des autres, bastissant pour la France et destruisant pour l'Espagne. »

Les instructions écrites ne sont pas moins caractéristiques et méritent d'être connues. Les voici avec leur intitulé :

« *Mémoire au sr de Cadenet, gentilhomme de la Chambre du Roy, Sa Majesté l'envoyant en la ville de Liège pour affaires importantes à son service.*

» Le sieur de Cadenet s'en ira en la ville de Liège, où estant, il présentera les lettres de Sa Majesté aux députez des Estatz et du pays et gens du Conseil de la Ville, et leur exposera, en conformité d'icelles, les bonnes intentions de Sa Majesté pour leur bien, repos et soulagement, y adjoustant ce qu'il jugera convenable et qu'il congnoistra à propos estant sur les lieux.

» Il verra en particulier les correspondantz du sr abbé de Mouzon, ausquelz il s'ouvrira autant et en la manière qu'il le faudra fere.

» Remarquera songneusement les inclinations et les humeurs de ces gens là et, selon qu'il les verra portez de *bonne volonté* (1), leur donnera espérance que Sa Majesté se portera a les *gratiffier* (2), sans rien spécifier néangmoins.

» Il essayera de gagner des nouveaux *serviteurs*, principalement au Chapitre de St-Lambert, et, parmy le peuple, ceux qu'il congnoistra les plus résolus, mais il faut que ce soit adroitement sans qu'il paraisse que l'on ait ce desseing.....

» Il empeschera aussy, si faire se peut, que l'on ne prenne cartier pour des levées étrangères dans le pays, et reconnoistra d'entre

(1) Il est facile de comprendre le sens de cette « bonne volonté ». On était de *bonne volonté* quand on faisait celle de la France.

(2) Lire « à les gagner à prix d'or. »

ous ceux qui ont porté les armes, quelz pourroient servir si on les vouloit employer pour le service de Sa Majesté et à quelles conditions.

» Ledit sr de Cadenet verra le Bourguemaistre Beckman pour le confirmer tousjours dans les bonnes volontéz qu'il a pour la France, mais il ne faut pas que cela paroisse, d'autant qu'il est mal avec le prince de Liège.... »

De Cadenet s'empressa, suivant les ordres reçus, de faire visite à l'abbé de Mouzon pour connaître les hommes par lesquels il fallait agir : « Soubz main », avoue le même mémoire officieux, « de Cadenet faisoit parler aux principaux et plus résolus du peuple, pour leur donner cœur de reprendre leurs antiens privileges, empescher les troupes du Roy d'Espagne de loger en leur pays, chastier les malfaiteurs, *s'assembler en armes* en cas de besoin ; bref de ne se laisser plus gourmander comme ils avoient fait du passé ».

On ne pouvait plus formellement exciter le peuple liégeois à l'insubordination et à la révolte armée.

« Cependant », poursuit le document français du temps, « à ceux qui le venoient voir ou qu'il alloit visiter, de Cadenet ne parloit que de douceur, de paix, d'amytié <sup>(1)</sup> ».

Quant au prince de Liège, de Cadenet « ne vouloit rien tesmongner contre, de sort qu'il est aisé de congnoistre que tout ce qu'il *négocioit*—ou plus exactement « tramait »—estoit absolument contraire aux sentimentz du prince et à ses desseingz, et que tout ce qu'il disoit en publicq ou à personnes suspectes et indifférentes n'estoit que de la bienveillance vers luy et à tout ce qui regardoit son bien et contentement en la conservation du pays <sup>(2)</sup> ».

(1) *Op cit.*, p. 39.

(2) *Ibidem*, p. 43.

## VIII.

Les machinations ouvertes ou secrètes de l'agent français trouvèrent naturellement un prompt écho dans les milieux démocratiques. Les chefs lui firent présent d'une chaîne en or avec une médaille représentant d'un côté saint Lambert, de l'autre les armes de la ville. Par un autre témoignage de gratitude, le Conseil de la Cité-lui décerna également le droit de bourgeoisie. Au sortir de la séance, le héros fut festoyé encore, en un splendide banquet lui offert à l'Hôtel de Ville même.

On fêtait de la sorte l'homme qui, par ses manœuvres souterraines, avait échauffé à l'extrême l'esprit du peuple, fomentait chez lui une hostilité de plus en plus accentuée contre l'autorité souveraine et les lois du pays.

Aux luttes intestines s'ajoutèrent bientôt de graves conflits extérieurs qui mirent le pays de Liège à deux doigts de sa perte. En cette triste occurrence, le Conseil privé et les députés des Etats crurent devoir envoyer au roi de France, l'an 1632, le baron de Fenffe <sup>(1)</sup>, gouverneur de Bouillon, auquel la Cité adjoignit La Ruelle, en vue d'obtenir le respect de l'indépendance et la neutralité du pays. Aux vagues promesses que le monarque leur fit, il ne manqua point d'ajouter l'espoir « qu'ils témoigneront leur affection toute particulière à son service, et à *la grandeur et accroissement de son Etat* ». Quatre jours plus tard, le roi exprimait des désirs aussi intéressés en répondant aux trois Etats de Liège : « Nous avons reçu la Députation comme une preuve de la bonne continuation de votre dévotion et affection envers nous et notre couronne <sup>(2)</sup> ».

(1) Jean-Ferdinand de Pottiers, comte de Wagnée, fils de Denis de Pottiers, baron de Fenffe, gouverneur de Bouillon. (Voy. J. DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. III, pp. 272-273.

(2) Bibliothèque nationale de Paris, Fonds Dupuy, reg. 157, f° 60.

Pour jeter la lumière sur ce sujet délicat, le 19 du même mois paraissait une plaquette intitulée : *Avertissement d'un François de qualité aux bourgeois de la Cité de Liège*, où l'on recommandait au peuple liégeois de se méfier de la France et des artifices de Richelieu <sup>(1)</sup>.

## IX.

Ce malicieux homme d'Etat allait, en effet, accréditer officiellement à Liège un résident français en remplacement de Cadenet. Cette fois, l'abbé de Mouzon, dont le succès des exploits occultes était établi à suffisance, fut appelé à ces fonctions. Nommé en avril 1634, il ne tarda pas à se rendre à son poste, ayant pour adjoints son frère et le baron de Saizan. M. le comte de Lhomel expose en quelques mots la conduite qui avait été tracée à de Mouzon :

« Sans faire connaître à Liège que son souverain avait le désir qu'on lui demandât sa protection, il devait dire simplement qu'il ne venait à Liège que pour affaire personnelle <sup>(2)</sup> et assurer le bourgmestre La Ruelle de l'affection du Roi, tout en évitant la jalousie de la part des autres. Si l'abbé de Mouzon ou son frère pouvait trouver un canonicat dans le chapitre de St-Lambert, il lui faudrait profiter de cette occasion pour s'y faire nommer. Les lettres de créance données au résident visaient exclusivement les habitants de Liège en général, et non le Prince <sup>(3)</sup> ».

Méconnaître ainsi les droits du prince de Liège était devenu traditionnel pour la Cour française.

(1) Bibliothèque Mazarine de Paris. Imprimés, 17/873.

(2) Dans une lettre aux Liégeois, le roi laissait aussi croire que l'abbé de Mouzon était « obligé de faire quelque séjour à Liège pour des affaires particulières ».

(3) *Relations de Antoine de Lumbres*, t. I, Introduction, p. xxvii.

Au mois de septembre, l'abbé de Mouzon remettait encore une lettre adressée à la Cité, au lieu de l'envoyer au prince <sup>(1)</sup>.

Dans ces conditions, il va de soi que, loin de calmer l'agitation intérieure et de dissiper les difficultés extérieures, l'arrivée de l'agent français ne fit que les envenimer. Les élections communales, en suite de ces excitations réitérées, devenaient de plus en plus tumultueuses. Mettant en œuvre indifféremment ou simultanément l'or, l'intrigue et la violence, il réussissait sans peine à faire élire à la magistrature, les hommes de son choix, hommes sans idées ou initiatives personnelles achetées, dirigés par lui, comme des automates, dans les vues de la politique de son pays.

Au début de sa délégation; « son objectif principal », confirme M. le comte de Lhomel, « était de faire des levées d'hommes dans le pays de Liège, pour le service du Roi, mais de grands obstacles s'étaient présentés pour le recrutement de ces troupes... Le 26 août 1634, de Ficquemont écrivait à Paris que sa mission se compliquait et qu'il envoyait son frère au Roi pour lui demander de nouvelles instructions » <sup>(2)</sup>.

## X.

Mais des événements nouveaux survinrent. A l'aurore de l'année 1635, on apprit la formidable alliance de la France, des Provinces-Unies du Nord, des princes luthériens d'Allemagne et des Suédois contre l'Espagne, les Pays-Bas, l'empereur et les princes catholiques de l'empire. La situation extrêmement exposée de la principauté de Liège exigeait de la part de ses dirigeants, la

<sup>(1)</sup> Recès du Conseil de la Cité, reg. 1634-1636, f° 26.

<sup>(2)</sup> *Op. cit.*, Introduction, p. xxviii.

plus étroite entente et la plus grande sagesse. C'est alors, le 1<sup>er</sup> mars 1635, que le chef incontesté du parti Grignoux, La Ruelle, dut conclure une convention secrète avec l'abbé de Mouzon et le comte de Warfuzée dans le but de livrer la principauté à la France, ou, en termes diplomatiques, de la placer sous la protection de cette puissance.

En tout cas, dès le 14 mai, cette nation jalouse, toujours prête à se proclamer la sauvegarde de la neutralité liégeoise, faisait pénétrer ses armées dans une partie de notre principauté et traitait les territoires envahis à peu près en pays conquis.

Néanmoins, les affaires ne marchèrent pas au gré de l'abbé de Mouzon, ni pour son gouvernement, ni pour sa personnalité. Il paraît même que la « calomnie » — ou ce qu'il appelait tel — ne le ménagea pas à son tour. S'en plaignant au roi, il lui écrivit notamment : « Pour le service de la France, j'ai quitté ma maison, mes affaires, mes amis. J'ai dépensé la moitié de mes revenus et je n'ai rien épargné pour le service de mon souverain ».

## XI.

Une lettre du même personnage, du 25 décembre 1635, renferme des révélations qui nous intéressent davantage. Elles concernent la notabilité liégeoise, autour de laquelle trop longtemps sa mort tragique a dressé une auréole de martyr patriotique. Nous apprenons une fois de plus que Sébastien La Ruelle est indigne de cet honneur, car tous les efforts, pour ainsi dire, de son intelligence, se dépensaient en faveur de la France. Mouzon l'écrivait à son souverain : « Il n'y a que La Ruelle dont le crédit maintienne dans le pays et la ville (de Liège) le nom Français ». Aussi le résident sollicitait-il du roi, l'envoi d'une compagnie d'infanterie de 80 à 100 hommes pour le service de cet ami avéré de la nation française. Et il concluait en ces

termes non moins explicites : « On a toujours fait de grandes promesses à La Ruelle, sans aucun effet ; malgré cela, c'est un zélé partisan de la France. Il faut conserver ses amis et faire quelques dépenses pour maintenir son autorité<sup>(1)</sup> ». Cette reconnaissance, la France l'a témoignée à La Ruelle et à sa famille<sup>(2)</sup>.

Les historiens sérieux n'en sont plus d'ailleurs à nier les relations coupables que La Ruelle entretenait avec cette puissance. Ils sont unanimes à reconnaître, preuve en mains, qu'en laissant sa vie dans le guet apens du perfide comte de Warfuzée, il a péri victime de son zèle ardent à seconder les menées ambitieuses du roi Louis XIII. Ils constatent aussi que son assassinat a été la conséquence de la conspiration contre la principauté au profit de la Hollande et de la France. Un des plus autorisés défenseurs de La Ruelle, M. Emile Gachet, le déclarait dans une lettre adressée à la Commission royale d'histoire de Belgique<sup>(3)</sup> : « Il se peut qu'au moment du meurtre, les Grignoux aient cru nécessaire de nier l'existence de ce complot ; l'histoire impartiale n'a pas à se préoccuper de toutes ces réticences intéressées. D'après toutes les pièces publiées, d'après l'ensemble même des faits, l'accord de La Ruelle avec la France me paraît incontestable. »

L'année précédente, en 1636, Jean-Louis, comte de

(1) DE LHOMEL, *op. cit.*, t. I, Introduction, p. XXIX.

(2) Le roi Louis XIII, en apprenant le meurtre de l'ex-bourgmestre, déclara « qu'il vouloit servir de protecteur à la veufve et de père aux pupilles ». Il introduisit un de ces derniers dans sa Cour en qualité de page, le fit élever et instruire à ses frais (*Le Portrait raccourci*, etc., 1645, reproduit par la Société des Bibliophiles liégeois, en 1883, p. 55). Avant tout, il avait accordé à la veuve et à ses enfants une pension de 2,000 livres (Manuscrit 993, f<sup>o</sup> 352, à la Bibliothèque de l'Université de Liège, et d'autres documents anciens).

(3) *Bulletins*, 2<sup>e</sup> série, t. III, pp. 132 et suivantes.

Nassau ayant été envoyé ici en ambassade par l'empereur d'Allemagne pour tenter un apaisement de l'agitation politique, put reprocher au Magistrat — aux bourgmestres et au Conseil de la Cité donc — « d'entretenir des correspondances avec le roi de France, dont les agens demeuroient dans la ville, y tenoient et machinoient toutes sortes de conseils et négoces, dommageables tant à Sa Majesté Impériale, au Saint-Empire qu'à la cité de Liège <sup>(1)</sup> ».

Deux mois avant son lamentable trépas, La Ruelle lui-même, dans une lettre datée du 23 février 1637 et ayant Paris pour destination, dépeignait l'espoir que nourrissait son cœur : la principauté aux mains de la France : « La persécution que font les ministres et officiers de l'Évesque contre la Cité, la même font-ils contre les villes subalternes... Notre défense ne peut pas longtemps subsister si nous ne sommes *secourus, conservés et protégés par les armes françaises* <sup>(2)</sup> ».

Les esprits les mieux disposés en faveur de La Ruelle ne peuvent plus l'innocenter. Le professeur H. Lonchay, de Bruxelles, s'exprime ainsi dans la notice écrite sur lui pour la *Biographie nationale* : « Rien n'autorisait un ancien magistrat à traiter de son chef avec une puissance étrangère . On ne représentera plus comme le défenseur de la neutralité, ce bourgmestre qui réclamait la protection de Richelieu, du ministre qui était alors le plus dangereux ennemi de notre liberté, et qui ne se donnait comme le garant de la neutralité liégeoise que pour mieux en profiter : on n'appellera plus patriote incorruptible le citoyen qui recevait de l'argent et qui se servait du crédit de l'étranger pour se maintenir au pouvoir ».

<sup>(1)</sup> *Récit de la négociation et expédition faite en l'ambassade impériale de S. E. Jean-Louis, comte de Nassau, vers les srs bourgmestres, Conseil et Magistrat de Liège. 1636, p. 50.*

<sup>(2)</sup> Lettre reproduite dans la *Revue de Belgique*, livraison de novembre 1889.

XII.

La demande d'intervention de la France était attendue impatiemment par Louis XIII. Elle lui apparaissait comme le préambule de l'annexion de notre principauté. Aussi le monarque insatiable la provoqua-t-il à maintes reprises. Dans une lettre du 4 juin 1636, où il félicitait la cité d'avoir résisté courageusement aux soldats pillards de Jean de Weert, le souverain lui offrait encore du « secours » pour le mois suivant et plus tôt si elle le désirait. En même temps, sous main, il engageait les Etats généraux de Hollande à se joindre à lui soi-disant pour défendre les Liégeois, en réalité, pour prendre possession de leur territoire. Déjà les plans étaient préparés, les rôles distribués pour le 1<sup>er</sup> août : Les Hollandais entreraient par Maestricht, les Français par le Luxembourg. Ce projet de conquête ne reçut pas l'assentiment des Etats généraux de Hollande. C'est ce qui sauva l'indépendance liégeoise des convoitises de la France <sup>(1)</sup>.

La mort de La Ruelle, le chef de ses courtisans à Liège, ne fit nullement abandonner au monarque français ses visées d'annexion. Il tendit, au contraire, à en hâter la réalisation. Avertissement en fut bientôt reçu chez nous. Trois semaines après le trépas de ce zélé partisan de la France, le 9 mai, les bourgmestres de la cité avisèrent le prince que les Français menaçaient de s'emparer de Huy, Chokier, Tongres, Hasselt, Saint-Trond, etc. <sup>(2)</sup>. Le 27 du même mois, le gouverneur des Pays Bas annonçait, à son tour, aux Etats de Liège, que l'armée française, avec l'aide des rebelles liégeois, se disposait à exécuter, dans peu de jours, le complot d'envahir et d'occuper le pays et la cité de Liège sous le fallacieux prétexte de conserver la liberté

<sup>(1)</sup> *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 206

<sup>(2)</sup> Cathédrale Saint-Lambert: Décrets et ordonnances, date susdite.

de ceux qu'on désirait opprimer. Il offrit aux Liégeois les troupes nécessaires pour repousser l'invasion méditée. Aussitôt informé, l'abbé de Mouzon déclara ne voir dans cette nouvelle qu'une affreuse calomnie destinée « à ternir la mémoire de La Ruelle et excuser son assassinat » (1). De son côté, Louis XIII écrivit le 18 juin aux Etats de Liège pour les rassurer affirmant qu'il les considérerait toujours comme « neutres », comme ses « bons et chers amis ». Il faut croire que les raisins étaient trop verts.

L'hiver qui suivit, des troupes des Pays-Bas étant venues séjourner deux mois dans l'Entre Sambre et Meuse, Piccolomini, à la tête de 7,000 impériaux menaçant d'en faire autant sur d'autres points du territoire liégeois, l'abbé de Mouzon s'empessa, le 5 janvier 1638, d'offrir le secours armé de la France « pour soutenir la neutralité liégeoise (2) ». Mais l'intervention du prince Ferdinand de Bavière près de l'autorité impériale suffit à éloigner tout logement militaire.

L'occasion de faire occuper la principauté par ses troupes lui échappant successivement, la France, d'une part y leva subrepticement de nombreuses recrues, d'autre part, permit à ses soldats de se livrer sur une partie du pays liégeois à toutes espèces de vexations. En octobre 1638, une députation fut même envoyée près de l'abbé de Mouzon pour le prier de les faire cesser (3). Il va sans dire que les Grignoux, les amis fidèles des Français, ne trouvaient jamais dans les exactions et les sévices de ces derniers, le moindre sujet de plaintes ; ils paraissaient hypnotisés sous ce rapport.

(1) Cathédrale Saint-Lambert. Décrets et ordonnances, 5 juin 1637.  
— Le 9 juillet, Charnasce, représentant de la France à La Haye, attesta, que, comme son maître, le prince d'Orange et les Etats de Hollande étaient animés de sympathiques sentiments pour le pays de Liège. (Cathédrale : Décrets et ordonnances).

(2) Ibidem, 5 janvier 1638.

(3) Ibidem, 2 octobre 1638.

Une nouvelle occupation de quelques points du pays par des soldats de Piccolomini, engagea derechef Louis XIII, à offrir en 1639, à notre principauté, l'aide de ses armes, par trois dépêches en dates du 21 janvier, du 15 février et du 9 juin. En conformité avec leurs sentiments patriotiques, les députés des Etats firent savoir au roi que, autant qu'ils le pourraient, ils respecteraient la neutralité du pays ; que si celle-ci était violée par des forces supérieures, cet acte de violence devait exciter la compassion du roi et non le porter à enfreindre à son tour les lois de la neutralité, et à mettre ainsi le comble à nos malheurs nationaux <sup>(1)</sup>.

La même année 1639, Louis XIII s'adressait encore aux Liégeois ; mais, cette fois, sa missive était pleine de menaces. Dans les efforts faits par Ferdinand de Bavière, en vue de la conservation de ses prérogatives principales et du maintien de la paix civile contre ses sujets rebelles qui s'arrogeaient tous les pouvoirs, qui violaient l'ordre légal et la sécurité individuelle, le souverain français découvrait des atteintes aux libertés et à la neutralité liégeoises. Il ressortait de son écrit une fois de plus, que la neutralité, pour la Cour de France, n'était qu'un vain mot, à l'abri duquel elle pouvait protéger toutes les injustices, toutes les violences ou les commettre elle-même. Qu'on lise plutôt la lettre que le monarque français lançait le 23 octobre au prince de Liège :

« Mon Cousin, j'ay eu avis que l'on prepare et que l'on fait desjà des grandes nouveautés dans le pays de Liège au préjudice de la neutralité qui s'observe d'un commun consentement par les princes voisins à l'esgard dudit pays, et que l'on moleste bien fort la ville de Liège et principalement ceux qui se monstrent affectionnez à ladite neutralité <sup>(2)</sup>. C'est ce qui me donne sujet de vous escrire la

<sup>(1)</sup> DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège au XVII<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 162.

<sup>(2)</sup> Comprendre les partisans de la France.

présente pour vous dire que si vous désirez que ledit pays soit maintenu en repos, il est nécessaire d'empescher et faire cesser tout à fait telles nouveautes, lesquelles si nous voyons continuer, nous serons obligés d'y prendre nos avantages, pour en oster la commodité à nos ennemis, et de faire au surplus tout ce que nous aviserons estre à notre avantage sur ce sujet. Priant, sur ce, Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa saincte et digne garde.

» Escrit à Lyon ce 23 octobre 1639.

LOUIS ».

Ces menaces n'eurent pas d'écoute au pays de Liège. Les circonstances autant que la sagesse et la fermeté du chef de l'Etat liégeois les rendirent sans effet.

### XIII.

Il faut observer, d'ailleurs, que l'influence de nos voisins du Midi avait beaucoup décliné dans la principauté en raison de la mort de Sébastien La Ruelle, de l'aveu de diplomates français de l'époque <sup>(1)</sup>. Un témoignage non moins convaincant, c'est l'inattendu départ de Liège de l'abbé de Mouzon, qui alla se réfugier à Maestricht en octobre 1639. Un contemporain, au courant des affaires, jugeait cette retraite comme l'anéantissement du prestige de la France <sup>(2)</sup>. Louis XIII en fut des plus mortifié. Le mois suivant, il informait les chefs de la Cité qu'il avait « envoyé ordre au sieur abbé de Mouzon de retourner » à Liège « pour empescher », écrivait-il, « les desseins de ceux qui veulent ruiner vostre liberté et neutralité », mais il ne méconnaissait pas que le retour de Mouzon à Liège ne pouvait s'accomplir immédiatement <sup>(3)</sup>.

(1) « Nos affaires ayant beaucoup décliné par la perte de bourgmestre (La Ruelle) ». DE BOURBON-CONDÉ, *La justification de MM. les Princes*, etc., 1650.

(2) BASSOMPIERRE, *Mémoires*, éd. 1823, t. III, p. 401.

(3) Lettre du 28 novembre 1638. (F. HÉNAUX, *Histoire du pays de Liège*, éd. 1874, t. II, p. 418).

Le séjour à Liège lui était devenu à peu près impossible à raison de l'irritation que sa conduite provocatrice avait produite dans la population.

A Maestricht, au contraire, il se trouvait en pays ami, le rendez-vous des Grignoux et de ceux qui avaient été compromis avec lui, comme complices ou fauteurs de désordres ou d'attentats criminels. De Crassier a pu l'écrire en toute vérité : « Non seulement, l'abbé de Mouzon accueillait les conjurés, non seulement il les excitait plus ou moins directement dans leur résistance et leur conduite turbulente, mais il leur faisait prêter main forte pour fondre sur la Cité et y renouveler les émeutes et les assassinats ».

C'est là que de Mouzon préféra demeurer quelque temps encore ; mais au commencement de l'année 1640, il sentit la nécessité d'aller recevoir en sa patrie de nouvelles instructions. Il n'y resta guère, et le 6 avril il repartait pour Liège. Comme il s'attendait à devoir de nouveau passer en Hollande, il se munit de lettres de créance pour les Etats de La Haye et le prince d'Orange.

S'il rentrait en notre cité, c'était pour recommencer à surexciter le peuple, pour inventer de nouvelles machinations en vue de rompre les liens qui attachaient le pays de Liège à l'empire. Les scènes violentes ne l'effrayaient aucunement. Ses domestiques mêmes y prenaient part <sup>(1)</sup>.

De Mouzon finit par soulever contre lui la partie la plus saine de la population. Des clameurs hostiles s'élevaient de la foule à son passage dans les rues, ou elle s'ameutait devant la porte de l'hôtel du résident pour y proférer le cri de « traître français » et d'autres semblables <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Déjà en octobre 1636, le sous-mayeur avait dû arrêter des domestiques de Mouzon pour faits analogues (Cathédrale : Décrets et ordonnances, 24 octobre 1636).

<sup>(2)</sup> Sur ces faits, voir *La justice des armes de S. A. de Hesse contre l'évesque et pays de Liège*, 1642, et la contre partie intitulée : *Apologie*

Le 15 août, sentant l'inutilité de ses efforts et son discrédit à Liège, de Mouzon se transporta une seconde fois à Maestricht d'où il lança une lettre véhémement aux députés des Etats qui répliquèrent par une épître non moins énergique : « Il est assuré », y lit-on, « que l'abbé de Mouzon a pris un chemin tout contraire pour faire le service de son maître, festoyant et caressant ouvertement la lie du peuple et un tas de racailles pour entretenir les désordres et rompre toute ouverture et réconciliation, comme en font foi ses actions, ses écrits précédents et sa dernière lettre interceptée. »

Mais Louis XIII, irrité de l'anéantissement de son influence à Liège, ne voulait rien entendre. Il finit par déclarer que « si la Ville ne veut lui envoyer des députés pour l'assurer de ses intentions, il n'hésitera pas à se saisir de toutes les marchandises (liégeoises) qui se trouvent dans le royaume, à les inventorier et à les mettre en bonne garde (1) ».

Loin de se laisser intimider, les bourgmestres de la Cité, dans une lettre imprimée adressée aux habitants, se défendirent avec énergie et vaillance. En voici de courts extraits :

« Il n'appert que trop clairement qu'on nous veut rendre criminels à quel prix que ce soit pour contenter la passion de l'abbé de Mouzon qui, dans son premier manifeste, fait une confession ouverte de n'avoir jamais approuvé la pacification et réunion de cet Etat, au contraire d'en avoir contreminé le dessein par toute sorte d'obstacles.

*du fidel Liégeois pour la Neutralité du pays de Liège, 1642, sans noms d'auteur, tous deux reproduits dans le registre aux Recès du Conseil de la Cité, années 1640-1643, et dans les Recherches sur l'histoire de la principauté de Liège, de M. de Crassier, pp. 367 et suiv.*

(1) DE LHOMEL, *op. cit.*, Introduction, p. xxxii.

Pour les lettres de Mouzon et autres de cette période, voir Recès du Conseil de la Cité, reg. 1640-1643, f° 31, 31 v°. — DE CRASSIER, *op. cit.*

» Son dessein est d'abolir entièrement l'autorité des bourgmaistres, jurez et Conseil, et nous faire vivre pesle mesle en confusion et sans forme de gouvernement.

» En somme, il faut avouer que cet Estat est véritablement exposé aux plus sinistres et mauvaises influences ; les jalousies et défiances de nos voisins nous travaillent incessamment ; l'on nous aguette, l'on nous harasse et picotte de toute part ; la fortune nous en veut et le Ciel nous a maintenu jusqu'au présent contre toute apparence humaine parmy tant de vagues et orages, entreprises et complots (1). »

Dans une réponse directe au roi de France, les bourgmaistres s'exprimèrent non moins franchement :

« Ce *personnage* (l'abbé de Mouzon), qui est ministre-résident de Votre Majesté, épouse ouvertement la cause et la défense de nos ennemis et mauvais patriotes ; il propose pour un expédient de lever des gens de guerre dans ce pays pour s'en servir contre nous-mêmes ; il tâche, par toutes sortes d'artifices, de soutenir le peuple contre son magistrat (2). »

La vigueur avec laquelle en cette occasion les chefs de la Cité repoussèrent les assauts leur livrés par la France et ses soutiens indigènes, l'hostilité que de Mouzon rencontrait dans la population même, hostilité avouée par lui, l'inefficacité de ses manœuvres souterraines, déterminèrent la grande nation à retirer de Liège, en 1641, son intrigant résident, à le rappeler définitivement (3).

#### XIV.

Mais le feu des passions et des divisions qu'il avait attisé ne s'éteignit pas ; il couva longtemps encore pour se rallu-

(1) *Responce et remontrance de Messieurs les Bourgmaistres aux seigneurs bourgeois de la Noble Cité sur les occurrences du temps, etc.* 1641.

(2) Recès du Conseil de la Cité, reg. 1640-1643

(3) René-Louis de Ficquelmont vécut jusqu'en 1654, année en laquelle il succomba à une attaque d'apoplexie.

mer plus ardent que jamais sous l'action de la diplomatie française, ouverte ou cachée. A coup sûr, celle-ci ne fut pas totalement étrangère aux brigandages, aux pillages que les réfugiés liégeois à Maestricht perpétrèrent à plusieurs reprises les années suivantes dans la principauté jusqu'aux abords de Liège <sup>(1)</sup>. Au reste, loin de respecter notre neutralité, la France s'efforcera de s'emparer de l'une ou l'autre place fortifiée, de Bouillon, par exemple; elle se livrera surtout à d'importantes levées tant en cavalerie qu'en infanterie sur les divers points du pays.

Tel fut le motif qui amena à Liège le comte de Marchin, maréchal de camp du roi de France, en mars 1644. Comme au même temps, le baron de Liboy procédait à des opérations semblables pour le service de l'empereur, la Cour française, à la date du 10 avril 1645, en témoigna vertement son dépit à de Marchin :

« Que les liégeois », écrivit-elle, « se souviennent d'avoir offensé une puissante couronne par le meurtre de La Ruelle et par le bannissement de ceux qui s'étaient montrés plus enclins au parti français; qu'ils reconnaissent leur faute, s'ils veulent en faire perdre les ressentiments, et qu'ils prennent une meilleure conduite pour regagner les bonnes grâces de Leurs Majestés ».

De Marchin lui-même parvint à faire comprendre en haut lieu que, quant aux recrues militaires, l'attitude des Liégeois avait été correcte et équitable envers les deux puissances.

Au début de l'année 1645, le duc de Longueville avec deux autres plénipotentiaires français, devaient se rendre au Congrès d'Osnabrück. Ayant été prié, en témoignage de déférence au nom de la Cité, de passer par Liège, le duc acquiesça à cette demande. Sa réception fut des plus

(1) Voir, notamment, *Response à la requeste et mémoires présentez par les Bourguemaistres Ben et Bouille, présentement à La Haye, au nom des réfugiés à Maestricht et Herstal, et à Liège, 1643.*

grandioses. Il logea au Palais avec presque toute sa suite (1). Le lendemain, il partit pour Maestricht où les Grignoux bannis l'attendaient impatiemment pour réclamer une prompte intervention en leur faveur. Déjà, avant de quitter Liège, le duc avait vivement débattu la question avec les députés des Etats et le chapitre cathédral finalement réclama l'envoi, à ce sujet, d'une députation de Liégeois à Munster où il devait également se rendre.

Au même temps, un autre seigneur français, le marquis de Buffalo, était à Liège pour le service de son pays et renseignait le duc de Longueville. Ce dernier lui témoigna sa surprise du retard dans l'envoi de la délégation liégeoise. Celle-ci, composée de l'archidiacre Ferdinand de Bocholt et du grand greffier Beckman, partit le 10 février 1646. Elle fut reçue tant bien que mal. Les ambassadeurs français à Munster finirent par députer à Liège, le président Antoine de Lumbres, leur secrétaire. Il avait à menacer les Etats d'être exclus de la paix générale s'ils ne donnaient satisfaction au roi de France, en rappelant de Maestricht les jugés appréhensibles. A de Lumbres allait incomber la mission de reprendre l'œuvre ténébreuse de l'abbé de Mouzon (2).

(1) Etat Noble, reg. 8, f° 31, aux Archives de l'Etat à Liège.

(2) Antoine de Lumbres, seigneur de Herbingen, Loos et La Cloye, chevalier des Ordres du Roi, conseiller d'Etat, qualifié aussi président de Lumbres, parce qu'il continuait à conserver le poste de *président* du baillage des villes d'Hesdin et de Saint-Pol, naquit, à l'expiration du XVI<sup>e</sup> siècle, de Jacques de Lumbres, bailli, et de Jeanne de Cormette. Il épousa le 18 avril 1627, à Montreuil-sur-Mer, Marthe de Levrient. En 1635, il fut chargé par le cardinal de Richelieu, d'une mission diplomatique auprès de l'électeur de Trèves. A partir de l'an 1646, il fut accrédité auprès du prince-évêque de Liège jusqu'en 1650. En 1655, il représenta son roi à l'assemblée de Francfort, mais des circonstances l'obligèrent à se transporter directement à Berlin, près du grand électeur, Frédéric-Guillaume où il demeura un an et demi. Envoyé ensuite en Pologne,

XV.

La politique française ne perdit pas au change. En toute justice, M. le comte de Lhomel a pu apprécier son héros en ces termes : « Antoine de Lumbres était un diplomate très avisé, et la France avait trouvé en lui, dans toutes les circonstances où il avait dû défendre ses intérêts un représentant des plus habiles et des plus autorisés (1) ». Son caractère a été peint non moins heureusement dès l'an 1658, par Pierre des Noyers, le secrétaire de la reine de Pologne. « C'est un fort bon homme, fort adroit, qui fait les choses sans qu'il y paraisse qu'il y touche, qui n'y contredit pas, qui cherche des détours et prend son temps (2) ».

Au fait, très fin dans ses agissements, il était d'une prudence extrême, voilait admirablement sa pensée et ses desseins. Lui-même l'apprend : lorsqu'il lui était « impossible d'agréer à des personnes dont les humeurs et les intérêts ne pouvaient s'accorder, pour les gouverner », écrit-il, « il faloit en particulier m'accomoder aucunement à leurs humeurs et les prendre par leurs intérêts, et me ménager tellement dans les assemblées que, sans choquer leurs intérêts particuliers, je les portasse à embrasser ceux du public sans découvrir mes sentiments, principalement aux affaires dont l'événement estoit fort incertain et les suites dangereuses (3) ». Sa prudence s'alliait même à un semblant de poltronnerie. Ce n'est point lui qui se serait lancé au milieu des émeutes qu'il avait provoquées.

Il y résida jusqu'en juin 1665. Une autre mission l'appela ultérieurement auprès du duc de Brunswick. Il y resta jusqu'en avril 1666. La mort le surprit au château de Longvillers, près Montreuil-sur-Mer, en France, le 14 mai 1676.

(1) *Op. cit.*, Introduction, p. xviii.

(2) *Lettre de Pierre des Noyers*, Berlin, 1859, p. 577.

(3) DE LHOMEL, *op. cit.*, pp. 14-15.

Toute sa tactique, comme on le constatera, consistait, en pareille circonstance, à se tenir éloigné de tout danger, ou même à se cacher le mieux possible, laissant ceux qu'il avait excités faire le coup de feu, ou, si l'on veut, tirer les marrons du feu, pour le bénéfice de Lumbres et de son gouvernement. Il ne reparait que lorsque tout péril avait disparu. Le personnage a, du moins, la franchise de le confesser dans sa relation. Là, il ne dissimule plus son jeu diplomatique à double face, les roueries dont il usait pour parvenir à ses fins.

A ces points de vue, principalement au point de vue historique, son mémoire abonde en données nouvelles, originales, d'un intérêt puissant.

La première partie trace les péripéties de sa vie diplomatique à Liège, de l'an 1646 à l'an 1650. La seconde traite « de ce que le sieur de Lumbres a négocié pour le Roy en Allemagne et en Prusse, en 1655 et en 1654 ». Dans les troisième et quatrième parties, l'auteur s'étend sur les négociations auxquelles il fut mêlé très activement en Pologne, pour aboutir à la conclusion du traité d'Oliva, et il produit de nombreux renseignements sur la mission délicate qu'il eut à remplir en ce royaume de l'an 1656 à l'an 1665, date de son retour définitif en France (1).

Comme Liégeois, notre attention doit se limiter à la première partie. Elle nous initie à une foule d'incidents ignorés de cette période agitée de notre histoire et nous en fait connaître les dessous. On croit réellement assister aux événements qu'il raconte. Les érudits locaux seront unanimes à témoigner de leur gratitude à M. le comte de Lhomel pour avoir livré à la publicité les révélations curieuses du vieux et zélé diplomate.

Si le jugement porté par de Lumbres sur la situation

(1) Renard Jaymaert, colonel au service de la France, seigneur de Freloux, bourgmestre en 1646, fils de Renard Jaymaert et de Anne de Lavaux-Renard ; marié à Catherine Bex.

politique de la principauté n'est pas toujours marqué au coin d'une impartialité scrupuleuse, de la réalité, on se trouve, du moins, en présence d'un contemporain très initié aux affaires de ce temps, aux faits dont le pays de Liège était le théâtre, et surtout à ce qui se passait dans les coulisses où se tenait constamment l'agent. On découvrira également dans le mémoire du personnage français la confirmation solennelle de la participation active de la France aux guerres civiles de Liège pendant le xviii<sup>e</sup> siècle.

#### XVI.

Le diplomate narre ainsi les conditions de son arrivée à Liège :

«Après diverses conférences (avec les députés liégeois), à Munster, je fis en leur présence rapport de tout à MM. les plénipotentiaires qui, ne voyant pas de preuves concluantes des crimes imposez aux proscrits par les députez, obligèrent ceux cy de faire apparoir dans trois semaines d'autres pièces par lesquelles ils prétendoient de faire plus ample preuve de ces crimes. A quoy n'ayant pas esté satisfait, les proscrits redoublèrent leur poursuite avec d'autant plus de chaleur qu'ils espéroient une révolution dans leurs affaires, au changement des bourgmaistres, qui s'alloit faire le 25 juillet 1646, si, par le moyen de la France, le s<sup>r</sup> Jamar qui estoit fort bien intentionné<sup>(1)</sup>, pouvoit estre l'un des deux qui devoient estre élus... M. le duc de Longueville me fit entendre la continuation des poursuites que les proscrits faisoient pour leur rétablissement et désira que je conferasse avecque M<sup>rs</sup> d'Araux et Servient<sup>(2)</sup> touchant ce qui pourroit se faire pour ce sujet. L'un et l'autre jugèrent qu'il estoit à propos que je me rendisse en diligence à Liège, mais incognito, pour appuyer sous main les brigues que le s<sup>r</sup> Jamar faisoit pour parvenir au Consulat<sup>(3)</sup>; mais

(1) Ce *fort bien intentionne* qui se répétera souvent dans la plume de Lumbres, doit s'entendre « très partisan des Français ».

(2) Les deux plénipotentiaires français adjoints au duc de Longueville.

(3) C'est-à-dire à la bourgmairise.

leur ayant remontré que j'estois trop connu à Liège pour y passer en cete manière, mais que si on le trouvoit à propos, je pourrois entreprendre ce voyage sous prétexte d'y faire plainte du peu de conte que cette ville tenoit d'exécuter ce que ses députés avoient accordé. Cet expédient ayant esté approuvé par M<sup>rs</sup> les plenipotentiaires, je fus envoyé à Liège sans autre instruction ny ordre que de me conduire suivant les occurrences et selon que je jugerois estre le plus convenable pour le rétablissement des proscrits.

» J'arrivay le 18 de juillet à Maastricht où je vis les s<sup>rs</sup> Bex <sup>(1)</sup> et Bouille <sup>(2)</sup>, qui s'y estoient refugiez ; mais quoy qu'ils fussent les premiers et les plus éclairés des proscrits, je ne pus pourtant apprendre d'eux que les noms de ceux avec qui je pouvois sûrement communiquer et le lieu où il estoit à propos que je logeasse. »

Il s'agissoit, comme on va le voir, pour le diplomate français d'assurer à main armée, par le moyen de l'émeute, le triomphe des *Grignoux* — c'est à dire des partisans serviles de la France — aux élections communales du 25 juillet 1646. Mais laissons de Lumbres expliquer ses agissements :

« Je trouvay à Liège les Estatz du pays assemblés et, désirant me servir de cete occasion, je visitay le lendemain de mon arrivée le chancelier <sup>(3)</sup> et luy demanday l'audience de l'assemblée qui me fut accordée au jour suivant <sup>(4)</sup>, en laquelle je m'étendis à leur faire connoître le juste sujet que la France avoit de se plaindre de leur conduite et l'obligation qu'ils avoient de luy donner une entière satisfaction.

» J'appris d'une personne *bien intentionnée* <sup>(5)</sup>, qui estoit dans l'assemblée, que les bons Liégeois avoient témoigné d'approuver fort tout ce que j'avois dit, mais que les partisans d'Espagne avoient paru en estre embarrassés. Aussi le chancelier, qui estoit soupçonné d'en

(1) Pierre Bex, seigneur de Freloux, bourgmestre de Liège pour la première fois en 1623 et pour la quatrième fois en 1647.

(2) Gérard del Bouille, bourgmestre en 1639 et en 1649.

(3) Paul-Jean, baron de Groesbeck, nommé chancelier le 17 mai 1646, mort le 18 mai 1675.

(4) Le 23 juillet en réalité.

(5) J'ai déjà dit que les mots *bien intentionnés*, sous la plume de Lumbres, doivent être interprétés *partisans de la France*.

estre, m'estant venu voir, me dit que les Estatz du pays me prioient d'avoir agréable qu'ils remissent à me donner réponse après l'élection des nouveaux bourgmaistres .. Je compris bien quel estoit l'avantage que la faction espagnole croyoit tirer de cette remise, mais elle ne se doutoit point que j'en tirerois un plus grand, employant ce temps-là à traiter secrètement avecque les bien intentionnez et disposer les choses à faire réüssir le dessein du sr Jamar, à qui pour cela je donnay le rendez-vous dans l'église des Frères Mineurs (1), à une heure où peu de personnes s'y trouvoient, où sans nous regarder et feignans de lire dans nos heures, nous concertâmes les moyens dont nous devons nous servir, ce que malaisément s'eut pu faire si les Estatz de la province m'eussent promptement depesché.

» La coustume estoit que les trente-deux mestiers, avant l'élection des bourgmaistres s'assembloient dans leurs chambres où ils tiraient des boîtes dont une seulement servait en chaque mestier. Celuy qui estoit tombé sur cete boîte avoit droit de la donner à qui bon luy sembloit de son mestier pour estre l'un des électeurs sans la pouvoir retenir pour soy. Cela obligeoit ceux qui aspiroient au consulat de faire de grandes dépenses pour faire donner ces boîtes à des personnes qui leur fussent favorables. A cause de quoy, pour ayder le sr Jamar à les faire, suivant l'ordre de Mrs les plénipotentiaires, je luy fis porter mille reichsdalers par un ecclésiastique qui estoit venu de Munster avecque moy, et luy en promis encore deux autres, qui luy furent contez après son election.

» Le jour qu'elle se devait faire, je reçus avis, sur les quatre heures du matin, que tous les proscrits estoient rentrez dans la ville, et venoient de se ranger dans la place, qui est devant la Maison de Ville où l'élection se devoit faire ; mais, sur le bruit qui courut, que les anciens bourgmaistres y avoient fait entrer des soldatz Espagnols, le sr Jamar mena les électeurs au couvent des Frères Mineurs à la réserve de deux, qui furent retenus dans l'hostel de ville.

» Sur les neuf heures, les srs Liverloz (2) et Jamar furent publiez bourgmaistres en la manière accoutumée sur le perron de cet hostel ; mais à la publication, les partisans d'Autriche, qui estoient dans la même place, ne pouvant souffrir la nomination du sr Jamar,

(1) Présentement l'église paroissiale Saint-Antoine.

(2) François de Liverlo qui, en 1653, devait devenir bourgmestre pour la cinquième fois.

commencèrent à tirer leurs mousquets et fusils contre ceux du party contraire qui, se trouvant beaucoup plus foibles, furent contraints de se retirer. Le bourgmaistre *Dans* (1), qui sortoit de charge, se prévalant de cet avantage, se transporta avec une grande suite au couvent des Frères Mineurs, où estoient les électeurs avec ledit *Jamar*, qui, ayant eu avis de la venue de *Dans*, se cacha ; mais les électeurs furent contraints de se rendre en la Maison de Ville et d'y procéder à une nouvelle élection, où le même *Liverloz* fut nommé avecque le sr *Méan* (2), de la faction d'Autriche, qui, le jour précédent, s'estoit retiré de la ville, préjugeant que l'élection ne se feroit pas sans tumulte ; mais estant revenu sur l'avis qu'il eut de sa nomination, il prêta avecque *Liverloz*, sur le soir, dans l'église de St-Jacques, le serment en la manière ordinaire et accoutumée ».

Les archives locales exposent ainsi les faits : Les *Grignoux*, forts de l'appui du président de *Lumbres*, avaient décidé de recourir à la violence pour conquérir la magistrature communale. L'existence de cette conspiration, pour cachée qu'elle fût, ne tarda pas à être connue du chapitre cathédral et des chefs de la cité. Ils adoptèrent les mesures propres à garantir la liberté de l'élection et l'ordre public, et, pour en assurer l'exécution, ordonnèrent au colonel *Scheppers* de venir à *Liège* avec quelque milice de *Hesbaye*, et au baron de *Lynden*, gouverneur de *Franchimont*, de faire de même avec les *siennes*. Le 25 juillet, le bourgmestre *Conrard vander Heyden a Blisia* arriva de bonne heure à l'hôtel de ville avec cinq ou six hommes armés. Mais déjà les *Grignoux*, en armes, sous le commandement de *Jaymaert* occupaient le *Marché*. Ils refusèrent de déposer les armes aux sommations leur faites au nom de l'autorité. Bien plus, tout électeur qui voulait arriver à l'hôtel de ville était saisi par eux et conduit de force dans les cloîtres des *Mineurs* où se fit l'élection, contrairement à la règle.

(1) *Charles d'Ans*, l'un des membres du Conseil ordinaire.

(2) *Charles de Méan*, seigneur d'*Atrin*, fils de *Pierre de Méan* et d'*Anne de Gherinx*.

C'est alors que Charles d'Ans, voyant ainsi violer la légalité, s'assura d'un groupe décidé de la milice liégeoise et attaqua les Grignoux, qu'il vainquit et repoussa jusque sur la rive droite de la Meuse. Parmi eux se trouvaient les jugés appréhensibles accourus de Maestricht, au nombre d'environ quatre-vingts.

Pendant ce temps, les électeurs, réunis à l'hôtel de ville, lieu habituel, procédèrent régulièrement à l'élection.

Le lendemain, entre 6 et 7 heures du matin, le bourgmestre van der Heyden et le grand greffier de Beckman se transportèrent chez le président de Lumbres espérant lui signaler les méfaits commis par ses partisans, les Grignoux, mais on les éconduisit en alléguant qu'il dormait encore.

Toute la nuit avait été employée, par les Grignoux et leurs soutiens, à recruter et à armer bon nombre d'habitants de Jupille, de Chênée et de divers autres villages. Placé ainsi à la tête d'une troupe d'environ deux mille hommes concentrés au quartier d'Outre-Meuse, Jaymaert s'avança à une heure vers le pont des Arches pour en forcer le passage et pénétrer au cœur de la Cité<sup>(1)</sup>. Ici, je laisse de nouveau de Lumbres relater les faits :

« Le sr Jamar, ayant assemblé la nuit tout ce qu'il avoit pu du bon party, s'estoit mis à la teste du quartier d'Outre-Meuse. et avant passé le pont, marchoit tambour battant et enseignes déployées ver la Maison de Ville, s'avanceant en bon ordre et perçant de ruë en ruë les maisons jusques à la grand' place qui est devant l'Hostel de Ville, où les plus considérables de la faction d'Austriche s'estoient rendus qui, se trouvant surpris, ne furent pas peu embarassez à résoudre ce qu'ils avoient à faire en cette occurrence. Le colonel Miche, quoy qu'il eut autresfois porté les armes en France, s'estant depuis engagé dans cete faction. opina qu'il faloit me mander et m'obliger à faire retirer Jamar, sinon me

(1) Sur cet événement, on trouvera des renseignements du parti opposé à celui de Lumbres dans *L'indifférent et véritable Liégeois* Liège, 1646, pp. 16 et suiv.

poignarder ; mais un conseil si violent et si barbare ne fut pas approuvé de la compagnie... Peu d'heures après arriva la cavalerie du pays, mais elle trouva Jamar si bien barricadé qu'elle fut contrainte de se retirer sans rien entreprendre. Celui-cy s'estant ensuite rendu maître du couvent des Frères Mineurs où estoient les canons de la Ville <sup>(1)</sup>, il les mit aussitôt en œuvre et nettoya tellement les rues que ses adversaires n'osans plus paroître ne trouvèrent de refuge que dans le Palais épiscopal. La nuit fit une espèce de suspension d'armes entre les deux partys pendant laquelle les Austriens s'évadèrent, abandonnans le Palais.

» Le s<sup>r</sup> Jamar, dès quatre heures du matin, en ayant esté averty, m'en fit en même temps donner part et après avoir visité le Palais et y donné ordre, il vint me faire une relation de toutes choses. Je me conjouis avecque luy de l'heureux succès de sa conduite ; et d'autant que j'avois appris que les violences que nôtre party avoit auparavant exercées non seulement sur les personnes seculières, mais aussi sur les supérieurs des maisons religieuses, lorsqu'il dominoit en la ville, l'avoient estrangement decrié et rendu odieux à tout le monde, je le conjuroi de rendre l'ordre et la tranquillité à la ville.... Il promit de le faire et de régler toute sa conduite suivant ce que je luy prescrirois, *ne voulant rien faire en toutes choses que conformément aux conseils que je luy donnerois.* .... Ayant passé sa jeunesse dans l'exercice des armes et n'ayant pas l'esprit fort éclairé, il estoit peu capable de gouverner un grand peuple et des esprits inquiets et remuans comme sont ceux des Liégeois, mais la connoissance qu'il avoit de sa faiblesse, faisoit qu'il conféroit de toutes choses avecque le sieur Bex son beau père, qui estoit jurisconsulte et un des anciens bourgmaistres, *et ne prenoit aucune résolution qu'après avoir demandé mes sentimens auxquels il déféroit entièrement, comme faisoient aussi tous les autres bien intentionnez.* »

Peut-on dire plus clairement que les chefs du parti Grignoux ou français étaient des hommes sans consistance, qu'ils étaient pour de Lumbres de simples pantins, dont il tenait les fils, et qu'il faisait mouvoir à son gré ?

(1) La Cité avait là son arseual depuis l'an 1577 (Th. GOBERT, *Les rues de Liège*, t. II, p. 472). Tous ses canons disponibles étaient remisés dans une vaste salle située à l'entrée des cloîtres sous le dortoir (Recès du Conseil de la Cité, reg. 1640-1643, f<sup>o</sup> 116 et 130).

Il se comprend dès lors que M. le comte de Lhomel ait pu écrire : « L'influence de Lumbres fit chaque jour de nouveaux progrès et chacun lui reconnaissait la puissance d'arrêter même les émeutes <sup>(1)</sup> ». Il se comprend aussi que de Lumbres ait annoncé à son souverain, le 7 septembre, qu'étant malade et gardant la chambre depuis trois semaines, « il était heureux que le Consulat soit tombé à Liège entre les mains des amis de la France, et de mettre tous ses soins à les maintenir ». Puisqu'il était armé d'un tel prestige sur ses partisans, comment donc a-t-il laissé persécuter odieusement ; puis proscrire une partie des Liégeois, parce que adversaires des Grignoux ?

## XVII.

Mais reprenons le mémoire de Lumbres qui semble ne pas s'être aperçu des représailles véhémentes de ses amis :

« Toutes choses étant tranquilles dans la ville, je me disposois à retourner à Munster, quand je reçus ordre du Roy de m'arrêter à Liège en qualité de Résident, sans néanmoins aucune lettre de créance à cause que Sa Majesté ne jugeoit pas à propos d'écrire aux bourgmaistres de Liège jusqu'à ce qu'ils eussent député vers Elle pour luy donner satisfaction du mauvais traitement fait à ceux qui estoient crûs affectionnez à son service. Mais comme ceux qui avoient alors le gouvernement de la Ville estoient les mêmes qui avoient esté mal traitéz, cete députation leur sembloit ne devoir estre faite que par ceux qui avoient offense la France, qui venoient d'en recevoir la punition par une proscription pareille à celle qu'ils avoient fait souffrir aux bieu intentionnez. Ils se laissoient aussi entendre d'en estre retenus par la considération de la dépense qu'il eût convenu de faire, à laquelle il leur estoit mal aisé de fournir sans faire une nouvelle imposition sur le peuple, ce qui estoit dangereux dans le changement qui venoit d'arriver, l'autorité des

(1) *Op. cit.*, Introduction, p. xxxvii.

nouveaux magistrats n'estant pas encore bien établie, d'autant plus que les partisans du Prince et d'Autriche paroisoient fort contraires à cete députation et faisoient courir le bruit qu'elle n'estoit proposée que pour faire entrer la ville dans un plus grand engagement avecque la France.

» Cela pourtant ne diminua rien du zele que le bon party avoit pour le Roy, que je tâchay de ma part d'augmenter autant qu'il m'estoit possible. Et d'autant que l'affection ou l'aversion que l'on a pour le ministre ne contribue pas peu à avancer ou retarder les affaires du maitre, je réglay tellement ma conduite que je n'acquis pas seulement l'amitié et la confiance des plus considérables du bon party. mais aussi une telle influence et crédit dans la ville que l'on disoit communément que jamais prince ny bourgmaistre n'y avoit eu une si grande autorité. »

Il n'est pas jusqu'aux Capucins, jusqu'aux Récollets <sup>(1)</sup> et jusqu'aux Jésuites qui ne recourussent à l'intermédiaire de Lumbres. Deux religieux de ce dernier ordre donnés comme « bien intentionnez pour la France » lui auraient demandé « d'induire les bourgmaistres de commander à leur recteur de se retirer et de laisser la direction du Collège à un père Liégeois ». Le diplomate leur prodigua force promesses pour essayer de gagner l'influence des Jésuites en faveur de son gouvernement, comme il le dit lui-même.

Mais si de Lumbres pouvait se vanter de jouir d'un prestige à nul autre pareil, il n'en était pas de même de ses créatures. Ainsi, vers novembre, en cette année 1646, de Lumbres crut-il devoir en avertir la Cour de France :

« Le crédit et la popularité de Jamar », écrivait il, « faiblissent beaucoup vis à vis du peuple à cause de la connivence dont il a usé à l'endroit de ceux qui étoient rentrés au mépris des defenses qui leur avoient été faites. J'ai recommandé à Jamar de ne prendre aucune détermination sans le Conseil de la Cité qui est tout à fait bien intentionné. Jamar fait murmurer le peuple jaloux de ses privilèges et n'écoute pas ses avis.

(1) « Quelque temps après », raconte de Lumbres, « un des nouveaux proscrits (Chiroux) ayant esté trouvé dans le couvent des Recoletz... »

» *Barthel* (1) pour arriver au Consulat, attaque Jamar qu'il regarde comme son ennemi, mais Jamar et Bex ne savent pas conserver l'affection populaire. Bouille reste longtemps ferme dans le bon parti. Barthel et Bouille sont jaloux l'un de l'autre pour le Consulat et Barthel s'en occupe activement et fait décrier Bouille. »

D'autres zizanies s'élevèrent l'année suivante, en 1647, entre les amis de Lumbres, à l'occasion de l'élection magistrale encore :

« Bex », raconte le résident, « estant beau père du s<sup>r</sup> Jamar, le plus ancien et le plus considéré des prétendants, estoit presque assuré d'obtenir la première place, de sorte que le plus grand débat estoit entre les deux autres (Rollans et Bouille). Rollans estoit le plus âgé, et avoit déjà esté collègue de Bex, mais il ne paroissoit si fervent en nôtre religion que les autres, et son humeur violente faisoit appréhender sa conduite principalement aux ecclésiastiques qui sont puissans à Liège et qui néanmoins avoient esté peu considérés de luy pendant son administration. Cela donnoit lieu d'espérer à Bouille, qui estoit d'une humeur plus acorte et plus populaire, d'emporter la pluralité des suffrages.... Je n'eus pas peu de peine à empêcher le désordre, que je prevoyois inévitable, si je ne portois l'un des concurrents à se desister pour cete année là de sa prétention, ce qui estoit d'autant plus difficile qu'en ce temps là les charges de bourgmastre ne donnoient pas seulement de grandes autoritez mais aussi de grands proffits à ceux qui les possedoient (2). Il y avoit peu d'apparence de porter Bex à ne plus

leur provincial me vint prier d'aller visiter leur église, disant que le peuple perdroit tout le soupçon qu'il pourroit avoir, s'il me voyoit entrez chez eux » (Page 16).

Il faut croire que de Lumbres ne s'est pas donné la peine de se rendre à cette prière pour sauver le réfugié, ou que son crédit sur la foule n'était point tel qu'il le déclare, car ce malheureux proscrit, nommé de Légipont, a été assassiné dans le couvent même par la populace d'Outre-Meuse (DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté au XVII<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 248).

(1) *Barthélemy* Rollans, bourgmestre qui fut décapité en 1649 à raison de son rôle dans les troubles du temps.

(2) De Lumbres confirme de la sorte cette assertion d'un imprimé du temps, intitulé *L'Indifferent et véritable Liégeois*: « Souvenez-vous

penser à une charge dont il se tenoit assuré, et aussi peu d'espérer de pouvoir persuader Rolans de remettre sa prétention à l'année suivante estant trop fier, trop ambitieux et trop intéressé pour céder un avantage qu'il désiroit passionnément à une personne qu'il croyoit ne le pas devoir luy disputer. C'est pourquoy je m'adressay à Bouille et fis tant, par plusieurs remontrances accompagnées de gratifications, qu'il se départit de sa prétension, quoyque sa brigue fût puissante. Mais il fallut encore que les s<sup>r</sup> Jamar, Bex et Rolans promissent avecque moy que nous nous employerions de tout nôtre pouvoir pour luy faire obtenir cete charge l'année suivante.

« Ainsi Bex et Rolans furent nommés bourgmaistres, le 25 juillet 1647 et exercèrent leurs charges avec autant d'ordre et de moderation qu'ils l'avoient autrefois fait avec beaucoup de violences, ce qui ne surprit pas peu le peuple, qui ne pouvoit assez admirer un tel changement, les bourgmaistres et tous ceux qui avoient part au gouvernement de la ville, estans les mêmes personnes qui la gouvernoient avant leur proscription, ce qui leur faisoit attribuer le tout à la diversité de conduite que je leur inspirois. »

L'avenir démentit, on le sait, la confiance que de Lumbres affirmait avoir en la douceur de l'administration des Grignoux. L'agent diplomatique va lui-même exposer combien peu les chefs de ces derniers faisaient montre de sentiments patriotiques. L'épithète « traitres à la patrie » ne serait-elle pas ici de mise, bien que leur défenseur cherche à les excuser par une prétendue « haine de la maison d'Autriche » :

« Comme ils (les bourgmestres de Liège) n'ignoraient pas », écrit de Lumbres, « la hayne que la maison d'Autriche leur portoit, et qu'elle emploieroit toutes sortes de moyens pour les perdre, et rétablir son party dont malaisément ils pourroient se garantir, si

•

du dire du bourgmaistre Bex, qu'il est mal habille Bourguemaistre qui ne fait d'espargne DIX MILLE FLOR. BRABANT. Du temps de Bex, Bouille et Barthel, et semblables, ce n'estoient que deffenses de sortir, et semblables ordonnances, vrayes inventions pour faire aller à l'offertoire » (pages 14-15).— Avec le pouvoir acquisitif de l'argent ces dix mille florins vaudraient certainement 50 à 60,000 frs. de nos jours.

elle se résolvait d'en venir à la force, à cause qu'elle occupe plusieurs places entremêlées avec celles de Liège, qui luy donnoit autant de facilité d'entreprendre sur eux, que nous en avons peu pour les secourir à ceux de notre éloignement, ils me firent diverses propositions pour engager la France à attaquer Mariembourg, Philippeville, Charlemont ou Namur ; et principalement la dernière, promettans de nous fournir batteaux, bleds, canons et poudres nécessaires pour cela et le tout à juste prix. Le bourgmaistre de Dynan <sup>(1)</sup> qui estoit aussi fort bien intentionné, offrit pareillement de fournir les batteaux, bleds et poudres, dont nous aurions besoin si nous voulions songer à Charlemont. Je rendis compte de tout à la Cour, dont je reçus ordre d'entendre à la proposition du bourgmaistre de Dynan, que l'on croyoit pouvoir mieux garder le secret que ceux de la ville de Liège, outre que la prise de Charlemont ne paroissoit guères moins importante que celle de Namur et le siège beaucoup plus aisé. Je commençai à négocier avecque luy, quand M. le maréchal de Turenne, qui estoit dans le Luxembourg, reçut ordre de repasser en Allemagne et la résolution fut prise d'assiéger Ypres, ce qui lui fit perdre la pensée de tourner les armes du côté de la Meuse.

« Les Espagnols, voyans que l'orage alloit tomber sur les Flandres, et que leurs places estoient mal pourveues de bleds, tâchèrent d'en tirer du pays de Liège ; mais je fis en sorte auprès des Estatz, qui estoient assemblez, que la sortie en fût défendue. »

Il faut croire décidément, quoi qu'en dise de Lumbres, que les Espagnols n'avaient guère d'influence sur les Etats et le parti de l'ordre établi.

« Quelques mois avant le renouvellement des bourgmaistres de Liège », poursuit de Lumbres, « je reconnus que plusieurs briguoient ces charges et qu'entre autres, il y en avoit un qui, secrètement favorisoit le party d'Autriche dont il estoit sous main puissamment assisté <sup>(2)</sup>. Je n'aurois pas beaucoup appréhendé leurs intrigues, si en même temps trois des mieux intentionnés n'eussent aussi aspiré aux mêmes charges pour le renouvellement qui se devoit faire le

(1) Perpète Jacquin.

(2) On voit que l'argent avait une énorme influence sur les candidats bourgmestres du parti grignoux ou français et qu'ils se laissaient fléchir suivant le poids de l'argent mis dans la balance.

25 juillet 1648. Ces trois estoient les s<sup>rs</sup> Bouille, *Wilmar* (1) et *Hennet* (2). Prevoyant que leur concurrence pouvoit altérer l'intelligence qui estoit entre eux et donner lieu au party contraire de se rétablir, pendant qu'ils employeroient tous leurs soins à s'entre-donner l'exclusion, je n'oubliai rien de ce qui pouvoit servir à porter l'un d'eux à se départir de sa prétension et à la remettre à l'année suivante.....

» Dans l'assemblée des amis qui se fit la veille pour délibérer de la conduite que l'on devoit tenir en cête action, m'estant aperçu de quelque froideur entre le s<sup>r</sup> Bouille et ses deux compétiteurs, je remontray fortement à la compagnie la nécessité indispensable qu'ils avoient tous de demeurer unis et en parfaite intelligence, principalement dans une conjoncture où ils voyoient leur prince s'approcher d'eux, s'estant rendu à Viset, qui est une petite ville distante seulement de deux lieues de celle de Liège (3), à dessein vraysemblablement de proffiter de la division qui paroissoit se former entre eux. Et d'autant que Bouille ne pouvoit si bien cacher le mécontentement qu'il avoit de ce qu'on luy manquoit de parole, que je ne le découvrisse, pour le retenir de passer au party du prince, qui continuoit de le rechercher, *je le gratifiai de cinq cents reichsdulers, suivant l'ordre que j'en reçus*, avec assurance d'estre puissamment assisté en l'élection suivante... Aussi, la nomination de Wilmar et Hennet se fit le lendemain sans aucun contredit, ce qui ne surprit pas peu M. l'électeur de Cologne (4) ».

Le résident dément ensuite l'assertion qu'ont répandue diverses brochures imprimées à l'époque, d'après lesquelles de Lumbres aurait convenu avec les chefs de la cité, de placer celle-ci sous la protection du roi de France et que lui, de Lumbres, aurait été le conseiller perpétuel de la ville et en aurait eu la direction au nom du monarque.

Puis il décrit la tentative faite une première fois par

(1) Pierre Wilmart, bourgmestre de Liège en 1639, fils de Pierre et de Françoise del Tombor

(2) Wathieu Hennet, fils de Jean et de Catherine Lamine.

(3) Il y a en réalité 15 kilomètres de distance d'une ville à l'autre.

(4) Il s'agit de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège.

le prince-évêque, arrivé à Visé, pour pénétrer dans sa capitale :

« Les bourgmaistres estant avertis que M. de Cologne se dispoit à venir en leur ville avec sa Cour grossie des troupes qu'il avoit levées, auxquelles les proscrits se devoient joindre, ils mirent en délibération ce qu'ils avoient à faire en telle occurrence. Ils jugeoient bien que leur perte estoit infaillible s'ils recevoient le prince avecque les forces qui les suivoient, principalement si les proscrits, qui estoient leurs ennemis jurez, estoient de la partie ; et, d'autre côté, ils ne doutoient pas qu'ils ne pouvoient luy refuser l'entrée sans le désobliger et l'offenser au dernier point, et sans s'exposer à tout ce que son ressentiment et le désir de se venger pourroient luy suggérer. Ils en conférèrent avec moy ; mais je n'avois garde de me départir de ma conduite ordinaire dans une affaire où il ne s'agissoit pas de choisir ce qui estoit le meilleur, mais d'éviter ce qui estoit le pire et le plus à craindre. Après leur avoir représenté de part et d'autre ce qu'en pouvoit arriver, je les priay de faire encore une sérieuse réflexion sur le tout, avant que de prendre leur dernière résolution.

» Enfin, l'appréhension de leur perte présente prévalant sur celle qu'ils avoient de l'avenir les porta à refuser les portes à l'Electeur, qui fut obligé de retourner à Viset, d'où il passa depuis en la ville de Huy, en laquelle il convoqua les Estatz du pays. »

On a bien reconnu ici le caractère pusillanime, peu courageux de Lumbres. Après avoir soulevé toutes les passions contre le prince de Liège, après avoir poussé ses partisans, les Grignoux, aux pires extrémités, le diplomate, acculé en présence d'un danger dont il peut devenir victime, n'ose prendre de résolution pour ne pas se compromettre et laisse les bourgmestres livrés à eux-mêmes, dans le plus cruel embarras.

C'est lui, cependant, qui dirigeait toute la politique liégeoise à ce moment. Et si, peu de semaines après, à la demande de Servien, resté seul ambassadeur français à Munster, il quitte Liège pour se rendre à cet appel en vue d'activer les négociations, ce n'est que lorsqu'il est parvenu à réconcilier les bourgmestres Rolans et Hennet.

Ils « s'étoient brouillez », dit de Lumbres, « sur ce que Hennet, qui estoit fort outier, n'avoit pas pour l'autre toute la déférence que Rolans s'estoit promis lorsqu'il avoit employé tous ses offices pour le faire nommer bourgmestre même au préjudice de la parole positive qu'il avoit donnée au s<sup>r</sup> Bouille. »

Ferdinand de Bavière, entretemps, s'étoit retiré à Bonn

« Les bourgmestres et les mieux intentionnez des Liegeois qui ne doutoient point », poursuit de Lumbres, « que cete retraite ne s'estoit faite que pour se préparer par le prince à leur faire ressentir à la première occasion les effets de sa colere et de sa vengeance, crurent ne s'en pouvoir garantir que sous la protection de la France. Pour l'obtenir plus facilement, ils se résolurent d'y faire une solennelle députation de trois d'entre eux, dont le s<sup>r</sup> Jamar estoit le chef. »

Les deux autres députés avoient nom Dujardin et Perot. Cette députation — dont l'envoi avoit été suggéré par de Lumbres, ce qu'il tait, — avoit naturellement pour but de réclamer du roi de France, en vue de repousser toute attaque éventuelle du prince-évêque, le secours armé qui avoit été promis si souvent ; mais elle n'obtint que des promesses évasives. Pour cacher son jeu et amadouer les Liégeois, le Roi remit à chaque député « une chaîne d'or enrichie de son portrait » après leur avoir donné à dîner

Sa mission à Munster terminée, de Lumbres revint à Liège.

« J'y trouvai », écrit-il, « les trois députés qui estoient revenus de France, très satisfaits de la favorable reception qui leur avoit esté faite et du regale dont le Roy les avoit honorez. La Ville même en témoigna le ressentiment qu'elle en avoit, par une action publique, où ces députés parurent portans les chaînes, dont ils avoient esté gratifiez, ce qui ne donna pas peu de jalousie aux voisins, qui se persuadèrent qu'elle s'estoit mise sous la protection de Sa Majesté. »

Néanmoins, pendant le départ de Lumbres, la brouille avoit repris de plus belle entre les chefs des Grignoux, et la division entre Hennet et Rolans étoit profonde. L'agent

rançais s'efforça à nouveau de rétablir l'union mais vainement :

« Tout ce que je pûs obtenir d'eux fût qu'ils ne feroient aucunes rigues ny cabales, et n'agiroyent dans leurs poursuites qu'avecque toute la modération et retenue qui se pouvoit desirer. Il est vray qu'ils effectuèrent ce qu'ils avoient promis et que Bouille et le frère le Hennet furent nommés bourgmaistres sans bruit et sans aucune motion ; mais comme ils n'avoient pû estre persuadez que leur prince fut en estat de les pouvoir si tôt attaquer, ils avoient remis le pouvoir à ce qui estoit nécessaire pour leur défense après l'élection des nouveaux bourgmaistres.

» J'avois auparavant essayé, suivant l'ordre que j'en avois reçu, de les porter (les Liégeois) à la levée de trois mille hommes de pied et six cents chevaux, leur laissant croire que le Roy entretiendroit secrètement ces troupes pendant le siège, pourveu qu'après le siège, elles passassent au service de Sa Majesté. Je leur avois même proposé que, s'ils n'avoient pas le temps ny le moyen de faire cete levée, Sa Majesté pourroit faire couler dans leur Ville ce nombre de gens de guerre, pourvû qu'ils leur fournissent la subsistance. Cete proposition fut reçue fort favorablement des bien intentionnez, mais ils se trouvèrent divisez quant au temps qu'ils devoient recevoir ce secours. Le bourgmaistre Hennet desiroit qu'il fût prontement envoyé, mais Rolans, qui vraisemblablement appréhendoit que le premier ne se servit de ces troupes pour appuyer la nomination de son frère, s'y opposa et empêcha que rien ne se fit avant l'élection (1). Ce fût une des principales causes de leur perte, parce que leur prince, qui sçavoit qu'ils n'avoient point de garnison et qui espéroit que cete élection seroit tumultueuse et luy ouvreroit les portes de la ville, fit marcher ses troupes en diligence et fit même paroître quelques escadrons au temps que l'on procédoit à la nomination des nouveaux bourgmaistres ; mais cete cavalerie ayant esté saluée de quelques volées de canon, et voyant que rien ne branloit dans la ville, se retira.

» Les bien intentionnez ne doutans plus qu'ils alloient estre investis au premier jour, dépêchèrent en France le sr Perrot pour

(1) Cependant les Grignoux mirent réellement la ville en état de défense et y dominèrent tellement par la terreur que plus de 1500 ménages en sortirent à la dérobée (DARIS, *op. cit.*, t. I, p. 271).

demander secours et M. de Cologne le comte de Wagné (1) pour prier Sa Majesté de ne le pas donner, sous promesse qu'il faisoit de faire observer une parfaite neutralité dans la ville, quand il s'en serait rendu maître... (2) »

La relation de la prise de la Cité en août 1649, par le prince coadjuteur Maximilien-Henri de Bavière est particulièrement intéressante sous la plume de Lumbres. Cet agent, au moment le plus critique, alla, suivant sa prudence ordinaire en semblables éventualités, s'abriter incognito dans une chambre du Palais du prince contre qui il avait monté tant de cabales. Mais entendons-le raconter les faits :

« Les troupes de l'Electeur de Cologne, qui estoient de trois mille hommes de guerre et d'autant de *gens du pays* (3) commandées par le général *Spaar* (4), s'estant avancées jusqu'au village de Jupile, qui n'est éloigné que d'une lieue de la ville de Liège, elles y trouvèrent d'abord quelque résistance de la part des paysans. Le nouveau bourgmaistre Hennet, qui n'avoit rien de plus recommandable que le zèle qu'il avoit pour le bon party, estant d'ailleurs estourdy et opiniâtre, et alors surpris de vin, entendant ce qui se passoit à Jupile, sans en conférer avecque le Conseil, prit résolution de sortir et de se mettre à la teste de quatre à cinq cens des plus detterminez pour secourir ce village. Mais si cete résolution fut prise inconsidé-

(1) Jean-Ferdinand de Pottiers, comte de Wagnée, fils de Denis de Pottiers, baron de Fenffe et gouverneur de Bouillon (v. J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. III, pp. 272-273).

(2) L'auteur du *Rerum leodiensium status* (1650) dit de son côté : « Perot échoua dans sa mission, le baron de Wagnée, gouverneur du duché de Bouillon, envoyé avant lui auprès du Roi et de la Reine de France, s'étant acquitté avec la plus grande distinction de la charge lui confiée par le prince » (Ed. de la Société des Bibliophiles liégeois, p. 40).

(3) Par ces *gens du pays*, il faut entendre les milices amenées respectivement par le baron de Lynden, gouverneur de Franchimont, et par le baron de Mérode, gouverneur de Huy.

(4) Otton-Christophe, baron de Spaar, général d'artillerie au service de S. M. Catholique et du Cercle de Westphalie.

rément, elle fut exécutée avec peu de jugement et de conduite, car s'estant éloigné plus d'une demy lieue de la ville, il se laissa envelopper de la cavalerie, qui le défit entièrement, estant demeuré sur la place avecque la pluspart de ceux qui l'avoient suivi.

» Cet eschec étonna fort tout le bon party et principalement le bourgmestre Bouille. Au lieu de luy reprocher le peu de résolution qu'il faisoit paroître, j'estimay plus à propos de le flatter et le plaindre de ce que je le voyois chargé seul du faix de toutes les affaires auxquelles, dans cette joncture, deux bourgmaistres à peine pourroient fournir, mais que je croyois qu'il s'en pouvoit decharger d'une bonne partie, s'il vouloit se contenter de la direction de la police et laisser celle de la milice à quatre anciens bourgmaistres qui, suivant le décret que le Conseil feroit sur ce sujet, auroient toute autorité en ce qui concerneroit la guerre sur les quartiers qui leur seroient assignez, et lesquels luy raporteroient tous les jours l'estat de leurs quartiers et tout ce qu'ils trouveront à propos de faire pour la seureté de la place. Cela ayant esté agréé par luy, je le fis aussi approuver par tout le Conseil et nommer les bourgmestres Bex, Rolans, Wilmar et Jamar, qui prirent chacun leurs quartiers et firent si bien leur devoir pendant les dix ou douze premiers jours du siège que toutes choses se passèrent avecque tout l'ordre qui se pouvoit desirer.

» Mais Rolans, qui avoit le quartier d'Ontre-Meuse, s'estant mis dans l'imagination qu'il y avoit peu de seureté pour luy de demeurer parmy un très grand nombre d'artisans qui se trouvent en ce quartier qui sont pour la pluspart gens remuans, de peu de foy et dont il soupçonnoit quelques-uns de ne luy estre pas amis, il abandonna son quartier. Depuis cela, la défiance et ensuite la terreur s'estant glissées dans la ville, et les bien intentionnez n'ayant aucunes nouvelles du *Perrot*, et néanmoins ne pouvans longtemps maintenir la place sans un secours étranger, ils proposèrent de rechercher celuy des Provinces Unies ; mais ils en furent retenus par ceux qui appréhendoient d'offenser la France, s'ils s'adressoient à d'autres qu'à elle après qu'elle les eût assurez de les secourir, si leur prince employoit la force pour les opprimer ; et cela d'autant plus que le bruit courût, durant quelques jours, que nôtre armée, commandée par M. le comte *d'Harcour* <sup>(1)</sup>, qui estoit maitresse de la campagne et dans le Haynau, s'advanceoit pour les delivrer du

(1) Henri de Lorraine, comte d'Harcourt et de Brionne, mort le 25 juin 1666.

siège, dont les assiégeans en prirent tellement l'alarme qu'ils se hâtoient à se retirer, quand ils eurent avis que notre armée ne venoit pas vers eux, mais que seulement on en avoit détaché un régiment liégeois qui, dans sa marche, avoit esté surpris et défilé par les Espagnols.

» Cela redonna cœur aux assiégeans qui, pressant le siège plus qu'ils n'avoient encore fait, obligèrent la ville à parler de traiter et d'envoyer pour cela vers le coadjuteur de Cologne, qui avoit un plein pouvoir de son oncle; mais ce prince n'y ayant pas voulu entendre si on ne luy livroit auparavant la porte de St<sup>e</sup> Walburg, qui estant au lieu le plus éminent de la place du côté du Brabant, un grand commandement sur la meilleure partie de la ville, les députés retournèrent sans rien conclure.

» Les assiégeans ayant depuis approché leur batterie de l'abbaye de St-Laurens, qui joint les murailles de la place, pouvoient dans peu de jours s'en rendre maîtres, si on ne les délogoit de là; ce qui fit résoudre les assiégés à faire une sortie de huit cents hommes qui estoit capable de se saisir de l'artillerie et de tailler en pièces tout ce quartier là, qui ne faisoit pas plus de deux cents hommes. Mais si la résolution avoit esté bien prise, l'ordre et le courage leur manquèrent au point de l'exécution, tous ceux qui avoient esté commandez n'ayant pû estre assemblez, parce que les premiers qui venoient, se lassans d'attendre les autres, s'en alloient déjeuner, et que ceux qui arrivoient après en vouloient faire de même, de sorte que le temps et l'occasion d'exécuter ce qu'ils avoient proposé, se passèrent. Et puis l'apprehension, que Rolans et quelques autres qui devoient commander ce party, eurent d'estre tuez, dans la mêlée par ceux qui les suivroient, croyant par là de beaucoup mériter auprès de leur prince, les retint d'empêcher ce désordre et d'agir avecque la vigueur que l'on attendoit d'eux. Ce manquement fut suivi d'un autre non moins important, cete abbaye ayant au même temps esté abandonnée, quoy qu'elle eût pu estre défendue et que sans elle la ville ne pût estre conservée, pour estre sans rempart de ce côté là et n'estre séparée de l'abbaye que par une simple muraille.

» Dès qu'elle commença d'estre battue, les bourgeois furent contraints de capituler, et d'accorder entre autres choses, que trois d'entre eux seroient livrés au Prince. Le traité n'estoit pas encore achevé quand le quartier d'Outre-Meuse, qui n'avoit plus de chef pour y commander depuis que Rolans s'en estoit retiré, s'imaginant d'acquérir, par l'action qu'il alloit faire, la grâce du Prince, ouvrit la porte de la ville aux troupes qui estoient de ce côté là.

» Le bruit s'en estant répandu par les autres quartiers, Rolans e

Hennet, frère du bourgmaître qui avoit esté tué, montèrent à cheval, mais ayant été poursuivis par quelques uns de la populace, ils furent pris et conduits dans la prison.

» J'en fus aussitôt averty, et que la populace courant toute furieuse par la ville, pourroit me faire quelque insulte. Comme j'avois prévu que quelque chose de semblable pourroit arriver, j'avois, dès le jour précédent, fait parler au concierge du Palais épiscopal et obtenu de luy une chambre pour m'y retirer en cas de besoin, où je fis, la nuit suivante, porter une partie de mes meilleurs meubles. Ainsi sans bruit, et sans faire paroître aucune émotion, je passay au Palais, qui n'est séparé que par la rue du logis où j'estois, et après avoir fait un tour, comme par promenade, dans la galerie, je montay dans la chambre qui m'estoit préparée, où je ne fus pas si tôt entré, qu'une troupe de cete populace entra par force dans mon logis et prit ce qui y estoit reste de meubles après m'avoir cherché partout. De là, ayant entendu qu'on m'avoit vû promener dans la galerie du Palais, elle y accourût et pressa le concierge de déclarer si je n'y estois pas ; mais, sur ce qu'il luy reprocha son insolence de s'adresser au Palais du Prince, elle passa outre (1).

» Je fus enfermé trois jours dans cete chambre, jusqu'à ce que le prince Maximilien eût fait son entrée avec son armée dans la ville. Il m'envoya le lendemain un chanoine de l'église collégiale de St-Denis, qui, de sa part, demanda ma commission. De bonne fortune, je l'avois reçue peu de jours auparavant, la Cour n'ayant pas jugé à propos de m'en envoyer avant que les bourgmaîtres luy eussent donné satisfaction de ce qui s'estoit passé pendant la dernière année de la résidence du sr abbé de Mouzon. On m'opposa que la lettre de créance que je faisais voir ne s'adressoit qu'aux magistrats de la ville, et non pas au Prince qui seul avoit le pouvoir d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs et résidens ; à quoi je répartis que je n'entrais point dans la discussion du droit que ces magistrats avoient d'en recevoir, me suffisant qu'il y avoit plus de quatre-vingts ans qu'ils en estoient en possession. Cela ayant esté rapporté au Prince, il ne me fit dire autre chose sinon que si je désirois de ses gardes pour ma seureté, il m'en donneroit ; de quoy je le remerciay et retournay chez moi.

(1) Il faut supposer que cette soi-disant « populace » n'était guère surexcitée, puis qu'elle se rendit docilement aux observations d'un simple concierge.

» Le lendemain, toutes les dépêches de la Cour qui m'avoient esté envoyées pendant le siège, et n'avoient pû passer jusqu'à moy, me furent rendues. Elles m'apprirent que le comte de Wagné n'avoit reçu qu'une réponse civile, qui ne laissoit pourtant de luy faire comprendre que la violence de son maitre ne pouvoit estre supportée. Mais que Perrot retournoit avec assurance d'un prompt secours, ayant esté secondé, en la sollicitation qu'il en avoit faite, de Monseigneur le Prince de Conty, qui se déclaroit d'aspirer à la coadjutorerie de Liege, pourquoy il envoyoit le s<sup>r</sup> de *St-Romain* (1) avecque les troupes auxiliaires, m'estant ordonné de vivre en bonne intelligence avecque luy, et neantmoins ne laisser pas de veiller de prez si son voyage n'avoit pas d'autres fins.

» Outre le régiment Liégeois qui avoit esté détaché de nôtre armée, on me mandait que l'on avoit licentié le général *Roze* (2) pour le faire passer au service de la ville de Liége, afin de ne point donner sujet de plainte à la Maison de Bavières, avec qui nous venions de traiter à Munster.

» Une autre me fut aussi rendue, qui estoit de s<sup>r</sup> *Brasset* (3) et qui avoit esté pareillement retenue pendant le siege. Il m'écrivoit que M. le prince d'Orange avoit proposé à M<sup>rs</sup> les Estatz de faire passer à Herstal, qui luy appartient et confine à un des fauxbourgs de la susdite ville, cent compagnies d'infanterie et dix de cavalerie, avec ordre d'entrer dans cete ville et de se joindre aux bourgeois, lorsqu'ils le jugeroient nécessaire pour leur defense; mais que lesdits s<sup>rs</sup> Estatz s'en défendirent sur ce qu'ils n'en estoient pas recherchez par les Liégeois. »

A propos de ces demandes et promesses de secours, je dois ouvrir une parenthèse. En l'occurrence, la France semble avoir pris à cœur de renouveler envers ses propres

(1) Melchior de Harod de Senevas, baron, puis marquis de Saint-Romain, diplomate français, né en 1614, mort à Paris en 1694. (DE LHOMEL, *op. cit.*, p. 64).

(2) Roze, Rose ou Rosen, comte de Reinhold, colonel dans les troupes du duc de Weimar. On le trouve désigné « major général de Rosen » dans la correspondance de Mazarin; il est lieutenant général en 1644, gouverneur de l'Alsace en 1652 et meurt l'an 1667.

(3) Secrétaire de légation en Hollande, en 1637, résident l'an 1643, finalement secrétaire de la légation française à Munster en 1645.

partisans liégeois, les Grignoux, la conduite misérable, judaïque, que le sinistre Louis XI avait tenue au xv<sup>e</sup> siècle à l'égard des mêmes Liégeois, entraînés par lui dans une lutte à outrance contre leur prince légitime. Elle les a, cette fois encore, bel et bien trahis. Après les avoir grisés, par sa diplomatie astucieuse, les avoir également mis en insurrection ouverte contre leur souverain, et les avoir nourris de promesses renouvelées de secours armés, elle les abandonne dès qu'ils sont aux prises avec ce prince, elle les livre à leur malheureux sort, comme elle avait fait de leurs ascendants l'an 1467 et l'an 1468, tout en cherchant cependant à tromper plusieurs chefs d'Etats alliés, au moyen d'artifices non moins louches.

Des Français mêmes, et des plus hauts placés, se sont indignés de l'attitude fautive observée en ces circonstances par la Cour de France. Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, incrimine directement le cardinal Mazarin :

« Ce cardinal », écrit-elle, « a abandonné les intérêts de l'Etat en ceste rencontre, soit qu'il ait reçu de l'argent pour le faire, comme disent quelques-uns, soit qu'il les ait négligés, selon sa coutume, soit qu'il en faille accuser son avarice ou son imprudence ».

L'auteur ajoute :

« La seule obligation de défendre... des alliés que nos intérêts avoient jettés dans le péril, estoit assez suffisante pour nous faire employer nos derniers efforts à les délivrer, et nous ne pouvions les abandonner sans honte. A ces considérations de l'honneur se joignoient celles de l'utilité. Le député que la ville de Liège avoit envoyé imploré nostre ayde, offroit de nous laisser tout le pais pour y prendre nos quartiers d'hyver... Cependant, le cardinal Mazarin, préférant ou la haine qu'il avoit pour notre maison, ou son intérêt particulier au service du roy, à l'honneur de la nation, à l'intérêt du royaume, non seulement reçut avec caresses la députation du duc de Bavière, mais se laissant corrompre à ce prince qui l'avoit déjà tant de fois trompé, il luy écrivit qu'il ne se mit point en peine et que la ville de Liège ne seroit point secourue... Vous avouerez qu'il a seul ruiné les travaux qu'un habile ministre

(de Lumbres) avoit employés pour nous assurer le Liége, qu'il a dénué la France d'un si grand appuy (1) ».

Tous les hommes d'Etat français, on le voit, aimaient les Liégeois, mais c'était pour mieux les dévorer. Ce qui les divisait, c'était la question de savoir à quelle sauce nos pères seraient préparés. Le prince de Condé et le prince de Conti, avec leur beau-frère Henri d'Orléans, duc de Longueville, auraient voulu que leur pays assistât les Liégeois rebelles en 1649 ; le prince de Condé en fit même la proposition. Il est vrai que le député liégeois à la Cour de France avoit offert de faire arriver comme coadjuteur de l'évêque de Liége, le prince de Conti, frère du prince de Condé. Celui-ci, dans une brochure spéciale, reproche au cardinal Mazarin d'avoir refusé pour ce motif d'intervenir dans la querelle liégeoise et d'avoir, par « une jalousie particulière », enlevé à la France l'avantage énorme de posséder un prince français à la tête de la principauté de Liége (2).

Il est, de fait, d'après l'auteur du *Rerum leodiensium status* (1649) (3), que le prince de Liége se croyoit assuré de la non intervention de la France, parce que, en vertu des clauses du traité conclu entre la France et l'Empire, y compris la maison de Bavière, ces puissances s'étoient promis une amitié mutuelle et engagées à ne rien entreprendre contre leurs sujets et leurs Etats respectifs (4).

Quant à la Hollande, si elle n'est point intervenue, ce ne seroit pas la bonne volonté, paraît-il, qui lui auroit

(1) *La Justification de MM. les Princes*, Paris, 1650.

(2) *Responce de Monseigneur le Prince et ses très humbles remonstrances faites au Roy*, etc. Paris 1651, p. 10.

(3) Jean-Valère Zorn, secrétaire du Conseil privé du prince Ferdinand de Bavière.

(4) Edition de la Société des Bibliophiles liégeois, p. 52.

manqué. Un vieil historien hollandais exposait ainsi les faits :

« Les Liégeois se tournèrent du côté de la Hollande et le prince d'Orange opina qu'on devoit envoyer incessamment quelques cornettes de cavalerie à Herstal... afin qu'ils pussent se rendre maîtres d'une porte et seconder les efforts des bourgeois; mais ces derniers aimèrent mieux que les Etats congédiassent quelques soldats à Maestricht, pour les faire défiler chez eux. Cet avis qui étoit le plus lent et le moins sûr, prévalut. C'est pourquoi la ville fut prise avant que le secours pût y arriver » (1).

Je ferme la parenthèse pour permettre à de Lumbres de poursuivre son récit :

« L'Electeur de Cologne s'estant ainsi rendu maitre de la ville, elle changea tout à fait de face. Notre party se vit entièrement abattu par l'emprisonnement des anciens bourgmaistres Rolans et Hennet, par la fuite de deux autres qui estoient Bex et Wilmar, qui furent suivis de l'avocat *Grandjean* (2) et de quelques autres... »

C'étoit une perte sensible pour la France; de Lumbres est le premier à en convenir :

« Le Rhingraff, gouverneur de Mâestricht (3), estant venu saluer le coadjuteur, vint ensuite me voir et me témoigna le regret qu'il avoit du changement quy venoit d'arriver, qui causoit un préjudice à la France, qui ne pouvoit estre compris que par ceux qui connoissent parfaitement l'Etat du pays de Liège et son assiete, et le secours qu'elle en pouvoit tirer contre le Bfabant, le Luxembourg, le Haynau et le comté de Namur ».

Le diplomate français continue :

« Comme j'estimay d'estre à propos de saluer aussi le coadjuteur de Cologne avant l'arrivée de l'Electeur, son oncle, je luy fis deman-

(1) *Annales des Provinces unies*, édition de 1726, t. I, p. 158.

(2) Rudolphe Grandjean, jurisconsulte, délégué de la Cité de Liège lors de la négociation de la paix de Tongres, en 1640.

(3) Frédéric-Maurice, duc de Bouillon.

der audience par le baron de Fenffe ; mais il me fit dire que si je me contentois de le voir comme gentilhomme françois, il me l'accordoit, que si je voulois estre reçu comme ministre du Roy, qu'il me falloit une lettre de créance de Sa Majesté, ce qui m'obligea d'en attendre l'ordre

« Peu de jours après, le mesme Fenffe m'ayant fait demander si je n'avois pas reçu de lettres par l'ordinaire de Paris, qui venoit d'arriver, un moment après une dépêche me fût rendue par où l'on me mandoit que le Roy avoit déclaré positivement au comte de Wagné, fils du dit Fenffe, que Sa Majesté ne pourroit souffrir qu'il fût fait aucun mauvais traitement aux bourgmaistres Rolans et Hennet, ausquels on ne pouvoit rien reprocher que l'affection qu'ils avoient témoigné pour son service... »

La Cour de Liège ne se laissa pas fléchir par ce langage ; elle pressa le jugement devant les échevins. Dans une seconde entrevue sur ce dernier sujet entre les deux mêmes personnages, le baron de Fenffe rappela que les prisonniers étaient prévenus de divers crimes. De Lumbres ayant riposté que « si cela estoit, on pouvoit communiquer les informations qui en étaient faites, tant pour le respect qui est dû à Sa Majesté que pour ôter tous sujets de nouvelles brouilleries », de Fenffe déclara fermement « qu'on communiqueroit les informations après l'exécution des criminels » ; et « quoy que, écrit de Lumbres, je luy répliquasse qu'il seroit alors trop tard, puisque la faute ne pourroit plus se réparer, il ne changea pas de sentiment ».

Peu de temps après, on le sait, les malheureux bourgmestres Hennet et Rolans, à la suite d'un procès devant la juridiction régulière, périrent sur l'échafaud.

« Après cette exécution », rapporte le narrateur diplomate, « l'Electeur <sup>(1)</sup> se rendit en la ville de Liege, mais comme la France n'estoit pas satisfaite de sa conduite, elle ne trouva pas à propos de luy écrire et de m'autoriser à luy parler de sa part sans pourtant me défendre de continuer la conduite que j'avois tenue auparavant avec ordre toutes fois de traverser adroitement le dessein qu'il avoit

(1) Ferdinand de Bavière.

de porter son neveu à la coadjutorerie de Liège et de travailler à faire tomber après sa mort, cet évêché sur Monseigneur le prince de Conty à qui le baron *de Lerodt* (1) continuoit d'offrir sa prébende pour ce sujet ou sur quelqu'un des chanoines bien intentionnez et pour cela, d'entretenir toujours avec eux, comme aussi avec tous ceux qui témoignoient de l'attachement à notre Couronne, et d'essayer, par leur moyen ou par une autre voye, de détacher de leur évêque ceux du chapitre qui ne luy estoient pas entièrement dévouez. J'eus encore ordre de ménager les esprits de la noblesse et du peuple et les porter à désirer des choses nouvelles, mais avecque tant de circonspection que l'on ne m'en pût aucunement soupçonner ».

Ce qui préoccupait beaucoup, à ce moment, de Lumbres, c'était l'élection d'un coadjuteur du prince Ferdinand de Bavière. Le diplomate français tentait de toute façon de faire triompher un candidat de son pays, le prince de Conti, mais il ne parvint à recruter que cinq tréfonciers favorables à la France sur 41 présents. Le 19 octobre, le chapitre élut le neveu du prince régnant, Maximilien-Henri de Bavière. Les cinq chanoines opposants portèrent leurs doléances à Rome, où la requête fut appuyée par l'ambassadeur français. On avait envoyé à ce dernier le mémoire rédigé à ce propos par de Lumbres contre l'élection. Il paraît que les chanoines protestataires subirent du préjudice dans leurs bénéfices :

« Pour les indemniser », écrit de Lumbres, « j'eus ordre de les assurer de la part du Roy que Sa Majesté gratifieroit chacun d'eux de la somme de mille livres par an, qui estoit la somme dont ils avoient déclaré se contenter ; mais cela n'ayant pas esté effectué et l'arrêt de leurs fruits continuant, ils en firent diverses plaintes, ausquelles je satisfis de paroles, autant qu'il estoit possible .....

» Le Prince Maximilien, désespérant de les pouvoir gagner (ces 5 chanoines), tandis que je résiderois à Liège, s'estant même ouvert dans un conseil secret, dont je fus averti par un de ses partisans, qu'il ne seroit jamais maître de cete ville pendant que j'y

(1) Jean-Arnold, baron de Leerode, reçu chanoine de Saint-Lambert le 31 juillet 1645 (J. DE THEUX, *op. cit.* t. III, p. 295).

serois, divers moyens furent proposez pour m'obliger de m'en retirer. On posa toutes les nuits une sentinelle devant ma porte pour empêcher que je pûsse avoir aucun commerce secret avecque les habitans. Puis on mit des soldats de la garnison dans un quartier dépendant de la maison où j'estois, sous prétexte que je n'occupois pas ce quartier. Et d'autant que, les jours solennels, j'entendois la grande messe dans le jubé de l'église cathédrale, on ferma depuis ce jubé sous prétexte que les dames y prenoient aussi place, d'où elles voyoient les chanoines et tout ce qui se faisoit dans le chœur ; de quoy ayant rendu compte à la cour, j'eus permission de me retirer à Maestricht, d'où j'entretiendrois correspondance avecque les amis de Liège. Mais le baron de Lerodt, qui estoit alors absent, et scavoit que personne n'oseroit me louer une maison, ayant agréé que je me servisse de la sienne, je ne sortis point de Liège, ce qui mortifia fort le prince ».

De Lumbres ayant demandé une audience des Etats, au chancelier, celui-ci en parla au prince :

« Il le trouva », avance l'agent, « fort aigri, disant que le Roy le traitoit avecque trop de mépris et qu'il ne le pouvoit plus souffrir. Néanmoins il consentit à la fin que les Estatz me donnassent l'audience que je désirois, sous protestations toutesfois que ce seroit la dernière fois qu'il le permettroit...

« Ce fut la dernière action publique que je fis à Liège, ayant peu de tems après obtenu permission de me retirer sur la remontrance que je fis de l'impossibilité où j'estois, d'y pouvoir davantage subsister, n'ayant touché aucune chose de mes appoiuteuens depuis quatre ans et demy, que j'y avois este envoyé. Outre qu'il y avoit peu de chose à faire en ce lieu-là pour le service de Sa Majesté depuis l'avis, qui estoit venu de Rome, que la nomination du prince Maximilien y estoit confirmée et qu'il commençoit à construire une citadelle au lieu le plus éminent de la ville pour y dominer absolument ».

De Lumbres avait obtenu de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas catholiques, par l'intermédiaire du suffragant de Liège, un passeport valable pendant quatre mois, pour aller à Spa et retourner en France. Il voulut passer par Maestricht, mais, devant le fort de Navagne (Visé), il fut arrêté et retenu pendant dix-sept jours, sous

prétexte qu'il ne suivait pas le chemin de Spa. Il finit par être relâché sous la condition qu'il se rendrait promptement en France, sans s'arrêter plus de trois jours à Liège. On était en juin 1650 ; le 20 août, il avait réintégré sa terre natale, à Montreuil sur Mer.

Cinq ans plus tard, il était envoyé en ambassade à Francfort. Il s'arrêta quelques jours à Liège où il revit les principaux des partisans français. On lui avait recommandé de voir en passant le prince Maximilien-Henri de Bavière « pour luy faire perdre », dit de Lumbres, « les soupçons qu'il avoit fait paroître de moy à cause des traverses que j'avois apportées à ses affaires, estant à Liège ». Il le vit à Bonn : mais ce n'était plus en agent provocateur qu'il se présentait. Écoutons-le plutôt :

« J'eus le lendemain audience de cet Electeur, en laquelle, après avoir parlé de l'estime particulière que le Roy fait de sa personne, tant pour sa haute naissance et le rang qu'il tient dans l'Empire, que pour ses rares vertus et qualitez, et pour le zèle et la fermeté qu'il fait paroître pour ce qui regarde le bien public, je fis valoir le commandement que j'avois de commencer mes visites par luy et de prendre ses sentimens et ses bons avis touchant la conduite que j'avois à tenir en ma négociation. J'ajoutay que je pourrois appréhender que celle que j'ay tenue à Liège, me rendit moins agréable, si j'eusse eu affaire à un prince moins généreux et moins intelligent, qui ne sceût pas que les ministres des souverains ressemblent aux sphères subalternes, dont les mouvemens qui leur sont propres et naturels ne se font pas tant remarquer que ceux qui leur sont imprimés par le premier mobile, et si je n'avois toujours agi en telle sorte que je n'avois jamais oublié le respect qui luy est due.

« Il répondit à tout fort civilement, commenceant par la reconnaissance des obligations qu'il avoit à Sa Majesté de l'honneur qu'elle luy faisoit de le juger digne de sa bienveillance et de luy en avoir donné des preuves effectives..., qu'il me feroit entendre par ceux qu'il envoyeroit conférer avecque moy, qui ne luy avois pas donné sujet de se souvenir de ce qui s'estoit passé à Liège, sachant bien que les ministres ne se conduisent pas tant suivant leurs inclinations que selon les ordres de leurs maîtres ».

Libre à la France de décerner un public hommage aux variés services que son diplomate de Lumbres a pu lui

rendre durant sa longue et féconde carrière ! Les Liégeois n'ont aucune raison de nourrir de tels sentiments de reconnaissance. De son temps déjà, la majorité de la population de Liège concevait l'étendue des maux que lui et ses prédécesseurs avaient accumulés sur la patrie. Si, pendant le quart de siècle qui suivit le départ de Lumbres, Liège vécut d'une vie calme et sereine, c'est que le parti français y était décapité, désagrégé, que ses menées agitatrices avaient forcément cessé.

Lorsque, en 1674, un autre agent de la France en notre cité, le sieur des Carrières, vint de nouveau faire résonner aux oreilles les soi-disant bienfaits de la protection française en faveur de la neutralité <sup>(1)</sup>, un bourgeois lui répliqua au nom de ses concitoyens :

« M. des Carrières devrait avoir assés connu le génie de notre nation, pour croire que nous ne sommes pas aveugles à nos propres expériences, ny insensibles à nos maux, et que nous avons assés bien profité des belles et fréquentes leçons que la France nous a données, pour avoir appris à ne plus fonder nôtre repos et notre seureté sur le vain tiltre et la seule ombre d'une neutralité imaginaire, qui porte dans notre sein toutes les désolations que la plus sanglante guerre peut produire <sup>(2)</sup> ».

Hélas ! ce Liégeois perspicace avait trop présumé du bon sens d'un certain nombre de ses concitoyens : à ce moment, les Français, les prétendus défenseurs de notre neutralité, s'emparèrent par trahison de la citadelle de Sainte-Walburge et la démolirent. Débarrassée de cette forteresse gardienne de l'ordre et de la tranquillité de la Cité, la France put de nouveau semer impunément la haine et l'inimitié dans la population. Elle fut ainsi à même de raviver un parti francophile, turbulent, jusqu'au

(1) *Discours prononcé dans le Conseil de S. A. S., le 3 janvier 1674*

(2) *Les sentiments d'un franc et véritable Liégeois sur le discours de M. des Carrières, touchant la neutralité du pays de Liège. Liège, 1674, p. 2.*

jour où, en 1684, le prince Maximilien-Henri de Bavière, assuré du succès, voulut à son tour rétablir par la force armée son autorité méconnue. Il venait de renouer amitié avec Louis XIV. Qu'importait dès lors à ce dernier, celle des Liégeois ! Aussi, est-ce sans tergiverser que, avec le secours de ses armes, il facilita à Maximilien-Henri sa rentrée en maître dans sa capitale. L'un de nos plus judicieux historiens l'a fait observer : « On vit alors, par une ironique récurrence de l'histoire, les soldats français pénétrer en ennemis dans une ville où ils étaient attendus comme défenseurs. En 1684, comme en 1468 » — et j'ajouterai en 1649 — « la démocratie liégeoise succombait en maudissant la France qui l'avait trahie <sup>(1)</sup>. »

Tel fut l'épilogue de la fière démocratie liégeoise. Une fois de plus, par son ignorance, son imprévoyance, son manque de saine éducation politique, elle périt victime en grande partie des menées intéressées de la France. Elle ne devait plus se relever sous l'ancienne principauté.

Quant à la diplomatie française, par la disparition de cette démocratie, son rôle, déjà amoindri au départ de Lumbres, s'effaça de plus en plus après des Carrières, et le souvenir de ses dernières manifestations à Liège sous le régime princier n'est même point parvenu jusqu'à nous.

THÉODORE GOBERT.

---

(1) G. KURTH, *Introduction historique dans Catalogue de l'Exposition de l'Art ancien au pays de Liège*. Liège, 1905, p. XXIV.

# CARILLONS ET CARILLONNEURS

AU PAYS DE LIÈGE ET EN WALLONIE.

---

Lecoy de la Marche parle de carillons du XIII<sup>e</sup> siècle, tandis qu'on cite généralement celui d'Alost, qui ne fut achevé qu'en 1487, comme le plus ancien de tous. Lecoy de la Marche a raison si l'on entend parler de carillon très simple; dans la *Chronique de Saint-Denis*, qui est du XIII<sup>e</sup> siècle, on peut lire ces mots : « les cloches sonnoient à quarregnon ». On voit, du reste, sur un vitrail de la cathédrale de Laon une femme qui fait sonner un petit carillon à trois cloches (1). L'ancienne forme du mot dérive régulièrement du latin populaire *quatrinionem*, signifiant proprement réunion de quatre choses; il en résulta *quadrignon*, *quarignon*, *carignon*, *quarregnon*, *careignon*, et plus tard *carillon* par un rapprochement avec *quadrille*, comme il arrive entre mots ayant de l'analogie par le sens ou par le type. Notons qu'il exista des carillons à trois cloches, à preuve le vitrail de Laon, et cela explique le terme provençal *trinho*, synonyme de carillon, et dérivé de *trinionem*, assemblage de trois choses; le mot *trinho* s'est altéré, par incompréhension populaire du sens, en *trilho* dans certaines localités, probablement par analogie avec le *trille*, *trillo*, eu italien. De même Godefroy cite, en 1345, une altération du *quaregnon* en *quarellon*.

(1) On en trouvera la reproduction dans E. MALE, *L'art religieux au XIII<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 108.

Quatre cloches ou trois cloches ne font pas un ensemble fort riche pour y adapter des mélodies. Au xv<sup>e</sup> siècle, cela n'avait plus cette indigence; le carillon d'Alost constituait réellement un groupe artistique et assez nombreux de cloches.

\*  
\* \*

Je ne sais pas à quelle date il faut fixer, en notre pays de Liège, l'installation d'un vrai carillon, combiné en vue de mélodies assez étendues et d'harmonisations correctes. Je ne trouve de documents que pour le xvr<sup>e</sup> siècle. Toutefois l'abondance des carillons à Liège tend à prouver que l'introduction de ces assemblages de cloches remonte fort loin. Il y avait à Liège et aux environs, avant les déprédations opérées par les armées de la République française, dix-neuf carillons : ceux de Saint-Lambert, du palais épiscopal, des collégiales de Sainte-Croix, de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Barthélemy, de Saint-Jean l'Évangéliste, de Saint-Denis, de Saint-Martin <sup>(1)</sup>, des abbayes de Saint-Jacques, de Saint-Laurent, de la Paix Notre-Dame ou des Bénédictines, du Val Saint-Lambert, du Val-Benoît et de Robermont, de Beaurepart, de Saint-Gilles, du Val des Ecoliers et des Croisiers <sup>(2)</sup>.

L'histoire du carillon de Saint-Lambert a été faite brièvement par H. Hamal, chanoine et maître de chapelle à cette cathédrale. Le premier carillon est plus ancien qu'on ne le croit généralement <sup>(3)</sup>, si l'accident rapporté par le savant chanoine est exact; vers l'an 1533, dit-il,

(1) Voir sur une réparation de l'horloge et du carillon par l'horloger Michel Beurquet, une note de M. Maréchal dans la *Chronique archéologique du pays de Liège*, 4<sup>e</sup> année (1909), pp. 84-86.

(2) THIMISTER, *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul*, p. 576 (note).

(3) Voyez les opinions rapportées par G. RUHL, *La Cathédrale Saint-Lambert à Liège*, p. 19.

maître Jean Delglere était carillonneur ; le 28 avril, jour de la Translation de Saint-Lambert, il mit le feu à la tour, pour avoir oublié pendant les matines une réchauffette qu'il mettait ordinairement à ses pieds <sup>(1)</sup>. Il n'est pas certain que l'année 1533 soit celle de l'accident ; c'est peut-être une date qui se rapporte à la qualité de carillonneur donnée à Delglere. Je me propose de vérifier la chose dans les archives de Saint-Lambert ; mais il semble évident que c'est vers cette année et, par conséquent, avant 1544, époque de l'avènement de Georges d'Autriche, que le feu prit à l'endroit où s'installait le carillonneur.

Ceci ne nous donne pas, non plus, la date d'installation ; elle reste donc inconnue.

Le nom du carillonneur ne me paraît pas exact ; il doit être le résultat d'une mauvaise lecture et avoir été pris pour Del Gleize ; ce nom est assez répandu en Ardenne et tire son origine du village situé sur l'Amblève, La Gleize. Un peintre distingué a porté ce nom au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le carillon fut fondu sous le règne d'Ernest de Bavière et transformé en une cloche, si ce que raconte van den Steen de Jehay <sup>(2)</sup> est pris à bonne source.

Il faut croire qu'un nouveau jeu de cloches fut logé dans la tour, car on lit qu'en 1610, le 15 octobre, Léonard de Hodimont, chanoine de Saint-Maternelle et maître de chapelle à la cathédrale de Liège, réclame une gratification pour soins donnés au carillon de Saint-Lambert <sup>(3)</sup>.

Les documents laissent une lacune jusqu'en 1621 : toutefois Léonard de Hodimont n'étant mort qu'en 1639, il est

<sup>(1)</sup> *Essai sur la musique et les musiciens* ; manuscrit, fol. 105. Cité par Th. GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. III, p. 91, colonne 2.

<sup>(2)</sup> M. Eug. Polain m'a dit que l'on ignore à quelle source van den Steen a pu puiser ce renseignement.

<sup>(3)</sup> E. POLAIN, *Note sur des musiciens liégeois antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL (1910), p. 218.

permis de supposer qu'il assura le service du carillon jusqu'à la nomination de Jean Gloes, après le 9 août 1621. H. Hamal nous apprend qu'à cette date, le dessus de la tour fut complètement réparé et qu'un carillon nouveau de 21 cloches y avait été placé <sup>(1)</sup>. Il s'agit donc, au moins, d'un troisième carillon, en supposant que celui dont se servait Del Gleize soit le premier en date.

Jean Gloes était bénéficiaire de Saint-Lambert. Il mourut le 25 avril 1654.

Son successeur n'est pas renseigné par Hamal.

Le 5 février 1672, Jean-Joseph Le Roy occupe le poste jusqu'à sa mort, survenue en 1702.

Paul-Jean Le Vache le remplace jusqu'en 1725. Nous verrons, dans quelques instants que la famille Le Vache, originaire de Dinant, jouait un rôle important à cette époque au pays de Liège. Il n'y a pas de Paul-Jean dans les registres de Dinant <sup>(2)</sup>.

Noël-Toussaint Levêque devint ensuite carillonneur jusqu'à sa mort, en 1780.

Enfin Pierre-Guillaume Levêque, son fils, bénéficiaire de la cathédrale, lui succéda et resta carillonneur jusqu'à la révolution de 1794.

\*  
\*\*

Qu'on me permette de revenir sur quelques points de ces documents fournis par le chanoine Hamal.

Le carillon installé le 9 août 1621 fut approprié, sans doute, à un double emploi, celui de la sonnerie des heures et celui des réjouissances traditionnelles; le carillonneur y exécutait à son gré des morceaux de musique et, d'autre part, un mécanisme d'horlogerie le mit dorénavant en

(1) *Essai*, etc., loc. cit.

(2) Je dois la liste de tous les Le Vache figurant dans les registres de Dinant à M. Leboulengé, naguère bourgmestre; je lui exprime ici toute ma reconnaissance.

branle automatiquement à des moments périodiques. C'est ce que nous révèle le manuscrit 1015, p. 270, de l'Université de Liège (1).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y eut de nouvelles transformations.

M. G. Ruhl écrit que le carillon de la grande tour, à la croisée méridionale, possédait 8 cloches et avait été fondu à Liège, le 4 octobre 1726, par Gilles de Befve. C'est ce carillon qui fut transporté à la collégiale Saint-Paul, devenue Cathédrale, en 1804, pour sonner les heures.

Un nouveau carillon, dit H. Hamal, fut fondu en 1750, par ordre du chapitre; il comptait 3 octaves et demie. Le travail fut confié à André-Joseph Van den Ghein, frère cellite de Louvain. Le carillon arriva le 1 mai 1755. Le 28 avril 1756, il commença à sonner, d'accord avec la nouvelle horloge (2). La grande tour venait d'être réparée par Fayn, architecte du chapitre, en 1752. Les décrets et ordonnances de Saint-Lambert indiquent le 18 avril et non le 28; on y lit que les frères Jean et Gilles Debeef (alias De Befve), de Thimister, s'étaient chargés de l'agencement du carillon (3).

J'ai dit plus haut que le carillon de Saint-Paul, destiné à sonner automatiquement aux heures, n'était autre que l'un des carillons de Saint-Lambert. Cette installation date du 15 germinal an XII (1804); elle se fit à la demande

(1) M. Th. Gobert, dans son grand ouvrage, déjà cité, reproduit ce texte. On sait que Nicolas Copernic inventa cette espèce d'horlogerie.

(2) *Essai*, etc. (loc. cit.).

(3) Années 1765-1769, reg. E. 193. p. 162 (aux Archives de l'Etat à Liège). Ailleurs, on lit Debeef père et fils, ou Gilles Debeef et son fils Nicolas. Il reste des obscurités sur cette parenté. M. le chanoine Thimister, dans son *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul*, dit p. 576, à propos de l'horloge : « Les milliers de trous dont le cylindre est percé, ont été rendus carrés à la main, pour y placer les notes à jouer les airs du carillon; on y lit : Cet ouvrage fut fait le 4 février 1756, par Gilles Debeve et son fils ».

de l'abbé Bémy, coste et chanoine, et de l'abbé de Boeur, chanoine, au nom du chapitre; l'arrêté du préfet Desmousseaux date du dit jour. Le carillon est décrit par le chanoine Thimister dans son *Essai sur la collégiale Saint-Paul* et plus complètement dans l'histoire de cette église, devenue cathédrale. De Sallengre, dans son *Novus Thesaurus antiquitatum romanarum*, t. II, p. 1207, avait décrit celui qui existait en 1716, et se composait de 24 cloches; on les frappait des mains et des pieds; de plus, un mécanisme d'horlogerie les faisait sonner, jour et nuit, avant le coup des heures.

Le carillon actuel se compose des anciennes cloches de Saint-Lambert augmentées de modernes; il y en a 40 en tout, sur cinq rangées. Il se fit entendre pour la première fois en 1813, lors du passage de Marie-Louise, revenant de Mayence à Paris. Le chanoine Thimister cite tous les airs qui furent fixés, chaque année, à Pâques sur le cylindre, de 1823 à 1890.

Sallengre décrit aussi le carillon de Saint-Laurent, lequel comprenait 21 cloches; le son en était délicieux. On donnait des auditions variées qui attiraient toujours un grand concours de population.

Le carillon de Saint-Jean l'Évangéliste est ancien; mais il a été restauré. Il se compose également de 21 cloches, disposées en cinq étages; il y a un clavier et un pédalier. Je n'ai pu, faute d'une échelle, aller près des cloches et lire le nom du fondeur.

Je n'ai rien d'intéressant à dire sur le petit carillon du Palais provincial.

Il y avait jadis un carillon aux Croisiers; Sallengre dit qu'il était mis en branle comme les orgues. Il fut vendu à la municipalité de Verviers<sup>(1)</sup> et logé dans la tourelle de l'Hôtel-de-ville. On l'y entendit un certain temps. Puis les

(1) Communication verbale de mon savant ami, Gustave Ruhl, président de l'Institut archéologique.

cloches disparurent peu à peu, dérobées par ceux qui trouvèrent naturel de les utiliser chez eux.

Saint-Denis possédait aussi un carillon; il fut atteint par la foudre et détruit le 6 juillet 1666.

En 1520, le carillon de Saint-Julien avait les caractères artistiques de celui d'Audenarde, que Van der Straeten place au début du xvi<sup>e</sup> siècle.

A Dinant, le vieux carillon résonne encore agréablement; il a été mis en ordre il y a une dizaine d'années.

Le carillon de Malines n'est pas décrit en détail par Sallongre, mais célébré comme excellent sous tous les rapports. On en donne encore fréquemment des auditions artistiques, tout le monde le sait, et M. Denyn jouit comme carillonneur et comme expert, d'une réputation européenne.

Médard Waghevens fournit celui de Léau en 1531, comme nous l'apprend M. van Doorslaer dans sa biographie des Waghevens ou Waguemans.

Mathieu Van den Ghein fonda, en 1774, les cloches du Val-Saint-Lambert; elles sont aujourd'hui au carillon de Saint-Barthélemy. M. Ledru a donné la reproduction de l'une de ces cloches dans la *Chronique archéologique du pays de Liège* de cette année (mai 1911).

Visé <sup>(1)</sup> possède un ancien carillon à son hôtel-de-ville; les cloches usées, sonnent faux à présent. Ce carillon date de 1614. Il possédait jadis quinze clochettes; leur nombre est réduit à douze. La cloche banale qui donne le coup de l'heure, mesure 0<sup>m</sup>85 de haut. On y lit: « *S. Martine ora pro nobis 1612 — Du temps de Honorable Franbach de la Haie et de Denis de Maret bourgmestres de la Ville de Visé* ». « *P. H. P. Emont me fecit* ».

(1) Note de M. G. Ruhl, qui a eu l'extrême obligeance de me la communiquer; je lui exprime ici toute ma gratitude pour ses bons et utiles avis.

Il s'y trouve deux blasons, l'un aux armes de Visé, l'autre à monogramme ci contre, probablement la marque du constructeur-fondeur.



Notons que l'hôtel-de-ville fut terminé en 1612.

Le carillon de Malmédy est vieux également ; je crois qu'il a été réparé au siècle dernier.

Celui de Saint-Pierre, à Louvain, a 40 cloches (3 1/2 octaves). Il était enfermé depuis 1709 dans l'élégant clocher de l'abbaye norbertine de Parc et avait été exécuté par A. de Grave et N. Noorda, d'Amsterdam, élèves d'Hiémony (1).

L'ancien carillon, fondu par André Van den Ghein, de Tirlemont, n'avait que 23 cloches et ne valait rien. Il fut troqué au poids, contre celui de Parc. Un plus ancien encore, datant de 1525, avait 8 cloches et était dû à Pierre Waghevans (2).

Sainte-Gertrude avait, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, un carillon ; celui d'aujourd'hui avait 2 1/2 octaves en 1778 quand il fut coulé par Ad. Van den Ghein ; van Aerschodt y a ajouté 8 cloches en 1851 ; il a 42 cloches, à présent, en 3 1/2 octaves.

Charles-Alexandre Lion, horloger à Charleroi, fut chargé en 1730 de confectionner le mécanisme du carillon à la Cathédrale Saint-Pierre de Louvain ; il obtint le droit de bourgeoisie et demeura en cette ville. On lui confia, moyennant un traitement annuel de 300 florins, la direction de l'horloge et du carillon (3). Il fit l'horloge de Sainte-Gertrude.

\*  
\* \*

Les fondeurs de cloches de notre pays de Liège sont peu nombreux, à part ceux de Dinant. J'ai cité ceux de

(1) VAN EVEN, *Louvain monumental*, p. 196.

(2) *Ibidem*, p. 195.

(3) *Ibidem*, p. 195.

Liège avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. J'ajouterai que Chaudoir fut réputé comme fondeur habile ; il doit avoir fourni plusieurs carillons à Liège ; on lui doit celui de Tongres. Il avait fondu les deux belles cloches de Saint-Barthélemy qui sont maintenant à Rouen.

Nicolas Legros, maître-fondeur à Liège, travailla en 1750 et 1772 à Saint-Denis, mais non à un carillon, puisqu'il n'y en eut plus à cette église depuis 1666.

Rien ne nous apprend quelles cloches et quels carillons il a fabriqués.

Les Le Vache, originaires de Dinant, ont joué un rôle important à Liège, comme je le montre dans d'autres mémoires. Ont-ils fourni des carillons à la ville ? Je l'ignore. En 1726, Pierre Le Vache qui signa les fontaines de la place du Marché, fut chargé de refondre la grosse cloche des Récollets <sup>(1)</sup>.

C'est à Nicolas Le Vache <sup>(2)</sup> que s'adressa Jean V de Portugal pour la fourniture d'horloges, de carillons et de cloches ; le nom du fondeur est gravé sur un certain nombre de cloches, avec la mention de l'année 1730 <sup>(3)</sup>.

M. Th. Gobert dit que c'est Pierre Le Vache qui fonda les cloches du carillon destiné au palais royal de Belem, sur le Tage, près de Lisbonne ; et il ajoute qu'il doit être de la famille de J.-B. Le Vache, autre fondeur liégeois. J'ai, en effet, découvert que Jean-Baptiste est le fils de Pierre Le Vache ; mais ce n'est pas ici le lieu de donner toute la

(1) Th. Gobert, *Les rues de Liège*. t. II, p. 343, col. 2.

(2) Je crois que Nicolas et Pierre sont deux frères issus du mariage de Jean Le Vache et de Marguerite de Saint-Hubert ; le premier fut baptisé le 28 août 1658, le second, le 18 avril 1669 ; mais ce sont peut-être les fils de Jean Le Vache, époux de Jacqueline Bilquin, ce qui les vieillirait de quelques années.

(3) Je dois ce renseignement intéressant à M. de Farcy, d'Angers, qui l'a copié pour moi dans les *Ephémérides campanaires* de Berthelé, en 1911.

généalogie de la famille ; je l'ai fait dans le travail que je consacre spécialement à ces dinantais distingués et que j'ai publié dans la *Chronique archéologique du pays de Liège* (1) ; je le compléterai prochainement.

M. Fairon parle des Maestrichtois P. et M. Emondts dans sa *Notice sur la fabrication des canons à Liège, au XVI<sup>e</sup> siècle* (2). L'un est peut-être l'Emont cité ici.

Parmi les noms des fondeurs wallons, je citerai encore, à Mons, Jean Groignart ou Grongnart et toute sa descendance. On trouvera des notes détaillées sur cette nombreuse famille dans les *Annales et Comptes-rendus* des Congrès archéologiques tenus en Belgique ; M. A. de Behault de Dornon lui a consacré d'importants mémoires et continue à en révéler la longue activité (3). A Mons aussi, il reste des œuvres notables de Pierre Jugle, horloger, qui construisit le mécanisme des carillons.

Le carillon du beffroi de Mous comprend 47 cloches et il est connu pour ses qualités exceptionnelles.

Tournai vit naître Simon Magret, renommé pendant le xv<sup>e</sup> siècle ; il travailla pour la ville de Louvain. Deux autres fondeurs distingués au xvi<sup>e</sup> siècle furent ses compatriotes Barbieux, qui travailla pour Audenaerde, et Jean Fer, pour la cathédrale d'Anvers. Le charmant carillon du beffroi tournaisien, dont les cloches furent remplacées, en 1876, par Carpentier dans les baies de la lanterne, lorsqu'avec une extrême habileté, il restaura le monument, réjouit la ville de ses airs bien harmonisés (4). Le carillon de Notre-Dame est l'un des meilleurs du pays.

(1) 6<sup>e</sup> année (1911), pp. 51-61.

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL (1910), pp. 54-56.

(3) M. de Behault cite dans les *Annales* du Congrès de Malines Henri, Charles, Paul et Paul-Joseph Grognart qui s'établirent à Liège au xvii<sup>e</sup> siècle. Je note aussi la fourniture de 17 cloches pour le carillon de la porte de Hoyal, à Namur, le 22 juin 1618.

(4) BOZIÈRE, *Tournai ancien et moderne*, 1864, p. 327, rapporte l'opinion que ce carillon était aussi complet que celui de Bruges ; il

A Namur, Poignard livra, au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, des cloches et des carillons aux communautés religieuses et au gouvernement d'Espagne ; il fut chargé d'en arranger d'autres. Il avait abandonné son bénéfice ecclésiastique pour se livrer entièrement au métier de fondeur.

Les Waghevens de Malines fournirent des carillons aux villes wallonnes et aux flamandes <sup>(1)</sup>. Jean Zeelstman fut le maître et le collaborateur de Pierre. Je note encore les noms de Vogelaer, de Cerck, de Haze, élève de Hémony, français, né à Lerecourt ; de Haze travailla à La Haye, Malines, Bruxelles, Madrid, etc.

Enfin, une des familles le plus connues est celle de Van den Ghein qui, originaire de Malines également, travailla longtemps à Louvain pour cette ville même et pour beaucoup de localités des Pays-Bas ; il s'en établit aussi à Tirlemont <sup>(2)</sup>.

\* \*

Quant aux carillonneurs, ils sont généralement inconnus <sup>(3)</sup>. D'après Sallengre, l'organiste de l'église était

ne donne malheureusement aucun renseignement sur l'ancienneté exacte des cloches ni sur leur fondeur.

<sup>(1)</sup> Dr G. VAN DOORSLAER, *Les Waghevens, fondeurs de cloches*, 1908.

<sup>(2)</sup> VAN EVEN, *Louvain monumental*, pp. 189 et 196. Voir aussi le mémoire que je n'ai pu consulter du Dr Van Doorslaer, *Les Van den Ghein, fondeurs à Malines*, 1910, et qu'au moment d'imprimer, je vois cité dans le rapport de ce savant musicologue au prochain Congrès de Malines.

<sup>(3)</sup> Le Dr Van Doorslaer, dans le susdit rapport, montre par des textes et Van Even l'avait déjà fait implicitement, que les sacristains, *costers*, et les aide-sacristains, *ondercosters*, étaient les carillonneurs habituels ; ils accomplissaient leur besogne sans connaissances musicales.

Il sied de rappeler le gros bonhomme que Philippe de Hurgès laisse dans l'anonymat et à qui il donna le moyen de tirer le son de six cloches au lieu de quatre. Cette histoire amusante concerne

souvent chargé de carillonner ; cela est probable, car c'est ce qui se passe encore aujourd'hui à Liège et c'était le cas à Mons où l'on cite plusieurs noms de carillonneurs distingués.

Ceux de la Cathédrale Saint-Lambert que j'ai cités, n'ont qu'une fort courte biographie pour être sauvés d'un oubli complet. Les petites archives de paroisses et de communes fourniront, j'espère, de nombreux compléments à leur histoire à peine ébauchée.

GUSTAVE JORISSENNE.

Saint-Lambert (cfr. *Voyage de Philippe de Huges à Liège et Maestrect en 1615*, publié par H. Michelant, Liège, 1872, p. 73).

---

## GROUPES EN ALBATRE

PROVENANT DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE HUY.

---

Rappeler les désastres qui ont atteint les trésors d'art dans l'ancienne principauté de Liège, c'est s'exposer à de pénibles redites. Mieux vaut, semble-t-il, signaler, lorsque l'occasion s'en présente, tels débris échappés à des désastres répétés. C'est ainsi que M. Marcel Laurent nous a donné naguère une note intéressante sur une tête de statue ayant jadis fait partie de la décoration d'un portail de la cathédrale de Liège <sup>(1)</sup>. Aujourd'hui, je me propose de signaler à l'attention des chercheurs, deux groupes en albâtre provenant de la collégiale de Huy. Ils furent acquis, il y a quelques années, par MM. Leenaerts, d'un amateur de cette ville ; ils arrivèrent bientôt en la possession de feu M. Stein de Paris, et c'est de ce dernier qu'un collectionneur avisé, M. John Edward Taylor en fit l'achat ; c'est à son extrême obligeance que je dois de publier ces deux remarquables sculptures.

Les deux groupes en albâtre, avec des traces d'une délicate polychromie, proviennent apparemment d'un retable. Ils faisaient partie de la scène du crucifiement ; l'un d'eux représente la pamoison de Notre Dame, l'autre le groupe du centurion et de deux soldats (planche I). Ils étaient séparés par un groupe du centre se composant de la

<sup>(1)</sup> *Chronique archéologique du pays de Liège*, 3<sup>e</sup> année (1908) pp. 62-65.

croix, au pied de laquelle se trouvait vraisemblablement la figure de Marie-Madeleine agenouillée.

L'imagier ne s'est pas borné seulement à faire une œuvre dans une note conventionnelle, mais il s'y est révélé aussi très habile dans les poses des personnages et l'agencement des draperies qui moulent si habilement le corps de Marie : les plis sont sobres et dès lors exempts de ces volutes dont les sculpteurs et les imagiers du xiv<sup>e</sup> siècle firent un si grand abus. Dans le second groupe on remarque le centurion, barbu avec des longs cheveux coupés à mi-front et couvrant les oreilles. Il porte des jambières et des genouillères et une chemise de mailles ou hoqueton recouvert à son tour d'une cotte d'armes sur laquelle battent trois chaînes, l'une destinée à la dague, l'autre, au bacinet et la troisième, plus longue, aboutit au pommeau d'une épée courte sur laquelle repose la main gauche du personnage ; un léger manteau sans manches couvre ses épaules. Le centurion, dont les regards et ceux de ses compagnons se portent vers le spectateur, lève la main droite vers le Christ au moment où il prononce les paroles : « Celui-là était réellement le fils de Dieu ». Le soldat qui met à ce moment la main droite gantée de fer sur l'épaule du centurion, est coiffé du bacinet conique s'adaptant au camail de mailles qui descend sur la cotte d'armes en cuir à lanières battantes. Il tient de la droite son épée suspendue au baudrier. De l'armement du troisième guerrier au nez camard on n'aperçoit que le chapel de fer et son camail.

Les costumes dont il vient d'être question ne semblent pas indiquer une époque antérieure à 1360 ; ils paraissent même avoir persisté jusqu'au début du xv<sup>e</sup> siècle.

Les deux groupes peuvent donc se placer entre ces deux dates ; mais plutôt vers la seconde que la première. Ils sont d'une distinction et d'une noblesse qui s'allie avec une certaine observation de la nature ; mais ils ne sont pas encore empreints de l'accent qu'on observe dans des



Groupes en albâtre, avec restes de polychromie,  
ayant appartenu à un retable et provenant de la collégiale  
de Huy. — Seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

Hauteur totale : 0m605; 0m70.

Largeur de chaque groupe : 0m235.

groupes similaires du retable d'Hackendover. Il y a dans les albâtres de Huy je ne sais quoi de fin, de délicat et de gracieux qu'on rencontre bien rarement dans les albâtres de la période médiévale.

A vrai dire, on ne pourrait les assimiler aux albâtres de Nottingham qui nous sont arrivés si nombreux, la plupart du temps sous la forme de bas-reliefs rectangulaires d'une facture très nette. L'emploi de groupes, comme c'est le cas pour les deux morceaux venant de Huy, ne semble pas avoir été goûté des imagiers anglais. A cette différence d'un ordre tout à fait matériel, il faut encore relever chez ces derniers un style qui n'a rien de distingué, des draperies aux sinus symétriques et partant dépourvus de souplesse et de variété, une polychromie très dure où dominant le vert et le rouge. Voilà autant de points qui éloignent nos deux groupes de la sculpture de Nottingham aux tendances purement routinières et mercantiles.

Bien que les ateliers de cette ville aient envoyé leurs produits sur nombre de points du continent, ils n'avaient pas toutefois monopolisé entièrement la sculpture en albâtre. Celle-ci était aussi pratiquée par des imagiers de diverses régions, tels Claude Sluter à Dijon, Jean Lomme de Tournai, travaillant au tombeau de Charles le Noble à Pampelune. Ils firent usage de cette matière précieuse, et on pourrait citer encore d'autres exemples. Mais revenons aux albâtres de la collégiale de Huy. Force nous est bien de convenir que, jusqu'à présent, il ne nous a pas été donné de leur trouver des productions sinon identiques du moins analogues. Peut-être faudrait-il demander des termes de comparaison aux peintres et aux enlumineurs, qui avaient autrefois mission de fournir des modèles aux imagiers. On songe aussitôt aux délicates miniatures de l'époque de Charles V et de Jean, duc de Berry. Tel aussi l'*antependium* en soie peinte en grisaille, de la cathédrale de Narbonne, conservé au Musée du Louvre. Et ces rapprochements nous ramènent donc forcément à une influence

française sinon antérieure à la poussée septentrionale, du moins exempte de son influence directe. Mais pour offrir cette teinte plutôt française, suit-il de là que nos deux groupes doivent procéder d'un centre français ? C'est possible ; mais c'est loin d'être certain, car les artistes de nos contrées pendant deux tiers du *xiv<sup>e</sup>* siècle subissent l'hégémonie de nos voisins du Sud au point que l'œil le plus exercé serait bien embarrassé de se prononcer sur la provenance de certaines œuvres. Cette influence se constate aussi dans des productions écloses sur les bords du Rhin.

La mode française régnait en maîtresse au sein des cours princières et, de leur côté, les artistes de nos contrées allaient eux-mêmes se fixer à Paris, où bon gré malgré ils modifiaient sensiblement leur manière quand ils ne la perdaient pas complètement. Faut-il rappeler que le tombier Pepin de Huy travaillait à Paris ?

L'effigie qu'il nous a laissée de Robert d'Artois révèle en lui un imagier très habile. Son œuvre est charmante, gracieuse, pleine de poésie mais d'un sentiment peu personnel et prouve bien que l'artiste wallon s'était assimilé le style des tombiers parisiens. C'est encore à Paris qu'Hennequin de Liège, attiré par son oncle, Pépin, dont il vient d'être question, viendra s'établir. Nous ne croyons pas que les groupes d'albâtre émanent de l'oncle ou du neveu. La manière du premier nous est connue par les gisants d'une facture à tendances réalistes appartenant depuis quelques années au Louvre ; elle s'écarte totalement de celle des deux groupes de Huy, elle évoque davantage la façon de Pépin. Seulement les dates ne se prêtent guère à semblable hypothèse. L'auteur des groupes est plus jeune ; au moment où il travaillait, l'artiste hutois devait être mort depuis longtemps. Il avait eu pour successeur Hennequin de Liège.

Nous ne sommes pas encore à même de proposer une conclusion au sujet des groupes.

Ces deux morceaux excellents ne nous semblent pas tout à fait isolés parmi les monuments connus de la plastique médiévale. Mettons-les en attendant au point de vue chronologique près des groupes du retable d'Hackendover. Peut-être des circonstances favorables nous permettront un jour d'être plus explicite. Quoi qu'il en soit, ces deux groupes devront prendre place désormais dans l'histoire de la sculpture du pays mosan, comme deux perles échappées d'un joyau livré au pillage par des mains sacrilèges.

Jos. DESTRÉE.

---

# MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE PREHISTORIQUE

I. INDUSTRIE MICROLITHIQUE A CAILLOUX ROULÉS DE ZONHOVEN. — II. HACHE ACHEULÉENNE DE LATINNE. — III. INSTRUMENT ACHEULÉEN REMPLIÉ PAR LES NÉOLITHIQUES. SILEX MOUSTÉRIENS DU HAINAUT. — IV. POINTE DE MUNO. OUTILS DE SPIENNES. INSTRUMENT POLI A DEUX TRANCHANTS TROUVÉ A LIÈGE. — V. DEUX DÉPÔTS DE HACHES NÉOLITHIQUES. — VI. INSTRUMENTS EN PIERRE PERFORÉS TROUVÉS A TONGRES, JESSEREN, ANGLEUR, MAREDSOUS, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER ET CONINXHEIM. — VII. PEIGNE A CARDER NÉOLITHIQUE ET CAVERNE DU PRÉ BRION OU BIRON.

---

## I.

### INDUSTRIE MICROLITHIQUE A CAILLOUX ROULÉS DE ZONHOVEN

Lors du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, nous avons signalé, sur le territoire de la commune de Zonhoven, la présence de deux industries distinctes de l'âge de la pierre. L'une, recueillie à une certaine profondeur sous le sable et la bruyère, date vraisemblablement de la fin du Paléolithique; l'autre, moins ancienne comportant des instruments des types tardenoisien et robenhausien mélangés, gisait à la surface du sol actuel.

Depuis cette communication (1), nous avons découvert à Zonhoven, non loin du champ d'aviation de Kiewit, au point marqué A à l'extrait de la carte, figure 1, une station préhistorique présentant, croyons-nous, des particularités non encore signalées en Belgique.



FIG. 1.

### NATURE DU GISEMENT

Les produits archéologiques étaient répandus sur une surface d'environ quarante mètres carrés et se trouvaient dans le sable, à une profondeur variant de 0<sup>m</sup>15 à 0<sup>m</sup>30. L'endroit exploré paraît être l'emplacement d'une ancienne dune actuellement disparue. Il est voisin de petites mares, derniers vestiges, peut-être, d'un étang. Les fouilles ont été pratiquées lentement, avec une réelle minutie, grâce au concours du garde particulier Thielens et de ses fils, fort expérimentés en ce genre de recherches.

(1) J. HAMAL-NANDRIN et JEAN SERVAIS, *Contribution à l'étude du Préhistorique dans la Campine limbourgeoise*. Voir *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1909, t. II, p. 202.

## INDUSTRIE

L'outillage, des plus rudimentaires, est d'une homogénéité remarquable ; il se compose presque exclusivement de petits grattoirs circulaires ou elliptiques confectionnés au moyen d'éclats de cailloux roulés, éclats appropriés et retouchés sur les bords. Quelques cailloux roulés ont été utilisés comme *nucleus* ; d'autres n'ayant subi aucun travail paraissent avoir été apportés comme matière première, car les cailloux roulés se rencontrent nombreux en la région. Enfin, de très petits éclats, sans retouche ni trace d'utilisation, représentent les déchets de la taille.

Ces grattoirs formant la base de l'industrie sont parfois si minuscules qu'il est permis de douter de leur destination réelle ; nous leur avons conservé la dénomination de grattoirs, pour nous conformer à l'usage.

Quelques exemplaires sont en quartzite landenien de Wommersom, localité du Brabant bien connue des géologues, située à 7 kilomètres de Tirlemont et à environ 31 kilomètres de Zonhoven.

## INVENTAIRE

77 grattoirs ronds ou elliptiques faits de cailloux roulés, en silex. La plupart ont conservé une partie de la croûte du caillou employé. Diamètre variant de 0<sup>m</sup>015 à 0<sup>m</sup>03.

4 grattoirs en quartzite landenien de Wommersom. Diamètre : de 0<sup>m</sup>01 à 0<sup>m</sup>028.

7 petits éclats de la même roche.

Divers petits éclats de silex.

1 lame de silex à facies magdalénien utilisée comme scie ou couteau. Longueur : 0<sup>m</sup>068.

212 cailloux ou fragments de cailloux en silex paraissant brisés intentionnellement ; 52 ont subi l'action du feu, 8 ont servi de *nucléus*.

32 cailloux non utilisés, mesurant 0<sup>m</sup>02 à 0<sup>m</sup>03 de longueur.

Les pièces les plus typiques sont figurées Pl. II et III, à la grandeur réelle.

Aucune trace d'os ou de poterie n'a été signalée.

\* \* \*

A une centaine de mètres de l'emplacement dont nous venons de décrire les restes archéologiques, se trouvait un second gisement désigné sous la lettre *B*, à l'extrait de la carte, figure I. Son industrie lithique présente des caractères généraux analogues à ceux des stations prétardenoisiennes signalées en 1909, au Congrès de Liège.

Nous croyons cependant que leurs produits ne peuvent être confondus.

#### INVENTAIRE

40 lames et fragments de lames à facies magdalénien

7 grattoirs de types divers.

4 petits silex retouchés du type prétardenoisien.

Environ 200 éclats ou déchets de la taille du silex et 47 éclats ou lames en quartzite landenien de Wommersom.

#### AGE DES GISEMENTS

Les deux gisements *A* et *B* se trouvant à proximité l'un de l'autre, au même niveau, c'est-à-dire dans le sable, à une profondeur variant de 0<sup>m</sup>15 à 0<sup>m</sup>30, doivent être présumés contemporains.

Cela étant admis, peut-on les considérer comme étant du même âge que les emplacements à industrie prétardenoisienne, signalés au Congrès de Liège, sous la bruyère de Zonhoven ?

Les trois constatations suivantes peuvent faire croire

que les gisements *A* et *B*, objet de cette notice, leur sont plutôt postérieurs :

1° — L'outillage à cailloux roulés caractéristique de *A*, n'a jamais été rencontré dans les emplacements habités prétardenoisien sous la bruyère ;

2° — L'industrie de ces derniers emplacements affecte un faciès plus nettement quaternaire : lames en général plus minces et régulières, d'aspect magdalénien, lamelles à dos rabattu, survivance du burin et du grattoir caréné.

3° — Le quartzite de Wommersom, matière encore inconnue dans les emplacements prétardenoisien sous la bruyère, se rencontre, au contraire, en abondance dans les stations de surface, mêlé aux outils tardenoisien (1).

#### OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

Quelle que soit la valeur de cette argumentation, des faits énoncés ci-dessus, il est permis de conclure que le type d'industrie qui vient d'être décrit se distingue nettement de tous les types connus jusqu'à présent. Il se caractérise par le fait qu'il comprend presque exclusivement des grattoirs de faible dimension provenant de petits cailloux roulés de silex.

Dans le cercle de nos recherches, déjà anciennes et embrassant surtout le pays de Liège, nous n'apportons comme points de comparaison que deux grattoirs formés d'éclats de cailloux roulés et recueillis sur le territoire de la commune d'Esneux (2).

(1) Sur le gisement de quartzites utilisés de Wommersom, voir notamment Baron DE LOË et Dr RAENMAEKERS, dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XX, 1901, p. XXI et XXXIII.

(2) Jean SERVAIS, *Notice sur la station préhistorique du bois de Nomont*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVI, planche I, fig. 6 et 7.

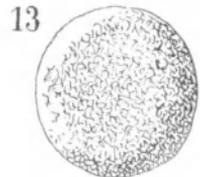
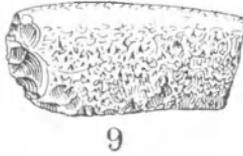
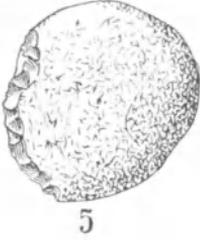
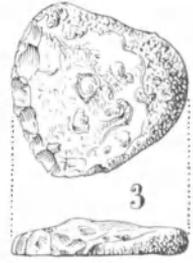
## EXPLICATION DE LA PLANCHE II

- 1 et 3. — Fragments de cailloux roulés, avec éclatements ou retouches intentionnels sur un bord. La croûte du silex est conservée sur la presque totalité de la face bombée, laquelle est seule dessinée. La face non dessinée est sensiblement plane.
- 2 et 4. — Outils du genre grattoir, analogues aux précédents.
- 5 à 8. — Outils de dimensions un peu plus fortes, mais appartenant au même type simple et caractéristique du gisement.
9. — Eclat allongé avec retouches à une seule extrémité.
10. — Eclat assez irrégulier avec traces probables d'utilisation.
- 11 et 13. — Simples cailloux roulés intacts, figurés comme échantillons de la matière utilisée pour la confection des outils représentés pl. II et III.
12. — Eclat de caillou de plus grande dimension. Cassure irrégulière.
- Grandeur réelle
- Collection Hamal-Naudrin.

## EXPLICATION DE LA PLANCHE III

- 1, 2, 4 et 6. — Eclats de cailloux allongés, représentés sur les deux faces ou de profil, et montrant complètement les divers aspects de cet outillage rudimentaire du genre grattoir.
3. — Outil analogue de moindre dimension.
- 5 — Extrémité d'un caillou roulé, taillée ou retouchée sur une face.
- 7 à 9. — Instruments avec croûte de silex montrant sur presque tout le pourtour des séries de fines retouches. Les faces non représentées sont unies comme les faces visibles des instruments figurés sous les n<sup>os</sup> 11 à 14.
10. — Outil n'ayant pas conservé trace de la croûte du caillou utilisé.
- 11 à 14. — Instruments dessinés sur les deux faces. Le n<sup>o</sup> 13 est formé d'une lame de quartzite de Wommersom et non d'un éclat de caillou roulé de silex.
- 15 à 18. — Autres modèles complétant la série des outils formés d'éclats de cailloux roulés et caractéristiques de l'industrie.
- Grandeur réelle.
- Collection Hamal-Naudrin.

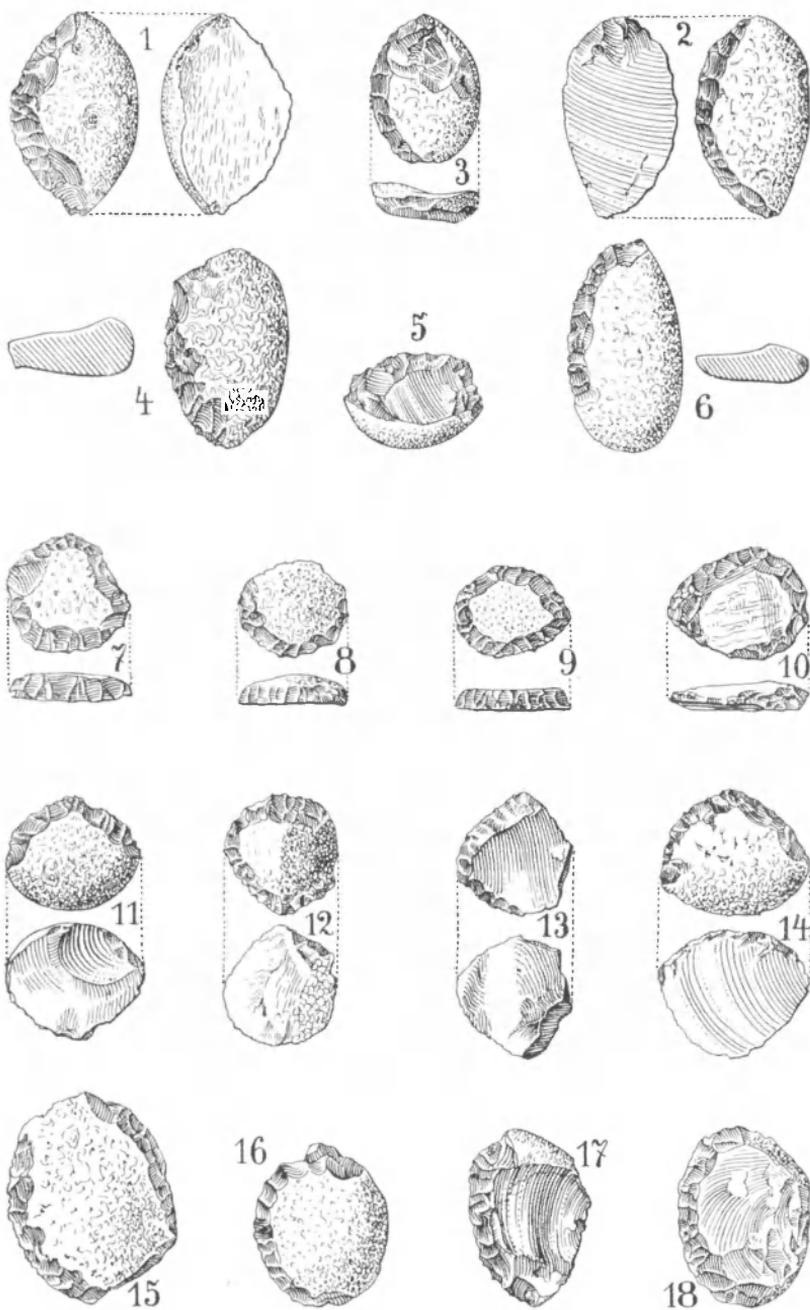
PLANCHE II.



ZONHOVEN

Industrie microlithique à cailloux ronds.  
Grandeur réelle.

PLANCHE III.



ZONHOVEN

Industrie microlithique à cailloux roulés.

Grandeur réelle.

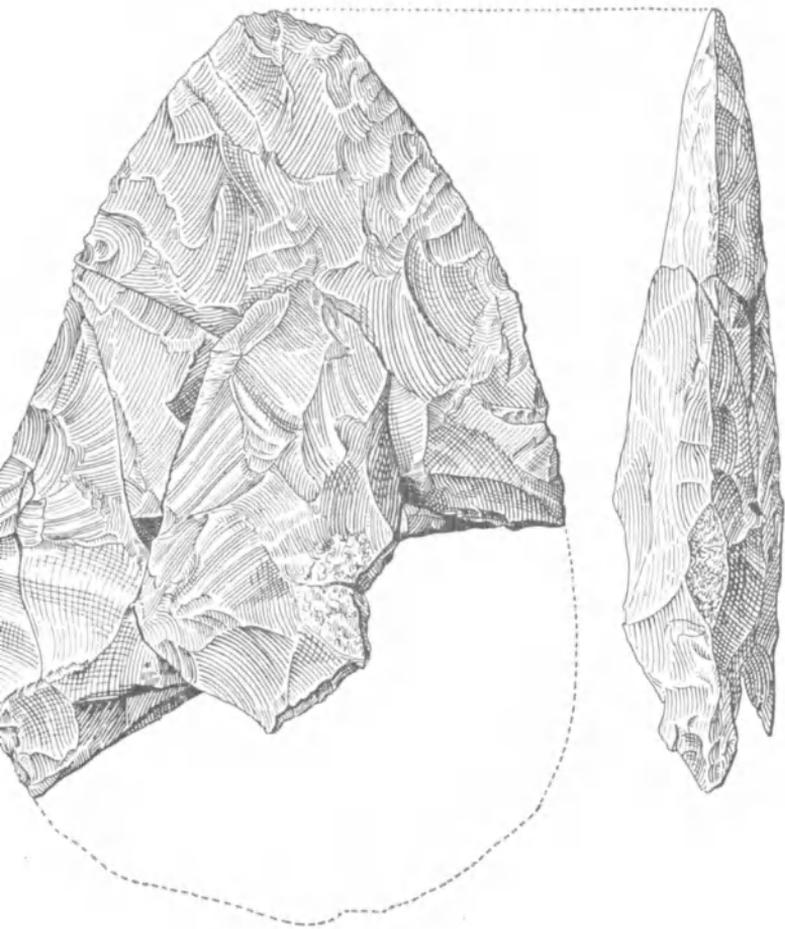


FIG. 2.

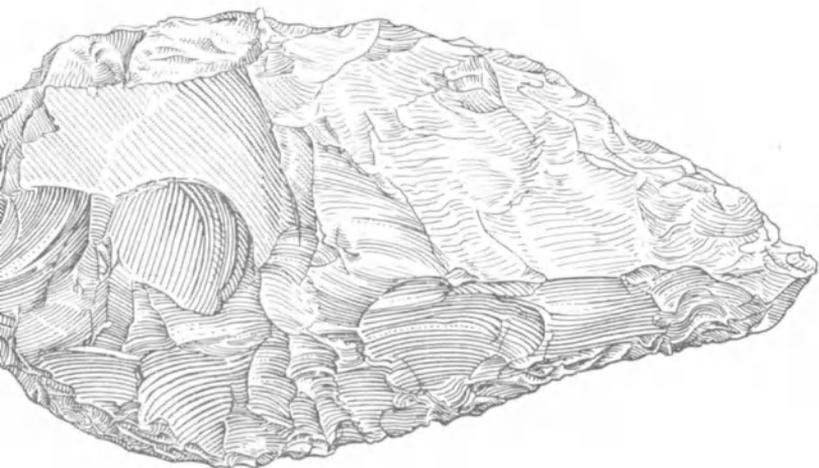


FIG. 3.

LATINNE  
Instruments du type achéuléen.  
Grandeur réelle.

La parfaite similitude existant entre les grattoirs de Nomont et ceux de Zonhoven n'est, cependant, pas suffisante pour fonder l'hypothèse qu'ils constitueraient un type archéologique spécial : la pauvreté de l'outillage peut, en effet, provenir de l'absence de matières premières autres que de misérables cailloux roulés en silex.

Nous serions donc en présence d'un faciès purement local et accidentel.

Des fouilles ou constatations ultérieures nous apprendront si notre découverte restera isolée ou si elle doit être le prélude d'autres découvertes semblables dans la Campine limbourgeoise, si difficile mais si intéressante à étudier au point de vue préhistorique.

## II.

### HACHE ACHEULÉENNE DE LATINNE

#### LIEU DE LA DÉCOUVERTE

En 1909, des ouvrages assez considérables furent exécutés sur le territoire de la commune de Latinne, pour la suppression d'un passage à niveau, non loin de la station de Braives<sup>(1)</sup>.

Avec un soin méticuleux, notre collègue de l'Institut archéologique, M. Davin-Rigot, et son fils, M. le Dr Herman Davin suivirent les travaux de terrassement, et leurs patientes recherches furent récompensées par la découverte du remarquable silex taillé, dénommé depuis *hache acheuléenne de Latinne* (fig. 2).

Cette pièce a été mise au jour, à 77 mètres du viaduc, dans le talus du nouveau chemin longeant la terre

(1) Braives et Latinne sont des communes de la province de Liège, s'étendant sur les deux rives de la Méhaigne.

cadastrée, section B, n° 260<sup>a</sup>. M. l'ingénieur Fraipont, conservateur des collections paléontologiques de l'Université de Liège, a bien voulu relever, avec nous, la coupe suivante :

- |  |                   |                                       |
|--|-------------------|---------------------------------------|
| a. Terre végétale . . .                                  | épaisseur moyenne | 0 <sup>m</sup> 25                     |
| b. Couche de limon hesbayen »                            | »                 | 1 <sup>m</sup> 50                     |
| c. Couche de limon plus clair                            |                   |                                       |
| que le précédent . . . »                                 | »                 | 0 <sup>m</sup> 75                     |
| d. Gravier ou cailloutis à la                            |                   |                                       |
| base du limon c.   |                   |                                       |
| (Hache acheuléenne).                                     |                   |                                       |
| e. Sable tertiaire remanié . . . »                       | »                 | 0 <sup>m</sup> 30 à 0 <sup>m</sup> 40 |
| f. Fin cailloutis séparant par place les deux couches de |                   |                                       |
| sable e et g et composé de grains quartzeux roulés.      |                   |                                       |
| g. Sable plus foncé que e.                               |                   |                                       |

Ces sables paraissent du landenien remanié.

#### NATURE DE LA PIÈCE

La roche utilisée est un beau silex crétacé gris-bleuâtre comme il s'en trouve sous le sol de la Hesbaye. C'est la matière généralement employée par les peuplades néolithiques dites des fonds de cabanes. L'outil de Latinne a les arêtes arrondies et ses faces sont polies et lustrées par un frottement dû à des causes d'ordre naturel ou géologique.

Au point de vue archéologique, ce n'est pas un document isolé, car de rares éclats de silex taillé ont aussi été recueillis dans le niveau d. Il ne s'agit pas, non plus, d'un gisement paléolithique proprement dit, car les centaines de silex examinés étaient incontestablement bruts malgré leur aspect éolithique.

La face non dessinée, figure 2, a la même conformation que l'autre, mais a été fort endommagée par le coup de pioche de l'ouvrier. Les éclats manquants furent malheureusement emportés dans les terres.

## OBSERVATIONS

Incomplète mais caractéristique, cette hache serait classée dans le Paléolithique, même si elle avait été recueillie à la surface du sol, comme l'outil trouvé ruelle Gilot, dans le village même de Latinne, par M. Cyprien Galand, notre ancien collaborateur, outil en silex fortement patiné, reproduit à la grandeur réelle, figure 3.

Cette double découverte inédite fait suite à la série de trouvailles analogues faites dans la province de Liège et signalées à la Société d'Anthropologie de Bruxelles (1); elles se répèteront, sans aucun doute, et permettront un jour d'émettre à leur sujet des considérations générales qu'il n'entre pas dans nos intentions d'effleurer aujourd'hui.

Remarquons seulement, en terminant, que grâce aux explorations de Julien Fraipont et de M. le Dr Tihon (2), la vallée de la Méhaigne est jusqu'aujourd'hui celle qui a donné en Belgique le plus d'outils acheuléens du type de la hache de Latinne.

Cette magnifique industrie lithique qui paraît plus perfectionnée encore sous les limons quaternaires que dans les dépôts ossifères des grottes, forme le contraste le plus frappant avec les éclats de cailloux roulés de Zonhoven qui ne semblent dater cependant que de la fin du quaternaire ou de l'aurore du Néolithique.

(1) Marcel DE PUYDT, *Antiquités préhistoriques trouvées sur le territoire de la Ville de Liège*, etc., dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXII, 1903-1904, *Mémoires* n° II, et t. XXVI, 1907, p. LXXI.

(2) J. FRAIPONT et F. TIHON, *Explorations scientifiques des cavernes de la vallée de la Méhaigne*, dans *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, t. XVIII, 1889 et t. LIV, 1896.



FIG. 4.

VELLÈREILLE-LE-SEC

Instrument acheuléen remployé par les Néolithiques.

Grandeur réelle.

### III

#### INSTRUMENT ACHEULÉEN REMPLOYÉ PAR LES NÉOLITHIQUES

La pièce représentée, fig. 4, a été trouvée dans la province de Hainaut, commune de Vellereille-le-Sec, à trois kilomètres et demi d'Estinnes-au-Mont, localité bien connue par ses nombreux vestiges néolithiques. La patine, jaunâtre sur une face, est blanchâtre sur l'autre. Un éclat permet d'apercevoir la couleur primitive du silex, gris foncé presque noir.

L'outil offre une particularité intéressante signalée pour la première fois dans le cercle de nos recherches : ses deux faces ont subi un polissage intentionnel, le talon a été aiguisé et transformé en tranchant de hache polie. L'instrument paléolithique, du type acheuléen, a donc été remployé à l'époque néolithique.

Collection Hamal-Nandrin.

#### SILEX MOUSTÉRIENS DU HAINAUT

D'après des renseignements dignes de foi, ces instruments représentés à leur grandeur réelle, figures 5 à 9, proviennent tous de la célèbre carrière Hélin, près de Spiennes, mais la détermination exacte de leur niveau ne pourra être vérifiée qu'ultérieurement. Malgré cette incertitude, l'utilité de signaler et de reproduire fidèlement ces outils se trouve suffisamment justifiée par le fait qu'ils sont, pour ainsi dire, identiques, comme roche et comme facture, à des pointes moustériennes du deuxième niveau ossifère de la grotte de Spy.

En attirant l'attention sur ces instruments, nous avons donc un double but : d'abord, faire connaître un groupe de silex du type moustérien, qui figureront parmi les pièces les plus esthétiques du Paléolithique belge ; ensuite,

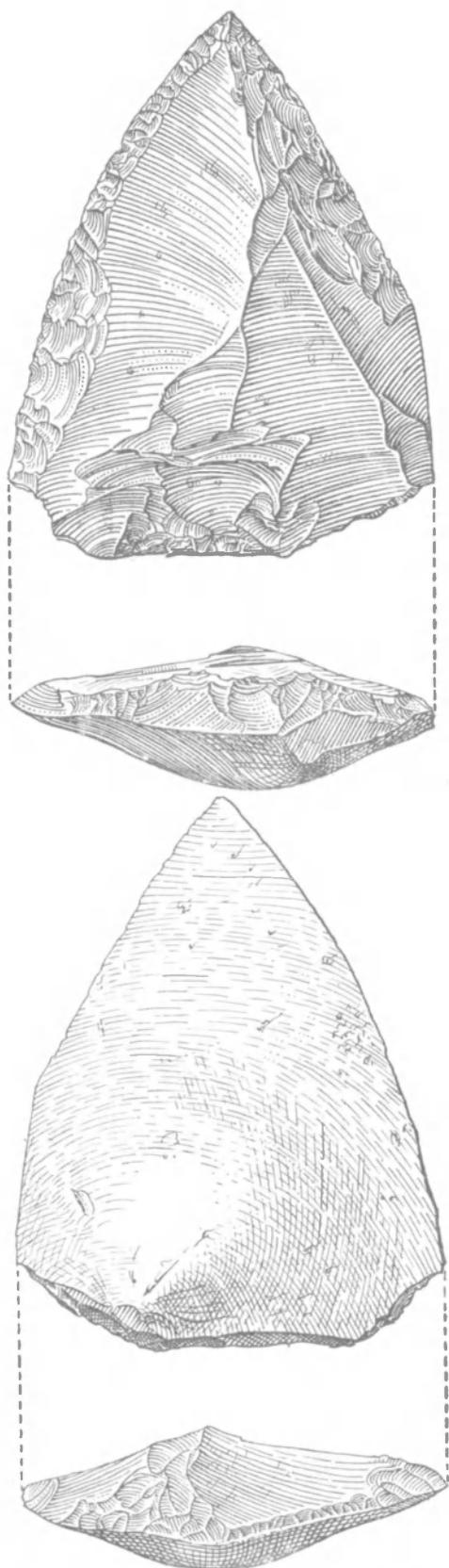


FIG. 5 et 5bis. Grandeur réelle. — SPIENNES — Carrière Helin.

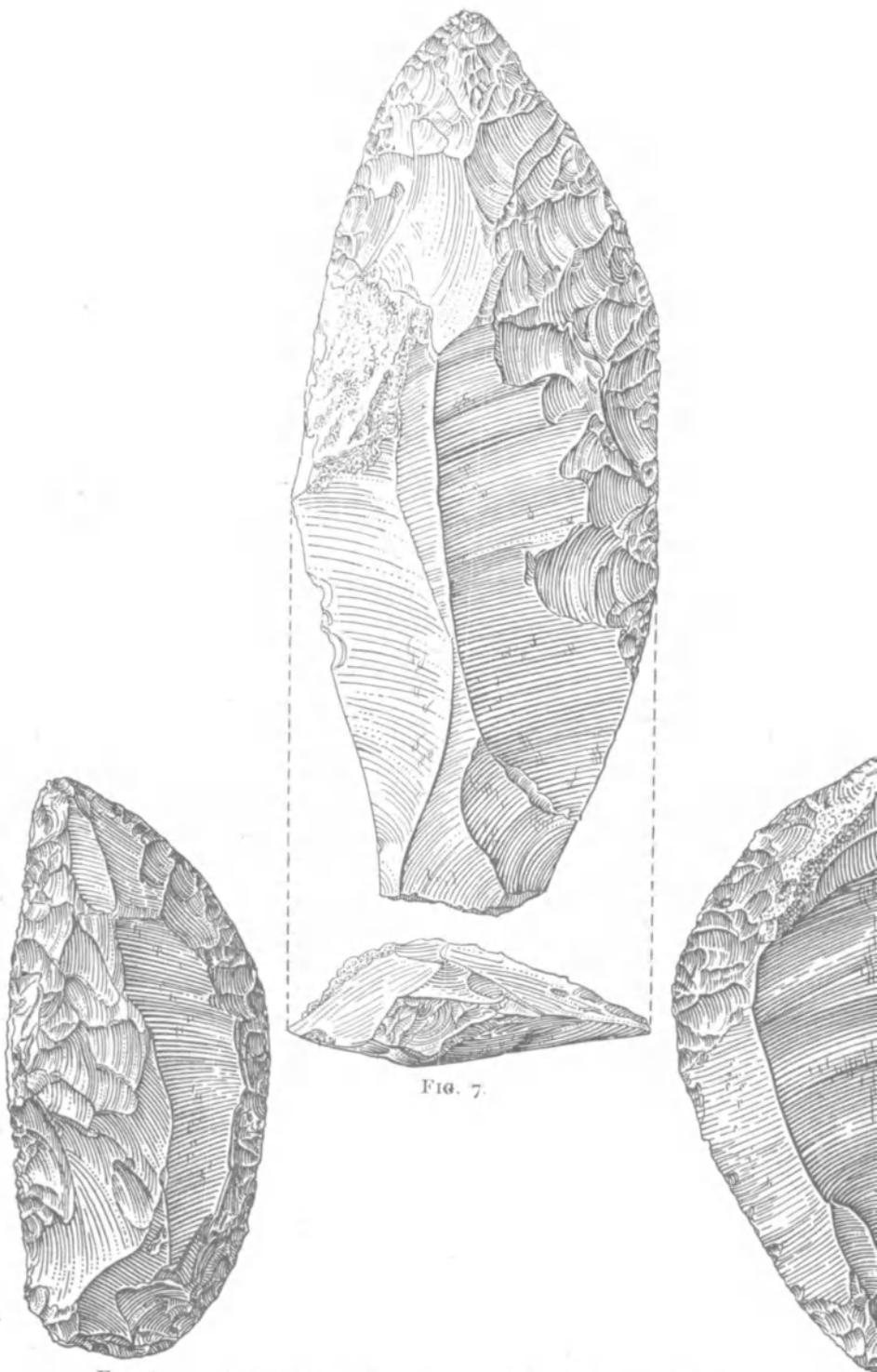


FIG. 6.

Grandeur réelle. SPIENNES. — Carrière Hélin.

FIG.

signaler des faits confirmant la provenance probable d'une partie de la matière première employée par les habitants de cette caverne célèbre. Parmi les produits des fouilles déposés au Musée archéologique liégeois (Maison Curtius) vitrine n° 35, par Marcel De Puydt, on peut voir déjà une série comparative de six pièces d'un intérêt archéologique exceptionnel : un grattoir caréné (Spy) qui ressemble à s'y méprendre à un outil recueilli sur le territoire de Ressaix près de Binche : une pointe du type moustérien (Spy) en silex tacheté très spécial qui s'identifie avec une pièce d'Épinois près Binche et enfin un *nucléus* (Spy également) caractéristique comme roche, qui ne peut se distinguer d'un bloc matrice trouvé à Péronnes lez-Binche. L'authenticité des pièces est indiscutable.

La distance en ligne droite séparant la ville de Binche, en Hainaut, de la commune de Spy, dans la province de Namur, est d'environ 38 kilomètres.



FIG. 9. — Grandeur réelle. — SPIENNES. — Carrière Hélin.  
Les pièces. fig. 5 à 9. font partie de la collection Hamal-Nandrin.

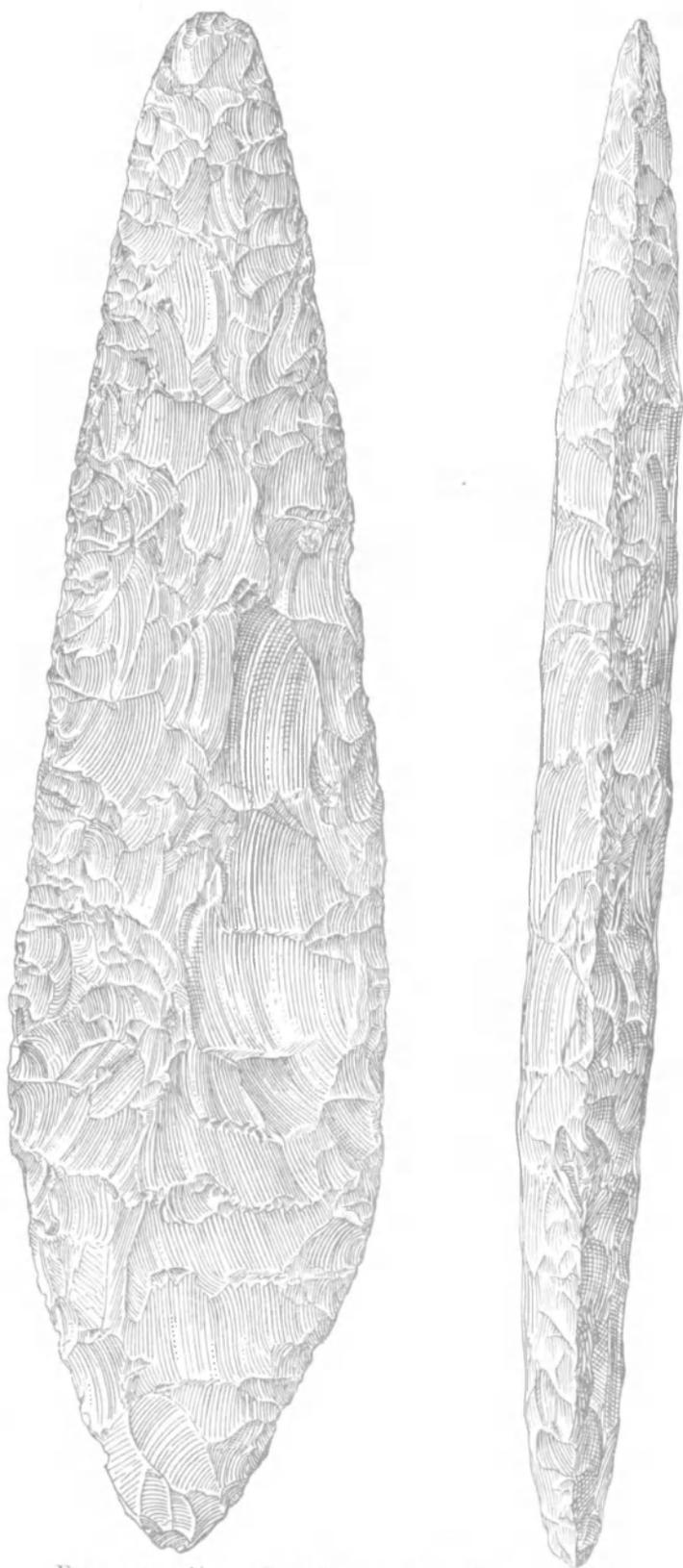


FIG. 10 et 10bis — Grandeur réelle. — Pointe de Muno.



FIG. 11 et 11bis. — Grandeur réelle. — SPIENNES.

## IV

### POINTE DE MUNO, OUTILS DE SPIENNES ET DE LIÈGE

Il suffit quelquefois de signaler des pièces comme uniques ou extraordinaires pour qu'immédiatement des découvertes semblables soient rappelées ou signalées. C'est avec cette pensée que nous attirons l'attention sur la pointe de Muno et sur deux outils très spéciaux recueillis à Spiennes.

#### POINTE DE MUNO

Vu son importance comme document archéologique, cette pièce est représentée, fig. 10 et 10<sup>bis</sup>, avec une scrupuleuse exactitude.

Elle a été recueillie en 1870, lors du creusement d'un fossé près du prieuré de Muno, commune de la province de Luxembourg située à 11 kilomètres de Florenville près de la frontière française (1).

#### NATURE DE LA PIÈCE

Cette arme, en beau silex gris jaunâtre légèrement tacheté de blanc et de brun, est travaillée avec le même soin sur les deux faces. Plusieurs archéologues nous ont affirmé que des roches semblables existaient en France et que la pièce étant une pointe de lance et non un poignard, devait se placer la partie large en dessous. Les opinions peuvent varier à cet égard.

(1) Son dernier possesseur, M. Guill. Du Pont, lieutenant des douanes, après l'avoir conservée plus de dix ans, a bien voulu en faire don à M. le Dr Pinard-De Puydt, de qui nous tenons les renseignements ci-dessus. La pièce fait aujourd'hui partie de la collection Marcel De Puydt.

L'extrémité figurée à la partie supérieure du dessin est polie intentionnellement aux arêtes ; c'est une des considérations à faire valoir contre son assimilation aux pointes solutréennes.

#### AGE

Jusqu'à preuve contraire, nous présumons cette arme néolithique. Bien qu'on ne puisse les confondre, il semble difficile de ne point rapprocher la pointe de Muno de la pièce si connue entrée dans la collection Houzeau de Lehaie et reproduite, pl. 67, fig. 3, aux comptes-rendus du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Bruxelles, 1872.

#### OUTILS RECUEILLIS A SPIENNES

La pièce, fig. 12. de conformation irrégulière est faite d'un simple éclat de silex encore partiellement recouvert de sa croûte primitive, mais poli avec le plus grand soin à une extrémité et sur ses deux faces, pour former une espèce de ciseau.

Si ce silex avait eu le tranchant brisé, nul n'aurait pu imaginer que la partie restante, absolument quelconque, appartenait à un outil aussi complet et aussi perfectionné. Longueur : 0,<sup>m</sup>165. Largeur : 0,<sup>m</sup>045. Epaisseur : 0,<sup>m</sup>0068.

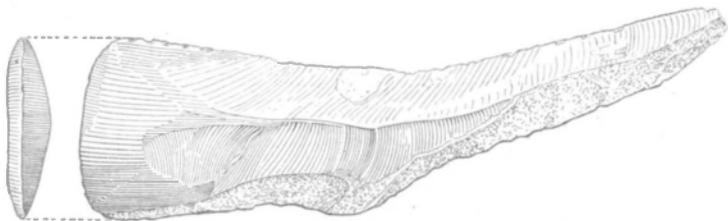


FIG. 12. — Spiennes.

Le Musée archéologique liégeois (Maison Curtius) possède un tranchant de ciseau analogue, trouvé à Ohey, province de Namur.

Le second outil de Spiennes, sur lequel il convient d'attirer l'attention, est formé d'une épaisse lame de silex taillée sur les bords et les deux faces et se terminant, en sa partie la plus large, par un biseau nettement indiqué, obtenu lors du débitage. Pour aviver l'arête de ce biseau, il y a été pratiqué quelques retouches ; les dessins, figures 11 et 11<sup>bis</sup>, fort fidèles cependant, ne peuvent donner une impression suffisante de cette espèce de tranchet, si bien approprié, avec sa poignée légèrement courbe s'adaptant parfaitement à la main.

Nous présumons cet outil néolithique malgré son faciès spécial, mais sans rien certifier.

Il a été brisé probablement lors de sa confection, car les deux fragments ne revêtent pas la même patine.

Longueur : 0.<sup>m</sup>187.

Les pièces, fig. 11 et 12, font partie de la collection Hamal-Nandrin

#### INSTRUMENT POLI A DEUX TRANCHANTS TROUVÉ A LIÈGE

La pièce, fig. 13, a été découverte sur le territoire de Liège parmi les graviers et cailloux roulés du lit de l'Ourthe. Son véritable lieu d'origine archéologique pourrait donc être en amont de la ville, vu la violence du courant de la rivière. L'outil est formé d'un bloc de phyllade, jaune-brun, parsemé de paillettes brillantes. Il n'est pas taillé, mais usé et poli sur ses deux faces, spécialement aux extrémités converties en tranchants d'une parfaite régularité.

L'aspect de l'outil et le peu de dureté de la roche nous avaient fait présumer que l'objet pouvait se rattacher à une petite industrie étrangère au Préhistorique.

D'autre part, l'authenticité de l'instrument et du lieu de la découverte sont indiscutables d'après M. le chanoine Joseph Gaillard, qui, en 1902, a fait don à Marcel De

Puydt de ce produit lithique remarquable, même s'il n'appartient pas au Néolithique.

Longueur : 0<sup>m</sup>112. Épaisseur : 0<sup>m</sup>01. Poids : 0<sup>g</sup>056.

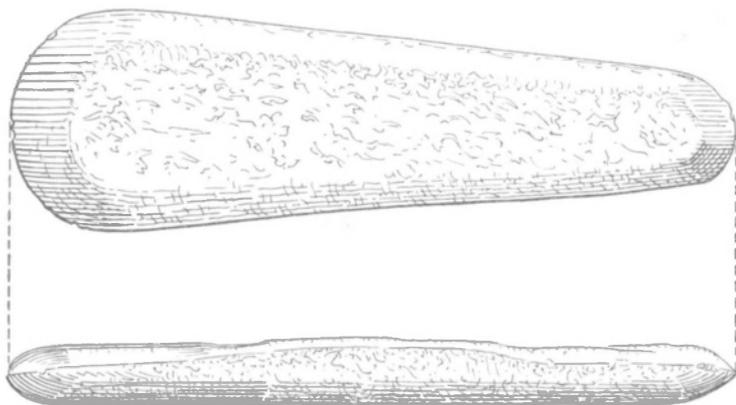


fig. 13

V.

## DEUX DÉPÔTS DE HACHES NÉOLITHIQUES

En 1910, sept haches taillées et un perceur ont été découverts ensemble, à 0<sup>m</sup>70 de profondeur dans le sol au lieu dit *Le Labyrinthe*, à environ 400 mètres de la gare de Baudour, dans le Hainaut.

La simple vue des pièces reproduites planche IV, fait présumer qu'elles ont été fabriquées par la main habile d'un seul artisan. Elles revêtent toutes la même patine uniforme, fine et blanche.

En 1901, un autre dépôt a été mis au jour sur le territoire de Saint-Symphorien près de Mons au lieu dit *Les Champs Elysées*. Les trois pièces qui le composaient sont également d'un travail soigné et, contrairement aux précédentes, elles sont dépourvues de patine (planche V).

S'agit-il de dépôts intentionnels, cachettes de marchands, dons votifs, ou bien une circonstance accidentelle a-t-elle

fait perdre et oublier une simple provision d'outils, la région étant la plus riche de la Belgique au point de vue de l'exploitation du silex ?

Il serait impossible de rien affirmer.

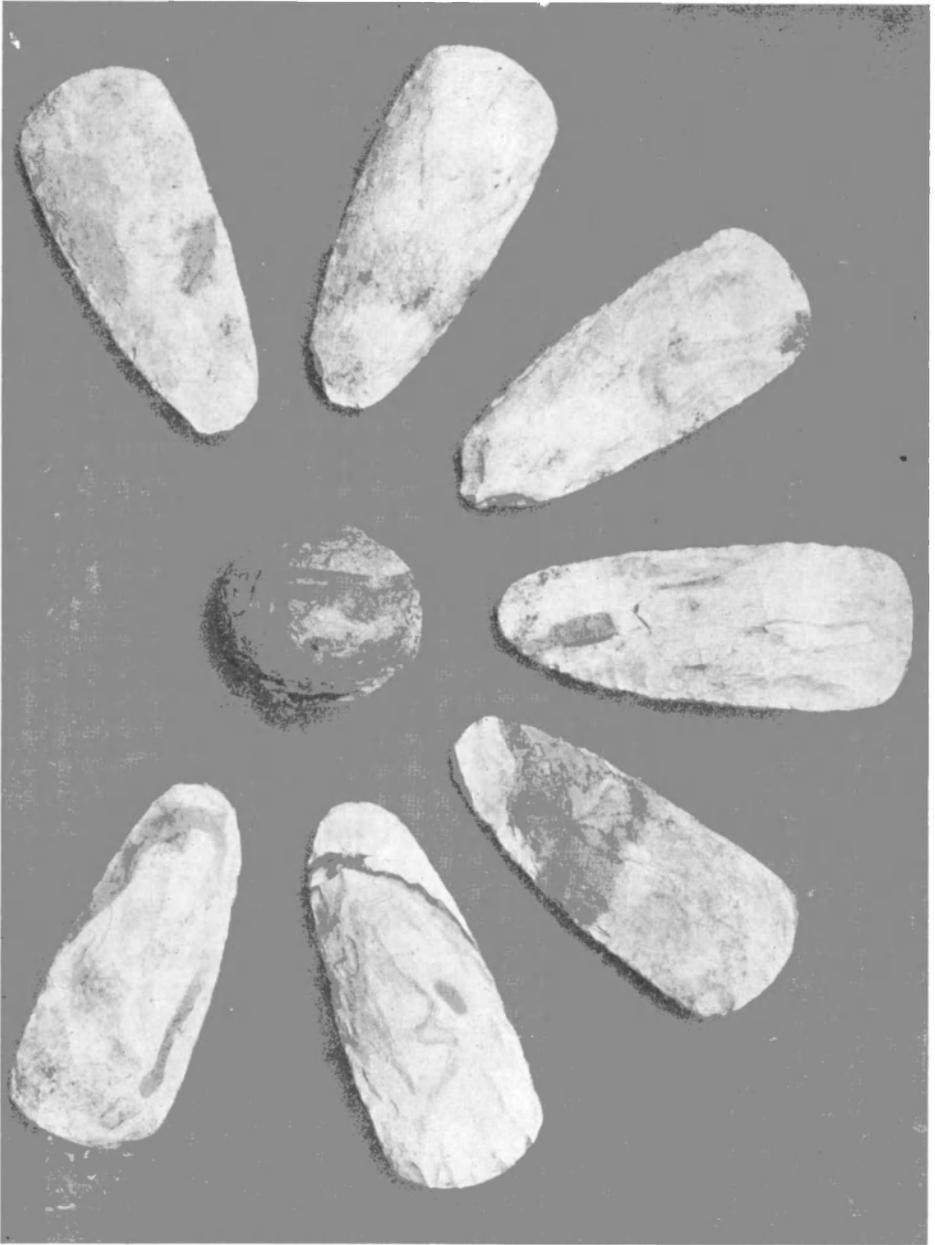
Il convient de rapprocher cette trouvaille du dépôt de Marche-en-Famenne, provenant de la collection Stassin et entrée à l'Université de Liège par les soins de notre ami regretté Julien Fraipont et de l'un de nous ; il s'agissait là aussi de haches taillées, recueillies ensemble et de confection absolument semblable.

Le célèbre dépôt votif de Tongres, signalé par François Huybrigts et exposé au Musée archéologique liégeois (Maison Curtius) lors du Congrès de Liège de 1909, a naturellement fait regretter l'absence de détails précis sur la trouvaille de Marche, simplement renseignée au catalogue des collections de Paléontologie animale de l'Université comme suit : « Nos 6381-6385 : cinq instruments en « pierre (silex) provenant d'un tumulus fouillé à Marche. « 6386 : vingt éclats de silex provenant du même tumulus ». »

Le conservateur, M. Charles Fraipont, n'a pu savoir si la cachette de Marche se rattachait aux lieux des trouvailles préhistoriques étudiées en 1903, par M. le baron Alfred de Loë (1).

Les dépôts de Saint-Symphorien et de Baudour font partie de la collection Hamal-Nandriu. Les silex de Baudour ont été recueillis par M. A. Delwarte.

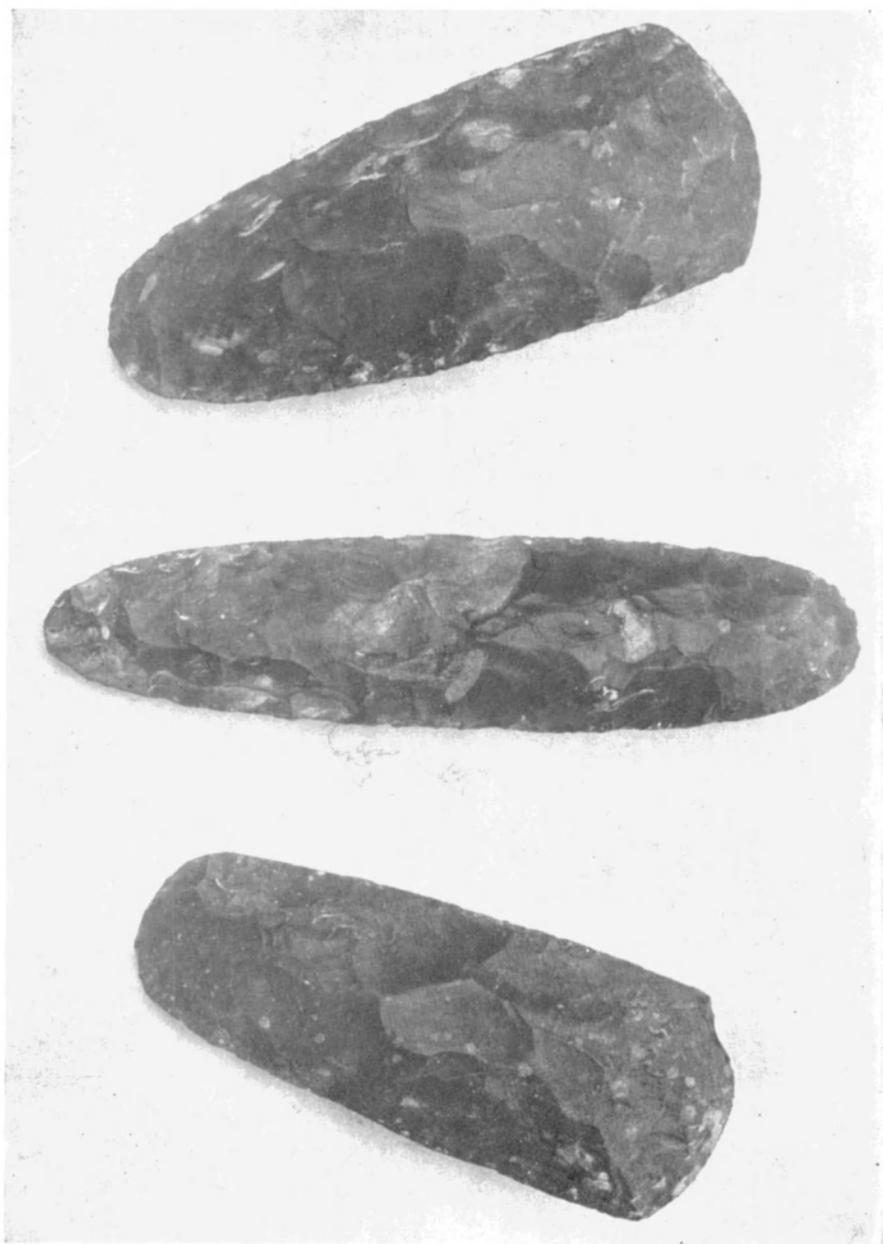
(1) Présentation d'un crâne humain, de haches polies et de silex taillés provenant de Marche et de ses environs, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXII, p. XLIV.



Baudour. — Sept haches en silex.

Dimensions de la plus grande : 0<sup>m</sup>168 de longueur sur 0<sup>m</sup>068 de largeur.

Diamètre du percuteur : 0<sup>m</sup>08.



Saint-Symphorien.

Fig. 1. Hache en silex, de 0<sup>m</sup>195 de longueur sur 0<sup>m</sup>078 de largeur.

Fig. 2. Instrument en silex, de 0<sup>m</sup>232 » 0<sup>m</sup>056 »

Fig. 3. Hache en silex, de 0<sup>m</sup>195 » 0<sup>m</sup>078 »

## VI

### INSTRUMENTS EN PIERRE PERFORÉS, TROUVÉS A TONGRES, JESSEREN, ANGLEUR, MAREDSOUS, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER ET CONINXHEIM

Nous reproduisons, planche VI, un ensemble de pièces archéologiques d'une grande rareté en notre pays. Les observations présentées à leur sujet font suite à deux communications antérieures sur des découvertes analogues (1).

#### MARTEAU PERFORÉ DE TONGRES

Cet instrument, en roche verdâtre, représenté planche VI, n° 1, a une configuration toute spéciale et, pendant longtemps, nous avons hésité à le classer dans le Préhistorique. A notre connaissance, c'est la première arme semblable signalée dans notre pays. En France, la collection Rendu renfermait une pièce presque identique, dessinée par le professeur Henri Breuil dans sa notice sur *Quelques stations de la fin du Néolithique dans le département de l'Oise* (2).

Disposés à rattacher le marteau de Tongres à l'industrie des fonds de cabanes de la Hesbaye, il nous serait difficile de le considérer comme datant de la fin du Néolithique. L'ouverture pratiquée sans évasement sur les bords est

(1) Voir Marcel DE PUYDT, *Notes sur quatre instruments néolithiques perforés*, dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XIII, p. 21 et t. XV, p. 208.

(2) Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de Clermont de l'Oise* (année 1908). Abbeville, 1910. p. 15. fig. 10 du tiré à part. La pièce française mesure onze centimètres de longueur. — Le marteau de Tongres peut aussi être comparé à celui dont le Dr Schliz donne le dessin, p. 39, fig. 21, dans son remarquable ouvrage : *Das steinzeitliche Dorf Grossgartach*, Stuttgart, 1901.

beaucoup plus perfectionnée que celle du spécimen, figurée sous le n° 6.

L'authenticité de l'objet est certaine comme sa provenance locale, mais il serait téméraire d'affirmer sa découverte plutôt sur le territoire de Tongres que sur celui de Coninxheim, la pièce ayant fait partie de la collection Huygen-Devis composée d'antiquités franques et romaines recueillies sur ces deux communes joignantes.

#### MARTEAU PERFORÉ DE JESSEREN

Ce marteau fut trouvé non loin des tumulus près de l'église de Jesseren, à 8 kilomètres de Tongres. Il porte des traces d'usure ou de polissage. Après avoir été probablement une arme, la pièce dut être utilisée comme lissoir ou pierre à aiguiser, au témoignage de l'auteur de la découverte, François Huybrigts (planche VI, n° 2).

L'extrémité manque, ainsi qu'un long éclat latéral dont l'enlèvement explique l'étroitesse actuelle d'un côté de la pièce. La perforation est régulière, mais son diamètre est de 0<sup>m</sup>023 à une extrémité et de 0<sup>m</sup>03 à l'autre.

La matière utilisée est une roche noirâtre, très dure, qui pourra, un jour, faire l'objet d'une détermination spéciale, de même que les autres roches mentionnées en ce mémoire (1).

#### HACHE-MARTEAU D'ANGLEUR

Cette pièce est intéressante à plusieurs points de vue ; elle a été trouvée au Sart-Tilman en 1880, et provient d'une collection encore inconnue dont faisait partie une espèce d'herminette portant une étiquette n° 12 et renvoyant à

(1) A ce sujet, signalons que le Musée archéologique liegeois (Maison Curtius) conserve le dépôt d'une riche série de haches néolithiques en roches autres que le silex et dont l'étude constituerait un bien utile travail archéologique.

une note manuscrite d'un catalogue ainsi conçue : « Le n° 12 ainsi que le n° 31 ont été recueillis par le fermier Scoville de Tilff avec quelques autres débris pendant l'année 1860 à 1862. — Ces deux spécimens ont certainement été importés car nous ne trouvons pas trace de cette roche dans cette localité. Note 41. »

Quel pouvait être ce collectionneur soigneux qui, de 1860 à 1880, réunissait des antiquités préhistoriques aux environs de Liège, dans les endroits où nous avons cru, avec le docteur Ch. Mathien <sup>(1)</sup>, être les premiers à en découvrir ? Toutes nos recherches dirigées d'abord dans les vieilles collections universitaires, puis à Tilff et Angleur sont restées infructueuses. Espérons que ces lignes aideront à préciser la personnalité énigmatique de ce préhistorien.

La tradition, remarquons-le, rapporte qu'une grande pierre verte trouée avait été recueillie dans le bois ; c'était probablement la hache-marteau d'Angleur (planche VI, n° 4).

Cette pièce rappelle la hache-marteau dite de Ferrières, ayant appartenu au bourgmestre de Ferrières, M. Orban de Xivry, mais, en réalité, découverte dans les Famennes de Durbuy, par son fermier, M. Bastin, qui l'avait mise au jour en labourant une terre, en 1891 <sup>(2)</sup>.

### MARTEAU DE MAREDSOUS

Il s'agit d'un marteau, l'instrument portant aux deux extrémités de multiples traces de percussion. Sa caracté-

<sup>(1)</sup> Marcel DE PUYET et Max LOHEST, *Notice sur des stations de la pierre polie*, etc., dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, 1886-1887, t. V, p. 12. — Jean SERVAIS, *Antiquités de l'âge de la pierre, trouvées à Angleur et à Chandfontaine*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII, pp. 11 à 22.

<sup>(2)</sup> Cette rectification est due à l'obligeance de notre collègue, M. Emile Henroz, de Durbuy ; nous le remercions de l'intérêt pris à cette découverte signalée dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XV, p. 208.

ristique est d'être formé d'un caillou roulé de quartz de couleur jaunâtre et d'une grande dureté. La perforation mesure 18 m/m de diamètre et s'évase légèrement à un bout (planche VI, n° 3).

Il a été trouvé dans la ferme de Maredsous et fait partie des collections préhistoriques du monastère du même nom, situé commune de Denée, province de Namur. Jamais, au pays de Liège, semblable découverte n'a été signalée, et nous remercions Dom Grégoire Fournier d'avoir procuré au Musée archéologique liégeois (Maison Curtius) la reproduction d'une pièce exceptionnelle <sup>(1)</sup>.

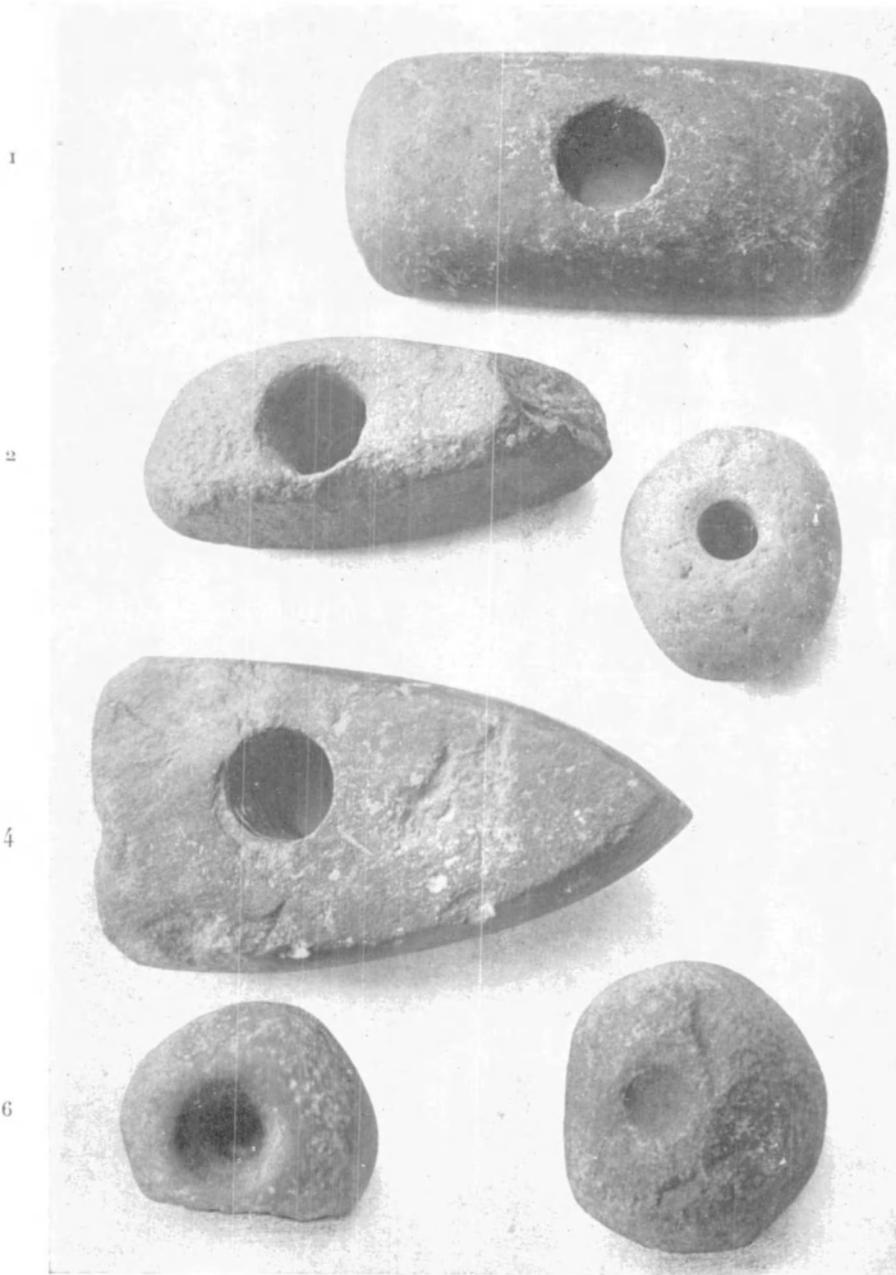
#### MARTEAU DE FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER AVEC ESSAI DE PERFORATION

La pièce a été recueillie en Hesbaye, à la surface d'un champ, par le D<sup>r</sup> Herman Davin. Nous la croyons, avec lui, contemporaine des fonds de cabanes dont les débris lithiques parsemaient la campagne. Elle est en grès dur et noirâtre avec traces ferrugineuses, martelée sur presque tout son pourtour ; sa caractéristique est une espèce de cupule centrale qui paraît constituer un essai de perforation.

Peut-être aussi s'agit-il d'une pierre appropriée, espèce de molette, dont le centre serait utilisé comme pivot, à destination inconnue. A l'appui de cette opinion, invoquons l'absence de toute trace de perforation sur la face non reproduite sur la photographie (planche VI, n° 5).

(1) Aux Musées royaux du Cinquantenaire, existe un caillou avec commencement de perforation, d'après un renseignement du conservateur, M. le baron A. de Loë.

PLANCHE VI.



Instruments en pierre perforés. — Tongres, Angleur, Fexhe, etc.  
1/2 de la grandeur réelle.

## EXPLICATION DE LA PLANCHE VI

1. — Marteau ou casse-tête perforé, en roche cristalline verdâtre difficile à déterminer à cause du polissage et de l'altération de toute sa surface (gneiss ou micaschiste). La partie non représentée est plane ; les extrémités arrondies n'ont rien de tranchant. L'ouverture mesure 0<sup>m</sup>031 de diamètre à un bout et 0<sup>m</sup>026 à l'autre.

Dimensions : 0<sup>m</sup>0148 × 0<sup>m</sup>07 × 0<sup>m</sup>03. Poids : 0<sup>g</sup>573.

Tongres.

2. — Instrument en une espèce de basalte dont la surface polie est altérée. La pointe manque. La perforation mesure 0<sup>m</sup>023 de diamètre d'un côté et 0<sup>m</sup>03 de l'autre.

Dimensions : 0<sup>m</sup>125 × 0<sup>m</sup>05. Poids : 0<sup>g</sup>474.

Jesseren.

3. — Caillou roulé de quartz perforé avec régularité.

Dimensions : 0<sup>m</sup>066 × 0<sup>m</sup>056 × 0<sup>m</sup>36. Poids : 0<sup>kg</sup>181.

Denée-Maredsous.

4. — Hache-marteau en grès revêtant au polissage un ton verdâtre.

La pièce a reçu des coups nombreux. Seul un grand éclat paraît avoir été enlevé anciennement.

Dimensions : 0<sup>m</sup>16 × 0<sup>m</sup>084 × 0<sup>m</sup>042. Poids : 0<sup>g</sup>830.

Angleur.

C'est à notre confrère, M. L. Renard-Grenson, que l'on doit la conservation de cette pièce et les curieux renseignements sur l'origine de la hache-marteau du Sart-Tilman.

5. — Marteau ou bloc de grès avec commencement de perforation sur une seule face.

Dimensions : 0<sup>m</sup>07 × 0<sup>m</sup>065 × 0<sup>m</sup>05. Poids : 0<sup>g</sup>373.

Fexhe-le-Haut-Clocher.

6. — Masse globuleuse en quartzite avec double perforation non terminée. Diamètre : 0<sup>m</sup>065. Hauteur : 0<sup>m</sup>052. Poids : 0<sup>g</sup>256.

Coninxheim.

1/2 de la grandeur réelle.

Les nos 1, 2, 4, 5 et 6 font partie de la collection Marcel De Puydt.

Le no 3 appartient au Musée du monastère bénédictin de Maredsous.

### CASSE-TÊTE DE CONINXHEIM

Cette arme intéressante en quartzite a été trouvée à Coninxheim, près de Tongres, et nous en devons la conservation à notre collègue François Huybrigts.

La double perforation montre un instrument inachevé ; ce n'est pas en le confectionnant que l'éclat perdu a été détaché ; sa cassure paraît fraîche (planche VI, n° 6).

Au fond de chaque cupule, un léger mamelon central caractérise le mode de forage de la roche. C'est la première fois que, dans le cercle de nos recherches, nous rencontrons cette particularité, souvent signalée à l'étranger. Joseph Déchelette reproduit notamment des massues en pierre de forme globulaire et un marteau avec un commencement de perforation offrant beaucoup de ressemblance avec la pièce de Coninxheim <sup>(1)</sup>.

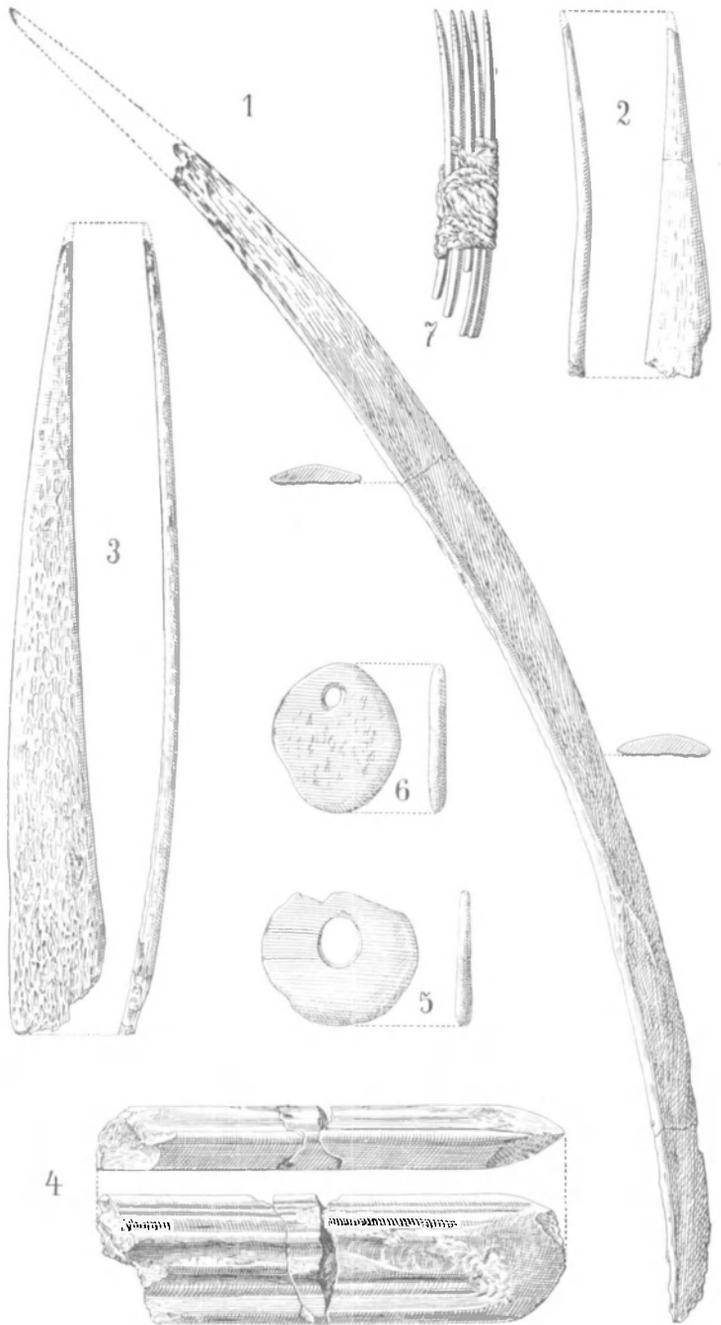
Dans leur *Musée préhistorique* (Pl. LVIII) G. et A. de Mortillet reproduisent, fig. 619, un casse-tête analogue au nôtre, et, fig. 621, un autre casse-tête avec « au centre » du trou, un noyau cylindrique de roche correspondant » au vide intérieur du jonc. La roche était usée au moyen » d'un tube de roseau accompagné de sable très fin servant d'émeri ».

La pièce de Coninxheim doit aussi être comparée à la masse de pierre perforée découverte à Liège, dans le fond de cabane de la place Saint-Lambert <sup>(2)</sup>, et aux outils en grès avec double cupule de Jenefte en Hesbaye.

<sup>(1)</sup> *Manuel d'Archéologie préhistorique*, tome I. pp. 512 et 523.

<sup>(2)</sup> M. DE PUYDT, *Le fond de cabane néolithique découvert à Liège sous la place Saint-Lambert* dans *Annales du XXII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*. Liège, 1909, t. II, p. 42, fig. 10.

PLANCHE VII.



Peigne à carder néolithique, etc.  
CAVERNE DU PRÉ-BIRON.

## EXPLICATION DE LA PLANCHE VII

1. — Eclat long d'une côte d'animal travaillé et appointé. L'extrémité avait exactement le même aspect que les pièces n<sup>os</sup> 2 et 3. Longueur : 0<sup>m</sup>35 sans tenir compte des parties brisées.
  2. — Extrémité polie d'un outil identique au n<sup>o</sup> 1. Face et profil.
  3. — Extrémité d'un outil identique aux précédents. La pointe est polie avec grand soin ; la face dessinée montre l'intérieur de la lame d'os.
  4. — Fragments d'un ciseau en os parfaitement poli. La teinte noire et luisante de l'objet lui donne l'apparence d'un corps passé au feu. Poids : 0<sup>kg</sup>.0093.
  5. — Ornement formé d'une rondelle d'ardoise d'un ton verdâtre, polie sur toute sa surface. La partie supérieure manque. Diamètre : 0<sup>m</sup>021. Poids : 0<sup>kg</sup>.0013.
  6. — Ornement en pierre, montré à titre de comparaison, provenant de Rémont-Porcheresse. Hauteur : 0<sup>m</sup>019. Poids : 0<sup>g</sup>.0013.
  7. — Reproduction du peigne à carder dessiné par G. et A. de Mortillet, montrant l'assemblage et la ligature des lames en os.
- Les n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 sont représentés 1/2 grandeur.  
Les n<sup>os</sup> 4, 5 et 6 à la grandeur réelle.
- Collection Marcel De Puydt.

VII

PEIGNE A CARDER NÉOLITHIQUE ET CAVERNE  
DU PRÉ BIRON

En 1907, un antiquaire des environs de Dinant vendait à notre confrère, Félix Vercheval, les restes, fort mal-traités, d'une collection d'objets préhistoriques réunis, semble-t-il, dans la province de Namur.

Avec des haches polies indiquant comme lieux d'origine Wépion, Rochefort, etc., se trouvaient de curieux débris d'os travaillés et une pendeloque portant, écrite à l'encre, la mention : *caverne du Pré Brion 1875*.

Ces lames d'os appointées, d'un sérieux intérêt archéologique, doivent être comparées aux outils semblables exposés au Musée de la Société archéologique de Namur, provenant des célèbres découvertes faites par son président, M. Edouard de Pierpont, à l'une des issues de la grotte de Han-sur-Lesse.

De l'examen des dessins reproduits, fig. 1, 2 et 3, planche VII, on doit conclure que la trouvaille comportait trois pièces identiques d'environ 0<sup>m</sup>40 de long, faisant partie — avec d'autres, sans doute — d'un même outil, le peigne à carder.

« Les peignes ou séranceurs, écrit Joseph Déchelette, » étaient faits de côtes d'animaux appointées et liées » ensemble par des cordes bitumées » (1).

G. et A. de Mortillet reproduisent des pièces analogues sous le nom de peignes à carder le lin, « peignes formés » par la juxtaposition de lames de côtes de mouton ou de » bœuf, taillées en pointes à une extrémité. Ces lames » sont maintenues dans un espacement régulier et fixées » ensemble par l'interposition de bitume ou de cordes.

(1) *Manuel d'Archéologie préhistorique*, t. I, p. 580.

» Les peignes sont rares mais les dents isolées sont très  
» abondantes » dans les palafittes de la Suisse (1).

Le Musée de Namur expose aussi trois ciseaux en os plus complets que celui dont une partie est reproduite par nous, planche VII, fig. 4; sur le côté bombé et poli de l'outil se lit, écrit à l'encre: Grotte *Eprave*... Il doit s'agir, ici, d'Eprave, commune de la province de Namur située à 6 1/2 kilomètres de Rochefort.

De l'ensemble des renseignements recueillis, il résulte que la dénomination Pré Brion devrait être remplacée par Pré Biron, seule connue parmi les lieux dits des environs de Rochefort et d'Eprave.

Vraisemblablement, les débris archéologiques signalés proviendraient même tous de la caverne du *Pré Biron* sur la route de Rochefort à Han-sur-Lesse, près de la borne kilométrique 1, sous le Thier des Falises (2).

C'est dans le but d'aider à la recherche de la vérité et de sauver de l'oubli les restes de la collection d'un préhistorien encore inconnu de nous, que ces lignes sont publiées.

MARCEL DE PUYDT  
J. HAMAL-NANDRIN  
JEAN SERVAIS

(1) *Musée préhistorique*, 1903, pl. XLVII, fig. 73r, dont nous donnons une reproduction, pl. VI, fig. 7.

(2) Renseignements précis dus à l'obligeance de M. Oger, conservateur du Musée de Namur.

## AVIS

Les réclamations, lettres, livres ou paquets destinés à la Société, doivent être adressés franc de port à M. L. RENARD-GRENSON, secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

---

### PRIX DES VOLUMES DU BULLETIN

Tomes I à X . . . . .	20 fr.	le volume
» XI à XXVI . . . . .	15 fr.	id.
» XXVII à XXX et XXXII-XL . . . . .	12 fr.	id.
» XXXI (Table des matières des t. I-XXX).	20 fr.	id.

---

### PRIX DES TIRÉS A PART

Par feuille de 16 pages et plus

25 exemplaires. . . . .	fr.	<b>2.00</b>
50 » . . . . .	»	<b>2.90</b>
75 » . . . . .	»	<b>3.80</b>
100 » . . . . .	»	<b>4.50</b>

*Plus la couverture et le brochage.*

# TABLE DES MATIÈRES

DU 1<sup>er</sup> FASCICULE

	Pages
<b>L. Renard-Grenson.</b> — Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1910 . . . . .	I
<b>Fl. Pholien.</b> — Rapport sur la situation financière (exercice 1910) . . . . .	XLI
<b>Th. Gobert.</b> — Le rôle de la France au pays de Liège durant le second quart du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	1
<b>G. Jorissenne.</b> — Carillons et carillonneurs au pays de Liège et en Wallonie . . . . .	63
<b>J. Destrée.</b> — Groupes en albâtre provenant de l'église collégiale de Huy . . . . .	75
<b>M. De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais.</b> — Mélanges d'archéologie préhistorique . . . . .	81

## PLANCHES ET VIGNETTES.

Groupes en albâtre, avec restes de polychromie, ayant appartenu à un retable et provenant de la collégiale de Huy (planche I) . . . . .	76
Extrait de la carte militaire au 1/20.000 <sup>e</sup> (fig. 1) . . . . .	82
Industrie microlithique à cailloux rous de Zonhoven (pl. II). " " " " (pl. III). } . . . . .	86
Instruments du type acheuléen de Latinne (fig. 2 et 3) . . . . .	87
Instrument acheuléen remployé par les Néolithiques (Velle-reille-le-Sec) (fig. 4) . . . . .	91
Silex moustériens de Spiennes (fig. 5 et 5 <sup>bis</sup> ) . . . . .	93
" " " (fig. 6, 7 et 8) . . . . .	94
" " " (fig. 9) . . . . .	95
Pointe de Muno (fig. 10 et 10 <sup>bis</sup> ) . . . . .	96
Outil recueilli à Spiennes (fig. 11 et 11 <sup>bis</sup> ) . . . . .	97
" " " (fig. 12) . . . . .	99
Instrument poli à deux tranchants trouvé à Liège (fig. 13) . . . . .	101
Cachette de Baudour. — Sept haches en silex (planche IV) . . . . .	102
Cachette de Saint-Symphorien (planche V) . . . . .	102
Instruments en pierre perforés (planche VI) . . . . .	107
Instruments en os provenant de la caverne du Pré Biron (planche VII) . . . . .	109

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

---

TOME XLI

(2<sup>me</sup> fascicule)

1911



IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, SOC. AN<sup>me</sup>  
RUE DES CLARISSES, 54, LIÈGE

100032

## AVIS

Les personnes étrangères à l'Institut, qui désireraient en faire partie, sont priées d'adresser leur demande à M. LUCIEN RENARD-GRENSON, secrétaire, rue Fabry, 14, à Liège (Téléphone n° 2856).

---

Le Musée archéologique liégeois, installé à la Maison Curtius (Quai de Maestricht, n° 13), est accessible au public :

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : en semaine de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h.;  
dimanches et jours de fêtes légales de 9 à 1 h. et de 2 à 5 h.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : en semaine de 10 à 12 h. et de 2 à 4 h.;  
dimanches et jours de fêtes légales de 10 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Le Musée est fermé le samedi.

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

---

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

---

TOME XLI

(2<sup>me</sup> fascicule)

1911



IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, SOC AN<sup>me</sup>  
RUE DES CLARISSES, 54, LIÈGE

106032

LES PREMIÈRES GÉNÉRATIONS  
ISSUES DE  
RASSE DE DAMMARTIN  
ET  
D'ALICE DE WARFUSÉE

D'APRÈS LES DOCUMENTS

---

AVANT-PROPOS

---

Au Congrès archéologique et historique de Liège, en 1909 <sup>(1)</sup>, j'ai présenté une étude sur Rasse de Dammartin et Alice de Warfusée, dont la descendance constitue la matière du traité bien connu de Jacques de Hemricourt, *Le Miroir des Nobles de Hesbaye*.

J'ai tenté d'établir, sans être contredit, la vérité du fait avancé par Hemricourt, que Rasse de Dammartin est le fils du comte de Dammartin-en-Goële, banni de France par Philippe I et venant s'établir en Hesbaye, où il épouse la belle Alice de Warfusée.

Je viens de publier dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* <sup>(2)</sup>, un mémoire sur les ancêtres de ce personnage, du VIII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>(1)</sup> *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1909, t. II, p. 429.

<sup>(2)</sup> Tome XL (1910), pp. 131-205.

Mon excellent collègue de l'Institut archéologique, M. Théodore Gobert, m'a communiqué, depuis, une brochure publiée en 1793 par le baron de Villenfagne, reproduite en 1878 par le chevalier de Theux dans les *Publications de la Société des Bibliophiles liégeois* et intitulée : *Eclaircissements sur Raes* <sup>(1)</sup> *de Dammartin, chevalier français qui vint au 12<sup>e</sup> siècle s'établir dans la Principauté de Liège et y laissa une postérité nombreuse.*

Dans ce travail, qui m'avait échappé, de Villenfagne dit que Rasse de Dammartin fut obligé de quitter la France à cause de « sa félonie envers le roi Louis le Gros. » Le mot félonie est évidemment exagéré, la France cherchant à ce moment son unité ; il s'agit ensuite de Philippe I, comme le dit Hemricourt et comme j'ai essayé de l'établir dans mon travail précité.

De Villenfagne ne donne d'ailleurs ni preuves, ni présomptions sérieuses de ses affirmations ; il suppose que Rasse est le fils de Hugue II, comte de Dammartin, dont, pièces justificatives en main, j'ai nié l'existence dans un travail précédent ; enfin, il y a d'autres inexactitudes dans son étude.

Aujourd'hui, il m'a paru intéressant de rechercher si les documents diplomatiques confirmaient les premières générations établies par Hemricourt dans son célèbre ouvrage.

L'an dernier, la Commission royale d'histoire de Belgique a publié le premier volume des œuvres de cet écrivain, à savoir *le Miroir des Nobles de Hesbaye* ; elle a confié le soin de la publication à M. le chevalier C. de Borman, aidé, pour la partie philologique, par M. A. Bayot.

(1) Il est illogique d'adopter l'orthographe flamande *Raes* pour un chevalier français, dont le nom est le diminutif d'*Erasmus*. Jacques de Hemricourt nous en donne d'ailleurs l'orthographe rationnelle : *Rasse*, cas direct et diminutif *Rasson*.

Elle ne pouvait faire un meilleur choix ; car on sait que M. de Borman s'applique depuis de longues années à l'étude de l'écrivain du xiv<sup>e</sup> siècle et nul mieux que lui ne pouvait mener cette tâche à bonne fin.

M. de Borman a cherché, dans de nombreuses et intéressantes notes, à identifier les personnages cités par Hemricourt. Ayant trouvé quelques nouvelles identifications documentaires relatives aux deux ou trois premières générations de la généalogie du xii<sup>e</sup> et du xiii<sup>e</sup> siècle, et désirant faire quelques remarques à leur propos, j'offre ce travail à l'Institut archéologique liégeois pour son *Bulletin*.

\*  
\* \*

Si l'on en excepte les dires de Jacques de Hemricourt et de Jean d'Outremeuse, dont j'ai montré les contradictions et les analogies dans mon étude précitée sur Rasse de Dammartin, je n'ai pas trouvé jusqu'ici de documents diplomatiques relatifs à Michel, Hugue et Agnès d'Awir, aïeux maternels d'Alice de Warfusée, ni sur Otton, Rasse et Libert de Warfusée, ses aïeux paternels.

Mais il n'y a rien là qui doive étonner, si l'on considère que les documents antérieurs au xiii<sup>e</sup> siècle sont relativement rares. De plus, les personnages dont il y est fait mention sont des chefs d'états, des comtes ou des ecclésiastiques. Les seigneurs d'importance secondaire n'y sont qu'exceptionnellement cités.

Les citations apparaissent avec le fils aîné d'Alice, Libert, dit Sural, sire de Dammartin et de Warfusée.

Dans une annexe à ce travail, on trouvera quelques chartes inédites relatives aux descendants de Breton le Jeune de Waroux.

Avant d'aborder mon sujet et pour en faciliter la compréhension il me paraît utile de dresser le tableau généalogique des premières générations décrites par Jacques de Hemricourt dans son *Miroir des Nobles de Hesbaye*.

J'y ajouterai, en italique, les identifications relevées par moi dans les documents authentiques et reprises dans le présent travail.

---

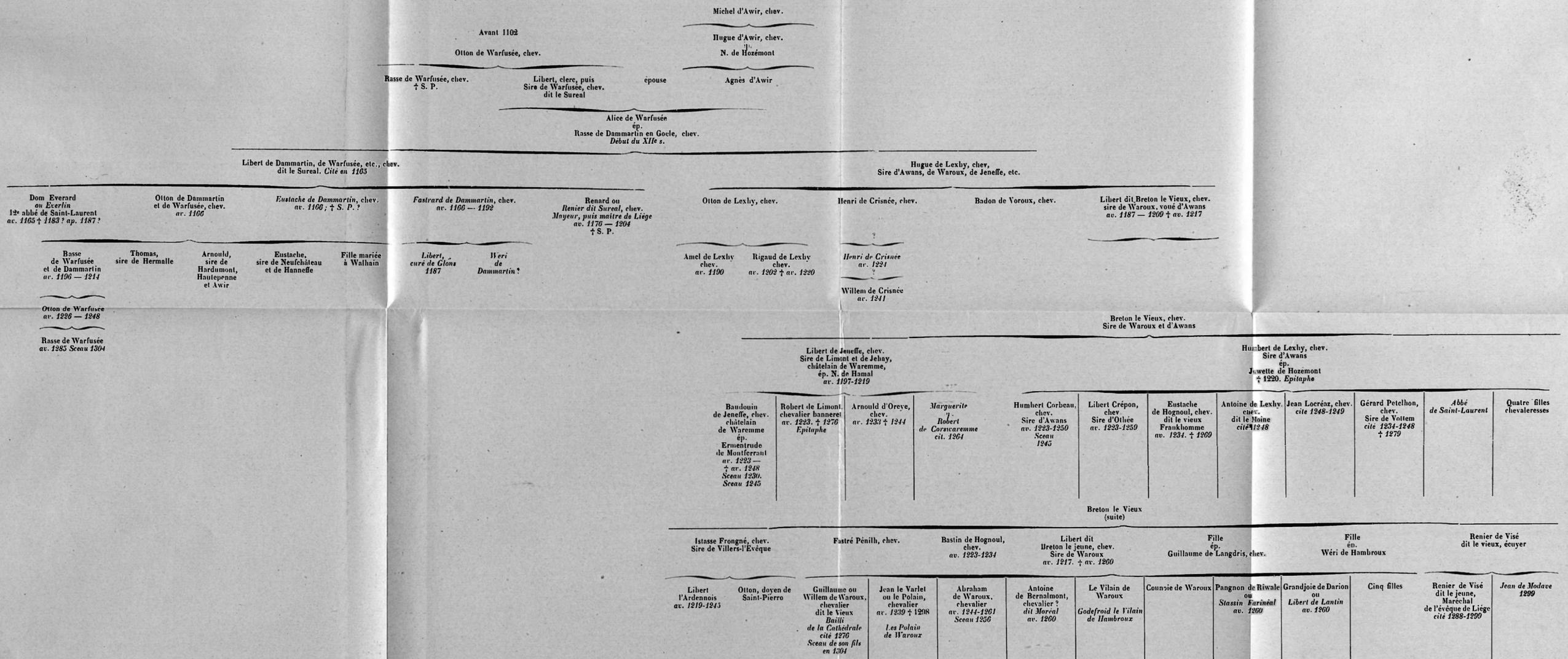
## BIBLIOGRAPHIE

- ST. BORMANS, *Œuvres de Jean d'Outremeuse : Le Miror des Histors.*
- ST. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert.*
- JOS. CUVELIER, *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît.*
- J. DARIS, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège.*
- C. DE BORMAN, *Œuvres de Jacques de Henricourt : Le Miroir des nobles de Hesbaye.*
- S<sup>r</sup> DE SALBRAY, *Miroir des nobles de Hasbaye.*  
*Gallia christiana*, 1876.
- JOS. HALKIN et C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy.*
- MARTÈNE et DURAND, *Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio.*
- J.-G. SCHOONBROODT, *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Saint-Lambert.*
-

# TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

## DES PREMIÈRES GÉNÉRATIONS ISSUES DE RASSE DE DAMMARTIN ET D'ALICE DE WARFUSÉE

### D'APRÈS JACQUES DE HEMRICOURT ET LES DOCUMENTS



Avis. — Les mots en italiques rappellent les identifications documentaires reprises dans le présent travail.

## CHAPITRE I.

### BRANCHE AÎNÉE

*LIBERT, dit SUREAL, chevalier,  
sire de Dammartin et de Warfusée.*

Jacques de Hemricourt <sup>(1)</sup> le donne comme fils aîné de Rasse de Dammartin. Il porte dans tous les cas le même nom que son grand-père maternel, *Libert de Warfusée*.

D'après cet auteur, il hérite du domaine paternel, la terre de Warfusée, la tour de Dammartin, et les dépendances ; il fut voué de Momalle et sire de Harduemont, de Mommelette, de Pousset, de Noville, de Freloux, de Hermalle-sous-Huy, d'Awir, de Hautepenne et d'Engis, toutes localités de Hesbaye. Son nom est cité dans une charte de 1165, que nous signalerons au paragraphe suivant.

Il eut, d'après Hemricourt, trois fils, Otton, Renard et Dom Everard. Jean d'Outremeuse lui en donne un quatrième, Fastrard. Examinons si les documents confirment cette descendance.

#### 1. DOM EVERARD ou EVERLIN.

*Abbé de Saint-Laurent.*

Voici ce que dit Hemricourt <sup>(2)</sup> de ce personnage :

« Chis dans Everars fut abbés de Saint Loren et avoit très grande devotion à saint Thomas de Cantorbie, qui asseis nouvellement avoit

(1) Edit. SALBRAY, pp. 8 et 9 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 9. Voir aussi JEAN D'OUTREMEUSE, édit. St. BORMANS, t. IV, p. 409.

(2) Edit. SALBRAY, p. 9 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 11. Voir aussi JEAN D'OUTREMEUSE (édit. St. BORMANS, t. IV, pp. 408 et 410), où il est appelé *Euweaux*, probablement par suite d'une mauvaise lecture du texte original.

esteit martiriziez et, après ce, canoniziez par le pape Alixandre, assavoir l'an mil C. LXXI ; sy fist à Saint Loren faire et consacreir on alteit en l'onneur de ly, et soy fist ly dis abbes pardevant cely alteit ensevelir. »

Or nous pouvons lire dans la liste chronologique des abbés de Saint-Laurent publiée par la *Gallia christiana*<sup>(1)</sup>, que le douzième abbé fut Everlinus, qui est, sans nul doute, le même personnage, le nom *Everlinus*, n'étant qu'un diminutif d'*Everard*. Voici ce texte :

XII. Everlinus seu Everhelmus de Foux, filius Liberti militis, ex alumno Sancti Laurentii memoratur abbas in charta Alexandri Leodicensis episcopi fundationem Heinbergensis parthenonis anno 1165 confirmantis. An. 1168 societatem renovavit cum abbate Sancti Jacobi. Porro cum Sancti Thomae Cantuariensis postea praesulis aliquando Parisiis studiorum socius extitisset, ubi accepit eum martyrio coronatum, aram in ejus honorem dicendam curavit primus omnium, qui simili illum honore coluerunt, an. 1181. Idem abbas bullam accepit ab Alexandro III, an 1178, indict. XII, sexto cal. aprilis ejus pontificatus anno vigesimo. Denique inivit societatem cum H. de Clermont abbate cluniacensi, obiitque an. 1183, XIII cal. Jan. in sacello S. Jacobi tumulatus.

Comme on le voit, ce texte parle d'une charte de 1165, donnée par l'évêque de Liège Alexandre, confirmant la fondation de l'abbaye de Heinsberg, et où l'on trouve le nom de notre abbé Everlinus de Fooz (près de Freloux, (terre des Dammartin), *filis du chevalier Libert*. Ce chevalier Libert ne peut être que ce Libert, dit Sureau, sire de Dammartin et de Warfusée, que Hemricourt affirme être le père de l'abbé Everard de Saint-Laurent.

Miraeus<sup>(2)</sup>, cité par la *Gallia christiana*, s'exprime ainsi :

Hic (Everelmus), quem Everlinum nominamus, ex nobiliori Hasbaniae sanguine oriundus, filius fuit Domini Liberti militis,

<sup>(1)</sup> *Gallia christiana*, 1876, t. III, p. 991.

<sup>(2)</sup> MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. IV, pp. 1088 à 1090.

habuitque sex fratres, scilicet domnum Eustachium militem et Ottonem, Amelium, Antonium, Johannem et Libertum (1161).

On trouve dans les deux ouvrages le trait relatif à saint Thomas de Canterbury que l'on a vu dans Hemricourt.

Le nom de l'abbé est tantôt *Everard*, tantôt *Everlinus*, son diminutif, tantôt *Everhelmus*, ou *Everelmus*, tous noms dont le radical est le même et qui désignent évidemment le même personnage.

Le texte de Miraeus donne six fils à Libert Sureau, mais je ne sais où sont puisés les renseignements sur Ameil, Antoine, Jean et Libert. Il y a peut-être confusion avec les autres descendants. Dans tous les cas, Eustache et Otton sont certains, comme nous allons le démontrer.

On trouve, de 1168 à 1182, une série de chartes dues à l'abbé Everard ou Everlin (1). Il est témoin à une charte de Raoul de Zaeringen pour les Prémontrés de Cornillon en 1176 (2).

J'ai trouvé une charte de 1182, de Saint-Paul, où l'on cite cet abbé sous le nom d'Everelmus, et une autre datée (à tort ?) de 1185 (3). Dans la *Notice sur Saint-Laurent*, de Daris, il existe une charte datée (à tort ?) de 1187, donnée par cet abbé (4). Nous en parlerons plus loin.

D'après Miraeus et la *Gallia christiana*, Everlin serait mort en 1183. Il faudrait donc contrôler les dates de 1185 et de 1187 reprises dans les deux dernières chartes.

Quoi qu'il en soit, Everlin est abbé avant 1165 ; s'il est admis qu'un clerc ne peut arriver à l'abbatiate qu'à l'âge mûr, on peut fixer sa naissance dans le deuxième quart du

(1) J. DARIS, *Notices historiques*, t. XI, pp. 128 et suivantes (*Notice sur Saint-Laurent*).

(2) J. DARIS, *Notice historique sur l'abbaye de Beaurepart*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, p. 344

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, pp. 243 et 247.

(4) J. DARIS, *Notices historiques*, t. XI, p. 184.

xii<sup>e</sup> siècle et celle de son père, le chevalier Libert, dit Sural, dans le premier quart, ce qui confirme l'arrivée de Rasse de Dammartin en Hesbaye au début de ce siècle.

## 2. OTTON,

### *sire de Dammartin et de Warfusée.*

L'existence de ce personnage me paraît démontrée par une charte donnée en 1166 par Henri, comte de Namur, pour l'abbaye de Stavelot au profit de l'abbaye d'Averbode (1).

Hemicourt cite cet Otton, comme fils de Libert Sural (2) ; Jean d'Outremeuse n'en parle pas. Miræus cite également son nom (voir plus haut).

Hemicourt lui donne quatre fils et une fille :

« Messires Rasses, sires de Warfezéez et de Domartien ; Messires Thomas, qui fut sires de Hermalle ; Messires Ernus, sires de Harduémont, de Hautepenne et d'Awir souveraine et Messires Ystasses, qui fut sires de Noefchasteal, en la terre de Dollehen (*Dalhem*) et de Hanefte ; et orent chis IIII freires une sereure mariée à Walhen (*Walhain-Saint-Paul-lez-Perwez*) ».

Rasse de Warfusée est cité dès 1196 dans une charte du Val Saint-Lambert (3), en 1209, (*Rasso de Warfeseies*) dans trois chartes de la Cathédrale (4) et, en 1214 (*Raso de Warfeseis*), dans une charte de Saint-Laurent (5).

Hemicourt annonce que Rasse adopta le premier les armes fleurdelisées qui distinguent la famille de

(1) *Hujus rei testes... Godefridus, dux Lotharingie, Lodewicus, comes de Los, Eustachius de Dummartin et fratres sui Otto, Vastradus, Bastinus, Willelmus de Los (Cartulaire de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, t. I, p. 489).*

(2) Edit. SALBRAY, p. 9 ; édit. DE BORMAN, t. I, pp. 10 et 11.

(3) *Cartulaire du Val Saint-Lambert, t. I, p. 7*

(4) *Cartulaire de Saint-Lambert, t. I, pp. 157, 158 et 160.*

(5) DARIS, *Notices historiques, t. XI, p. 188.*

PLANCHE VIII.



Fig. 1. — Sceau du lignage de Dammartin, appendu à une charte du Val Saint-Lambert d'octobre 1248.



Fig. 2. — Sceau de Rasse de Warfusée appendu à une charte de 1304 du Val Saint-Lambert.

Warfusée. Mais, comme le fait très bien remarquer M. de Borman (1), son fils Otton, cité entre autres documents, en 1226, dans une charte originale du Val Notre-Dame et en 1248, dans une charte originale du Val Saint-Lambert (2), annonce lui-même qu'il n'a pas de sceau propre ; à la première, il fait appendre le sceau de l'église Saint-Lambert, et à la seconde, le magnifique sceau de ceux de Dammartin (*Sigillum illorum de Donmartin*) (planche VIII, fig. 1) (3).

Voici le texte :

1226. Ego Otto, miles de Warfesies... quia vero proprium sygillum non habeo... sygillum ecclesiae beati Lamberti presentibus litteris apponi postulavi.

1248. Otto miles dominus de Warfeseies... Quia proprium sigillum non habeo, sigillum illorum de Donmartin presenti cartae apponi postulavi.

Il faut arriver au successeur d'Otton, Rasse de Warfusée, son fils, pour trouver dans les documents un sceau aux fleurs de lis (4) (planche VIII, fig. 2).

Pourquoi les fleurs de lis ? Est-ce parce que le comté de Dammartin était rentré de façon définitive dans le domaine de la couronne de France par le mariage de Philippe Hurepel, fils de Philippe-Auguste, avec la comtesse de Dammartin et de Boulogne (5) ? C'est possible.

A cet égard, il est intéressant de noter que Hemricourt (6),

(1) *Miroir des Nobles de Hesbaye*, t. I, p. 13.

(2) Archives de l'État, à Liège.

(3) Ce sceau a été décrit et reproduit par Ed. Poncelet dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, 3<sup>e</sup> année (1908), pp. 18-19.

(4) Cité notamment dans une charte de Saint-Jacques de 1287, et dont le sceau se trouve appendu à une charte de 1304 du Val-Saint-Lambert, aux Archives de l'État, à Liège.

(5) Voir mon travail sur *Les comtes de Dammartin-en-Goële et leurs ancêtres*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL, pp. 131-205.

(6) *Edit. DE BORMAN*, t. I, p. 10.

expliquant le gonfanon de l'écu des Dammartin, dit : « le confanon dont je ne say les couleurs, mais je croy que ce fuist d'or à on confanon à trois pendans de goyles, ensy que li contes de Bolonge les port a présent ; et puet bien estre choze possible que ly conte de Bolonge et ly contes de Domartien estoient adont freires ou d'on prochain lynage. »

Nous avons vu dans notre travail sur les ancêtres de Rasse de Dammartin ce qu'il faut en penser <sup>(1)</sup>.

### 3. EUSTACHE DE DAMMARTIN.

Ce personnage n'est cité ni par Hemricourt, ni par Jean d'Outremeuse. Cependant la charte de 1166, que nous avons rappelée plus haut, indique très nettement : *Eustachius de Dammartin* et Miraeus rapporte que la tradition voulait que son tombeau s'élevât au côté gauche d'une chapelle du couvent de Saint-Laurent <sup>(2)</sup>.

Comme on voit, Eustache est dit frère d'Everlin. Il est probable qu'il fut moine de Saint-Laurent <sup>(3)</sup> et qu'il n'eut donc pas de descendants, et c'est pour cela que Hemricourt ne le mentionne pas.

### 4. FASTRARD DE DAMMARTIN ou DE WARFUSÉE.

Ce chevalier n'est pas non plus cité par Hemricourt, mais bien par Jean d'Outremeuse <sup>(4)</sup>. Et cependant son exis-

<sup>(1)</sup> *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL, pp. 131-205, in fine.

<sup>(2)</sup> *In sinistro autem latere ejusdem capellae habentur duo sepulchra elevata, in quorum uno sepultus dicitur esse dominus Eustachius miles frater ipsius Everlini* (MARTENE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. IV, p. 1090).

<sup>(3)</sup> Voir MIRAEUS, *loc. cit.*, p. 1090, où le *frater Eustacius* est dit envoyé à Rome.

<sup>(4)</sup> Edit. St. BORMANS, t. IV, p. 410.

tence n'est pas douteuse, non plus que sa proche parenté avec Eustache et Otton ; il suffit de se reporter à la charte de 1166 pour l'abbaye d'Averbode (p. 120). *Fastradus* (on a imprimé aussi *Vastiadus*) est évidemment notre *Fastradus*, qui est dit frère d'Eustache et d'Otton et, par conséquent, de l'abbé Everlin.

Il faut, à mon avis, voir ce personnage dans le Fastrard d'une charte de cet abbé, où celui-ci est dit avoir conféré la cure de Glons à *Lieber*, fils de Fastrard (1). Cette charte est datée de 1187 et parmi les témoins se trouvent *Liebert Britto, chevalier de Dummartin*, dont nous parlerons plus loin.

Nous retrouvons notre chevalier dans une charte de Saint-Jacques de 1189 (2).

Ses fils sont ce Libert, curé de Glons, dont je viens de parler et probablement un Wéri, chevalier de Dammartin, cité, avec son fils Amel, en 1224 (*Milo de Wonck* en 1235), dans une charte de Saint-Paul (3).

Fastrard signe encore, sous le nom de *Fastrardus de Warfisées*, une charte de 1190 du chapitre de Saint-Lambert (4) et sous le nom de *Fastradus de Donmartin* une charte de 1192 du Val Saint-Lambert (5).

On voit que notre personnage porte indifféremment le nom de Dammartin et de Warfusée, ce qui corrobore les affirmations de Jacques de Hemricourt sur l'origine des nobles de Hesbaye.

Je n'ai plus trouvé de citations après 1192.

(1) DARIS, *Notices historiques*, t. XI, p. 184.

(2) Testes... Fastradus, miles de Dummartin et filii ejus (Charte originale aux Archives de l'État, à Liège).

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, pp. 265 et 271.

(4) Charte originale et *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 117.

(5) Charte originale, copie originale n° 8 et *Cartulaire du Val Saint-Lambert*, t. I, p. 5.

5. RENARD ou RENIER SUREAL.

*sire de Jeneffe, maieur, puis maître de Liège.*

Reste comme fils certain de Libert Sureal, *Messires Renais*, frère des précédents, d'après Hemricourt (1), et Jean d'Outremeuse (2), « qui morit sains hoir, si que toute la licte saingnorie do jadis monssaingnor Libier Sureal demorat à monssaingnor Otton. »

A mon avis, il faut voir ce Renard dans un Renier, maire et maître de Liège, appelé *Surellus* ou *Sureal*, dans certaines chartes.

Le nom de Sureal rappelle le nom de son père, Libert Sureal.

J'en ai trouvé la première mention dans une charte donnée en 1176 par l'évêque Raoul de Zaeringen pour les Prémontrés de Cornillon (3). Il signe : *Renerus villicus Leodiensis*, Renier maire de Liège. Deux ans après, en 1178, dans une charte du même évêque relative à l'église de Lixhe (4), il signe *Renerus de Geneffia* ; Jeneffe appartenait aux Dammartin.

En 1190, il est témoin à une charte du chapitre Saint-Lambert sous le nom de *Renerus Surellus* (5) ; en 1197, dans une charte du Val Saint-Lambert, au nombre des maîtres de la cité, *de magistris civitatis*, on retrouve *Reinerus Sureas* (6), et enfin, en 1204 (7), *Renerus Sureals*, signe encore une charte pour les Prémontrés de Cornillon.

(1) Edit. SALBRAY, p. 9 ; édit. DE BORMAN, t. I, pp. 10 et 11.

(2) Edit. St. BORMANS, t. IV, p. 410.

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, p. 344.

(4) *Ibid.*, t. XII, p. 242.

(5) *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 117.

(6) *Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, t. I, p. 8.

(7) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, p. 352.

Je signalerai à MM. Kurth et de Borman, qui se sont occupés de la question des maîtres de la cité de Liège dans leurs ouvrages bien connus, le fait de voir un *maire ou maieur de la cité* devenir un des *maîtres de la cité*, entre 1176 et 1197. Cette période est celle indiquée par M. Kurth dans son *Histoire de la cité de Liège*, pour la création du conseil communal et des maîtres à temps.

On remarquera aisément que, d'après ces documents authentiques, les cinq fils de Libert Sural vivent dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, de 1166 à 1204, et leur père au milieu de ce siècle ; ce qui fixe l'arrivée de Rasse de Dammartin en Hesbaye au début du siècle, et confirme une fois de plus la thèse que nous avons défendue.

---

## CHAPITRE II.

### BRANCHE CADETTE.

*HUGUE DE LEXHY, chevalier,*

*sire d'Awans, de Waroux et de Jeneffe.*

Hugue de Lexhy, d'après Jacques de Hemricourt<sup>(1)</sup> et Jean d'Outremeuse<sup>(2)</sup>, est le second fils de Rasse de Dammartin et d'Alice de Warfusée. Il obtint en héritage les biens acquis par ses parents, entre autres Lexhy, Limont, Jeneffe, Awir, Waroux et la vouerie d'Awans.

Il aurait, d'après Hemricourt, porté le nom de son arrière-grand-père, Hugue d'Awir, dont, dit-il, il prit les armes vairées. Son nom peut provenir aussi de son arrière-grand-père paternel, le comte Hugue de Dammartin en Goële, d'après mes recherches<sup>(3)</sup>.

Quant aux armes, il est certain que leur usage, surtout pour de simples chevaliers, ne remonte pas aussi haut, Hugue de Lexhy étant du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, comme son frère Libert Sural.

Il n'en est pas moins vrai que les armes vairées devinrent dans la suite les armes d'Awans.

Je n'ai pas trouvé de documents diplomatiques relatifs à ce personnage.

D'après Hemricourt, il eut quatre fils : Otton de Lexhy, Breton le vieux, sire de Waroux, Henri de Crisnée et Badou de Voroux.

(1) Edit. SALBRAY, pp. 8 et 9 et 138; édit. DE BORMAN, pp. 10 et 197.

(2) Edit. ST. BORMANS, t. IV, p. 414.

(3) Voir mon travail : *Les comtes de Dammartin-en-Goële et leurs ancêtres*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL (1910), pp. 131-205.

I. OTTON DE LEXHY.

Ce personnage, cité par Hemricourt (1), a vécu à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, mais je n'ai pu découvrir de documents qui l'intéressent. Par contre, deux de ses fils indiqués par Hemricourt, Ameil et Rigaud, se trouvent dans plusieurs chartes de 1190 à 1220

En 1190, on trouve *Amelius de Lexhit*, témoin avec Fastrard de Warfusée et Renier Sural (2) à une charte du chapitre Saint-Lambert pour Liers

Rigaud de Lexhy, que Hemricourt appelle à tort Rigaud de Beurieu, avoué de Kemexhe, se retrouve en 1202 et 1203, témoin à des chartes de Hugue de Pierrepont (3).

En 1209 également, on trouve notre Rigaud de Lexhy, dans trois chartes de Hugue de Pierrepont et de Philippe, comte de Namur, relatives toutes trois au château de Samson (4).

(1) Edit. SALBRAY, p. 138 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 197.

(2) *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 117.

(3) 1202. Testes : Gerardus miles de Hosinmont, Rigaldus de Lessit, Libertus de Geneffe (E. POSWICK, *Documents inédits sur la haute avouerie de Hesbaye*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, p. 199).

1203. Testes : De familia Sancti Lamberti : Gerardus de Hozémont, Libertus de Geneffe, Rigaldus de Lessit, Fastradus de Hemricourt (J. DARIS, *Notice historique sur l'abbaye de Beurepart, à Liège* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, p. 351).

1203. Testes : De casa Dei, Bodo de Hosainmont, Gerardus de Hosainmont, Libertus et Rigaldus de Lessy, Fastradus de Haime-ricourt (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 131).

(4) 1209, 18 avril. Testes fideles uostri... et quampluris alii viri nobiles, Rasso de Warfesees, Gerardus de Hosainmont, Liebertus de Leschi.

1209. Après avril. Testes : de familia Rasso de Warfesees... Liebertus de Leski, Rigaldus de Leski.

1209. Mêmes témoins (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, pp. 157, 158 et 160).

Enfin, on parle de la femme de Rigaud, morte avant 1220, dans une charte de Hugue de Pierrepont pour le Val-Benoît (1).

Il ressort de ces documents que le fils d'Otton de Lexhy n'est pas Rigaud de Beurieu, avoué de Kemexhe, mais le Rigaud de Lexhy mort avant 1220, son père. Hemricourt paraît s'être trompé d'une génération.

Libert de Lexhy dont parlent ces documents me paraît devoir être identifié avec Libert, dit Breton, le quatrième fils de Hugue de Lexhy.

Les familles issues de ces personnages sont très nombreuses; leur détermination s'étend des pages 197 à 375 dans l'édition de Borman du *Miroir des Nobles de Hesbaye*.

### 2 et 3. HENRI DE CRISNÉE et BADOU de VOROUX.

D'après la chronologie de Hemricourt, ces deux personnages doivent vivre à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

On trouve en 1224 un *H. de Cristingneis*, qui tient des terres de l'église de Momalle (2).

En 1241, on trouve un *Willem de Cristengnées* (3) cité par Hemricourt (4).

De Badou de Voroux, Hemricourt ne dit rien et je n'ai rien trouvé dans les documents. *Badou*, — ne faut-il pas lire *Bádon*? — est un diminutif de Baudouin.

(1) 1220. Hugo... notum sit quod Beatrix, quondam uxor pie memorie Rigaldi militis de Lisi... (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 29).

(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. XIV, p. 42 (*Cartulaire de Saint-Denis*).

(3) *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, pp. 412-414.

(4) Edit. DE BORMAN, t. I, p. 486.

4. BRETON, dit LE VIEUX, chevalier,

seigneur de Waroux, voué d'Awans.

Le quatrième fils de Hugue de Lexhy fut appelé Breton de Waroux ou d'Awans par Hemricourt <sup>(1)</sup> et Jean d'Outremeuse <sup>(2)</sup>. Breton est un diminutif de Libert : Libert -- Liberton — Berton — Breton.

Il fut, dit Hemricourt, merveilleusement riche et puissant ; il fut sire de Waroux, mais le château et la vouerie d'Awans lui appartenant, certains successeurs et lui s'appelèrent seigneurs d'Awans ; il fut encore sire de Jeneffe en Hesbaye et de plusieurs autres lieux.

Breton porta surtout le nom de sa seigneurie, qui était fief du comté de Looz, *Breton de Waroux*, et fut surnommé *le vieux*, lorsqu'il eut un fils portant le même nom que lui. C'est le chef commun des lignées des Awans et des Waroux qui, un siècle après lui, devaient s'entredéchirer si cruellement dans une guerre civile mémorable et bien connue.

Nous le trouvons comme témoin à une charte de son cousin germain, Everlin, abbé de Saint-Laurent, datée de 1187 <sup>(3)</sup>, sous la dénomination de *Libertus Britto, miles de Dummartin*.

Nous croyons également qu'il signa sous le nom de *Libert de Lexhy* une charte de 1209, comme nous l'avons dit plus haut. Lexhy appartient au père de Breton, Hugue dit de Lexhy, d'après Hemricourt.

Hemricourt prétend qu'il abandonna les armes de ses prédécesseurs pour adopter le lion d'or sur fond de gueules. C'est évidemment inexact à cette époque ; il n'en est pas moins vrai que le lion devint par la suite le meuble carac-

(1) Edit. SALBRA Y, p. 254 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 376.

(2) Edit. ST. BORMANS, t. IV, p. 420.

(3) DARIS, *Notices historiques*, t. XI, p. 184.

téristique des Waroux ; son choix fut peut-être dicté par une alliance, matrimoniale ou autre.

Rappelons, mais sans vouloir tirer de conclusions à cet égard, que dès 1184 une grande partie des chevaliers de Dammartin entrèrent en lutte avec l'évêque de Liège et qu'en 1213, à la bataille de Steppes, ils firent alliance avec le duc de Brabant <sup>(1)</sup>, dont les armes étaient au lion.

Breton le vieux est mort avant 1217, comme l'indique une charte du couvent de Cornillon qui avait acquis de lui la dîme de Lantin <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir mon travail sur *Rasse de Dammartin*, dans *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège 1907, t. II, p. 429.

<sup>(2)</sup> Cartulaire manuscrit de Cornillon, aux archives de l'Etat, t. III, fol. 28. Voir l'*Annexe I* à ce travail.

### CHAPITRE III

#### DESCENDANCE DE BRETON LE VIEUX DE WAROUX.

D'après Jacques de Hemricourt <sup>(1)</sup> et Jean d'Outremeuse <sup>(2)</sup>, Breton eut six fils chevaliers et deux filles chevaleroesses ; le premier de ces auteurs lui donne un septième fils écuyer. Ce sont : Libert de Jeneffe, Humbert de Lexhy ou d'Awans, Eustache Frogné de Villers-l'Evêque, Fastré Penilh, Bastin de Hognoul, Breton le Jeune de Waroux et Renier de Visé. Des deux filles, l'une épouse Guillaume de Langdris et l'autre Wéri de Hambroux.

Voyons ce que disent de ces personnages les documents authentiques.

I. *LIBERT DE JENEFFE, chevalier, seigneur de Limont et de Jehay, châtelain de Waremmes.*

D'après nos historiens, il porta d'argent au lion de sable et cria : Jeneffe <sup>(3)</sup>. Il épousa, dit Hemricourt, la fille de Guillaume, dit le riche, de Hamal, dont l'existence est contestée, par M. de Borman.

Rien n'empêche cependant que Guillaume soit ce chevalier qui reçoit en 1248 l'avouerie et la juridiction de la villa de Hamal, de la main d'Arnould d'Elsloo, chevalier <sup>(4)</sup>. Ce personnage serait le chef de la lignée

<sup>(1)</sup> Edit. SALBRAY, p. 254; édit. DE BORMAN, t. I, p. 376.

<sup>(2)</sup> Edit. ST. BORMANS, t. IV, p. 420.

<sup>(3)</sup> Edit. SALBRAY, p. 255; édit. DE BORMAN, t. I, p. 376; JEAN D'OUTREMEUSE, édit. BORMANS, t. IV, p. 421.

<sup>(4)</sup> Th. J. LACOMBLET, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 170.

des Hamal et il suffirait de fixer son mariage à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Une série de documents parlent de Libert de Jeneffe, de 1197 à 1219 (1).

Ses fils sont :

a) BAUDOUIN DE JENEFFE, chevalier, châtelain de Waremme, qui épouse Ermentrude de Montferrant (2) ; j'ai trouvé son nom dans une série de documents de 1223 à 1243 (3). Il est mort avant le 22 novembre 1248.

Il possède deux sceaux équestres différents. Le premier le représente armé de l'épée et portant l'écu au lion, simplement ; légende : S. BALDVINI DE GINEFFE ; le contre-sceau porte l'écu au lion et autour : SECRETVM BALDVINI. On trouve ce sceau notamment à la charte de Saint-Lambert du 2 mars 1230 (Voir planche IX, fig. 1 et 2).

Le second sceau représente Baudouin armé de la lance et le cheval caparaçonné de vair. L'écu est encore au lion, mais sur fond vairé ; légende : S. BALDVINI DE GENEFE CASTELL. DE WAREMIA. Le contre-sceau porte l'écu au lion, sur fond vairé ; légende : BADVIN DE GENEFE. Ce sceau append à une charte du 23 mai 1245 du Val-Saint-Lambert (Voir planche X, fig. 1 et 2).

(1) Voir 1197. *Robertus de Geneffe* (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 4). — 1202. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, p. 199. — 1203. *Libertus de Geneft, de familia Sancti Lamberti* (*Ibid.*, t. IX, p. 351). — 1214. DARIS, *Notices historiques*, t. XI, p. 188. — 1213. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII, p. 265. — 1220. *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, pp. 170 et 187. — 1219. *Libertus miles de Ginneffe* (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 25).

(2) Edit. SALBRAY, p. 255 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 377. La pierre tombale d'Ermentrude de Montferrant est reproduite dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XIII, p. 118.

(3) 1223. *Cartulaire manuscrit de Cornillon aux Archives de l'Etat à Liège*, t. III, fol. 38 et 146. — 1225. *Monumenta Germaniae historica*,

PLANCHE IX.



Fig. 1-2. — Sceau et contre-sceau de Baudouin de Jonaffe  
(charte du Val Saint-Lambert du 2 mars 1230).

PLANCHE X.



Fig. 1-2. - Sceau et contre-sceau de Baudouin de Jeneffe  
(charte du Val Saint-Lambert du 23 mai 1245).

Une charte de 1264<sup>(1)</sup> parle de Baudouin, décédé, et lui donne une sœur, Marguerite, épouse de Robert de Corswaremme, que ne signale pas Hemricourt<sup>(2)</sup>.

On trouvera une notice plus détaillée sur ce personnage dans l'ouvrage d'Edouard Poncelet sur les *Maréchaux d'armée de l'évêché de Liège*<sup>(3)</sup>.

b) ROBERT DE LIMONT, chevalier banneret. Porta, d'après Hemricourt<sup>(4)</sup>, d'argent au lion de gueules avec un ourlet semé de coquilles d'azur et cria : Jeneffe. Il mourut le 18 septembre 1276 et fut enterré dans l'église des Frères mineurs ; le *Recueil de Van den Berch*<sup>(5)</sup> nous donne son épitaphe, d'après de Borman.

Je l'ai trouvé cité de 1223 à 1260. Une charte de 1278 le dit décédé<sup>(6)</sup>.

t. XVI, p. 679. — 1229. *Avoué de Jeneffe*. DARIS, *Notices historiques*, t. VI, p. 211. — 1230 2 mars. Sceau, charte originale de Saint-Lambert, aux Archives de l'Etat — 1234. Sceau ébréché, charte originale du Val Saint-Lambert aux Archives de l'Etat. — 1235. Maréchal de l'évêque, charte originale du Val Saint-Lambert aux Archives de l'Etat. — 1236 à 1248. *Cartulaire de Saint-Lambert, passim*. — 1238. Sceau, charte originale du Val-Benoit, collection Van der Heyden à Hauzeur. — 1239 et 1243. Deux sceaux très ébréchés, chartes originales de la Paix-Dieu, aux Archives de l'Etat.

(1) *Cartulaire du Val-Benoît*, p. 176.

(2) Voir aussi une charte de 1238 de la Paix-Dieu, aux Archives de l'Etat.

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII, p. 135.

(4) Edit. SALBRAY, p. 260; édit. DE BORMAN, t. I, p. 385.

(5) Manuscrit du comte de Grünne, p. 157.

(6) 1223. *Cartulaire* manuscrit de Cornillon, aux Archives de l'Etat à Liège, t. III, fol. 38 et 146. — 1230. Charte originale de Saint-Lambert et *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, pp. 259 et 414. — 1234. *Robert de Geneffe*, charte manuscrite du Val Saint-Lambert, aux Archives de l'Etat. — 1238. Charte manuscrite du Val-Benoit et charte de la Paix-Dieu, aux Archives de l'Etat. — 1260. Collection van der Heyden à Hauzeur. — 1278. Décédé. DARIS, *Notices historiques*, t. VI, p. 215.

c) ARNOULD D'OREYE, chevalier, nommé *Ernus*, sires *d'Orelhe*, par Hemricourt (1). Mort en 1244.

Je l'ai trouvé cité en 1233 et en 1238 ; il est dit décédé dans une charte de 1248 (2).

2. HUBERT de LEXHY, chevalier,  
sire d'Awans.

Il est cité par Jean d'Outremeuse (3) et Jacques de Hemricourt (4).

D'après ce dernier, il épousa Juwette, sœur du comte de Hozémont, dite à la courte cuisse, et eut pour descendants une série de personnages illustres de la principauté de Liège.

« Ilh fut ly chief et ly fleure de Hasbainge », comme le dit Hemricourt, d'après sa pierre tombale qui existait dans le cloître des Ecoliers, à Liège, et sur laquelle il affirme avoir trouvé la date de sa mort, 1220 (5). Ce fut le chef de la lignée des Awans.

Quelques mots de ses enfants :

a. HUBERT CORBEAU, SIRE D'AWANS, chevalier, cité dans de nombreuses chartes de 1223 à 1250 (6). Il épousa la fille de Roger au chapeau d'Ile.

(1) Edit. SALBRAY, p. 262; édit. DE BORMAN, t. I, p. 388.

(2) 1233. ARNOLD DE CHENEFFE : charte manuscrite de Saint-Martin, aux Archives de l'Etat. — 1238. Charte du Val-Benoit, collection van der Heyden à Hlauzeur et charte de la Paix-Dieu, aux Archives de l'Etat. — 1248. *Cartulaire de Saint-Denis*, n° 30, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. XIV.

(3) Edit. ST. BORMANS, t. IV, p. 423.

(4) Edit. SALBRAY, p. 260; édit. DE BORMAN, t. I, p. 401.

(5) L. NAVEAU. *Épitaphes de Lefort*, n° 573, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. III, p. 281.

(6) Voir principalement les *Cartulaires de Saint-Lambert*, du *Val Saint-Lambert*, de *Cornillon* et du *Val-Benoit*.

PLANCHE XI.



Fig. 1-2. — Sceau et contre-sceau de Humbert Corbeau,  
sire d'Awans.  
(Charte du 23 mai 1245 du Val Saint-Lambert).

Son magnifique sceau append à la charte du 23 mai 1245 du Val Saint-Lambert aux Archives de l'Etat à Liège. Il représente une figure équestre, artistement gravée, représentant le chevalier galopant de dextre à senestre, armé de l'épée et portant un écu vairé. Légende : S. HUMBERTI MILITIS DNI DE AWANS. Le contre-sceau, à l'écu vairé, porte : SECRETUM CUSTODDI (1). (Voir planche XI, fig. 1 et 2).

Ce fut sous Humbert Corbeau premier de ce nom qu'eut lieu l'épisode de l'incendie de la *court* de Lantin, que Breton le vieux de Waroux avait cédée à l'hospice de Cornillon et qui était par conséquent avec l'hospice sous la protection immédiate du prince-évêque et de la Cité de Liège.

Nous en reproduisons le récit original d'après Hemricourt, parce qu'il rappelle les noms des personnages dont nous venons de parler (2) :

« A cely temps, assavoir l'an mil dois cens et XXIII, ly dis sires d'Awans et sy freires et leurs aydans avoient ars, anchois le commencement des werres d'Awans et de Warous, le cour de Lantins, appartenante az malades de Cornelhon, dont ly évesques deseurdis (Houwe de Pirepont) et ly citeit de Liege furent mal contens ; sy asseigent le casteal d'Awans ; dont ly capitles de Saint-Lambiert traitiiat une pais teile que ly sires d'Awans et cent chevaliers de son linage, en lieu d'amende, alont a piet et deskaus delle porte Sainte Walbeure juxes en l'engliese de Cornelhon releveir le crucefy, qui avoit esteit dependus pour ceste injure et koukiez enmy la dicte engliese juxes à tant que ly forfais sieroit amendeit ; et afrankyt les hyretages de Coirneillon gisans desous ly, et rendit parties des damages, et. avoek ce, donat. a respondans pour ly de ceste pays inviolablement tenir, XII chevaliers de son linage, assavoir sont : messires Badewiens de Geneffe, messires Robiert

(1) Ce sceau a été reproduit et décrit par Ed. Poncelet dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, 5<sup>e</sup> année (1910), pp. 73-75.

(2) Edit. DE BORMAN, t. I, p. 402. Voir aussi *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XXII, p. 152.

de Lymont, ses freires, messires Bastiens de Houlgnoul, messires Wilhelmes, castelains de Hozemont, messires Werys de Fontaines et messires Anthones de Fontaines, andois freires al dit messire Wilhelme, monssaingnor Godefroid de Hambrouk, monssaingnor Libiert Crepon, freire à luy, le dit saingnor d'Awans, monssaingnor Wery de Rocourt, monssaingnor Johan, son freire. monssaingnor Renier de Vileir et monssaingnor Bastien, son freire. »

La copie de la charte, que Hemricourt dit avoir vue, se trouve dans le cartulaire de Cornillon aux Archives de l'Etat à Liège (1).

Une confirmation de cette charte datée de 1249 se trouve dans le même cartulaire (2), disant que *Humbertus dictus Corbellus, Wilhelmus ejus filius, Libertus de Otée, Wilhelmus ejus filius, Anthonius de Lexhi, Johannes dictus Lokereaz, Gerardus Petilhon, Eustacius dictus le Frankhomme, milites, Elizabeth, relicta Walteri de Piseit, Morellus ejus filius et omnes filii et filie dicti Walteri et ejus relicte* s'engagent à nouveau devant le chapitre de Liège à respecter les biens de Cornillon.

Humbert Corbeau paraît être mort peu après 1250.

b) LIBERT CREPON D'OTHÉE, chevalier (3). J'ai retrouvé son nom dans huit chartes, de 1223 à 1259, de Saint-Lambert, du Val Saint-Lambert et de Cornillon.

c) EUSTACHE LE VIEUX FRANKHOMME DE HOGNOUL, chevalier (4), cité de 1234 à 1260 dans une dizaine de chartes du Val Saint-Lambert, de Beaurepart, de Cornillon, de Herckenrode et des Dominicains. Mort en 1269.

d) ANTOINE DE LEXHI, dit LE MOINE (5), chevalier, dont j'ai trouvé le nom dans une charte de 1248, du Val Saint-Lambert.

(1) Voir t. III, fol. 38, anno 1223.

(2) Voir t. III, fol. 146.

(3) Edit. DE BORMAN, t. I, p. 420.

(4) *Ibidem*, t. I, p. 428.

(5) *Ibidem*, t. I, p. 435.

e) JEAN LOCREAZ, chevalier <sup>(1)</sup>, dont on trouve le nom dans la même charte et dans une autre de 1249, du même fonds.

f) GÉRARD PETELHON DE VOTTEM <sup>(2)</sup>, chevalier, dont le nom se trouve dans cinq chartes de 1234 à 1248 du même fonds ; il mourut en 1279.

g) HUMBERT DE LEXHI eut encore un fils, que ne cite pas Hemicourt, et qui fut abbé de Saint-Laurent, et quatre filles, chevaleresses.

### 3. *ISTASSE FRONGNÉ DE VILLERS-L'ÉVÊQUE* <sup>(3)</sup>, *chevalier.*

Son fils Libert, dit l'Ardennois, est cité de 1219 à 1245 dans des chartes de Saint-Lambert et du Val Saint-Lambert. Un autre fils, Otton, fut doyen de Saint-Pierre.

### 4. *FASTRÉ PENILH* <sup>(6)</sup>, *chevalier.*

Surnommé *Peneit* par Jean d'Outremeuse.

### 5. *BASTIN DE HOGNOUL*, *chevalier* <sup>(4)</sup>.

Il est cité dans la charte de 1223, de Cornillon, et dans une charte de 1234, de Saint-Lambert.

### 6. *RENIER DE VISÉ, dit LE VIEUX*, *écuyer* <sup>(5)</sup>.

Son fils, Renier, fut maréchal de l'évêque de Liège. Voir une charte de Beaurepart de 1288.

(1) Edit. DE BORMAN, t. I, p. 436.

(2) *Ibidem*, t. I, p. 436.

(3) Edit. SALBRAY, p. 255 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 443.

(4) Edit. SALBRAY, p. 297 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 444.

(5) Edit. SALBRAY, p. 297 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 445.

(6) Edit. SALBRAY, p. 306 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 457.

7. *DEUX FILLES.*

Des deux filles de Breton le Vieux de Waroux, l'une épousa Guillaume de Langdris, chevalier, l'autre Weri de Hambroux.

8. *BRETON LE JEUNE DE WAROUX, chevalier.*

Nous examinerons rapidement la descendance de ce personnage, parce que cet examen confirme une déclaration de Jacques de Hemricourt, qui regrette l'amoin-drissement de la vieille noblesse féodale, dont les membres abandonnent de plus en plus le noble métier des armes dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, pour se livrer à l'agriculture, ou bien aux métiers vulgaires dans les communes, dont la puissance, dès cette époque, s'affirme de jour en jour davantage.

Voici en quels termes amers l'historien conte cette décadence :

« Car, puis le temps de III<sup>e</sup> ans ou environ dont chis traitiies fait mention, ilh at, le plus do temps, eût continuelement eu dit paiis V<sup>e</sup> ou VI<sup>e</sup> chevaliers demorans, qui parsiwoient les armes et l'oncur do monde et astoient tous ryches, eaz et leurs hoirs, dont a présent, assavoir l'an de grasee milhe CCC nonante owit, que chis traitiies fut parfais et consumeis, ilh n'en y at nint LX, en queis ilh y at pluseurs qui n'ont cure de leurs corps travailhier en armes, et des autres qui n'en ont nint bien le poissanche, si qu'en ce paiis plus qu'en nulle autre toute honcur de chevalrie et de gens d'armes est annichillée et déclinée, et li forehe des frankes vilhes ensachie et augmentée. »

Nous trouvons dans la descendance de Breton le Jeune un exemple typique de la déchéance d'une famille noble de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE IV.

### *DESCENDANCE de BRETON, dit LE JEUNE, chevalier, seigneur de Waroux.*

D'après Jacques de Hemricourt <sup>(1)</sup> et Jean d'Outremeuse <sup>(2)</sup>, Breton le Jeune hérita de la seigneurie de Waroux, des armes entières et du cri de son père, étant sans doute fils aîné.

Le cartulaire manuscrit de l'hospice de Cornillon, qui est conservé aux Archives de l'Etat, à Liège, contient une série de chartes relatives à Breton et à ses descendants. Ce cartulaire est une copie du début du xvr<sup>e</sup> siècle.

On y trouve d'abord une charte de 1217, dans laquelle Winand, doyen du couvent d'Aix-la-Chapelle, déclare que Breton (le vieux), chevalier d'Alleur, tenait de ce couvent la dîme de Lantin, moyennant une rente annuelle de quinze sous, rente qu'il vendit au couvent de Cornillon; Winand confirme cette vente à la mort de Breton. Cet acte porte en tête la phrase suivante de la main du copiste du cartulaire : « Cartre delle deisme de Lantins acquise p. ceaux de Cornillon a Mess. Bretons Daloz, confirmée de Capitule d'Ay en telle manière. » <sup>(3)</sup>.

Une autre charte non datée porte que Louis, comte de Looz, dont la terre de Waroux était fief, consent à la donation de 22 1/2 bonniers de terre, situés à Waroux, que fit Breton, chevalier d'Alleur, à l'hospice de Cornillon. Cette charte doit être d'une date rapprochée de la première, car Louis II, comte de Looz, est cité de 1197 à 1218 et Louis III, de 1221 à 1229, d'après le travail de Daris sur les comtes de Looz.

<sup>(1)</sup> Edit. SALBRAY, p. 363; édit. DE BORMAN, p. 451.

<sup>(2)</sup> Edit. BORMANS, t. IV, p. 426.

<sup>(3)</sup> Voir *Annexe 1*, p. 147.

Elle porte comme entête : « Cartre des terres qui furent Mess. Bretons de Alos jad. chr. » (1).

Dans une charte du Val-Benoît, datée de 1234, on parle de Breton le Jeune, — Libert, dit Breton, chevalier, — qui tient en fief 29 bonniers de terres du comte Arnulphie de Looz et de Chiny. Les tenants de Breton cèdent le revenu de ces terres au couvent du Val-Benoît (2).

Breton le Jeune est mort avant 1260, car une charte de Cornillon, de cette date, dont nous reparlerons plus loin, le cite ainsi : « Monsgr. Breton de Waroux, chevalier, qui ja fut. » (3).

On aura remarqué que dans les deux premières chartes invoquées, le père de notre chevalier s'appelle Breton d'Alleur (4). Il est probable que le château de Waroux fut bâti dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle pour Breton le Jeune, qui porta dorénavant et légua à la lignée directe le nom de Waroux.

D'après Hemricourt et Jean d'Outremeuse, Breton le Jeune eut huit fils et cinq filles.

De ces fils, quatre prirent le métier des armes et furent chevaliers ; ce sont :

1<sup>o</sup> *GUILLAUME ou WILLEM DE WAROUX,*  
*dit LE VIEUX, chevalier (5).*

Il hérita de la seigneurie, des armes entières et du cri de Waroux, d'après Hemricourt; il épousa Onde, fille du seigneur Rogier aux chausses rouges, frère de Louis

(1) Voir *Annexes*, n<sup>o</sup> II, pp. 147-148.

(2) Voir *Cartulaire du Val Benoit*, p. 75 et *Annexes*, p. 151.

(3) Voir *Annexes*, n<sup>o</sup> III, p. 148.

(4) Waroux appartient à la commune d'Alleur actuelle.

(5) HEMRICOURT. Edit. SALBRAY, p. 303 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 453 ; Jean D'OUTREMEUSE. Edit. BORMANS, t. IV, p. 427.

Surlet. Il est cité notamment en 1276, dans une charte du Val Saint-Lambert (1), comme bailli de la Cathédrale.

Un de ses fils porte le même nom que lui ; son sceau append à une charte du 11 juin 1304 du Val Saint-Lambert (1). Nous le reproduisons ; il porte l'écu au lion, et autour : S. WILHELME DE WAR. MILIT. (Voir pl. XII, fig. 1).

C'est sous Guillaume le Jeune de Waroux que commença la guerre fameuse dans les fastes liégeoises, dite guerre d'Awans et de Waroux, où les familles issues d'un même lignage, comme nous venons de le voir, s'entretuèrent durant de longues années.

## 2. JEAN LE VARLET (2) ou LE POLAIN (3), chevalier.

Il est cité notamment en 1241, dans une charte du Val-Benoît (4) et fut tué en 1298 au combat de Loncin, ou plutôt de Flémalle, au des épisodes de la guerre d'Awans et de Waroux. Son fils, Libert le Polain, fut l'ancêtre des Polain de Waroux qui reprirent les armes entières de Waroux au décès de Guillaume le Jeune, mort sans postérité mâle.

## 3. ABRAHAM de WAROUX (5), chevalier.

On retrouve son nom en 1244, en 1254, en 1256 et en 1261 (6) ; voir aussi une charte de Cornillon de 1260 (7). Son

(1) Aux archives de l'Etat à Liège.

(2) *Johans ly varlés*. HEMRICOURT. Edit. SALBRAY, p. 305 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 455.

(3) *Johans li Polerais*. JEAN D'OUTREMEUSE. Edit. BORMANS, t. IV, p. 427.

(4) *Cartulaire du Val-Benoît*, p. 95.

(5) HEMRICOURT. Edit. SALBRAY, p. 306 ; édit. DE BORMAN, t. I, p. 455 ; JEAN D'OUTREMEUSE, édit. BORMANS, t. IV, p. 427.

(6) Voir HEMRICOURT. Edit. DE BORMAN, t. I, p. 455. Note.

(7) *Cartulaire de Cornillon*, t. III, fol. 16, aux Archives de l'Etat.

sceau append à la charte de 1256, des Dominicains, aux Archives de l'Etat, à Liège. Nous le reproduisons ; il porte l'écu au lion brisé d'une bande, comme n'étant pas de la lignée directe. En exergue : S. A(BRAHAM) DE WAR(UES). (Voir planche XII, fig. 2).

#### 4. ANTOINE de BERNALMONT <sup>(1)</sup>, chevalier.

Il paraît être le dernier des fils de Breton le Jeune ayant le titre de chevalier. Cependant, je crois qu'il faut l'identifier avec un *Antoine*, dit *Moreal*, dont je parle plus loin, et à qui les documents ne donnent pas ce titre.

Les quatre autres fils semblent déchoir, au sens de Hemricourt, et s'adonner à des travaux vulgaires, l'agriculture, notamment, à commencer par le *Vilain de Waroux*.

#### 5. LE VILAIN de WAROUX <sup>(2)</sup>.

Son nom semble indiquer la dite déchéance. Je n'ai pas retrouvé de mention de ce personnage dans les documents, mais bien de Godefroid le Vilain de Hambroux (commune d'Ans) indiqué par Hemricourt comme un descendant de Vilain de Waroux et qui fut échevin d'Alleur <sup>(3)</sup>, (commune d'Ans).

#### 6. COUNOIE de WAROUX.

Même pénurie de documents pour le sixième fils de Breton, *Counoie de Waroux*, selon Hemricourt <sup>(4)</sup>, *Connay*

<sup>(1)</sup> HEMRICOURT. Edit. SALBRAY, p. 306; édit. DE BORMAN, t. I, p. 456; JEAN D'OUTREMEUSE. Edit. BORMANS, t. IV, p. 427.

<sup>(2)</sup> Appelé *Welin de Waroux* par Jean d'Outremeuse. *Ibidem*.

<sup>(3)</sup> Archives du Val Saint-Lambert.

<sup>(4)</sup> Edit. SALBRAY, p. 306; édit. DE BORMAN, t. I, p. 456.

PLANCHE XII.



Fig. 1. — Sceau de Guillaume de Waroux, dit le Vieux.  
(Charte du 11 juin 1304 du Val Saint-Lambert.)



Fig. 2. — Sceau d'Abraham de Waroux.  
(Charte de 1256 des Dominicains.)

de Waroux, d'après Jean d'Outremeuse (1). Ces noms sont des diminutifs de *Coune* (Conrard).

7. PANGNON de RIWALE.

Il fut tué avec Jean le Varlet au combat de Loncin ou de Flémalle en 1298 (2).

8. GRANDJOIE de DARION.

Jean d'Outremeuse cite un Jean Grandjoie comme son descendant (3).

ANTOINE (DE BERNALMONT ?), PANGNON DE  
RIWALE ET GRANDJOIE DE DARION.

Je vais identifier ces personnages d'après les documents.

Ces trois noms sont donnés par Jacques de Hemricourt. Jean d'Outremeuse ne cite que *Antoine de Bernalmont* ; il parle du septième et du huitième fils, sans citer leur nom. Ces *vilains* n'intéressaient plus guère nos chroniqueurs.

Ces trois personnages me paraissent devoir être identifiés avec *Antoine*, dit *Moreal*, *Stassin Farineal* et *Libert de Lantin*, que nous trouvons dans plusieurs chartes de Cornillon et de Beaurepart, en 1260.

Breton le Jeune étant mort avant 1260, comme nous l'avons dit, le couvent de Cornillon tint à faire confirmer ses droits sur les terres que lui avaient cédées jadis Breton le Vieux et le Jeune ; d'où les chartes reproduites en annexe.

(1) Edit. BORMANS, t. IV, p. 427.

(2) HEMRICOURT. — *Guerres d'Awans et de Waroux*. Edit. SALBRAY, p. 336.

(3) Edit. BORMANS, t. IV, p. 427.

Nous y voyons que Antoine Moreal, Stassin Farineal et Libert de Lantin sont frères et fils de Monseigneur Breton de Waroux chevalier.

*Antoine Moreal (Morai, Moreau, au teint foncé.)* porte le même nom que l'*Antoine* de Bernalmont de nos chroniqueurs.

Entre *Stassin Farineal*, et *Pangnon de Riwale*, il y a identité de surnom. *Farineal* vient de *farina* et *Pangnon*, vient de *panem, pain, pan* en wallon. Ce surnom venait peut-être de sa profession de meunier : *Riwal* est le diminutif de *rêwe*, ruisseau, en wallon *rouwâ*. Peut-être avait-il son moulin sur ce ruisseau ?

Enfin Libert de Lantin porte le même nom que son père, Breton n'étant qu'un diminutif de Libert-Liberton-Berton-Breton, comme nous l'avons vu plus haut.

Reste à expliquer le *Grandjoie de Darion*, de Hemricourt; Darion est un lieu dit. Il existe un *Darion* près de Hollogne-sur-Geer; en était-il de même près de Lantin ? C'est possible. Pourquoi ce surnom de *Grandjoie* ? Serait-ce parce que Libert était *li houlo*, le dernier né, que l'on reçut avec joie et auquel on donna pour cela le nom de son père ? Ce n'est évidemment là qu'une simple supposition. Mais c'est, après tout, également possible.

Dans les chartes reproduites en annexe, nous retrouvons beaucoup de personnages dont nous avons précédemment parlé, et qui sont apparentés à la famille de Waroux; tels Robert de Limont, Libert Butoir de Jeneffe, Abraham de Waroux, Humbert dit Wame de Bernalmont, Eustache le Franchomme, les frères d'Othée et, dans une charte de 1299, Libert le Polain, Guillaume de Waroux et Jean de Modave, frère de Renier de Visé.

Ces chartes présentent un certain intérêt au point de vue économique, car elles enlèvent aux héritiers de Breton de Waroux non seulement tous droits d'avouerie ou autres sur les biens acquis par l'hospice de Cornillon, mais encore

le droit d'acquérir des biens, même par héritage, et de construire sur un territoire déterminé.

Rien n'empêchait d'ailleurs ces héritiers de reprendre ces biens en location, comme nous le verrons dans une autre étude que nous préparons sur la formation des noms de famille au pays de Liège au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle.

### CONCLUSION.

Des pages qui précèdent, nous pouvons conclure que les indications fournies par Jacques de Hemricourt, même dans les premières générations de sa généalogie des Nobles de Hesbaye, sont, à quelques exceptions près, concordantes avec celles des documents contemporains. Et c'est une nouvelle preuve de la parfaite probité littéraire du véridique historien liégeois.

JULIEN DELAITE.

---

## ANNEXES <sup>(1)</sup>

### I.

*L'hôpital de Cornillon acquiert de Breton d'Aloz la dime de Lantins.*

1217.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Winandus, Dei gratia decanus totusque conventus Aquensis . . . . . notum facimus, quod conventus ecclesie infirmorum de Cornillon leodiensis decimam quandam apud Lantins, quam Bretons miles Daloz a nobis sub annua pensione quindecim solidorum tenebat, ab eodem milite cum omni integritate acquisivit. Ita quod idem miles eandem decimam in manus nostras ad opus predicti conventus ecclesie infirmorum de Cornillon libere et absolute reportavit et guerpivit. Nos vero paupertati ejusdem conventus compacientes, pro salute animarum uostrarum, eandem decimam sepredicto conventui prosupradicta pensione in festo Sancti Lamberti nobis pro solvenda in perpetuum possidendam contulimus et magistrum ejusdem conventus in officio magistri succedet de eadem decimae soluto, tantum jure investitur. Illo autem defuncto, alius qui requisitione quantum de censu sive alia aliqua exactione investituram a nobis recipiet. Actum est hoc publice anno incarnationis Dominice millesimo ducentesimo septimo decimo . . . . .

*Cartulaire manuscrit de Cornillon, aux Archives  
de l'Etat à Liège, t. III, fol. 28.*

### II.

*Le comte Louis de Loz approuve la cession de 22 1/2 bonniers  
de terre faite par Breton d'Aloz à l'hôpital de Cornillon.*

1221-1229 ?

Ludovicus, Dei gratia nobilis comes de Loz . . . . . Noverint universi presentes ac posteri quod Bretons, miles de Aloz, qui in hominio nobis tenetur, in presentia uestra constitutus, ob remedium anime

(1) Nous avons supprimé de ces chartes quelques passages inutiles à notre thèse. Le cartulaire complet de Cornillon est d'ailleurs sous presse.

sue et antecessorum suorum, omnes tallias et exactiones injustas terre de Waroux videlicet vingiti duorum bonuariusorum et dimidio, quam ecclesia infirmorum de Cornillon leodiensis tenet de eo, per consessum nostrum de cujus feodo predicta terra de Warous descendit, retento sibi recto censu tantu(m) et requisitione recta, prenominatae ecclesie infirmorum de Cornillon in elemosina contulit libere et absolute in perpetuum. Nos vero, bonorum omnium que de cetero in sepedicta ecclesia infirmorum de Cornillon a personis religiosis ibidem commorantibus fient participes esse cupientes, factum prenominati militis satis commendabile approbamus. Et ne sepedicta ecclesia infirmorum de Cornillon a quaquam heredum suorum in posterum super hoc turbetur, presens scriptum munimine sigilli nostri fecimus corroborari.

*Ibidem*, t. III, fol. 41.

### III.

*Le comte Arnould de Looz approuve la donation de 29 bonniers de terre allodiale situés à Warroux, en faveur de l'abbaye du Val-Benoit.*

Août 1234.

Arnulphus, Dei gratia comes de Looz et de Chine, universis... quod cum Wilhelmus et Gerardus, filii quondam Macharii apud Waroux sub dominio domini Liberti dicti Breton, militis, cum matre eorum... viginti novem bonuaria terrae possiderent... in elemosinam contulerunt. Predictus vero Bretonz et eadem domus in hoc unanimiter consenserunt, quod idem Libertus pro censu, pro talliis et pro omnibus exactionibus, novem bonuaria dictae terrae obtineret, dicta vero domus residuum ejusdem terrae, videlicet viginti bonuaria in allodium liberum perhempniter possideret.

Nos vero superiores domini prefatae terrae, quam prenominatus Libertus miles a nobis tenet in feodum, tam elemosinae praedictorum Wilhelmi et Gerardi cum matre ipsorum, quam facto ipsius Liberti Breton militis consentientes... Actum anno MCCXXXIII, mense augusto.

*Cartulaire du Val-Benoit*, p. 75.

### IV.

*Par devant les tenants de l'église Saint-Denis de Liège, Jean Parent cède à l'hôpital de Cornillon une maison située à Lantin.*

Février 1260.

Jehan par la grace de Dieu costre et archidiacones de l'engliese Mous<sup>r</sup> S<sup>t</sup> Lambert et privost de S<sup>t</sup> Denixhe, ly doyen et tout ly

capitle de l'engliese Monsr Saint Denixhe en Liège et ly tenant de ceste engliese miesme donnent veriteit à cognoistre à tous ceaux qui ces présentes lettrez veront. Cognut soit chouse à chascun et à tous que Jehan ly parent affaitat et verpit alle maison de Cornillon des malardes, devant nous et devant nous tenans et en nostre presence, une court et une maison qui giest à Lantin qui deskent de nous et dont ons nous paiet ung denier de cens chascun an. Et ceste court et ceste maison avoit tenu Jehan, il et se accesseur, quitte et paisible sens clain et sens calenge de nulluy en don et en vesturre sy que de son boin hiretaige. Et ce tesmongnarent ly capitle et ly tenant qui à jugier en avoient alle heure quant frère Symon de Cornillon en prist don et vesture pour la maison devant dite. Et la fut présent Anthoine Moreal qui l'avoit calengiet à auleune afoix à tort. Et recognut pardevant nous qu'il ny avoit nul droit. Et se il y avoit nul droit ou devoit avoir, il le clamoit quitte en tesmoins de ceux qui la estoient présents que jamais ny volloit rins avoir. Et sy oet en convent la meisme que il ne ses hoirs ne ses frères naqueroient mais hiretaiges devens les bonnes de Lantin ne ne devoient acquerer. Et par ce que ce soit plus ferme chouse et quelle aiet plus grant force advons nous fait enforchier ycest escript par ladjustement del seel delle officialiteit de Liège. Ce fut fait et ordineit en l'an de grace mille deux cents et LIX en moix de fevrier.

*Cartulaire de Cornillon, t. III, fol. 28.*

## V.

*Henri de Gueldre, élu de Liège, et le chapitre de Saint-Lambert confirment la renonciation que Antoine Moreal, Stassin Farineal et Libert frères font de tous leurs biens situés à Lantin en faveur de l'hôpital de Cornillon.*

2 Mars 1260.

Henry, par la grace de Dieu eslus de Liège, Jehan privost, doyen, ly archidiacones et tous ly capitle delle grande engliese de Liège, a tous ceaux qui ces lettrez veront salut en notre Singneur. Nous vous faisons assavoir que Anthoine Moreal, Stassins Farineal et Liebert frères vinrent pardevant nous; la recognurent ilx qu'ilx n'avoient nul droit, ne nul hiretaige, ne nulle aultre choese en la ville de Lantin qu'ilx n'eussent affaitiet et vendut par les courts de cuy les biens deskendoient alle maison de Cornillon des malardes et à leurs mambours qui sont de part le citeit de Liège. Et la reco-

gnurent ly troix freres devant dits pardevant nous, sour paine de cent marck de liégoix, que jamaix ilx ne leurs hoirs n'acquiroyent terres, ne singnourie, ne aultre chouse nulle, ne ilx ne aultres, pour eaux pour nulle estampe quilx powissent faire alle maison, ne ne puelent mesprendre envers le maison deseurdite ne en meuble, ne en hiretaige, ne en biestes, ne en nulle aultre warison que ly maison aiet et s'il mesprendent et veriteit en parust, ilx seroient encheus en la paine des cent marc par devant dite. Et s'il advenoit par aventure que nulle eskeance les eskeist par aucune aventure de nul de leurs proïsmes, il le doivent vendre par devers l'an alle maison de Cornillon souvent nommée alle estimacion de deux proïdhomes pour ce qu'elle valroit. Et s'il ne le faisoient ensy que deviseit est, ilx seroient encheu en la paine deseurdite. Et par ce que ce soit ferme chouse et estauble, ly troix freres devant nommes ont fait avec eaux rendeurs et dekteurs qui franchiet l'ont par leur foïds pleines Singneur Istausse le Franchome, Mon<sup>r</sup> Willemm Dawans, Monss<sup>r</sup> Hombiert Wame, Stassin le frere Moreal et Libillon se frere, Arnult et Renir et Baulduyn et Henry et Olivier frere Dotée qui ont recognut pardevant nous ces covents à tenir ensy comme deseur est escript. Et nous ly ploges desseurnommés advons pryet Monss<sup>r</sup> Willemm Dawans notre nevol, et je Hombiert qui ploges suy sy qua mon frere à mettre se seel à ceste lettre avecque le seel Monss<sup>r</sup> Henry par la grace de Dieu eslu de Liège, et avec le seel delle grande engliese de Liège. A ces covenances faites et devisées furent presens Mess. Rausse Dodeur, Mess. Willemm de Wade-mont, Mess. Rogier de Herstal, Thielman de Preit, Anthoine Kayns maire de S<sup>t</sup> Lambert, Gerar le fil Bastin de Hollongne, Pires de Fleron, Thirion de Flemale, Jehan Botton le fils Cossin (1). Ce fut fait en lan delle incarnation notre Singneur Jesus Crist mille et CC et LIX le seconde jour alle entrée de marce.

*Cartulaire manuscrit de Cornillon, t. III, fol. 29.*

## VI.

*Le comte Arnould de Looz approuve la cession de 29 bonniers de terre et d'une brasserie situés à Waroux faite par Libert de Lantin à l'hôpital de Cornillon.*

22 juin 1260.

A tous ceaux qui ces présentes lettres veront, nous Ernult, conte de Loos et de Chini, faisons cognoistre vérité. Sachies tuit que

(1) Le copiste a lu *Cossin* ; il est évident qu'il faut lire *Tossin*, Toussaint.

Liebert de Lantin, fils monseigneur Breton de Waroux, chevalier, qui ja fut, vint par devant nous et par devant nous hommes là reporta il en nous mains 29 bonier de terre et une bressine et une court aoes Liebert son aisneit fil, qui drois hoirs en astoit, desquels 29 boniers de terre ly maison de Cornillon rendoit à Liebert devant dit 18 s et 6 den. et 1 maille de cens par an, et ly bressine et le court astoit fueff. Nous en recevins Liebert son fil à homme. Après ce Liebert les reporta en nous mains aoes le maison des mardes de Cornillon entierement les 29 boniers de terre et li bressine et li court et le forestaige de ces 29 boniers de terre et delle bressine et delle court et de forestaige. Et dequant que il avoir y devoit et pavoit. Et nous Ernult conte devant dit leurs advons fait de ces 29 boniers de terre, delle bressine et delle court franck alleux et del forestaige. La où toutes ces covenances furent faites furent hommes et jageurs présents le conte Ernult, Messire Philippe de Herk, Mess. Wille de Romershove, Mess. Liebert de Gothen, Mess. Arnekin de Gothen, Mess. Gérard delle Waige et Mess. Fastreit son frère, Mess. Rasse de Courterettes, Mess. Adam de Harduemont chevaliers et plusieurs autres qui tuit disent par jugement, que Mess. le conte le pooit bin faire. Ce fut fait et donné à Loos, l'an de grâce mille et CC. et LX, le mardi devant le St-Jehan Baptiste. Et pour ce que ce soit ferme chose, nous Ernult devant dit advons saielleit ceste présente de notre seel.

*Ibidem*, t. III, fol. 62.

## VII.

*L'évêque Henri de Gueldre, le chapitre Saint-Lambert, le conseil de la Cité, etc., approuvent la vente de certains biens situés à Lantin faite par Libert de Lantin et ses enfants à l'hôpital de Cornillon.*

6 juillet 1260.

Henry, par la grace de Dieu veskes de Liège, Jehan privost, ly doyen, ly archidiake et tous ly capitle delle grande englise de Liège, ly maire, ly maistres, ly esquevins, ly jurés et tout la comunalté de la citeit de Liège, Mess. Robiert de Limont, Mess. Liebiert Butoirs de Jeneffe, Mess. Willeme d'Awans, Mess. Abraham de Waroux, à tous ceux qui ces lettrez veront et oront font cognoistre veriteit. Sachent tuit cil qui sont et qui advenir sont que Liebiert de Lantin, fils Monsgr Bretons de Waroux et ses enffans, assavoir est ses 6 fils et ses deux filles, vinrent par devant nous là recognurent ilx qu'ilx avoient vendut alle maison des

malardes de Cornilhon deleis Liège dequant qu'ilx avoient eus en la ville de Lantins, assavoir est leur court et leur assiese là où ilx ens manoiēt, et une aultre court qui deleis siet, laquelle moēt de capitle S<sup>t</sup> Denixhe en Liège, et le brassine et l'assiese de Lantins, et les cens et les massuyers qu'ilx tenoient à Lantin, et le preal al Brouc, et les cens et les cappons et les corwées que ly maison de Cornilhon devant dite leur devoit, et le forestaige auquel ilx disoient qu'ilx avoient droit. Et dequant qu'ils y avoient sens rins sus à retenir et bin est affaictiet par les courts dont ly biens moevent, et se recognurent par devant nous qu'ilx avoient vendu alle maison de Cornilhon 18 soulx. et 6 d. et 1 m. de cens par an delle terre qui deskent de Waroux, sen sont 29 b. de terre et d'autres choses dont les lettrez le conte Ernult de Loos parollent en tels manière : (Suit la charte précédente).

Et s'y repromisent par devant nous Liebiert de Lantins devant dit et ses enfans, sour peine de cent mars, qu'ilx jamais ne feroient domaige ne ne mesprenderoient envers le maison de Cornilhon deseurnommée. Et que Libert, ne ses enfans, ne leurs hoirs ne pooient jamais manoir devens le ville de Lantin, ne de Juprelle, et sy ne puelent chestecier entre le tiège de Waroux qui vat à Alleur, ne entre le tiège de Juprelle qui vat à Tongres de Liège. Ne se ne puelent chestecier nova manoir la entre deux defours nulle ville. Et en toutes les aultres villes puelent ilx bin manoir. Et sil advenoit par aulcune adventurre qui advenir poroit qu'à Liebert de Lantins ne à ses enfans deseurnommés ne à leurs hoirs venist terre eskeante par proismes, ou en leurs donnast eu almoisne, ou prenissent en mariage, ou de nulle aultre adventure leurs venist, dont ilx fuissent adhérités par loy ne tenant ne prendant et ilx plaisist alle maison de Cornilhon deseurnommée quelle le volsist avoir le maison devant dite, le doit avoir pour le dit de deux proidhommes sens suspicion pour ce que ly terre vaulroit au lieu. Et sil advenoit que aulcunes de ces convenances deseurdites fuist mal wardée de Liebert ou de ses hoirs... le maison de Cornilhon le doit... des frères Liebert et... et cel le doivent faire amender... devens le moix. Et s'il ne le faisoient, ilx sont attains de la paine de cent mars d'argent Et se s'en poroit le maison dite de tout plaindre au S<sup>r</sup> de pays sens forfaire desquelx cent mars. Nous Henry par la Dieu grace veskes de Liège en ariens chincquante mars et ly engliese de Monss<sup>r</sup> S<sup>t</sup> Lambert vingt mars, et ly maison de Cornilhon devant dite trente mars pour ses domaiges et pour ses annuis quelle en aroit heu. Et pour ce que toutes ces choses deseurnommées soient ferme et estauble et permanante à tous jours mais, nous Henry, par le Dieu grace veske de Liège, à la requeste et par la vollenté des

parties deseurnommées, advons pendu notre seel a ces présentes lettrez en tesmongnaige de vériteit avec le seel delle englise Mons<sup>r</sup> St Lambert de Liège, et avec le seel Mons<sup>r</sup> Robert de Limont, et avec le seel Mons<sup>r</sup> Butoir de Jeneffe et avec le seel Mons<sup>r</sup> Willemme d'Awans et avec le seel Mons<sup>r</sup> Abraham de Varoux. Ce fut fait et ordinneit en lau delle incarnation nostre Sr Jhesu Crist mille deux cents et soissante, le jour des octaves de St Piere et de St Pol apostele.

*Ibidem*, t. III, fol. 66.

### VIII.

*Les enfans de Libert de Lantin cèdent à l'hôpital de Cornillon des biens situés à Lantin mouvant de l'église Saint-Pierre, de Liège.*

26 Juin 1260.

Nous Ernult de Rickessent chevalier et marischal Mons<sup>r</sup> levesque de Liège, faisons cognoistre veriteit à tous ceaux qui ces lettres veront Sachent tuit que nous fusmes présents en l'englise de St Piere de Liege là où ly doyen et ly capitle delle englise devant dite envoyarent Gielet Radou leur chanone à Lantin pour faire don et vesture aux enfans Liebert de Lantin delle hiretaige qu'il tenoit delle englise et que ly enfans Liebert de Lantin le polsissent affaitier devant Gilon et devant leur tenans tout en tel maniere quilx fuissent là presens à la maison des malardes de Cornilhon, sy que ly maison en poist joyr par jugement et par loy et dequant que ons en feroit devant Gilon et devant leur tenans tenoit ly capitle pour ferme et pour estable. Ce fut fait l'an delle Incarnation nostre Sr mille deux cens et LX, le samedi après le nativité St Jehan Baptiste. Et pour ce que ce soit ferme chouse et estable, nous Ernult advons à ces présentes lettrez notre seel pendut.

*Ibidem*, t. III, fol. 29.

### IX.

Mai 1260.

Antoine dit Moreal et Libert de Lantin, frères, reconnaissent qu'ils ne possèdent aucun droit d'avouerie sur les terres de Prémontré de Cornillon sises à Lantins, à Aaz, à Hermée, à Milmort. *Wilhelmus de Awans et Eustachius dictus le Frans Homs de*

*Hollengnoulle et Hubertus dictus Warne milites* promettent leur secours à l'abbé contre Antoine Moreal.

*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,*  
t. IX, p. 356. — Charte de Beaurepart.

X.

*Antoine de Bernalmont reconnaît les droits du couvent de Cornillon sur une rente vendue par sa mère.*

2 Janvier 1300.

A tous ceaux... Nous Liebert ly Pollen, Willemme de Waroux. chevaliers, Johan de Modalve frère jad. Mons<sup>r</sup> Renier de Viseit, chev<sup>r</sup> et Loweis de Waroux, escuier, salut... Sachies tuit que Anthoine de Bernalmont, fil Willemme Tatar Daleur (1), nostre cusin, establît pardevant nous, dist et recognut qu'asseis ly astoit fait depart les maïstres, les gouverneurs et le maison delle maladie de basse Cornillon deleis Liège deveroit de toutes calenges clain action et droit qu'il pavoit demandeir et avoir encontre eaux... de deux cappons et de douze deniers de cens... que la mere dudit Anthoine devoit avoir vendut à singneur Gielon le Proidhomme, citain de Liège... La où ces chouses furent faites furent frère Lambert de Lantin, Robert Dalleur et plussieurs autres... Ce fut fait l'an de grace mille deux cents nouante et næffs, lendemain delle circoncision notre Singneur.

*Cartulaire de Cornillon, t. III, fol. 29.*

(1) Cet Antoine de Bernalmont est évidemment un autre personnage que l'Antoine de Bernalmont cité par Hemricourt. Mais tout indique que c'est un parent, peut-être le petit-fils?

# CONDITIONS

DE

## L'INDUSTRIE DU TISSAGE

A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

---

### LES COCKERILL A LEUR DÉBUT

---

#### I.

Fécond en événements mémorables de premier ordre, le siècle à la disparition duquel nous avons assisté aura aussi été témoin de transformations profondes dans les conditions économiques et sociales des peuples avancés en civilisation. D'antiques traditions ont été rompues. Au travail à la main, à domicile, réduit à sa plus simple expression presque partout, a été substituée ce qu'on appelle la grande industrie, munie d'appareils de plus en plus puissants et d'une force de production phénoménale. Qu'elle est admirable, par exemple, cette machine géante, se mouvant au gré de la volonté d'un seul homme, imprimant l'impulsion à des centaines de métiers, à des milliers de broches qui tournent sur elles-mêmes pour transformer le fruit du cotonnier ou la laine de nos brebis, en vêtements destinés à la race humaine.

Et que faudrait-il dire de ces vaisseaux gigantesques qui franchissent les mers avec une vélocité étonnante, de ces majestueuses locomotives qui dévorent l'espace et

suppriment également les distances, de ces imposantes machines qui, ici, approfondissent le lit de nos rivières, là percent d'épaisses montagnes, ou épuisent les eaux de nos houillères à des profondeurs incroyables ?

Oui, on est en droit de le proclamer : l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle aura été avant tout l'histoire des conquêtes de l'industrie comme des sciences qui ont perfectionné l'outillage du monde.

Néanmoins, toutes les merveilles industrielles nous laissent dans un véritable état d'indifférence, tant nous sommes familiarisés avec elles. Pour nous en faire sortir, il importe de jeter de temps à autre un regard en arrière, de considérer le chemin parcouru et de nouer connaissance intime avec ceux qui ont contribué le plus à conduire les sciences mécaniques dans la voie du progrès. C'est pourquoi je pense faire chose agréable en fournissant quelques renseignements inédits sur les débuts d'hommes qui ont participé d'une manière marquante à l'introduction et au développement de la grande industrie en Belgique.

## II.

De nos jours, on a peine à se former une idée exacte de la condition ancienne du travail.

Au moyen âge, le travail était régi chez nous, comme partout au reste, par un système économique des plus restrictif. Celui-ci, à cette époque éloignée, avait sa raison d'être. Alors que l'industrie n'était point sortie de l'enfance, que les villes restaient closes, les communications rares, difficiles, dangereuses et coûteuses, l'exportation presque inconnue, il paraissait de toute nécessité, pour chaque agglomération d'artisans, de se réserver les acheteurs, dont le nombre se trouvait forcément limité et dont les besoins étaient restreints. Pour empêcher qu'une production exagérée n'avilît les prix de la marchandise et celui des salaires, on fixait les conditions pécuniaires et

autres, ou l'on s'opposait à l'importation, en temps ordinaire, des produits étrangers. Tel était le rôle principal des règlements des corporations professionnelles.

Ces mesures protectrices du travail local ne nuisaient, à cet âge lointain, ni au mouvement industriel ni à la masse des consommateurs. Au surplus, les chefs de la principauté avaient établi un contrepoids sérieux à la hausse exagérée des aliments ou autres produits, par ces foires franches périodiques, où des étrangers venaient exposer librement toutes espèces de marchandises au prix qui leur convenaient.

En la période médiévale de notre histoire, le régime corporatif offrait donc des avantages évidents, mais il présentait aussi des abus. Ces abus se révélèrent plus graves, plus frappants, plus nombreux durant les trois derniers siècles.

En imposant alors, pour l'obtention du titre de maître, l'exécution d'un « chef d'œuvre », la corporation avait sans doute en vue la perfection professionnelle; on tendait surtout à restreindre le nombre des patrons. C'était également pour réduire le plus possible le chiffre des compagnons d'un même métier que les statuts limitaient la liste des apprentis et des travailleurs; qu'ils posaient des obstacles presque infranchissables à l'introduction d'ouvriers du dehors. Le chef de l'Etat liégeois eut plusieurs fois à réagir contre ces dispositions prohibitives.

Monopoliser l'industrie entre le moins de mains qu'il se pouvait, telle était la tendance dominante. Dans des vues aussi préjudiciables à la liberté du travail comme du négoce, la durée de la journée avait été réglée de même que les prix de vente. Les règlements s'élaboraient dans un esprit étroit, tracassier, vexatoire.

La concurrence, source de l'émulation et du progrès, voilà d'une façon presque générale pour les anciens métiers, le grand ennemi qu'il fallait combattre sous toutes ses faces. Maintes innovations industrielles, maintes

inventions se produisirent certes, mais elles se faisaient extrêmement rares. La routine, le statu quo avaient de trop multiples défenseurs. A cet égard, loin d'être les gardiennes des intérêts généraux, du peuple en somme, les corporations leur nuisirent considérablement, dans les trois derniers siècles, je le répète.

### III.

Des réformes profondes se montraient indispensables au système corporatif, dans le sens de la liberté comme du développement de l'industrie et du trafic. Il y avait moyen d'y parvenir par une évolution pacifique. Les princes de Liège, il faut le reconnaître, en avaient constaté la nécessité et ils tendirent leurs efforts perspicaces vers ce but louable.

Au pays liégeois, l'autorité communale et l'autorité princière jouissaient chacune, dans sa sphère respective quant à l'organisation et à la surveillance des forces économiques, de pouvoirs diamétralement opposés en apparence, quoique ne préjudiciant en rien à l'expansion de ces forces économiques. Ils aidaient, au contraire, à les maintenir dans un équilibre parfait et leur imprimaient une impulsion incessante dans la voie ascensionnelle.

La réglementation des métiers rentrait dans le domaine administratif de la ville, sous la haute approbation du prince, cela va sans dire. De son côté, le chef de l'Etat comptait parmi ses prérogatives l'octroi des privilèges relatifs à la création de manufactures et à l'exploitation de procédés techniques nouveaux. Il exerçait ce droit souverain, suivant les circonstances, soit par son Conseil privé, son ministère, soit par sa Chambre des Finances. Au moyen de ces droits dont il disposait librement, le chef de l'Etat se trouvait à même de tolérer, de faciliter, en dehors ou à l'encontre des stipulations trop étroites des associations professionnelles, l'introduction d'une

nouveauté industrielle, la mise en œuvre de découvertes heureuses, d'innovations manufacturières, desquelles la généralité était appelée à bénéficier.

Le prince, aidé parfois — notons-le — par la Cité, dans sa compétence, moins étendue, attirait, favorisait d'autant mieux les entreprises des novateurs qu'il leur garantissait le monopole de la fabrication ou de la production pour un terme de 10, 20, voire 40 ans.

Cette intervention du pouvoir principal en faveur des inventeurs se manifesta dès le xvi<sup>e</sup> siècle, mais elle se multiplia singulièrement au xviii<sup>e</sup>, sous les formes les plus variées. Elle rencontra des auxiliaires attentifs dans les administrations des villes. Déjà l'an 1737, les chefs de la Cité accordaient des privilèges de ce genre à J.-B. de Lana de Vermillon, maître fabricant de tapisseries en grand (1). Des fabriques de coton et de siamoise, pour ne citer que les spécialités des tissus, purent s'installer chez nous en 1749, en 1751, en 1765 et en 1768. Un Français, Antoine Micheland, parvint même à ériger l'an 1760, sur Avroy, une manufacture de bas de laine, de coton, de fil, ainsi que de vestes et de culottes. Pendant quelques années il avait licitement mis en mouvement trois grands métiers. Il y ajouta un quatrième. Désirant acquérir des machines spécialement affectées au tissage de la soie de Lyon, il sollicita et obtint l'aide financière des Etats (-).

Fort de ces précédents, un nommé Thierry Duterne, établit à son tour, en notre ville, l'an 1770, une manufacture de siamoise et de toiles teintes. Pour encourager cette entreprise, le Conseil de la Cité lui octroya l'exemption des droits du poids sur ses meubles, effets et marchandises (3).

(1) Recès du Conseil de la Cité, reg. 1735-1738, fo 236 v<sup>o</sup> et 246 v<sup>o</sup>.

(2) ED. PONCELET, *Le bon Métier des Merciers*, Liège 1908, pp. 15-17.

(3) Recès du Conseil de la Cité, reg. 1768-1771, fo 145 v<sup>o</sup>.

IV.

Mais les autorités publiques liégeoises visaient à stimuler d'une manière plus étendue, l'industrialisme en grand qui s'annonçait de toutes parts. Déjà le 6 septembre 1751, les Trois Etats avaient été convoqués pour s'occuper des moyens de procurer aux manufactures indigènes une plus large liberté d'initiative et de les encourager <sup>(1)</sup>.

Tandis qu'un édit du 20 juin 1765, de Charles d'Oultremont, interdit sévèrement de transporter hors du pays, toute fabrique ou manufacture, l'autorité favorisait la confection de la draperie nationale par l'exemption de droits d'entrée et autres. La Cité avait pris pareille décision le 30 novembre 1764 <sup>(2)</sup>. Dix ans plus tard, le 21 février 1774, dans le même but de protéger la fabrication indigène la Ville de Liège exonéra des droits du poids et de la gabelle toutes les étoffes de laine étrangère qu'on y introduirait pour être teintes <sup>(3)</sup>.

De la sorte, au moment où se préparait l'explosion de la révolution de 1789, la draperie avait vu disparaître en notre pays les derniers impôts qui grevaient ses produits, mais il est juste de le consigner : l'esprit d'invention avait été trop longtemps comprimé. Aussi les progrès de la fabrication elle-même étaient-ils loin d'être sensibles dans l'ensemble.

V.

Au point de vue de cette industrie à laquelle je veux limiter ici mes recherches, les événements qui bouleversèrent la société au déclin du XVIII<sup>e</sup> siècle, non seulement arrêtaient brusquement tout perfectionnement, mais ame-

(1) Recès du Conseil de la Cité, reg. 1750-1752, f<sup>o</sup> 88 et 121 v<sup>o</sup>.

(2) Ibid., reg. 1761-1765, f<sup>o</sup> 245.

(3) Ibid., reg. 1774-1775, f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup> et 7 v<sup>o</sup>.

nèrent, pour quelque temps au moins, des effets désastreux. Cette branche du travail, sevrée de toute protection, de tout encouragement, livrée à elle-même, épuisée bientôt par des réquisitions exorbitantes, traquée de façons variées, dépourvue de tout moyen de crédit, perdit ses chefs les plus intelligents, lesquels avaient été forcés de quitter le pays en vue d'échapper à des dangers pressants pour leurs biens et leur propre existence.

Mieux vaut laisser exposer par un contemporain des faits, l'historien Detroz, la situation de la population drapière telle qu'elle se présentait en 1794 et en 1795 au pays de Verviers. C'est à cette région que je vais m'en tenir principalement :

« L'armée française, victorieuse des Autrichiens, approche de Verviers, raconte Detroz, et chacun fuit par crainte du gouvernement tyrannique des hommes de sang, qui, alors, étaient les dominateurs de la France. Presque tous les fabricants de drap émigrent non seulement avec leur or et leurs marchandises, mais encore avec leurs outils de fabrique. Un certain nombre de leurs ouvriers les imitent et fuient avec eux, et la manufacture tombe entièrement.

» Qui pourrait dépeindre les calamités dont la ville fut alors accablée ? Quelle fut la disette avec toutes sortes de fléaux qui régna bientôt dans cette ville infortunée ? Le simple ouvrier fut, en très peu de temps, réduit à la mendicité, et la cherté des comestibles, priva peu après, de toutes ressources, le peu de personnes au dessus de cette classe qui y étaient restées. Un pain de seigle, mêlé d'autres ingrédients, du poids de sept livres, se vendait quarante-huit sous de Liège (près de 3 frs.) à un peuple accoutumé à ne manger que du pain de froment à bas prix. Ce pain était affreux ; mais heureux celui qui pouvait en avoir ; tous les autres comestibles étaient à proportion, et avec tout cela, le numéraire manquait ; de sorte qu'un pain de sept livres, de mauvais seigle, coûtait une couronne

(5 fr.) à ceux qui manquaient de numéraire. La disette devint telle qu'on ramassait sur les fumiers les tronçons de choux et autres choses pareilles pour s'en nourrir. On se battit pour des morceaux de charogne. Une mortalité affreuse accompagna bientôt cette horrible misère et en moins de trois mois, trois mille personnes (d'autres disent quatre mille) périrent de maladie et d'inanition »<sup>(1)</sup>.

Avant Detroz, les fabricants eux-mêmes avaient envoyé au ministre de l'intérieur, un résumé succinct, mais non moins frappant de l'état misérable de la population drapière de la région verviétoise à l'époque précitée :

« Jadis », écrivaient-ils, « avant la guerre, on comptait, dans la province de Limbourg » (il s'agit ici du duché de Limbourg et non de la province actuelle de Limbourg qui, elle, relevait autrefois du comté de Loos), « on comptait quatre-vingt seize mille habitants, dont, d'après le calcul le plus exact, à peu près la moitié, y compris ceux de notre canton (d'Eupen), travaillait à la fabrique (de drap) <sup>(2)</sup> ; mais depuis et surtout pendant la première année après l'entrée des républicains, un quart d'ouvriers est mort et péri de misère ou émigrés en pays étrangers, de sorte qu'ils sont aujourd'hui absolument rares et ne suffisent guère à l'ouvrage <sup>(3)</sup> ».

C'est le 28 juillet 1794 que, pour la deuxième fois, l'armée

(1) *Histoire du marquisat de Franchimont*, t. II, p. 74-75.

(2) La *Patria Belgica* de Van Bommel, ne s'éloigne guère de ces données : « Au moment de la réunion à la France, dit-elle, il y avait dans la contrée qui s'étendait de Verviers à Eupen, 30.000 ouvriers répartis entre 25 villages et 580 hameaux. Ces ouvriers habitaient en général la campagne ; ils recevaient la laine pour transformer cette matière en fil, ou le fil pour tisser l'étoffe ; ils travaillaient à façon, au milieu de leurs familles qui les aidaient dans ce travail ». (t. II, p. 216.)

(3) Lettre du 14 vendémiaire an VI, des marchands fabricants en draps d'Eupen au ministre de l'intérieur. (Archives de l'Administration centrale : Fonds Commerce et Industrie, liasse DR.)

républicaine avait pénétré en triomphatrice au pays de Liège. Le 13 novembre, un de ses officiers de l'intendance, Mouret, agent en chef des effets militaires, s'effrayait de la position lamentable où était réduite Verviers sur laquelle il avait compté pour obtenir des fournitures militaires : « Il est difficile », écrivait-il, « de se peindre la situation malheureuse où se trouve le peuple de cette commune composée de 13,000 habitants, la plus grande partie sans ouvrages et sans pain (1) ».

Pendant, en présence des résultats constatés, le représentant du peuple Frécine s'était empressé, dès le 2 octobre, de prendre un arrêté ainsi conçu :

1° Les manufacturiers et fabricants de draps des pays de Liège, Limbourg et pays environnants, et notamment ceux de Verviers, Ensival, Francomont, Eupen sont requis de continuer leurs fabrications avec activité sous peine d'être considérés comme ennemis de la République.

2° Les laines, huiles, ingrédients de teinture et autres matières nécessaires aux dites manufactures sont mises en réquisition dans les pays de Liège, Limbourg, Luxembourg et dans la partie du Brabant où les dits fabricants avaient coutume de s'approvisionner, et elles leurs seront livrées comme par le passé, par les propriétaires aux possesseurs. Ceux qui les distrairaient ou refuseraient de les vendre au prix d'usage dans le pays et payables en assignats seront dénoncés et traduits au tribunal révolutionnaire.

3° Les ouvriers des dites manufactures sont tenus de continuer

( ) Lettre du 23 brumaire an III, au citoyen Vaillant, commissaire ordonnateur en chef.

Nicolas Bassenge écrivait de son côté le 15 thermidor an V, (23 juillet 1797) au ministre des finances : « Certes, Citoyen ministre, l'épuisement de ce pays n'est pas imaginaire. Il faut observer encore que les fortunes y furent de tout temps excessivement bornées, qu'il n'existe, pour ainsi dire, que par les fabriques et l'industrie. La misère que leur anéantissement total pendant une année avait amenée fut telle que Liège a perdu près de 20 mille âmes de sa population et Verviers, place si importante par la draperie, près de 5 mille » (Correspondance de Nicolas Bassenge, n° 376.)

leurs travaux et il leur sera accordé un salaire suffisant pour leur subsistance.

4<sup>o</sup> Tous les draps fabriqués dans les dites manufactures et propres à l'habillement des troupes de la République seront incessamment versées dans les magasins de l'agence de commerce.

5<sup>o</sup> Il sera déterminé par le citoyen Cochelet, commissaire-adjoint à l'agence de commerce, la quantité de pièces de drap propres à l'habillement des troupes qui seront fournies par chacun mois, par chaque manufacturier, sous peine d'une amende égale à la valeur des draps non fournis.

6<sup>o</sup> Il sera payé aux dits manufacturiers un acompte de la somme de 50.000 livres, lequel sera réparti d'après la proportion de la quantité et de la valeur des draps qu'ils auront fournis sur le visa du citoyen Cochelet, ordonnancé par nous.

7<sup>o</sup> Les communes où sont situées les manufactures de draps seront suffisamment approvisionnées de bleds par les administrations du pays, de manière à ce qu'il puisse être fourni à chaque ouvrier une livre et demie de pain par jour.

Le présent arrêté sera notifié à l'Administration centrale séante à Spa et le commissaire-adjoint à l'agence de commerce demeure spécialement chargé de son exécution.

FRÉCINE.

## VI.

La prospérité de l'industrie drapière était, on l'a compris, le cadet des soucis de l'administration française. Tout ce qu'elle désirait, c'était de voir la fabrication reprendre suffisamment pour procurer à l'armée républicaine la quantité d'étoffes dont elle avait grand besoin. C'est dans ce but uniquement qu'elle obligeait les administrations communales à lever les scellés apposés sur les biens des fabricants émigrés, qu'elle autorisait ceux-ci, qu'elle les engageait même à rentrer dans leurs foyers. Mais la plupart des municipalités faisaient la sourde oreille, celle de Verviers particulièrement, parce qu'elles savaient que leurs administrés ne seraient point payés de leurs fournitures, ou, ce qui revient au même, qu'ils ne seraient payés que sur le papier ou en papier, en assi-

gnats. Elles savaient aussi que les ouvriers ne recevraient pas le modeste salaire promis « pour leur propre subsistance », « une livre et demie de pain » tel quel en tout <sup>(1)</sup>.

Quelques familles de fabricants finirent pourtant par se hasarder à rentrer, en 1795 : les familles Meunier, Simonis, Biolley et Hauzeur entre autres. Loin d'être stimulés, comme l'autorité l'avait promis, les manufacturiers se virent l'objet de tracasseries diverses dans leur industrie, notamment de contributions telles que l'administration elle-même dut finir par en remettre forcément une partie.

## VII

Cependant, en face du grand débouché que la réunion à la France offrait à la fabrication indigène, celle-ci reprit bientôt courage et elle ne tarda guère à voir les commandes affluer.

(1) Qu'on lise plutôt cette lettre adressée par les préposés des membres composant l'Agence établie près les armées du Nord et de Sambre et Meuse, par le Comité de Salut public, à l'Administration d'arrondissement de Spa, *le 8 brumaire an III* (29 octobre 1794) :

« Nous sommes étrangement surpris des entraves que la municipalité de Verviers apporte dans l'exécution des arrêtés du représentant du peuple, Frécine, dont notre collègue Andryane est chargé. Il est instant cependant que ces entraves cessent. Les laines propres à la confection des draps et les draps des émigrés se gâtent, et le moindre retard apporté dans leur confection, nous compromettrait ainsi que vous.

Nous vous invitons donc d'enjoindre à cette municipalité qui, jusqu'ici s'est refusée d'obtempérer aux différentes demandes et requisitions du citoyen Andryane, malgré toute l'activité et le zèle qu'il apporte dans ses opérations, de lever tous les scellés apposés chez les émigrés, afin de faire continuer leur fabrique.

« Nous allons de notre côté écrire à cette municipalité pour nous plaindre de son insouciance, ou de sa négligence, en lui rappelant qu'elle est responsable de toute espèce de retard.

Salut et fraternité ».

Malheureusement, en 1798 encore, les diverses opérations du tissage, le foulage excepté, continuaient de s'accomplir à la main et souvent en chambre par des ouvriers dispersés à la campagne.

Pour essayer de suffire aux nombreuses demandes de marchandises, les fabricants, pris d'émulation, s'efforçaient de découvrir des procédés manufacturiers plus expéditifs que les anciens métiers. Plusieurs y réussirent par l'introduction de mécaniques.

Ainsi a-t-on pu affirmer que la révolution industrielle en Belgique comme en Angleterre a commencé par les industries textiles (1).

La transformation de l'industrie sidérurgique, l'avènement de la grande industrie, ont été une conséquence directe de l'introduction de la mécanique dans les opérations du tissage

### VIII.

A quelle année remonte exactement le principe de cette métamorphose sur le continent ? Certains ont voulu attribuer le mérite de l'innovation à un Anglais du nom de Douglas qui, installé à Paris, y obtint un brevet d'invention l'an 1802. Lui-même parvint en 1808 à faire reconnaître, par voie judiciaire, ce droit d'antériorité et n'hésita pas, en conséquence, à tenter de faire mettre saisie arrêt chez plusieurs fabricants de Verviers, munis de nouveaux métiers mécaniques. Mais ses prétentions soulevèrent de justes et générales protestations dans l'agglomération verviétoise.

Les fabricants, les chambres de commerce de Verviers et d'Eupen établirent par des dates et par des faits pro-

(1) E. MAHAIM, *Les débuts de l'établissement John Cockerill à Seraing*. — Sonderabdruck aus *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte* ; Stuttgart, 1905.

bants, que ces fabricants n'avaient jamais eu de rapports avec Douglas, ni vu ses mécaniques; qu'ils en possédaient longtemps avant qu'il levât son brevet <sup>(1)</sup>. L'exposé de la

(1) Douglas avait cependant tenté d'établir un atelier à Liège, mais en 1805. A sa demande, M. Regnault de St-Jean d'Angely, conseiller d'État et membre de l'Institut, s'adressa, le 22 nivôse an XIII (14 janvier 1805), au préfet de l'Ourthe, pour savoir s'il n'existait pas à Liège un local dont on pourrait solliciter la concession gratuite au Gouvernement en vue d'y établir une fabrique de machines de l'invention de Douglas. Le préfet Desmousseaux proposa pour cette destination l'ancien couvent des Ursulines (Hors-Château); mais il ne fut pas donné suite à la proposition (Archives de la Préfecture, liasse Commerce et industrie : DR).

Je noterai ici qu'une demande du même genre de celle de Douglas avait été formulée en *brumaire an VI* (novembre 1797) par Gauthier, capitaine d'artillerie à propos d'une « mécanique ingénieuse et extrêmement diversifiée » qu'il avait rendue propre, écrivait-il, à filer le coton et la laine dans la dernière perfection ». Il ajoutait : « La grande quantité de matière qu'elle doit travailler, la diversité des mécaniques causée par la multiplicité des préparations nécessaires au coton et à la laine exige un vaste emplacement ». C'est pourquoi il réclamait « la cession en toute propriété du couvent des Célestines en Isle situé en cette commune moyennant le prix de l'estimation qui en a été faite à 31.000 livres ».

L'Administration centrale du département de l'Ourthe délégua Villette, physicien, et Thomassin, professeur de mathématiques à l'école centrale, pour aller se rendre compte chez ce capitaine qui demeurait quai d'Avroy, des qualités de son invention. Le rapport qui en fut adressé à l'Administration conclut que cette machine était « très ingénieusement inventée », qu'elle pouvait « contribuer infiniment à porter les manufactures du département à un point de perfection qu'elles n'ont pas encore atteint, en économisant le temps et la main d'œuvre. »

Le ministre de l'intérieur, informé de la demande, se fit aussi rendre compte de l'objet de l'invention. Il résulta de cet examen ministériel « que les moyens employés par le pétitionnaire ressemblent, dit le ministre, assez à ceux qui sont déjà en usage pour la filature mécanique du coton et de la laine; que la machine dont il se sert a quelqu'avantage sur les filatures ordinaires et que son auteur

chambre de commerce de Verviers à l'appui de la priorité revendiquée par nos manufacturiers est un document des plus intéressants. Il nous édifie pleinement en même temps sur les progrès déjà marqués de la mécanique drapière à cette époque dans nos régions. Voici le texte de cette pièce inédite qui était adressée au préfet du département de l'Ourthe :

« Monsieur le Préfet,

» La Chambre ayant eu, par les sieurs Ternaux, frères, propriétaire d'une manufacture en draps, sise à Ensival, communication d'un jugement rendu le 18 juin dernier par le tribunal de paix du 12<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Paris qui condamne les dits Ternaux à la saisie de leurs mécaniques à carder et à filer la laine, et à une amende au profit du s<sup>r</sup> James Douglas demandeur breveté, pour la construction des mécaniques à carder et à filer la laine, elle a été saisie d'effroi sur les conséquences nécessaires d'un tel jugement, s'il était confirmé par les tribunaux supérieurs.

» Le département de l'Ourte réclamerait peut-être à juste titre la priorité sur l'introduction en France des mécaniques à carder et à filer la laine.

» En 1798, le s<sup>r</sup> Paul Von den Bruck, fabricant en draps, à Hodi-mont, s'est occupé de la construction des mécaniques à carder et à filer la laine, d'après des procédés conformes à ceux dont on a vu depuis le s<sup>r</sup> Douglas user. Ses essais ont été longtemps imparfaits ; il a été amélioré ; il a aujourd'hui un atelier conséquent ; il y construit des mécaniques pour ses confrères à leur satisfaction.

» Déjà et avant cet instant, les maisons Simonis et Biolley, de Verviers, s'occupaient de naturaliser en France ce genre d'industrie dont l'Angleterre avait la possession exclusive. L'unique moyen d'y

a surmonté ingénieusement une partie des difficultés particulières qui se rencontrent dans la filature de la laine, qu'on lui doit à cet égard des observations intéressantes, mais qu'il s'en faut qu'il ait complètement résolu le problème... Je n'ai pu trouver dans sa demande, de motifs suffisants pour proposer en sa faveur une dérogation formelle aux lois rendues sur la vente des domaines nationaux ». (Lettre du 25 nivôse an VI, aux Archives de l'Administration centrale, liasse Inventions et découvertes )

parvenir était d'attirer en France un artiste connu. Cela exigeait de grandes préventions en Angleterre et de grands sacrifices d'argent en faveur de l'artiste. Ayant traité avec le sieur Cockerill, ils obtinrent en 1799, de S. A. le prince de Benevent, alors ministre des relations extérieures, des passe-ports pour cet artiste et sa famille.

» Les premiers essais correspondirent à ce qu'on s'était promis. M. Pellet, couseiller d'État, alors à Verviers, en a juge favorablement. Il a fallu faire pendant longtemps des sacrifices. Le s<sup>r</sup> Cockerill manquait de collaborateurs suffisants et aussi de beaucoup d'accessoires qu'on n'a pu se procurer que par la plus grande opiniâtreté, soutenue de dépenses proportionnées. Les maisons susdites se sont prêtées à tout. Le département leur est redevable de succès obtenus en ce genre.

» Le s<sup>r</sup> Cockerill (William) a appelé en France le s<sup>r</sup> Hodson devenu depuis son gendre. Ces artistes réunis ont construit un nombre considérable des mécaniques qui sont en activité ; ils continuent leurs travaux avec une émulation et des succès distingués.

» Dès 1799, peu après l'arrivée du s<sup>r</sup> Cockerill, plusieurs fabricants de Verviers et de Hodimont se sont réunis au s<sup>r</sup> Lejoncke, mécanicien à Verviers pour qu'il leur fit des mécaniques à carder et à filer la laine suivant les procédés Cockerill. Lejoncke en a fait grand nombre. Il travaille avec succès tant en ce genre que pour les mécaniques à tondre.

» Ces faits antérieurs au brevet d'invention obtenu en 1802 par Douglas sont de notoriété publique. Le s<sup>r</sup> Douglas n'a été ni inventeur ni importateur : il a surpris un brevet.

» Ses premiers essais n'ont pas réussi même à Verviers.

» Les fabriques du département de l'Ourte possèdent un grand nombre de mécaniques de tous genres. Partout on y ressent les heureux effets de la concurrence. On doit en espérer beaucoup si elle n'est pas détruite. Si le s<sup>r</sup> Douglas réussissait dans ses prétentions ; si, ayant le privilège exclusif de construire des mécaniques à carder et à filer la laine, il pouvait saisir celles qui existent dans le département de l'Ourte, la fabrication, parvenue à un haut degré de splendeur, serait paralysée par le premier acte d'autorité. La classe ouvrière serait réduite à la plus affreuse misère. Les artistes mécaniques, qui sont intéressants, par leur nombre et par leurs talents, ne voulant point être tributaires de Douglas, transportèrent leur industrie chez nos voisins qui ont été et seront toujours aussi jaloux de notre prospérité qu'ils seront empressés à profiter de nos malheurs. Ils verront passer chez eux nos meilleurs ouvriers et le

département qui doit à sa réunion à la France la prospérité dont il jouit retombera dans son ancien état de langueur.

» Pierre GODIN. W. SIMONIS, P. DAVID,  
Fr. de Sales BIOLLEY.»

## IX.

Parmi les producteurs de mécaniques de l'industrie drapière, le principal était la famille Cockerill. Elle les dominait tous d'une façon incontestée et finit par les éclipser entièrement. On n'est point fixé sur l'ensemble des faits qui présidèrent à l'apparition de cette famille anglaise au pays de Liège. Il est indéniable qu'elle fut tout d'abord au service des établissements Simonis et Biolley. Le regretté Jean-Simon Renier, de Verviers, disait avoir reçu à ce sujet des données authentiques d'un M. Mali, chef de bureau de la maison Simonis, lequel Mali aurait non seulement été témoin oculaire des incidents, mais y aurait joué un rôle capital. Renier narrait ainsi ces incidents <sup>(1)</sup> :

« Un jeune mécanicien irlandais du nom de William Cockerill <sup>(2)</sup> se rendit en Suède afin d'y construire des assortiments pour la filature de la laine. Il n'y trouva pas de protection et se rendit à Hambourg sans emploi. C'était en 1797. Feu M. Mali, chef de bureau de la maison Simonis et pour lors chargé des achats des laines, se rendit en la

<sup>(1)</sup> *Histoire de l'industrie drapière au pays de Liège dans Mémoires de la Société libre d'Emulation de Liège*, 2<sup>e</sup> série, t. VI ; page 79 du tiré à part.

<sup>(2)</sup> En sa demande de naturalisation française, William Cockerill se déclare originaire de *Lubec* (?), tandis que l'acte de décès dressé à Aix-la-Chapelle en 1832, le dit né à *Hastingden* (sic) en Angleterre. L'original d'un passe-port signé par lui le 23 *germinal an XI* (13 avril 1803, qui repose aux Archives de la Préfecture (liasse 561<sub>1</sub>), porte la mention générale « né en Angleterre », tandis qu'une autre pièce officielle du même fonds et de la même année, affirme que William est né du côté de Dublin. »

dite ville à cet effet, y fit la rencontre de l'exilé volontaire, en apprécia la valeur et, comprenant l'esprit progressiste de son chef verviétois, négocia la venue en Belgique du mécanicien trouvé. Mais toute une année se passa à l'attendre et l'on cessait de s'en occuper quand le négociateur, ayant dû se rendre de nouveau dans la ville libre l'hiver suivant, s'arrêta pour admirer les voltiges d'un groupe de patineurs d'entre lesquels il reconnut son prometteur de bons jours. Il s'approche, s'informe de la cause du retard et apprend que l'absence de numéraire l'avait empêché d'accomplir le projet. Les frais du voyage furent compensés immédiatement et le novateur vint, entouré d'une très jeune et charmante famille, dont étaient John et William que la célébrité attendait. Tous furent casés à la fabrique Simonis dite au Chat, dans le local d'une très ancienne fonderie existant encore telle quelle, et qui fut possédée au xviii<sup>e</sup> siècle, successivement par les familles Dauchap, Biolley et aujourd'hui Simonis. »

## X

Le père Cockerill donna bientôt des preuves de son savoir professionnel. Il conclut un marché avec les maisons Simonis et Biolley en vue de les munir de machines à carder et à filer la laine. La fourniture se fit avec lenteur, parce que, a-t-on dit, les Cockerill père et fils, construisaient ces machines seuls ou à peu près seuls, de crainte de copistes. En tout cas, William Cockerill manquait de personnel constructeur. En 1802, il sollicita les services d'un jeune mécanicien qui était installé à Londres, James Hodson, lequel cédant aux grâces de la fille de Cockerill, Nancy, la prit ultérieurement pour femme. Hodson se fixa aussi à Verviers où il confectionna également des machines à tisser, qu'on sollicitait de toutes parts.

## XI.

Cependant, si la perspective de son union avec la fille de Cockerill paraissait préparer à Hodson un ciel serein, la condition politique extérieure amoncelait des nuages réels, menaçants pour le jeune Anglais et la famille à laquelle il allait s'allier. La guerre ayant été déclarée de nouveau en 1803, à l'Angleterre, par la France, un arrêté du Gouvernement central en date du 2 *prairial an XI* (22 mai 1803), mis à exécution par le préfet de l'Ourthe quatre jours plus tard, ordonnait aux Anglais, de l'âge de 18 à 60 ans, qui se trouvaient sur le territoire de la république française de se rendre endéans les vingt-quatre heures chez le commandant de la place dans les villes où il y en avait, et auprès de l'officier de gendarmerie dans les autres communes, à l'effet de s'y constituer prisonniers de guerre. Deux membres de la famille Cockerill, Hodson et deux autres particuliers étaient les seuls Anglais fixés dans le département de l'Ourthe, susceptibles d'être frappés par ce décret. La municipalité de Verviers eut à signifier cette décision aux intéressés et elle le fit dès le 7 *prairial* (27 mai). Le maire-adjoint et le secrétaire s'étant rendus chez William Cockerill n'y trouvèrent que le fils du même prénom :

« Il nous a observé », porte le procès verbal de cette visite, « qu'il était pour le moment seul de sa famille à Verviers, que son père William Cockerill, né du côté de Dublin, âgé de 45 ans, mécanicien de profession, est domicilié en cette commune de Verviers depuis l'an VIII, et qu'il se trouve présentement à Dunkerke pour affaires <sup>(1)</sup>. »

(1) De fait, le 23 *germinal an XI* (13 avril 1803), la mairie de Liège avait délivré un passeport en règle à William Cockerill qui, accompagné de son fils, déclarait devoir « aller à Dusseldorf et dans la République batave pour affaires ». Ce document lui prête une taille d'un mètre 636 millimètres, des cheveux blonds, des sourcils

Il nous a ensuite déclaré, ajoutent les rédacteurs du procès-verbal, que la famille de son père est composée de quatre enfants savoir :

» de lui William Cokerill, de l'âge de 19 à 20 ans, mécanicien d'état, né à Manchester, en Angleterre, domicilié en cette commune depuis environ 18 mois.

» Jean (John) Cokerill, sans profession, âgé de onze ans, né à Manchester, domicilié en cette ville (de Verviers) depuis l'an VIII (4).

» Jacques (James) Cockerill, aussi sans profession âgé de 14 ans, né dans l'endroit ci-dessus, et domicilié à Verviers comme les précédents.

» Nancy Cokerill, sans profession, de l'âge de 17 ans, née à Manchester et domiciliée depuis l'an VIII, en cette ville.

» Il nous a dit, en outre, que le nommé Jacques Hodson, mécanicien né à Nottingham, âgé de 30 ans, domicilié en cette ville depuis un an, fait partie de la famille comme associé et travaillant avec son père (2).

pareils, des yeux gris, le front assez haut, le nez gros, une bouche moyenne, un menton rond, un visage plein et vermeil.

(1) Le professeur Mahaim, *op. cit.*, avance donc erronément que John Cockerill est venu rejoindre son père à Verviers en 1802. Ed. Morren, dans la *Biographie nationale*, écrit que John Cockerill est né à Haslingden, dans le Lancashire, le 30 avril 1790. Une lettre du 16 octobre 1884, signée de M. Sadoine, directeur général de la Société Cockerill, affirme que « la date exacte de la naissance de John Cockerill est le 3 août 1790 » ; Mahaim déclare que le registre aux baptêmes de Haslingden, porte seulement cette mention à la date du 12 avril 1789 : « John, son of William and Betty Cockrrel ».

(2) La mairie de Verviers avait accordé le 23 *florial an XI* (13 mai 1803), un passe-port à Jacques Hodson. Celui-ci y est dit « ouvrier (mécanicien), né à *Nahtingem* (sic) en Angleterre, âgé de 30 ans ». On lui prête « une taille d'un mètre 801 millimètres, des cheveux et sourcils châains, des yeux gris, un nez gros, une petite bouche. un menton rond, un front haut, un visage ovale plein, un teint blanc » Ce passeport permettait au possesseur de se rendre « à Dunkerke et autres endroits de la République pour affaires. »

» Le dit citoyen William Cokerill fils nous a finalement déclaré que toute la famille ci-dessus se trouve à Dunkerque, qu'au moins tous les individus qui la composent sont partis depuis peu dans l'intention de s'y rendre pour y voir son père, qu'il nous a dit être malade et qu'il n pourrait préciser le moment de leur retour ».

Au résumé, en la commune de Verviers, seul William Cokerill fils pouvait être atteint par les mesures vexatoires résultant de la guerre franco anglaise. Il reçut l'ordre de se mettre dans les 24 heures à la disposition de l'officier de gendarmerie de Malmedy ou du moins d'obtenir un certificat de présentation.

## XII.

Le préfet de l'Ourthe, pourtant, s'empressa le 11 prairial (31 mai) de représenter au gouvernement que William Cokerill, ses quatre enfants et un associé « tous occupés dans la fabrique de draps des frères Simonis à Verviers », devaient être exceptés des décisions rigoureuses prises contre les autres Anglais. A quoi le ministre de la justice répliqua <sup>(1)</sup>, que c'était à lui, préfet, à statuer sur cette exception, « si », ajoutait le ministre, « Cokerill, sa famille et son associé sont réclamés et cautionnés par les frères Simonis ».

Mais les affaires allaient se brouiller singulièrement. Loin de se croire lié envers les Simonis et les Biolley, William Cokerill fils avait contracté depuis quelque temps déjà des livraisons de mécaniques à tisser, avec plusieurs fabricants de draps, J.-N. David, G. Godar, Leloup et Meunier notamment.

Le fils Cokerill commençait l'exécution de ces commandes quand le commandant de la brigade des gen-

(1) Lettre du 27 prairial an XI (Archives de la préfecture, liasse 561/1).

darmes de Verviers lui intima l'ordre de se constituer prisonnier. Sur invitation des fabricants susdits, le maire de Verviers exigea du chef de la gendarmerie de n'inquiéter aucunement la personne de Cockerill, jusqu'à décision supérieure; ce dernier n'en fut pas moins retenu à Malmedy.

En cette occurrence, le préfet du département lança un nouvel arrêté le 8 messidor an XI (27 juin 1803) en faveur de la liberté des Cockerill, où il attestait que cette famille se trouvait dans les cas d'exceptions énoncés d'abord par l'art. 1<sup>er</sup> du décret gouvernemental, puisque maints fabricants verviétois « les ont réclamés et en répondent », ensuite par l'art 3, car « les dits Cockerill et leur associé ont depuis la paix et avant la déclaration de guerre, manifesté l'intention de devenir citoyens français ». Il invitait, en conséquence, l'autorité militaire à donner éventuellement l'ordre d'élargissement.

MM. Simonis, Biolley et Lom, les propriétaires de filatures, informés par le préfet de la décision qu'il venait de prendre au profit des Cockerill se plaignirent auprès de lui : « Il n'est pas probable, écrivaient-ils, que malgré vos ordres, ils réclament de nous un certificat d'acquit de leurs engagements puisqu'ils ont osé les enfreindre avec impudence ». Aussi ces fabricants concluaient-ils en manifestant la volonté de faire valoir leurs droits judiciairement, reprochant aux Cockerill d'avoir monté leurs nouveaux ateliers « sous le nom du fils, âgé de vingt ans et sans que Hodson ait l'air d'y travailler que comme un simple *garçon ouvrier* » (1).

La riposte des Cockerill ne se fit pas attendre. Elle émanait naturellement de William, fils :

« N'ayant jamais contracté aucun engagement avec MM. Simonis frères et Biolley, je suis surpris qu'on

(1) Lettre du 26 messidor an XI.

m'accuse aujourd'hui de les avoir violés. Les seuls engagements que j'ai contractés sont en faveur de MM. Leloup et Meunier, Godar et Jean Nicolas David et je les remplirai avec exactitude ».

Hodson éleva des protestations dans le même sens, ajoutant qu'il prouverait aussi devant les tribunaux la vérité de ses assertions.

### XIII.

Pour compliquer les affaires, le ministre de la justice, dans une dépêche du 7 *fructidor* (25 août) fit connaître au préfet que le ministre de la guerre, auquel avait été communiqué l'arrêté préfectoral concernant les Cockerill et Hodson, affirmait ne pouvoir l'approuver parce que, à ses yeux, l'arrêté renfermait deux dispositions absolument contradictoires. Il jugeait que « MM. Cockerill et Hodson ne pouvant être déclarés à la fois prisonniers de guerre et dégagés de leur parole », de nouvelles explications étaient nécessaires de la part du préfet. Le préfet se tira de ce mauvais pas comme il put et, au fond, les Cockerill ne pâtirent pas trop de ce fouillis d'embaras. Tandis que l'atelier d'Hodson resté à Verviers prenait de plus grands développements, le père Cockerill et ses fils venaient installer en 1807 un nouvel établissement de constructions de mécaniques, à Liège même, entre la rue de l'Etuve et la future rue de la Régence, vers l'emplacement des magasins Wisser.

Néanmoins, le va et vient continu des membres de la famille Cockerill et leurs agissements ne laissèrent pas de temps à autre de les faire tenir en une certaine suspicion dans les hautes régions du pouvoir. Le 31 décembre 1808 et le 11 janvier suivant, le Conseiller d'Etat, chargé du 1<sup>er</sup> arrondissement de la police générale, réclamait du préfet des renseignements sur les voyages de William

Cockerill, et le pria de soumettre ce dernier à une surveillance particulière.

Le chef du département établit la surveillance demandée, mais il ne tarissait pas d'éloges sur l'ingénieur industriel anglais. Sa réponse au chef de la police générale, est datée du 16 janvier 1809 :

Liège, le 16 janvier 1809

« *Le Préfet, etc.*

» *A Monsieur le Conseiller d'Etat, chargé du 1<sup>er</sup> arrondissement de la police générale.*

» Monsieur le Conseiller d'Etat,

» Je m'empresse de répondre aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement au sr William Cockerill, mécanicien anglais.

» A la réception de celle du 31 décembre dernier, j'ai chargé le maire de Liège d'assujétir ce particulier à la surveillance d'usage.

» Et pour être à portée de satisfaire à la seconde, datée du 11 de ce mois, j'ai pris des informations pour savoir s'il était de retour. Son fils, qui dirige en son absence un de ses établissements à Liège, vient de me prévenir qu'il est en ce moment à Rheims, où il pose des mécaniques et que de là il doit, avant son retour à Liège, s'arrêter à Sedan, pour en monter encore dans la fabrique du sr Poupard de Heuflize.

» Je dois à cette occasion vous faire connaître que le sr William Cockerill résidant, depuis plusieurs années à Verviers, y rend des services essentiels aux importantes manufactures de draps de cette ville, de celles d'Eupen et autres situées dans les communes environnantes, où il a établi un grand nombre de mécaniques à l'instar des Anglais, longtemps avant que celles dont le sr Douglas se dit l'inventeur, fussent connues.

» J'ajouterai que la conduite de cet artiste a constamment été régulière et qu'il ne m'est parvenu que des renseignements favorables sur son compte. Enfin, le sr William est un de ces étrangers qui, loin de donner la moindre inquiétude à la police, a des droits à la bienveillance du Gouvernement pour les services qu'il ne cesse de rendre à l'industrie du département. Il a d'ailleurs demandé des lettres de naturalisation en France.

» Je vous prie de mettre ces renseignements sous les yeux de S. Excellence le Sénateur Ministre.

» J'ai l'honneur etc.

MICOU D'UMONS.

» P. S. (de la main du préfet). Le sr Cockerill et son gendre gagnent beaucoup depuis plusieurs années. Ils ont établi un grand nombre de mécaniques à filer et à carder la laine; ils font payer 12 000 frs chaque appareil et feront une grande fortune qu'ils méritent par leur conduite et leur industrie ». (1)

#### XIV.

D'autres mésaventures n'en attendaient pas moins William Cockerill. Le 2 janvier, le préfet de l'Ourthe lui avait délivré un passe-port pour Hambourg où l'appelaient des affaires personnelles. Arrivé à Neuss, William fut arrêté par la gendarmerie, conduit à la mairie où l'on s'empara du passe-port pour l'étranger dont il était porteur, puis on lui enjoignit de rétrograder sur Liège et d'y être rendu sous quatre jours.

Cockerill s'en plaignit au préfet de l'Ourthe. Il avait été détenu pendant quatre jours et on ne l'avait mis à même de retourner à Liège que sur le témoignage favorable de personnes qu'il avait dû faire venir de Dusseldorf.

Le préfet Micoud d'Umons ne put qu'en écrire à son collègue du département de la Ruhr à Aix-la-Chapelle lui demandant de se faire rendre compte du véritable motif des désagréments qu'on avait fait essuyer à Cockerill.

#### XV.

Ces incidents avaient-ils appelé l'attention du gouvernement central sur les travaux de cette famille d'intelligents mécaniciens ? Toujours est-il que le 22 avril de cette

(1) Archives de la Préfecture : liasse 18/1.

année 1809, le ministre de l'intérieur interrogeait le préfet de l'Ourthe à ce sujet.

« On m'assure, Monsieur », écrivait le ministre, « que le sieur Cockerill, anglais d'origine, établi à Verviers construit des machines propres à la filature de la laine et à la fabrication des draps. Dans le cas où cette assertion serait exacte, je désirerais savoir s'il tient en activité un atelier de construction, quel est le nombre de machines qui composent un assortiment, le prix détaillé de ces machines ; si des manufactures les emploient, et, enfin, si l'usage en est avantageux et procure une économie considérable sur la main-d'œuvre. Le Gouvernement attache beaucoup d'importance à propager la connaissance des meilleures machines et il lui serait agréable d'apprendre que le sieur Cockerill, mu par son intérêt particulier, s'occupe de seconder ses vues.

» Veuillez, Monsieur le Préfet, m'envoyer le plus tôt possible les renseignements que je vous demande et recevez l'assurance de ma parfaite considération. »

» CRETET » (1)

Le préfet s'empressa naturellement d'en référer à Cockerill en lui demandant de le mettre à même de satisfaire aux désirs ministériels. Dès le 12 mai, il pouvait renseigner minutieusement son chef hiérarchique :

« Le sieur Cockerill, mécanicien anglais s'occupe, en effet depuis plusieurs années avec le plus grand succès de la construction de machines propres à la filature de la laine et à la fabrication des draps. Il a résidé longtemps à Verviers, mais depuis environ vingt mois, il s'est fixé à Liège où il a formé un établissement assez considérable.

» Les principales manufactures de draps de Verviers, Eupen, et autres communes de l'arrondissement de Malmédy se sont procurées des assortiments de machines propres à la filature. Elles coûtent cher, mais elles font beaucoup de travail à peu de frais et, sous ce rapport, elles ont l'avantage d'offrir une grande économie dans la main-d'œuvre. »

En même temps, le préfet transmettait au ministre de

(1) Archives de la Préfecture : liasse 943/1.

l'intérieur une notice renfermant les détails les plus circonstanciés sur l'état des travaux de construction accomplis durant la période décennale par les Cockerill. Cette curieuse notice, rédigée par eux-mêmes, a été vainement cherchée jusqu'ici, voire dans les archives ministérielles à Paris. J'ai été assez heureux pour en découvrir l'original signé « William Cockerill et fils » (1) Le document mérite, je pense, qu'on le fasse connaître *in extenso*, tant pour son caractère historique que pour son intérêt économique :

» Liège, le 9 mai 1809.

» *Le sieur W<sup>m</sup> COCKERILL et fils.*

» *A Monsieur le Préfet du département de l'Ourte.*

» Conformément à votre demande du 5 courant, nous nous empressons de vous donner les renseignements et détails possibles à l'égard de notre établissement pour la confection des machines pour la filature de la laine.

» Venus en France au mois d'octobre 1799, nous nous sommes établis à Verviers, cette même année, et avons fait un assortiment de mécaniques pour MM. Biolley et Simonis, manufacturiers de la dite ville, pour lequel assortiment nous reçûmes la somme de vingt quatre mille francs.

» D'après cet essai, ces messieurs, apercevant l'utilité de nos mécaniques, eu commandèrent de suite douze assortiments lesquels nous leur avons fournis au prix de douze mille francs par assortiment. Ces machines ont été en activité toujours depuis, et la satisfaction qu'ils ont donnée nous a procuré la confiance de tous les fabricants de ce pays. Voici, Monsieur, la liste de ceux à qui nous en avons déjà fourni.

MM.		Nombre d'assortiments
André de Heuflize fils	Sedan	20
Bernard Scheibler	Montjoie	8
Frostorff	id.	4
J. H. Scheibler	id.	3

(1) Archives de la Préfecture : liasse 941/s.

MM.		Nombre d'assortiments
Ignace Van Houtem . . . . .	Aix-la-Chapelle . . . . .	5
Pranghe Hompt . . . . .	id. . . . .	5
H. H. Pastor . . . . .	id. . . . .	4
E. Kelleter . . . . .	id. . . . .	2
Brass, frères . . . . .	id. . . . .	2
Fey, frères . . . . .	id. . . . .	2
Grand'Ry . . . . .	Néaux . . . . .	3
Maas. . . . .	id. . . . .	2
Euffer . . . . .	id. . . . .	2
Ponsardin, fils . . . . .	Rheims . . . . .	12
Derode, père et fils . . . . .	id. . . . .	9
Dillen Putmans. . . . .	Louvain . . . . .	2
Sauvage . . . . .	Francomont . . . . .	4
Angenot Homps. . . . .	Verviers. . . . .	2
Damzeaux. . . . .	Verviers. . . . .	4
Comblen et Delasse . . . . .	Liège . . . . .	2

» Nous avons l'honneur d'observer à Monsieur le Préfet, qu'un assortiment de mécaniques à filer fin, consiste en :

» Savoir :

- Une machine à drosser ;
- Une machine à carder ;
- Une machine à l'avant filature ou machine à boudins ;
- Quatre machines à filer fin.

» Par le moyen de ces machines on file par jour de onze heures de travail, soixante livres de laine pour draps les plus fins.

» Un assortiment de machines à filer gros consiste :

» Savoir :

- Une machine qui dresse et qui carde la laine en même temps ;
- Deux machines à filer.

» Par moyen de ces machines, on file cent livres de laine par jour. Le prix en est de 10.800 francs par assortiment.

» Pour la main d'œuvre d'un assortiment à filer fin on n'occupe que :

deux hommes à 1 £ 16 s. par jour fait	3 £.12 s.
six garçons ou filles d'environ 14 à	
16 ans à 1 £.5 s.	7 £.10 s.
trois enfants de 6 à 8 ans à 10 s.	1 £.10 s.

---

12 £.12 s.

» Il en résulte donc, Monsieur, qu'un assortiment de machines qui n'occupe que onze personnes file par semaine 1800 écheveaux ou le poids de 360 livres de laine, ce qui occuperait plus de 100 personnes filant à la main, pour filer la même quantité dans le même espace de temps. En calculant que ces cent personnes filassent trois écheveaux chaque par jour, ce qui serait beaucoup, le montant de la dépense pour la filature des 1800 écheveaux ou 360 livres de laine serait de . . . . . 540 £.

» Et le montant de la dépense de la filature par le moyen de mécaniques n'est par semaine que de . . . . . 75 £. 12 s

» Donc onze personnes, hommes et enfants, font par moyen de mécanique autant d'ouvrage que cent personnes, filant à la main et il en résulte un bénéfice pour le manufacturier par semaine, pour un seul assortiment, de . . . . . 464, 12.

» Ce n'est pas là le seul bénéfice que le manufacturier en dérive ; il n'est plus retardé dans ses opérations, n'étant plus obligé d'attendre, comme par le passé, quelques écheveaux de laine pour finir une pièce de drap, ni assujetti à bien d'autres inconvénients et dépenses, résultant de la filature à la main, et ayant tout chez lui, et sous les yeux. D'ailleurs la laine filée par les machines est infiniment plus unie et conséquemment le drap d'une qualité bien supérieure. Un seul directeur suffit pour diriger dix assortiments et il ne faut que peu d'eau pour les mettre en mouvement.

» Vu l'utilité de nos mécaniques et les demandes qui s'en font, nos ateliers sont actuellement dans la plus grande activité. Voici, Monsieur le Préfet, le nombre d'ouvriers que nous employons.

» Savoir :

80 menuisiers ;

14 forgerons ;

50 serruriers et limeurs ;

100 enfants employés à faire des cardes, sans compter les personnes employées dans nos fonderies.

» Ici, Monsieur le Préfet, il nous sera permis d'observer que la machine pour l'avant filature est de l'invention de W<sup>m</sup> Cockerill, père, étant l'objet le plus essentiel appartenant aux mécaniques. Les Anglais étaient obligés, avant cette invention de faire l'avant filature à la main, et cette mécanique porte encore le nom de son inventeur en Angleterre.

» Le loup ou diable volant a été aussi perfectionné par le s<sup>r</sup> Cockerill, père, dont un suffit pour nettoyer autant de laine dans un jour que puissent faire dix assortiments. Cette besogne seule, avant cette

invention, occupait une trentaine de personnes. Il a aussi inventé un métier à tisser très économique dont le premier est placé dans le superbe établissement de M. André de Heuflize fils, à Mouzon, qui est certainement le plus beau et le mieux organisé qu'il y ait en France.

» Tel, Monsieur le Préfet, est l'état de notre établissement et telle est l'utilité de nos mécaniques. Nous nous sommes appliqués depuis bien des années à la perfection des manufactures, ainsi que de nos mécaniques. Nous sommes les premiers, qui avons introduit ces inventions utiles en France et osons avancer que toutes celles que nous avons mises en activité, particulièrement celles récemment établies par MM. André de Heuflize, fils, Bernard Scheibler, Ponsardin, et autres sont bien supérieures aux mécaniques en Angleterre.

» Nous espérons, Monsieur, que lorsque S. E. le ministre de l'Intérieur, qui a tant fait pour l'encouragement des manufactures en France, et qui a été si bien secondé dans cette partie de l'empire, par M. le Préfet de l'Ourte, verra ces détails avec plaisir et qu'elle en sera satisfaite.

» Au cas que S. E. le désirerait, nous procurerions des certificats de MM. les manufacturiers à qui nous avons fait des livraisons.

» Nous avons l'honneur d'être, de Monsieur le Préfet, les très humbles et très obéissants serviteurs.

W<sup>m</sup> COCKERILL et fils » (1).

## XVI.

Charmé d'apprendre combien les Cockerill se rendaient utiles à la France et à la société, le ministre Cretet leur en témoigna la plus vive satisfaction, les assurant qu'il se ferait toujours un plaisir de les seconder dans leurs entreprises et de leur être agréable.

Habitué de par leur profession, à battre le fer tant qu'il est chaud, les Cockerill recoururent le 9 juin au même ministre, pour faire remise d'une déclaration par laquelle ils manifestaient l'intention de se fixer définitive-

(1) Archives de la Préfecture liasse 943/1.

ment en France et d'y jouir des droits de citoyens. Ils invoquaient d'ailleurs l'application du Sénatus consulte organique du 19 février 1808 qui établissait une exception en faveur des étrangers se rendant utiles au pays.

La grande naturalisation fut, en effet, accordée en 1810. Il y eut plus : Au concours des grands prix décennaux de cette année 1810, le jury, passant sous silence le nom de William Cockerill, avait décerné toutes les distinctions à un autre Anglais, à ce Douglas dont j'ai eu à parler tantôt. Des réclamations surgirent et, après nouvel examen, « un rapport supplémentaire parut qui plaçait les machines construites à Liège, dans les ateliers de Cockerill, pour la supériorité du confectionnement, au moins sur la même ligne que celles sortant des ateliers de M. Douglas... et qui reconnaissait à M. William Cockerill, un mérite de plus, celle de l'invention. (1) »

## XVII.

Comme je l'ai dit autre part, trois années après ce triomphe, en 1813, le père Cockerill se retirait des affaires, remettant sa fabrique de Liège à ses fils James et John, qui venaient tous deux de contracter mariage avec des demoiselles Pastor d'Aix-la-Chapelle.

A cette date, même en 1812, s'il faut en croire Thomassin, dans son *Mémoire statistique du département de l'Ourte*, la fabrique Cockerill de Liège produisait par an :

50 machines à ouvrir la laine, d'une valeur de 600 francs chacune.					
400 id.	à mélanger les couleurs.	id.	2.400 »	id	
300 id.	à carder . . . . .	id.	de même prix	id.	
300 id.	à filer en gros . . . . .	id.	500 francs	id.	
1500 id.	à filer en fin . . . . .	id.	400 »	id.	
40 id.	à lainer . . . . .	id.	1.200 »	id.	

(1) Extrait d'une biographie de Cockerill publié dans *Le Temps* de Paris, il y a soixante-dix ans.

ce qui, si les chiffres de Thomassin ne sont pas un peu enflés, donnerait une production annuelle totale de 2,508,000,francs dans laquelle somme, les salaires figurent pour un total de 1,290,000 francs (1).

### XVIII.

L'élan de la réputation et de la prospérité des Cockerill ne put être arrêté par les graves événements politiques qui se succédèrent. L'an 1815, sur la recommandation d'un fonctionnaire prussien qui devint ultérieurement ministre des finances, M. Beuth, les habiles mécaniciens établirent à Berlin un vaste atelier de construction et de filature qui ne dut pas peu contribuer à la naissance de la grosse industrie en Allemagne. Une longue série d'autres manufactures, de genres variés, furent fondées successivement par les Cockerill en divers pays (2).

En cette même année 1815, ils dotent le continent d'une nouvelle conquête économique sur l'Angleterre, celle de la fabrication des moteurs à vapeur et de presses hydrauliques. Ils l'introduisirent avant tout dans leur patrie adoptive. Cette victoire industrielle allait imprimer un essor d'une puissance extrême à la production manufacturière dans les principaux centres continentaux et augmenter énormément la prépondérance des Cockerill.

C'est en Belgique, au surplus, en plein pays de Liège que John Cockerill (3) monta les ateliers où se construisirent les premières machines à vapeur avec les importants perfectionnements que le génie de Watt et d'Olivier Evans

(1) Page 450.

(2) La liste en a été fournie par Becdelièvre dans sa *Biographie liégeoise*, et par Morren dans la *Biographie Nationale*.

(3) Un passe-port signé par John Cockerill en 1819, le donne comme ayant des cheveux et sourcils blonds, des yeux bleus, le nez long, la barbe blonde, une taille de 5 pieds 5 pouces.

y avait apportés. C'était le prélude d'œuvres autrement grandioses qui devaient étendre et perpétuer la renommée du célèbre constructeur. Pour ce faire, il avait, l'an 1817, transféré son établissement central à Seraing dans l'ancien château des princes-évêques.

Ce fut là le berceau de la remarquable société qui, sous la firme John Cockerill, oubliant les difficultés inhérentes aux débuts d'entreprises aussi considérables, poursuit vaillamment et victorieusement les traditions glorieuses de son illustre fondateur <sup>(1)</sup>. Cette société est devenue depuis longtemps le plus puissant établissement industriel de la Belgique.

On l'a dit avec vérité : Les hommes dont il faut garder le souvenir ne sont pas seulement les savants et les artistes : les grands chefs du travail sont aussi des fanaux allumés sur le chemin du progrès social pour le bien-être de l'humanité.

THÉODORE GOBERT.

(1) Pour l'histoire de la société John Cockerill, on consultera avec fruit : LECOCQ, *Description de l'établissement John Cockerill à Seraing*. Liège 1847; JACQUEMIN, *Notice sur le même établissement* (plusieurs éditions, la dernière en 1883); GOBERT, *Les rues de Liège*, t. I, v<sup>o</sup> *Cockerill*; les *Notices* publiées par la Société même à l'occasion des diverses expositions universelles auxquelles elle a participé et, plus récemment, l'instructive conférence donnée par M. Ad. GREINER directeur général de la société John Cockerill, conférence reproduite dans le *Bulletin du Comité central du travail industriel*, 1910, pp. 771-780 et dans *Wallonia* année 1911.

# LES ÉGLISES SUCCESSIVES

## DE MALONNE

### AU PAYS DE LIÈGE

---

A quelques kilomètres de Namur, en face de l'un de ces nombreux méandres à spatule que dessine la Sambre, s'ouvre une gorge étroite dont l'aspect général est demeuré sauvage malgré les efforts répétés de plusieurs générations humaines. Et le long de cette gorge, parallèlement au torrent du Landuwe ou Landoir, se suivent les bâtiments d'une vieille abbaye, bizarrement accolés à de modernes constructions, laides à faire pleurer. L'abbaye fut celle des Augustins de Malonne, et les bâtisses modernes abritent le célèbre pensionnat des Frères des Écoles chrétiennes. Un clocher, flanqué de quatre tourelles d'ardoises, domine le tout. L'antique abbaye subit au cours des siècles bien des vicissitudes; de ses constructions médiévales rien n'est resté debout. Un seul recoin échappé, on ne sait par quel miracle, à la rage dévastatrice des vandales de tout calibre, peut se réclamer du xvi<sup>e</sup> siècle finissant. Le reste est de ces époques Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, dont l'indigence religieuse afflige et parfois le sans-gêne étonne; et néanmoins, comparer les produits religieux de ces siècles contestables avec les inénarrables tas de briques de notre époque, c'est les hisser au rang de chefs-d'œuvre! Du moins, les derniers constructeurs de n'importe laquelle de ces périodes révo-

lues possédaient, à défaut de génie ou même de simple talent, le sincère souci de créer du beau, la volonté arrêtée de réaliser une œuvre d'art. Mais les nôtres, Seigneur ! Et cela prouve que tout est relatif en notre singulier monde. Les bâtiments claustraux de l'abbaye malonnaise ont grand air, et leur caractère s'accuse impérieusement dès qu'on les compare aux casernes religieuses et pédagogiques qui les entourent ; l'ancienne église abbatiale, malgré son allure jésuite, paraît exquise et vraiment belle, dès qu'on la met en regard de l'abomination dorée en carton-plâtre qu'est la moderne chapelle de Malonue. Donc, les bâtiments réguliers actuels remontent aux *xvi<sup>e</sup>*, *xvii<sup>e</sup>* et *xviii<sup>e</sup>* siècles ; l'église, aux *xvii<sup>e</sup>* et *xviii<sup>e</sup>* siècles. Celle-ci est la quatrième érigée sur ce sol béni, fécondé au *vii<sup>e</sup>* siècle par les prières et les larmes d'un saint. Nous nous proposons de brièvement — trop brièvement, car les documents sont plutôt rares et d'un laconisme tout spartiate — conter les origines et les vicissitudes successives de ces quatre temples élevés par la constante ténacité des moines qui partagent avec les chênes, selon le mot de Montalembert, le privilège d'être immortels.

I.

SAINT BERTUIN ET LA I<sup>re</sup> ÉGLISE CONVENTUELLE.

Au cours du *vii<sup>e</sup>* siècle, un évêque régional anglais, ancien moine de l'abbaye aujourd'hui perdue d'Othbelle, Berthuin (<sup>1</sup>), quittait son pays et ses ouailles, passait le détroit, s'engageait dans les sombreurs de la forêt charbonnière et venait aboutir à l'embouchure de ce minuscule

(<sup>1</sup>) Les détails concernant le fondateur de Malonne sont empruntés à la *Vita illustrissimi antistitis sancti Bertuini*, composée en 1651 par le chanoine F. A. P., régulier de Malonne.

affluent de la Sambre dont un ange lui avait appris le nom dans un songe mystérieux : le Landoir. L'évêque remontait le capricieux petit cours d'eau et arrivait dans une gorge boisée, étroite, peuplée de bêtes féroces et d'hommes sauvages. Ce lieu s'appelait Malonne.

L'évêque se mit courageusement à défricher à la fois les flancs de la montagne et les âmes de ses naturels. Il se prépara pour lui une cabane de torchis et de feuillage, et, tout le jour, il enseignait. La parole du saint homme porta des fruits de vie, car, l'un après l'autre, timidement d'abord comme des biches peureuses, puis, avec une confiance hardie, des disciples se présentèrent, auxquels ils fallut aussi une cabane de torchis et un toit de feuillage. Le premier monastère de Malonne était fondé. Mais à ce monastère, il manquait un lieu saint. Berthuin construisit une hutte plus belle et plus spacieuse qui fut, sinon la première église, du moins le premier oratoire de Malonne.

Dans cette chapelle, qui dut paraître bien pauvre et bien peu décente à l'ancien moine bénédictin, à l'ex-évêque, au fondateur de tant de monastères sur le sol anglais, Berthuin déposa les nombreuses reliques qu'il avait emportées d'Angleterre et de Rome ; ces reliques étaient précieusement renfermées dans une cassette.

Cet oratoire primitif ne pouvait suffire longtemps à la piété zélée et dévorante de Berthuin comme à la foule toujours accrue de ses disciples. Il fallut songer à bâtir plus grand, plus durable et plus riche. On était en 651 selon Sigebert <sup>(1)</sup>, Gilles d'Orval, Fiseu et Foullon ; en 685, d'après la *Gallia christiana* ; en 690 suivant le Père

(1) SIGEBERT, *Chronicon*, col. 123 (édit. Migne) ; GILLES D'ORVAL, ap. CHAPEVILLE, *Gesta pontificum leodiensium*, p. 99 ; FISEU, *Historia ecclesiae Leodiensis*, pars 1, p. 63) ; FOULLON, *Hist. Leod.*, p. 99 ; *Gallia christiana*, t. III, col. 1011 ; BOUILLE, *Histoire de la ville et du pays de Liège*, t. I, p. 32 ; Chanoine BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Malonne*, pp. 17, 18, note.

Bouille. La date de 685, d'après Barbier, paraît la plus probable.

Alors régna sur le siège de Maestricht, le saint évêque Lambert qui devait quelques années plus tard cimenter de son sang les premières assises d'une ville épiscopale nouvelle. Et le rapprochement est curieux entre l'évêque martyr et l'évêque missionnaire, l'un fondant la capitale d'une future principauté ecclésiastique, l'autre un monastère qui se réclamera toujours dans la suite de cette cité princière : Malonne au pays de Liège.

Or donc, le saint évêque Berthuin, considérant comme une des charges du sacerdoce de veiller à la décence des lieux sacrés, obtint de Roga, dame noble de Flawinne et propriétaire du dit vallon de Malonne, un terrain près d'une fontaine, sis à l'entrée de ce vallon, et conçut le projet d'y élever une église nouvelle sous le vocable de la Bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu. Et voilà qu'une nuit, l'ange du Seigneur — celui-la même qui le tira, comme autrefois Abraham, de la terre des Angles, pour le mener vers le Landoir — lui apparut en son sommeil, et lui dit : « Demain, au lever du soleil, vous verrez une rosée abondante recouvrir le sol dans une étendue limitée ; c'est là que vous élèverez une église au Seigneur sous le vocable de la Bienheureuse Vierge Marie. » Quand, le lendemain matin, Berthuin descendit vers le lieu de la fontaine, il vit renouvelé devant ses yeux émerveillés le miracle de la toison de Gédéon. Un endroit de forme arrondie était dessiné par les perles de la rosée au milieu de la sécheresse des gazons environnants. Berthuin rendit grâce à Dieu et s'en fut embaucher des ouvriers. Quelle était cette fontaine ? Et ce lieu de forme arrondie ? De temps immémorial, une source jamais tarie a été vénérée à Malonne sous le nom de Fontaine Saint-Berthuin. Mais elle se trouve assez loin de l'église actuelle. Nous avons interrogé le vénérable frère Maixentis, architecte du nouveau Malonne, et il nous a appris qu'eu jetant les

fondements du dernier bâtiment construit à l'entrée du vallon et qui renferme précisément la fontaine dite de Saint Berthuin, il mit à nu des murs d'une extraordinaire épaisseur, qui ne peuvent, selon lui, avoir appartenu qu'à une église. Il est regrettable que la pioche ait démoli ces restes archaïques et qu'il soit désormais impossible de se renseigner sur leur provenance et leur emploi. Néanmoins, ces murs épais, tout contre la fontaine qui a gardé le nom du saint, la présence autour de ces murs d'un grand nombre d'ossements, cela ne permettrait-il pas de fixer au moins approximativement l'endroit de cette primitive église circulaire ? L'église dut être considérable, puisque, durant sa construction, le fer manqua aux ouvriers, et qu'il fallut pousser jusqu'à Nivelles pour trouver auprès du seigneur Erpon la masse de métal nécessaire à l'achèvement de l'œuvre. Et douze hommes, remarque la légende du saint, furent requis pour porter ce fer.

Le fondateur de Malonne reçut l'hospitalité de la tombe dans l'église qu'il avait édifiée, et consacrée.

## II.

### DEUXIÈME ÉGLISE DES CHANOINES SÉCULIERS.

Cette église resta debout jusqu'à la fin du ix<sup>e</sup> siècle. Les Normands qui passèrent comme une trombe prenant en écharpe la Belgique, n'épargnèrent pas le vallon de Malonne. Les bâtiments claustraux furent pillés, puis brûlés, et l'église subit le même sort. Les confrères de saint Berthuin — c'est ainsi qu'on désignait les moines institués par le saint évêque — se dispersèrent pour échapper à la tourmente. Quand la trombe eut passé, les survivants revinrent, se sécularisèrent et pendant deux siècles — jusqu'en 1147 — vécurent de la vie des chanoines séculiers sous la direction d'un prévôt. C'est l'un

de ces prévôts — l'histoire ne nous a pas légué son nom — qui bâtit la deuxième église malonnaise. Ce nouveau monument fut-il édifié sur les fondations de l'ancien ? Jamais, sans doute, un document ne permettra de résoudre cette question. Trop de perturbations, au cours de douze siècles, ont changé la physionomie de Malonne, épuisant le sol, éventrant les collines, changeant et rechangeant les murailles ; trop de ruines ont été accumulées comme à plaisir dans l'infortunée abbaye, pour que l'historien du *xx<sup>e</sup>* siècle émette sur ces âges lointains autre chose que des conjectures. Quoi qu'il en soit, sur la fin du *x<sup>e</sup>* siècle, ou certainement au début du *xi<sup>e</sup>*, Malonne fut dotée d'une nouvelle église. C'est celle que nous appellerons l'église des chanoines séculiers.

Ces chanoines séculiers semblent vraiment avoir fait fi de la tradition. De même qu'ils avaient répudié la règle de leur fondateur, qu'ils étaient en quelque manière sortis de leur vocation, ayant changé de vocable et de constitutions religieuses, ils placèrent la nouvelle église sous le patronage des saints Pierre et Paul, reléguant dans l'ombre le culte de la Bienheureuse Vierge Marie et de l'évêque saint Berthuin, tous deux ancestralement populaires à Malonne. Ces mêmes chanoines séculiers pousseront, quelques années plus tard, le dédain de la tradition au point d'en arriver à perdre la notion de l'emplacement du tombeau du saint. Et la vénération des reliques glorieuses n'aura plus dans Malonne pour fidèles que quelques laïques zélés qui se transmettront comme un secret d'Etat le signalement de la sépulture perdue. Le dénuement de cette église devint tel à partir du *xiii<sup>e</sup>* siècle qu'on eût pu dire d'elle ce que le Prophète disait du Temple de Sion, que l'abomination de la désolation était dans le lieu saint. Nous croyons avoir retrouvé un débris de cette église lointaine. C'est un chapiteau cubique, fruste, à rudes cannelures verticales dessinant de loin de grossières feuilles aux grosses côtes (planche XIII, fig. 1).

Charmante sculpture barbare, elle fait songer aux étrangetés romanes de certaines cryptes qui ont des colonnes trapues appuyées sur des monstres et couronnées par des chimères.

### III.

#### TROISIÈME ÉGLISE : ÉGLISE DES MOINES AUGUSTINS.

Le XII<sup>e</sup> siècle fut pour Malonne un siècle de restauration religieuse et artistique. Alors cette misérable engeance des chanoines séculiers, paresseux et insoucians, fit place à de vrais moines, les chanoines réguliers de Saint-Augustin (1). Malonne allait revivre de beaux jours. L'herbe allait être arrachée des pavés du sanctuaire et le sanctuaire lui-même, reconstruit par Conon, allait offrir une demeure digne au Dieu des Tabernacles. Le besoin de donner un cadre au moins décent aux insignes reliques, trop longtemps reléguées en l'oubli, du bienheureux saint Berthuin, poussa Conon, 3<sup>e</sup> abbé du monastère de Malonne, à élever sur des plans nouveaux la troisième église conventuelle, la première avec le titre d'abbatiale. Peut-être aussi le monastère souffrit-il de la guerre de 1188 entre Henry l'Aveugle et Baudouin V de Hainaut. On sait qu'au cours de cette guerre, l'abbaye voisine de Floreffe fut livrée aux flammes (2). Il n'est pas impossible que Malonne, si proche, ait reçu la très importune visite des soudards de l'un ou l'autre belligérant. Mais les archives sont muettes là-dessus.

L'église fut rebâtie jusqu'aux fondements. Il est certain

(1) Voir la charte de Henri de Leyen, évêque de Liège, chargeant le moine Walter de fonder à Malonne un monastère de l'ordre de Saint-Augustin, en 1147 — charte publiée incorrectement par MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. III, p. 718; puis par GHESQUIÈRE, *Acta sanctorum Belgii*, t. V, p. 171.

(2) BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, 2<sup>e</sup> édition, pp. 79-81.

qu'elle s'éleva sur l'emplacement occupé par le temple actuel, puisque son vieux chœur roman ne fut abattu qu'en 1722, alors que l'église nouvelle était déjà debout depuis 1653. On rétrécit donc ou on recula les bâtiments claustraux, et cela expliquerait la présence de nombreux ossements humains dans des sous-sols qui n'ont jamais appartenu au cimetière désaffecté de l'église. Les trois chapiteaux romans que nous avons exhumés au cours de nos recherches archéologiques, peuvent avoir appartenu à cette 3<sup>e</sup> église ou aux galeries du cloître (Planche XIII, fig. 2, 3 et 4). Ils sont très simples de conception et très purs de galbe : toujours cette sorte de spatule et cette spirale en tire-bouchon qui joue le rôle de la crosse ogivale ; un grand air de dignité et une grâce de ligne qui féminise cet art roman si sévère, et prépare par des dégradations successives aux royales élégances du XIII<sup>e</sup> siècle gothique. D'ailleurs, nulle trace de pierre historiée. Des ornements inspirés, semble-t-il, du règne végétal, une grande sobriété de conception et d'exécution. On aimerait à se figurer cette église romane avec ses trois nefs, son narthex étriqué, faute de place, sa ou ses tours trapues.

Mais ce sont là conjectures basées sur une comparaison hasardeuse avec d'autres monuments contemporains. Ce que l'histoire nous a laissé d'elle, en sa parcimonie, se réduit à bien peu de choses. Nous savons que l'église fut terminée un quinze de mai avant l'année 1193 ; qu'elle posséda plusieurs sculptures remarquables d'un moine artiste de Malonne, le frère Grégoire, lequel succéda plus tard à Conon, comme chef suprême de l'abbaye et se montra aussi ferme abbé qu'il était grand artiste et louable administrateur. Quels étaient ces ouvrages remarquables, comme s'expriment les *Acta SS. Belgii* (1) ? Il n'est que

(1) *Acta sanctorum Belgii*, t. V, p. 184 ; voir à la même page l'histoire de Jourdain.



FIG. 1.

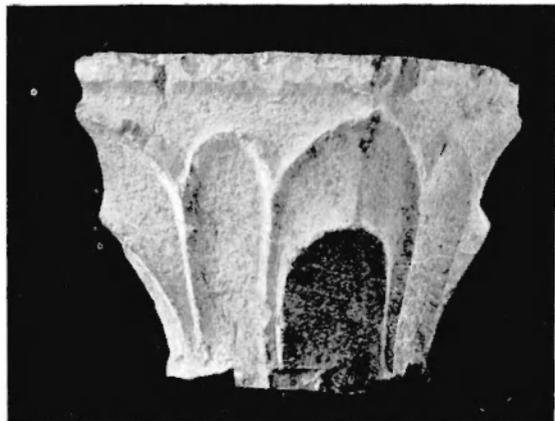


FIG. 2



FIG. 4.



FIG. 3.

Chapiteaux de l'ancienne abbaye de Malonne (chapiteaux présumés des cloîtres).

trop aisé, à propos de l'ancien Malonne, de multiplier ce genre de questions toujours sans réponses. Un autre artiste, orfèvre de Liège, et cousin germain de l'abbé Conon, Jourdain, venu à Malonne pour solliciter du saint fondateur de l'abbaye, la guérison d'une paralysie qui l'empêchait même de boire et de manger sans le secours d'autrui, résolut, une fois guéri, d'élever dans l'église même, un monument de reconnaissance au puissant thaumaturge. Comme de leur côté les chanoines projetaient d'édifier une châsse pour y abriter les reliques, Jourdain s'offrit à ciseler le retable où l'on encastrellait la fierte. Les chanoines lui procurèrent le bois nécessaire, il acheta de ses propres deniers le métal des revêtements, et le retable fut bientôt prêt. Jourdain en exécuta même, paraît-il, un second. Et ces deux pièces d'orfèvrerie furent terminées avant l'église qu'elles devaient orner.

L'abbé Grégoire, successeur de Conon, réalisa le projet rêvé par ce dernier, d'opérer la translation des reliques de saint Berthuin. Ces solennelles cérémonies suppléaient, pour l'époque, à la canonisation. On remarqua à celles-ci Philippe le Noble, comte de Namur; Guibert, abbé de Gembloux; Robert, abbé de Brogne; Jean de Floreffe et Adam de Heylissem, ainsi que les chanoines de Fosses et de N.-D. de Namur. Cette translation eut lieu, non l'an 1200, comme le porte erronément le texte gravé sur la châsse de 1601, mais plus vraisemblablement en 1202, année de la bénédiction abbatiale de Grégoire, donnée par Gui Paré, cardinal-évêque de Palestrina et légat d'Innocent III en Allemagne <sup>(1)</sup>.

(1) Le P. CORNEILLE DE SMET (*Acta S. S. Belgii*, t. V, pp. 173, 174) donne à cette translation la date de 1200. Le chanoine Barbier démontre par une longue suite de textes que le bollandiste s'est trompé et qu'il faut reculer de deux ans la date de cette cérémonie. Voir pour cette longue démonstration, BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Malonne*, pp. 34, 35, note 1.

Les archives de l'abbaye rapportent que, jusqu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle, les chanoines de Malonne solennisèrent la translation des restes de saint Berthuin à la date du 30 septembre. Or, le 29 septembre 1202 étant tombé un dimanche, il n'est pas impossible, fait remarquer Barbier, dans son *Histoire de l'abbaye* (1), que la translation ait eu lieu ce jour-là, quitte ensuite à fixer son anniversaire au lendemain 30, à cause de la fête de la dédicace de saint Michel. Cette solennité revêtit jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle le caractère du rite double de 1<sup>re</sup> classe. Une ordonnance diocésaine enleva à cette époque toute solennité aux fêtes de ce genre et le double mineur remplaça la 1<sup>re</sup> classe. La saint Berthuin fut toujours solennisée, et l'est encore, le 11 novembre, jour de la mort du saint. Les fidèles vénéraient cependant déjà le fondateur de Malonne avant 1202. Une charte de Henri de Leyen, datée de 1147 et conservée autrefois dans l'abbaye, porte l'effigie du saint marquée dans le sceau.

#### IV.

#### TRANSFORMATIONS OGIVALES DE LA 3<sup>e</sup> ÉGLISE, ET MOBILIER.

De l'ensemble de nos recherches, il résulte que l'abbaye de Malonne n'édifia jamais d'église ogivale. Le chœur même de cette troisième église subsistera jusqu'en 1722, accolé à une nef du xvii<sup>e</sup> siècle. Cependant, Nicolas II de Fenal, qui détenait la crosse abbatiale dans la dernière moitié du xiii<sup>e</sup> siècle, fit exécuter d'importants travaux de réfection, d'où résulta dans la tenue générale de l'édifice une transformation considérable, selon le nouveau style, le style français. Nous n'avons jamais réussi à exhumer qu'un seul vestige de cette époque. C'est un chapiteau

(1) BARBIER, *op. cit.*, p. 41, note 1.

gothique, de galbe très simple avec ses quatre crossettes et ses quatre feuilles d'eau aux angles. Malheureusement il était mutilé au point d'en devenir méconnaissable et d'être facilement confondu avec un vulgaire pavé.

Une négligence de notre part, dont nous nous sommes sincèrement repenti, a fait perdre à nouveau cet unique représentant du XIII<sup>e</sup> siècle malonnais. Peut-être, des terrassiers s'en sont-ils servis lors du dernier repavement de la route communale! Ces transformations partielles du vénérable édifice roman en église gothique, étaient certainement terminés en 1295, puisque, le 14 avril de cette année (1), François, évêque de Sélivrée, de l'ordre de saint Dominique, suffragant du seigneur Guido, évêque élu de Liège (lequel fut destitué et remplacé par Hugues de Châlons) vint à Malonne où il fut reçu en grande pompe et vénération, pour y consacrer deux autels, l'un dans l'église, l'autre dans la chapelle abbatiale. L'autel à consacrer dans l'église était l'autel majeur ; il fut placé sous la protection des Bienheureux Pierre et Paul, apôtres, des autres apôtres et de monseigneur saint Berthuin, confesseur. Puis, l'évêque se rendit dans la chapelle abbatiale et y procéda à la consécration du deuxième autel, en l'honneur du bienheureux Michel, et des onze mille vierges.

Outre le maître-autel dont il vient d'être question, consacré aux apôtres et à saint Berthuin, l'église de l'abbaye possédait, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, un autel dédié à saint Jean-Baptiste.

Nous savons, en effet (2), que le 7 août 1362, « messire Englebiers de la Marche, sire de Lovierval, chevalier, a donné sept muis d'espeulte... et sept muis et trois stiers d'espeulte ke il a acquis de maistre Jean de Mye de Coilly... frankement pour Dieu et en pure amoine a tous-

(1) Cartulaire de l'abbaye de Malonne, fol. 11, au dépôt des Archives de l'État à Namur.

(2) *Ibidem*, fol. 336-337.

jours mais perpétuellement à l'autel Saint Johan Baptiste, de la paroche de Malone, pour prier pour l'arme de luy et de me dame Isabeaul de Hamalle, sa chiere et amée compaigne et espeuse. » Cette dotation de l'autel de saint Jean-Baptiste fut augmentée<sup>(1)</sup>, le 11 mai 1365, de « quatre muyds d'espeaulte de rente yretable, por et en nom et asez (profit) del auteit Saint-Johan Baptiste, seant en l'englise de Malonne » par Pires, fils Thiry de Hosdengs. Au xv<sup>e</sup> siècle, il est fait mention d'un autel de saint Hubert, devant lequel se voyait en 1403 le cénotaphe de Godefroid de Fenal, 14<sup>e</sup> abbé de Malonne<sup>(2)</sup>.

Cet autel de saint Hubert paraît avoir été complètement démoli puis réédifié sur un plan nouveau, puisqu'un document du 13 janvier 1517, conservé au cartulaire de l'abbaye, fol. 335<sup>(3)</sup>, nous apprend « qu'en la chambre conventuelle de l'abbaye de Malone, diocèse de Liège, est comparu honorable personne Banduin le Begghe; lequel at promis et donné, promist et donna, pour l'érection et fondation de l'autel saint Hubert en la dite église de Malone, 4 muyds d'espeautre bonne et lealle, et cinquante pattars annuellement, pour dire et célébrer, chacune semaine, sur le dit autel, le lundy, s'il se peult faire, ou a autre jour mieux pour eulx convenable, par lesdits religieux de ladite eglise une messe pour les trespassez, pour les ames de luy et de ses parents. » Un autre autel était dédié à saint Jacques, et Jacques de Hanzinne, 20<sup>e</sup> abbé, fut inhumé à son pied, en 1499<sup>(4)</sup>. Enfin, un 5<sup>e</sup> autel était élevé à l'honneur de saint Nicolas, et Nicolas de Longueville, 23<sup>e</sup> abbé, décédé en 1523,

(1) *Ibidem*, fol. 120-121.

(2) *Series abbatum perantiqui monasterii Maloniensis*, p. 21, dans la *Vita illustrissimi antistitis sancti Bertuini*, composée par F. A. P., chanoine de Malonne, traduite en 1874 par Rasquin, sous le titre de *Vie de l'Illustre saint Berthuin*.

(3) Cartulaire de l'abbaye de Malonne.

(4) *Series abbatum*, etc., p. 122.

voulut recevoir la sépulture dans cette chapelle dédiée à son patron (1). Nombre d'autres abbés sont désignés comme ayant été inhumés en des endroits saillants de la vénérable église. Jean I de Fenal, en 1337 ; Jacques Pinchon en 1394, dans la grande nef, à l'entrée du chœur ; Jean de Hanzinne enterré près du précédent en 1451 ; Jean de Mehagnoul au milieu du chœur en 1496 ; Désiré de Houtain, à ses côtés en 1517 ; Laurent Cornélis, en 1562, dans la grande nef ; Lambert Becquevort, dans le chœur en 1599, ainsi que Dieudonné Scusman, mort en 1611 (2). Un monument de marbre fut élevé au xvii<sup>e</sup> siècle à la droite du chœur pour recevoir les restes de Pierre Hinslin, trépassé l'an 1639 ; enfin Renier de Saint-Hubert reçut aussi la sépulture dans le chœur en 1649 (3). D'autres abbés, au contraire, furent inhumés sous le pavement de la chapelle abbatiale, dite de la Bienheureuse Vierge Marie, tels Nicolas II et Godescalc, son successeur, en 1332 (4).

Sous le 16<sup>e</sup> abbé, Jean de Hanzinne, les chanoines quittèrent précipitamment l'abbaye, en emportant la châsse de leur patron, et se réfugièrent à Namur pour échapper aux horreurs de la guerre qui éclata en 1421 entre Jean III, dernier comte de Namur, et Jean sans Pitié, prince-évêque de Liège (5)

Les Dinantais, alliés des Liégeois se préparaient, en 1429 ou 1430, à attaquer Floreffe, lorsqu'ils furent arrêtés à Fosses par un parti bourguignon. L'armée du prince-évêque détruisit néanmoins les fermes dépendantes de l'abbaye de Floreffe (6). Il n'est pas improbable que, par manière de représailles, les Bourguignons aient saccagé

(1) *Series abbatum, etc.*, p. 122.

(2) *Ibidem*, pp. 120-124.

(3) *Ibidem*, p. 125.

(4) *Ibidem*, p. 120.

(5) V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Malonne*, p. 84.

(6) V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 221.

les dépendances de Malonne, et l'abbaye elle-même, séparée de Florefte par une simple colline. N'oublions pas que Malonne était une enclave liégeoise du pays de Namur, et qu'elle s'offrait ainsi comme une proie aux vendettas militaires. La guerre prit fin en 1431. Trente ans après, en 1466, nouvel exode des moines et de la châsse de saint Berthuin <sup>(1)</sup>. Josse de Flawinne régnait alors sur le monastère. La guerre éclata, terrible, entre Bourgogne et Liège. On sait comment se termina cette lamentable odyssee. Après le sac de Dinant, l'incendie de Liège, l'anéantissement d'une ville et presque l'extinction d'une race, Malonne se dépeupla, les ornements sacerdotaux quittèrent la sacristie et les objets précieux, l'église. Sans doute le calice d'Hugo d'Oignies, conservé encore aujourd'hui dans le trésor paroissial, fut-il de l'exode et s'en alla-t-il, avec les moines, attendre la fin de l'orage derrière les murailles de Namur.

Lorsque sévit, au siècle suivant, l'invasion des « Vributiers », gens de sac et de corde, rançonneurs, pillards, assassins, on ne sait si les chanoines de Malonne durent suivre l'exemple de Duplais <sup>(2)</sup>, abbé de Florefte, et de ses moines, et abandonner de nouveau leur asile de paix au caprice des gens de guerre.

Il subsiste dans l'église actuelle du xvii<sup>e</sup> siècle, quelques vestiges des transformations gothiques que subit le temple roman. Ce sont : le bénitier du xv<sup>e</sup> siècle, très simple, placé à proximité d'un ignoble tambour de planches qui fait ressembler le fond de l'église à un édifice en démolition ; les fonts baptismaux, également du xv<sup>e</sup> siècle, avec les quatre figures symboliques des quatre fleuves de l'Eden, et le couvercle en calotte surmontée d'une croix, humble spécimen de la vieille dinanderie ; une statue couchée

(1) V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Malonne*, p. 86.

(2) V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Florefte*, 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 292.

d'abbé, en pierre blanche, provenant d'un cénotaphe aboli; et enfin la magnifique clôture des fonts.

Cette clôture a son histoire. Dom Laurent Dassoville, 24<sup>e</sup> abbé de Malonne, plus connu sous le nom de Cornélis ou Cornélii, dut, dès les premières années de son abbatiat, pourvoir à la réfection des lieux claustraux endommagés pendant les guerres entre Liège et le Namurois, et à l'embellissement de l'église conventuelle. Toute une portion des bâtiments atteste encore aujourd'hui l'activité de cet abbé, l'un des plus célèbres dans la longue lignée des successeurs de saint Berthuin; de même l'église a conservé, dans la clôture des fonts baptismaux, une preuve de la réalisation intégrale du programme qu'il s'était tracé en acceptant la crose. Cette clôture, double battant de chêne dans un chambranle de pierre, fut retrouvée, on ne sait par quel hasard, dans le haut du jardin. Une pareille mode d'essaimer les objets d'art parmi le terreau ou les plates-bandes légumières, n'a rien ici qui doive surprendre : des cheminées de marbre rouge furent retrouvées enfouies dans les profondeurs d'une cave pleine de charbon ; et des boiseries de prix furent brûlées pour les punir d'encombrer les greniers ! Par bonheur, la double porte de l'abbé Cornélis fut jugée utilisable, et dut à cette hauteur de vues, d'échapper au bûcher.

Comme elle était accompagnée de panneaux de pierre découpés en flammes, on put aménager facilement une minuscule chapelle baptismale dans l'angle droit de la tour, en réunissant tous les débris.

En 1884, *L'Émulation* (1), revue mensuelle de la Société centrale d'architecture de Belgique, publia un projet de restauration de ce chef-d'œuvre ; et un amateur d'art offrit de l'échanger contre une somme de 7000 francs. Heureusement, l'amateur fut remercié, et le projet de res-

(1) *L'Émulation* année 1884, col. 113, planche 33.

tauration enterré. Dieu sait ce qu'entre les mains des « restaurateurs » la malheureuse porte fût devenue ! Puisse-t-elle jouir longtemps du bienfaisant oubli où la laissent les hommes éclairés ! Elle alla néanmoins prendre son petit air d'exposition à Charleroi, cette année, en compagnie du calice en vermeil d'Hugo d'Oignies, et d'une croix de procession en cuivre doré et argent. Et maintenant qu'elle a réintégré son chambranle, détaillons-la à loisir. Elle est à double face, les parties inférieures pleines, les moitiés supérieures à claire-voie striées de 10 colonnettes. Chacune de ces colonnettes comprend quatre balustres reliés par des anneaux. Elles supportent de minuscules ogives enserrant un trèfle. Les parties inférieures comprennent quatre panneaux à deux faces unis par un croisillon (à chaque porte). Ces panneaux sont historiés comme suit : du côté tourné vers les fidèles dans l'église de Malonne, en allant de gauche à droite : les armes de Charles-Quint, du cardinal prince Erard de la Marck et de l'abbé Cornélis — écu écartelé au 1 et 4 à 3 aigles bicéphales posés 2 et 1 ; au 2 et 3, à 3 croix recroisetées, posées 2 et 1.

A la suite des trois armoiries, une tête de seigneur coiffé d'une toque à plume. Dans la rangée inférieure, quatre têtes : une tête d'homme nue, une tête d'homme casquée, une tête de femme, et une d'homme avec un chapeau à plume.

Du côté des fonts baptismaux : de gauche à droite, une tête de femme, deux têtes accolées de moines, une autre tête de femme, suivie de deux têtes de soudards casquées. Chacune de ces effigies est encadrée d'une moulure ronde qui les fait ressembler à de gros médaillons ; et le reste des panneaux porte des ornements imitant des dauphins à tête d'homme ou de poisson. Le chambranle qui circonscrit cette singulière sculpture, où l'on remarque toute l'exubérance d'imagination d'un Borset travaillant au Palais des princes-évêques de Liège, offre lui-même dans sa partie inférieure la délicatesse de moulures des colonnettes de Saint-Jacques ; et ses montants, formés de

balustres superposés et tous dissemblables, soutiennent une sorte de corniche à rinceaux bizarres au centre de laquelle, tel un gros joyau, bombe un médaillon à tête d'homme. Au revers, cette corniche porte deux anges et en son milieu, le buste de saint Augustin soupesant un cœur dans sa main tendue. De nombreuses traces de polychromie rouge et or permettraient aisément de rendre au monument sa fraîcheur primitive.

On suppose qu'il isolait jadis une chapelle de la troisième église conventuelle.

Quant à la statue en pierre blanche couchée au fond de la minuscule chapelle baptismale, elle est demeurée anonyme jusqu'à ce jour. L'abbé, nu-tête — les abbés de Malonne ne semblent avoir joui du privilège de la mitre qu'à partir de l'abbé Michel Bonvoisin <sup>(1)</sup> [1752-1780] — revêtu des ornements sacerdotaux, est étendu sur une natte tressée dont l'extrémité antérieure s'enroule en coussin ; la tête s'appuie sur le coude droit relevé. La figure est passablement maussade ; son possesseur devait souffrir du foie ou d'une affection cancéreuse. Il existe encore un panneau en pierre sculptée semblable à ceux qui accompagnent la porte des fonts. Il est en possession d'un habitant de Malonne qui s'en sert pour boucher l'orifice d'un puits ! Or, la maison d'où dépend ce puits et qui fait face à l'ancienne porte toscane du monastère fut primitivement un cabaret demeuré célèbre dans la mémoire des très, très vieilles gens, par la sollicitude que lui portait un des derniers moines.

Ce chanoine <sup>(2)</sup> — l'un des cinq revenus au monastère après la Terreur, et le digne émule des impayables cha-

(1) Cet abbé est le premier dont les armoiries soient surmontées d'une mitre. On ignore en quelle année il obtint ce privilège.

(2) Tradition orale ; elle nous a été contée par le frère Maixentis qui la tenait de très anciens ouvriers dont les parents avaient travaillé jadis dans l'abbaye.

noines séculiers du XII<sup>e</sup> siècle — se passa la fantaisie de dépaver l'antique chapelle de Saint-Berthuin au profit du dit cabaret. Et comme on lui faisait remarquer qu'il dépassait légèrement les bornes permises, il répondait, avec un ton dégagé de mousquetaire : « Cela me concerne ; n'ayez souci. » La tradition veut qu'il ait été frappé de mort subite sur le pavement même, sacrilègement profané. Et la légende ajoute que, la nuit, dans le grand silence des ténèbres, tous les pavés se mettent à sonner comme des cloches d'église...

Et ceci nous ramène dans le 3<sup>e</sup> temple malonnais. L'abbé Cornélis, à qui nous devons la curieuse sculpture gothico-Renaissance décrite plus haut, fut inhumé dans l'église, sous une dalle qui représente la Mort touchant de sa faux un abbé étendu par terre en vêtements sacerdotaux. Mais en 1869, on crut devoir renouveler le pavé de l'antique abbatiale devenue paroissiale : et, naturellement, on ne put résister à l'ordinaire tentation « d'embellir » le monument. Et pour l'embellir, on eu expulsa les pierres tombales. Elles ont trouvé refuge sur l'herbe du cimetière ; les unes sont couchées sur le dos, les autres sur le ventre. Il en est de dressées dans un angle de murailles, il en est de brisées ; et leurs fragments servent à caler des consœurs moins éprouvées. La pierre de l'abbé Cornélis est cassée : le mort de ci, la Mort de là. Plus de vestige d'inscription, sinon, de place en place, un mot illisible.

Le XVII<sup>e</sup> siècle qui devait jeter bas l'antique église romane, l'orna cependant au cours de ses toute premières années de quelques intéressants monuments. Dieudonné Scusman, 29<sup>e</sup> abbé, mort en 1611<sup>(1)</sup>, est l'auteur de la châsse de saint Berthuin (1601) et de la chaire de vérité (1605).

La châsse est en cuivre doré avec appliques d'argent

(1) *Series abbatum, etc.*, p. 124.

repoussé. Ces appliques sont des figures et des bas-reliefs. Elle simule un sarcophage, long de 1<sup>m</sup>20, haut de 0<sup>m</sup>55, large de 0<sup>m</sup>30, avec un toit à double versant. Un gable à deux rampants court le long des pignons ; ce gable est orné d'un crêtage à jour qui se continue au faîte du toit.

Sur les faces des pignons se détachent, d'un côté, la figure du Sauveur, assis, barbu, avec le nimbe crucifère, les pieds nus, la main droite bénissant, la gauche soutenant sur le genou le globe traditionnel avec croix à longue hampe. Au dessous du Sauveur, court cette inscription : SALVATOR MUNDI, SALVA NOS.

L'autre pignon du monument encadre l'effigie de saint Berthuin, assis, le nimbe circulaire autour de la mître. Il soutient une haute crosse de la main droite et maintient en équilibre sur son genou gauche la si connue église à cinq clochers qui est devenue son signe iconographique particulier. Aux deux côtés du nimbe, la date « 1601 » en beaux grands chiffres. Aux pieds du saint, on lit, gravée, cette inscription : S. BERTUINE, ORA PRO NOBIS. Cette inscription est coupée en son milieu par les armes de l'abbé Scusman et sa devise « *Virtus invidia crescit.* » Une tête d'ange maflue, au sourire équivoque et aux ailes hérissées, occupe la partie triangulaire de chacun des pignons.

Les faces longues de la châsse sont divisées chacune en six arcades cintrées portant sur des pieds droits cannelés. Ces arcades abritent les douze apôtres se détachant sur des fonds estampés. Au pied de chaque apôtre, le ciseleur a buriné l'article du symbole que la tradition lui attribue. Au-dessus des arcades, sont répétées les grosses têtes de chérubins des pignons.

Quant aux versants du toit, ils sont occupés par des bas-reliefs en argent repoussé, reproduisant les faits caractéristiques de la vie de saint Berthuin. Des inscriptions

latines les accompagnent qui expliquent ces faits <sup>(1)</sup>. — Le crêtage du toit porte au centre et aux extrémités une pomme de pin.

Cette pièce remarquable de l'ancien trésor abbatial échappa à la rapacité des commissaires de la République

(1) Voici le texte des douze distiques relevés sur cette partie de la châsse :

CÆLO MONETUR BERTUINUS PONTIFEX.

PELAGUS RELICTA TRANSMEARE HYBERNIA.

PROMPTUS JUBENTI QUO OBSEQUATUR ANGELO,

EFFUNDIT OMNEM IN PAUPERES PECUNIAM.

UBI SESSUS ALTO CONSTITIT LITTORE,

DEO PARATAM INGRESSUS EST RATEM DUCE.

PORTU POTITUS DUM QUIETEM CARPERET,

ROMAM ADMONETUR CONCITO PETAT GRADU.

BINOS PER ANNOS DURIORE MACERAT

IBI MEMBRA VICTU. HINC SE NAMURCUM CONTULIT.

SABIN (sic) SEQUATUS (sic), RIVULUM LANDUVIUM

SEDEM SUBULCO SIBI DATAM AUDIT INDICE.

MADORE RORIS ADMONETUR CÆLICI

QUONAM TONANTI AEDES SACRANDA SIT LOCO.

HEROIS IPSUM PRAEDIIS FLAWINIA

DITAT PERENNE DAT MERUM LAGENULA.

SANAT REPENTE BERTUINUS PARVULUM

IMMANE PLAUSTRUM QUEM JACENTEM OBTIVERAT.

VIRTUTE MOTUS PRAESULIS DUX INCLITUS

PIPINUS ILLI QUINQUE VILLAS CONTULIT.

AT FRACTA MILLE MEMBRA MENS LABORIBUS

DIVUM RELINQUIT ASSERENDA CÆTIBUS.

NOSTRAE SALUTIS MILLE SOL ANNOS SIMUL.

VOLVENS DUCENTOS, OSSA LOCULO HUIC INDIDIT.

et fut cédée définitivement à l'église lorsque celle-ci, après le consulat, fut redevenue paroissiale.

Une autre pièce importante du trésor de Malonne traversa la crise révolutionnaire pour se perdre malheureusement quelques années plus tard. Il s'agit du buste de saint Berthuin, postérieur de quelques années seulement à la grande châsse. Arnoul Becquevort, successeur immédiat de Dieudonné Scusman, fit ouvrir la fierte, en tira la tête du saint et l'enchâssa dans un « magnifique buste d'argent garni de pierreries », dit la *Vita illustrissimi Bertuini* <sup>(1)</sup>. Ce buste fut placé ensuite dans la chapelle domestique de l'abbé. Quand mourut le dernier prélat (le 1<sup>er</sup> mai 1792), André-Jérôme Guilmot, le reliquaire précieux échut à Albert-Joseph Navez, ancien chanoine de Malonne, qui le légua à une nièce. Malheureusement il ne demeura pas en la possession de cette famille : on le vendit avec un calice de grande valeur et d'autres objets d'art. La tête du saint, tirée de son cercueil d'argent, et enfermée dans une bourse de soie blanche, fut conservée religieusement dans la famille Nifle, de Thuin. M. Nifle, en 1885, céda gracieusement le chef sacré aux frères de Malonne qui, après vérification canonique, commandèrent aux Delin de Liège, un buste de vermeil <sup>(2)</sup>. C'est dans ce buste moderne qui doit être au buste d'autrefois ce que le temple d'Hérode fut au temple de Salomon, que la tête de saint Berthuin s'offre aujourd'hui à la vénération des fidèles. Mais qu'est devenu le buste de l'abbé Becquevort ? Qui sait s'il n'enrichit pas, sous un nom de fortune, le musée particulier de quelque amateur comme il en foisonne à notre époque ?

Il y aurait aussi à faire une place dans la monographie de cette troisième église au peigne liturgique de saint Berthuin. Ce peigne, détenu par M. Nifle, avait été légué

<sup>(1)</sup> *Vita illustrissimi Bertuini*, etc., p. 96.

<sup>(2)</sup> V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Malonne*, p. 110

par l'abbé Guilmot au chanoine Navez en même temps que le buste-reliquaire. Il fut ensuite offert à l'établissement de Malonne par M. Nifle-Anciaux, puis cédé au musée diocésain de Liège. Ce peigne fut considéré de tout temps dans l'ancienne abbaye comme une relique insigne. Il est en ivoire et porte encore, outre les restes du cachet authentique, la planchette à laquelle il était fixé, planchette garnie d'un côté de satin rouge, et de l'autre d'un reste de couche de ciment. « Encastrée dans la predella d'un autel, dit le chanoine Dubois, cette planchette devait former le fond d'un de ces reliquaires fixes à vitrages, comme on en voit encore beaucoup à la base de nos retables d'autels. » Mais la tradition précise davantage et veut que le caractère sacré de cet objet soit dû à l'usage qu'en aurait fait saint Berthuin.

Nous croyons trouver la confirmation de cette pieuse tradition dans les traces d'une manipulation prolongée et très fréquente, probablement même d'une application quasi journalière de l'objet au front ou à la tête des fidèles. Des deux côtés apparaissent deux parties fortement usées et polies, et à la légère courbure desquelles le pouce et l'index s'adaptent exactement. Or, ce détail nous révèle une vénération locale toute particulière, vouée à ce fragment d'ivoire, et par là même son rapport intime avec la personne de saint Berthuin, le seul saint vénéré comme tel qui ait séjourné à l'abbaye de Malonne. La mutilation du peigne n'a probablement pas d'autre cause que la vénération qu'on y attachait et l'effet salutaire attendu de son application aux fidèles souffrant de la tête.

Les motifs décoratifs de ce peigne liturgique accusent une origine orientale, persane à peu près sûrement, et une époque antérieure au siècle où vécut Berthuin. Les panneaux rectangulaires qui, au recto et au verso, séparent la double rangée de dents, sont ornés de sculptures fort curieuses. Dans le premier, de forme barlongue, arrondie aux extrémités, apparaît un personnage debout entre deux

tiges de « hasma ». Cet individu est imberbe; les cheveux coupés courts n'arrivent pas aux oreilles. Un bonnet brodé, cassé du bout, lui sert de coiffure. La robe bouffante, serrée à la taille, est garnie sur la poitrine de deux larges palmettes en accolade. Les bras sont dévotement croisés sur la poitrine; les mains disparaissent dans l'ampleur des manches brodées. Le bas des jambes manque; on y reconnaît pourtant la trace de hautes bottes. On voit, sur le plat verso deux caissons hexagones barlongs inscrivant des oiseaux essorant, affrontés et contournés; dans les intervalles triangulaires, une palmette aiguë. Cette palmette est caractéristique: malgré la rudesse du travail, le faire sassanide y apparaît indéniable, et le décor végétal du recto accentue cette impression. Déjà, au temps de Chosroès I (531-579) le costume royal se modifie; la tunique se raccourcit et ne descend plus qu'au genou. L'attribution de notre peigne à la Perse, à une époque comprise entre le IV<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle, est donc admissible. La chevelure coupée court, indique un eunuque ou un subalterne de la cour. Ce fragment de peigne — car ce n'est qu'un fragment — est long de 9 centimètres et large de 7, dans sa plus grande longueur et sa plus grande largeur (1).

L'abbé Arnoul Becquevort, avant de mourir, voulut encore doter l'église abbatiale, d'un jeu de six cloches nouvelles. Ces cloches furent fondues par le célèbre fondeur dinantais Jean Grognard (2). L'église actuelle n'en recèle plus que trois.

(1) Voyez *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. IV, pp. 97 et suiv.

(2) On trouve aux archives de l'État à Namur (Echevinages-Bouvignes) les contrats passés les 23 et 25 octobre 1618, par Jean Grognard, pour la livraison de six cloches à l'abbaye de Malonne. (*Messager des sciences historiques*, 1885, p. 218. — A. DE BEHAUT DE DORNON, dans *Annales du XXI<sup>e</sup> congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. II, p. 602).

Arnoul Becquevort abdiqua en 1624 et mourut en 1632, selon Fisen et la *Gallia christiana* <sup>(1)</sup>.

V.

LA QUATRIÈME ÉGLISE MALONNAISE.

Nous voici parvenus à l'année où sonnera le glas de la séculaire église romane. Elle ne tombera pourtant pas d'un coup tout entière ; le chœur végétera jusqu'en 1722. Mais les temps ont marché, les idées ont évolué. Le grand art chrétien, déjà expirant sous les fioritures exotiques du xv<sup>e</sup> siècle, est mort avec le xvi<sup>e</sup>. Le monde se sécularise d'année en année ; il fait plus, il se repaganise. La fièvre d'humanisme, née de l'exhumation des chefs-d'œuvre de l'antiquité, gagne jusqu'au sacerdoce, jusqu'aux monastères. La rage des démolitions va sévir. La belle architecture chrétienne, expression sublime de l'âme croyante, va recevoir l'épithète ridicule de « gothique » avec laquelle elle parviendra jusqu'à nous. Il nous semble, en remuant les souvenirs de notre ancienne abbaye, surprendre les progrès de cette fièvre néo-païenne dans l'âme des abbés de Malonne au xvii<sup>e</sup> siècle. L'un après l'autre, ils s'essayaient, timidement d'abord, puis sur une vaste échelle, à moderniser leur abbaye, à la mettre « à la hauteur », selon l'affreux jargon moderne. C'est Dieudonné Scushman, installant en 1605 sa chaire de vérité un peu maigrîote et qu'on a enjolivée vers 1880 d'une dorure qui la fait paraître plus factice et plus bonbonnière, un coquetier, dirait Huysmans avec mépris. Le même abbé avait, quatre ans plus tôt, reconstruit la châsse de saint Berthuin sur un plan gothique interprété d'après les idées de la Renaissance. C'est Pierre Hinslin, jetant bas les plus

<sup>(1)</sup> V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Malonne*, p. 118, note 3.

anciennes constructions, dès 1630, et en reconstruisant « de plus vastes et de plus imposantes » (1). Ces « vastes et imposantes constructions » étaient des bâtisses de style toscan, comme la porte monumentale de l'abbaye qu'il fit réédifier et qu'il flanqua d'une tour, avec colonnes, corniche et pyramides. Les Frères démolirent le tout, en 1853, pour caser la chapelle actuelle.

Le même abbé édifia lui-même son propre tombeau, qui était, selon les rares indications du temps (2), une grande machine de marbre encombrant l'entrée du chœur vers la droite.

C'est Jean Stapleaux, enfin, continuant la restauration entreprise par ses prédécesseurs, et mettant le comble à cette liste de méfaits en portant la pioche sur les pauvres chers murs romans de l'église abbatiale.

La transformation était complète. La quatrième et dernière église va s'édifier sur l'emplacement consacré par les siècles. Nous sommes en 1651. Jean Stapleaux, avec un zèle digne d'une meilleure cause, rase les nefs de l'église, et le temple moderne, accolé au chœur ancien, sera debout en 1653. C'est ce qu'atteste l'inscription suivante au-dessus du cintre séparant le chœur de la nef :

D. O. M.

GLORIA

1653

Une restauration partielle eut déjà lieu en 1661. Cette date se lit sur le cintre devant le jubé. L'horloge de la tour fut placée en 1655. Mais bientôt le nouveau chœur fit grise mine dans l'ensemble. Sans doute, au milieu de la lumière théâtrale déversée à flots par les baies rectangulaires ornées de belles vitres bien blanches de la nef,

(1) *Vita illustrissimi, etc.*, traduite par F. L. Rasquin, pp. 127, 128.

(2) SAUMERY, *Les Délices du Pays de Liège*, t. II, p. 308.

apparut-il un peu comme le parent pauvre dont on rougit et qui recherche pour ses habits étriqués et sa coiffure démodée la bienfaisante obscurité d'un coin. Et Messieurs les confrères durent éprouver plus de peine à déchiffrer les caractères de leurs bréviaires à la rare lueur des petites verrières cintrées de l'hémicycle ; plus d'une fois sans doute, s'irritèrent-ils de cette parcimonie des siècles d'autrefois, et vouèrent-ils aux dieux infernaux la malheureuse construction barbare. Heureusement, l'argent manquait. Sous l'abbatit d'Herman Falize, en 1683, Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège, par l'organe de son grand-vicaire, Jean-Ernest de Surlet, engagea l'abbé à construire un nouveau chœur dès que les finances de la maison le permettraient, afin de le mettre en harmonie avec la nef de l'église <sup>(1)</sup>. L'abbé Falize mourut en 1688, sans que les guerres de Louis XIV aient permis aux moines de Malonne de déférer aux désirs de l'évêque de Liège. Ce n'est que sous Jean-François Bidart, en 1722, comme en fait foi l'inscription-monogramme suivante sous la voûte du nouveau chœur :

BIDART CHORUM

ConstrUXIt

que la situation financière de la maison permit de songer à des constructions nouvelles et qu'un sanctuaire rococo fut accolé à une nef renaissance. Il est juste d'ajouter que les deux parties de l'édifice parurent plus adroitement soudées et former un tout plus harmonieux désormais.

L'auteur des *Délices du pays de Liège* <sup>(2)</sup> qui vit la nouvelle église entièrement achevée, entre 1730 et 1750, la décrit comme suit dans son chapitre sur le très ancien monastère

<sup>(1)</sup> Voy. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Malonne*, p. 134.

<sup>(2)</sup> *Ibidem*, p. 128 ; *Series abbatum*, etc., p. 125 ; FISEN, *Flores eccles. Leod.*, p. 480.

de Malonne : « L'église dont l'architecture est moderne, consiste en un vaisseau très clair, bien percé et dont la belle voûte est soutenue de chaque côté de cinq piliers d'ordre toscan, qui soutiennent également celles des deux ailes. Une grosse tour très élevée et surmontée d'une flèche hardie et parfaitement bien travaillée, termine agréablement cet édifice. Parmi plusieurs autels enrichis de reliques remarquables, celui du sanctuaire construit d'un très bon goût, est encore précieux par les ossements du saint Fondateur, qui y sont déposés dans une châsse couverte d'argent.

Le cloître contigu à l'église est bâti à la gothique, mais <sup>(1)</sup> il est grand et d'une belle largeur.

La chapelle domestique de l'abbé est un petit sanctuaire pour le grand nombre de reliques qui y reposent. On y révère une grande pièce de la vraie croix et le chef de saint Berthuin enchâssé dans un beau buste d'argent, garni de pierreries, d'où l'on voit le crâne encore si sain et si vermeil qu'on le prendrait bien pour celui d'un homme mort depuis peu. Dans la salle des quartiers de M. l'abbé, il y a un tableau représentant saint Jacques en pèlerin, qui est d'un pinceau des plus estimés » <sup>(2)</sup>.

Jetons à notre tour un coup d'œil sur l'extérieur de l'église. Un long rectangle de pierre grise, orienté selon les traditions de la liturgie, et terminé par une abside à trois pans ; des bas-côtés s'arrêtant par des murs droits pour laisser lisses les parois du chœur, lequel comprend quatre travées à quatre fenêtres ; un portail ouvrant sur le nord dans le fond de l'église. Une tour cantonne l'édifice à l'occident. L'ensemble extérieur manque de charme ; le toit d'ardoises, à lucarnes, qui va d'une affilée jusqu'à l'abside du chœur, repose sur une corniche de pierre qui

(1) Ce « mais » vaut son pesant d'or.

(2) SAUMERY, *Les Délices du Païs de Liège*, t. II, pp. 305-307.

ne déparerait pas une maison de rapport. Le portail abrite une large porte cintrée donnant sur un tambour de planches qui pourrait servir de modèle à l'entrée d'un théâtre forain ; la porte est cantonnée de deux colonnes hissées sur de hauts piédestaux, et surmontées d'espèces d'ailerons. L'entablement supporte trois jolies niches qui couronnent heureusement l'ensemble (Planche XIV). Elles sont toutes trois vides. Furent-elles jamais habitées ? Celle du milieu, la plus grande, à coquille, étale sous elle les armes de l'abbé fondateur Jean Stapleaux.

La tour est curieuse ; c'est une sœur de ces tours tarabiscotées dont les derniers siècles furent si prodigues en Wallonie. Si Victor Hugo l'avait connue, il l'aurait insérée dans la liste gouailleuse qu'il dresse des clochers de Belgique : « Depuis environ deux siècles — écrit-il — les architectes flamands se sont imaginés que rien n'était plus beau que des pièces de vaisselle et des ustensiles de cuisine élevés à des proportions gigantesques et titaniques. Aussi quand on leur a donné des clochers à bâtir, ils ont vaillamment saisi l'occasion et se sont mis à coiffer leurs villes d'une foule de cruches colossales. » Le clocher de Malonne n'est pas fait de cruches, mais il n'en apparaît pas moins imprévu et suggestif. La tour, massive, monte avec des allures de donjon ; un appareil de pierres énormes, soigneusement équarries, la revêt au dehors et au dedans. Un œil de bœuf elliptique troue le bas de sa face occidentale.

Huit fenêtres cintrées à clef Renaissance et à auvents d'ardoises éclairent deux à deux l'étage supérieur. Une toiture d'ardoises coiffe la tour, en débordant comme un toit de chaume. C'est à partir de cette toiture que le donjon se mue en chinoiserie. Et d'abord, une construction polygonale se dresse brusquement sur la toiture d'ardoises. Cette construction à pans se couvre d'un immense chapeau chinois tronqué à sonnettes et à floches de bois, et ce chapeau chinois lui donne une vague silhouette de refuge

PLANCHE XIV.



Portail de l'église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Malonne.

pour cygnes dans l'îlot d'un étang. Et ces cygnes entendraient dans leur habitat par des ouvertures à gable de chenils. Des lucarnes à volutes grimacent sur le chapeau chinois comme des dragons « tortueux ».

Une nouvelle rangée de floches sert de transition à un ustensile de ménage. Le chapeau chinois se tronque et voici, dressée, la géante boîte à sel d'une ménagère de cauchemar, qui se coiffe d'une manière assez inattendue avec une cuvette renversée. Et sur la cuvette renversée, le facétieux architecte a équilibré son bonnet de clown d'où jaillit la grande croix ouvragée. Quatre tourelles couvertes d'ardoises complètent l'ensemble de la flèche. Et l'effet général est un amusement pour les yeux ; et l'on finit par conclure que ce clocher, auprès duquel celui de Floreffe semble un fœtus, n'a pas son pareil à cinq lieues à la ronde (Planche XV).

L'intérieur de l'église est autrement intéressant. Nous ne parlons pas des accessoires, meubles et statues. Les autels sont affligeants, même l'autel majeur qui fait songer pour la solidité aux reposoirs des processions dans les villages ; il est décoré d'une grande peinture représentant une Assomption. On y distingue des entrechats d'anges et de saints personnages, plus une sorte d'ecclésiastique moustachu à la Richelieu, qui va, semble-t-il, expliquer la scène au public. C'est grisâtre, bleuâtre, douçâtre et tout à fait antireligieusement fadasse. Quant aux statues, elles irritent ; anges, saints, saintes, Sacré-cœur et Mater Dolorosa sont de la dernière camelote. Les stalles ne valent pas une mention, les portes des sacristies sont dépourvues de toute grâce et le médaillon qui les surmonte et qui représente d'un côté saint Berthuin et de l'autre saint Augustin, est de part et d'autre exécrable. Seul, le confessionnal du fond de l'église, sous le jubé, est caractéristique. Il paraît de style Louis XIII et est abondamment sculpté. L'espace sous le jubé est d'ailleurs de loin la plus intéressante partie de l'édifice, avec ses

épaisses murailles, son baptistère, son très archaïque bénitier de l'entrée, et son plafond Louis XVI à compartiments de chêne d'où pendent d'énormes grappes de raisin et qui encadrent dans le compartiment central un couronnement de N. D., dû peut-être au pinceau d'un maître liégeois.

L'antique dallage de pierres tombales religieusement remplacé au xvii<sup>e</sup> siècle, lors de la démolition du temple roman, fut remplacé comme nous l'avons dit, en 1869, par un insignifiant pavé moderne. Des paysages d'un sous-Juppin, agrémentés de personnages par un sous-Plumier, garnissent les côtés du chœur dans des encadrements de chêne. Des tapisseries leur font suite. Ces tapisseries, fabriquées à Malonne au xviii<sup>e</sup> siècle, sont des imitations de cuirs de Cordoue. L'ancien salon de réception des abbés au monastère en abrite de semblables, mais incomparablement mieux conservées. La lumière trop crue a décoloré entièrement les tapisseries du chœur ; les fonds d'or ont fait place à une teinte blafarde « d'entre deux eaux, » à une couleur gris-blème de peau de cadavre. Là-dessus, des décorations chinoises, un extraordinaire et inextricable fouillis de griffons, de feuillages exotiques, de cascates tombant d'une gueule entr'ouverte de dauphin sur l'escalier rocaille d'une invraisemblable pagode ; des paradisiers sans queue becquetant de géants colibris aux becs démesurés ; une débauche d'imagination mêlée à une science de couleurs vraiment appréciable et se noyant, s'harmonisant dans la fluidité d'un or grenu, et comme gauféré de place en place. L'un de ces panneaux figura à l'exposition de Charleroi. L'église tout entière est voûtée. Voûte solide, à nervures croisées : ces nervures sont des torsades de grosses cordes de soie ; les arcs-doubleaux sont agrémentés de compartiments oblongs encadrant des rinceaux, des armoiries, des chronogrammes. La même ornementation se répète dans les basses-nefs. Le chœur arbore de la sorte les écussons de



Vue d'ensemble de la dernière église malonnaise (aujourd'hui église paroissiale).  
1653-1722.

son fondateur, l'abbé Jean-François Bidart, avec sa devise « *Vincit amor cruces* » ; et les armes de l'abbaye, une crosse et une clef, avec la date 1722 (érection du chœur). Nous avons mentionné ci-dessus le chronogramme sculpté sur la muraille du chœur ainsi que l'inscription dans la nef : D. O. M. Gloria 1653. Les derniers restaurateurs de l'église y ont ajouté la date de la dernière restauration : 1900. A remarquer aussi dans les voûtes de la grande nef, les armes répétées de l'abbaye, celles, en double, de l'abbé fondateur du vaisseau, Jean Stapleaux, et la date de la première restauration : 1661. L'édifice entier donne une impression de solidité. Les murs sont puissants, avec de minuscules et plats contreforts, le long de la grande nef ; la tour est un donjon ; la flèche même est cocasse, mais sans mièvrerie. Les fenêtres sont, à l'intérieur, cerclées de bandeaux de pierres noires tranchant sur le gris des montants par leur saillie autant que par leurs couleurs. Les colonnes de la nef, aux larges abaqes, exhibent la même décoration : ils sont cerclés de noir comme de sveltes fûts. Et cela bariole gaîment l'église, en lui ôtant, avouons-le, le peu de piété et de recueillement qu'elle pouvait recéler encore. Ajoutez à cela que les murailles supérieures et les voûtes ont une teinte jaune de pierre de sable, qui ajoute à la dissipation du sanctuaire. Si l'on a voulu réaliser un type d'église avenante, gaie, un peu dansante, il faut conclure que l'architecte a réussi ! Et c'est dans de pareils édifices qu'il doit faire bon fermer les yeux et se terrer dans le coin le plus sombre, dans le coin du baptistère, par exemple, à Malonne, où se dresse le seul meuble encore catholique de cette inquiétante église. Le chœur est de grandes dimensions et paraît aussi profond que la nef principale. La chaire de vérité est, comme nous l'avons dit, celle de l'ancienne église. Elle porte au-dessus de la figure du Rédempteur, dans le panneau central de la cuve, le millésime de 1605.

L'abbé Stapleaux qui fonda le monument actuel, qua-

trième église de Malonne, y fut inhumé en 1673. Sa pierre sépulcrale, expulsée en 1869, s'effrite aujourd'hui dans le vieux cimetière.

L'abbé y est figuré tenant dans ses mains croisées une crosse en bande. L'inscription est effacée, mais la date du décès est demeurée visible.

Sous l'abbatiat d'Herman Falize, en 1682, Jean-Ernest de Surlet, vicaire général de Liège, et Henri du Mont, président du séminaire de la même ville, ajoutèrent aux ordonnances de Ferdinand de Bavière concernant le monastère de Malonne, des articles relatifs à l'assistance des chanoines aux offices, à la décoration des autels qui laissait à désirer, à la décence du Tabernacle. En 1690, l'abbaye fut pillée par les troupes du maréchal de Luxembourg après la victoire de Fleurus. Jean Baré était alors abbé. En 1691, ce fut au tour des alliés de rançonner les chanoines (1).

On conçoit que les fonds vinrent à manquer et que le service des autels dut souffrir de cet état violent au moins autant que la discipline monastique.

## VI.

### DERNIERES VICISSITUDES DE L'ÉGLISE ET DE L'ABBAYE DE MALONNE.

Les derniers abbés de Malonne reçurent la sépulture sous le pavé de la dernière église. Ce furent : au xvii<sup>e</sup> siècle, Jean Stapleaux (1673) (2), Jacques Bidart (1680), Herman Falize (1688) ; au xviii<sup>e</sup> siècle, Jean Baré (1709) (3), Jean-François Bidart (1731), Hubert Farcy (1752), Michel

(1) Echevinage de Malonne, occupations militaires ; aux Archives de l'Etat, à Namur.

(2) V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Malonne*, p. 128.

(3) SAUMERY, *Les Délices du Pais de Liège*, t. II, p. 308.

Bonvoisin, le premier abbé mîtré, vraisemblablement (1780)<sup>(1)</sup>, Pierre Lefebvre (1790)<sup>(2)</sup> et Jean-Baptiste Pauchet (1792). Le dernier abbé, André-Jérôme Guilmot, décédé le 26 septembre 1801<sup>(3)</sup>, fut inhumé comme les simples fidèles dans le cimetière de la paroisse.

En 1790, l'abbaye subit un nouveau pillage de la part des soldats autrichiens. Ceux-ci traversèrent Malonne, le 27 novembre<sup>(4)</sup>. Le 18 novembre 1792, ce fut au tour des Français ; après la bataille de Jemappes, le général Timbrune Timbrone, comte de Valence, prit son quartier-général à l'abbaye, et rançonna les chanoines et les villageois<sup>(5)</sup>.

Deux ans plus tard, par un retour des choses de la guerre, les Français, momentanément vaincus, recouvrèrent la Belgique et l'abbaye subit un nouveau pillage le 17 juillet 1794<sup>(6)</sup>. En même temps, des emprunts forcés mirent aux abois la malheureuse communauté. On comprend que l'église ait dû être dépouillée d'une partie au moins de ses objets d'art. Les citoyens Bugny et Lenoir, délégués par la direction des domaines pour dresser l'inventaire des biens et des meubles de l'abbaye, se rendirent à Malonne le 7 vendémiaire an V (28 septembre 1796) et y demeurèrent jusqu'au 18 (9 octobre).

Ils formèrent, comme ils le disent dans le procès-verbal de leurs opérations, « 11 états » présentant le relevé de tous les biens de la maison. « Attendu, disent les commissaires, que nous n'avons trouvé dans la dite maison aucuns livres,

(1) V. BARBIER, ouvrage cité, pp. 140, 154, 170.

(2) Lettre de faire part de cet abbé, conservée aux archives de l'Établissement de Malonne.

(3) V. BARBIER, ouvrage cité, p. 119 et p. 245.

(4) Echevinage de Malonne, Histoire et administration 1674-1696 (Archives de l'Etat, à Namur).

(5) Archives de l'Établissement de Malonne

(6) *Ibidem*.

manuscrits ou médailles, nous n'avons pu former l'état n° 7 destiné à l'inventaire de ces divers objets.»

Le procès-verbal en question est déposé aujourd'hui aux Archives de l'Etat, à Namur<sup>(1)</sup>. Or les états mentionnés aux nos 5, 6, 7 ont disparu. Chose curieuse ! ils concernent l'inventaire de l'église.

« Celui n° 5 présentant l'inventaire et la description sommaire de l'argenterie des églises et chapelles appartenant à la ditte maison, lequel contient 2 articles.

Celui n° 6 comprenant l'inventaire des effets de l'église et de la sacristie, appartenant à la ditte maison, lequel contient 15 articles.

Celui n° 7 contenant la description des tableaux, statues, tant de l'église que de la ditte maison, contenant 7 articles.»

Où sont passés ces trois états ?

Le 20 fructidor an II (6 septembre 1794) les chanoines avaient déjà dû fondre une partie de leur argenterie pour fournir 230.000 livres à l'imposition de 5.000.000 de livres sur la ville de Namur.

Le 7 janvier 1797, le Directoire leur intima l'ordre de quitter l'abbaye.

Les bâtiments furent mis en vente à Paris, le 19 germinal an V (10 avril 1797) sur la mise à prix de 72977 francs.

Le sieur Dejaifve les acquit, sauf l'église, le 29 du même mois, pour 106100 francs, au nom de plusieurs anciens religieux

Et le 12 prairial an VII (31 mai 1799), Joseph-Albert Dutilleux, de Namur, acquit l'église pour 54100 francs<sup>(2)</sup>.

Le temple, depuis, cessa de faire partie de l'abbaye. Il perdit son titre d'abbatiale et continua de servir d'église aux habitants du village de Malonne. Les portes du cloître, par où les religieux pénétraient au chœur ou dans la nef

(1) Abbaye de Malonne. Histoire et administration (Archives de l'Etat, Namur).

(2) Voir ces détails dans V. BARBIER, ouvrage cité, pp. 242-243.

furent murées ou condamnées, et le Pensionnat des Frères se bâtit une chapelle sur un emplacement, plus favorable, parce que plus central, au maintien de la discipline scolaire.

Frère MARIEN.

---

# LA PIERRE A QUATRE DIEUX DE BERG LEZ-TONGRES

---

En juin 1869, au cours de travaux de restauration exécutés dans l'église de Berg, on découvrit, profondément encastrée dans le maître-autel, une pierre antique ornée de bas-reliefs<sup>(1)</sup>. On ne tarda pas à se rendre compte de l'intérêt que présentait la trouvaille, et le monument fut transporté à Liège ; en 1881, il prit place dans la galerie lapidaire du Musée diocésain, qui venait d'être installé dans les cloîtres de l'église Cathédrale. C'est là qu'il se trouve encore actuellement ; mais on sait qu'à la suite d'un accord conclu entre la *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège* et l'*Institut archéologique liégeois*, il a été décidé qu'il serait prochainement déposé, à titre temporaire, au Musée Curtius ; il ira rejoindre, dans la salle des collections belgo-romaines, d'autres antiquités de la même époque. L'occasion m'a semblé opportune pour lui consacrer, dans ce *Bulletin*, une notice accompagnée de photographies qui en reproduisent assez fidèlement l'état actuel (Planche XVI).

Le monument de Berg, taillé dans un bloc de pierre calcaire, présente la forme d'une base cubique dont les faces verticales mesurent 0<sup>m</sup>64 de hauteur sur 0<sup>m</sup>35 de

(<sup>1</sup>) *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XI, p. 292 et t. XIV, p. CXXIV. — Rapport au Comité provincial de la Commission royale des monuments, le 22 juillet 1869.

largeur. Chacune d'entre elles est décorée de sculptures, dont le motif central est constitué par une niche peu profonde, de laquelle se détache une figure en bas-relief, d'une hauteur moyenne de 0<sup>m</sup>39. L'ensemble repose sur un socle d'un dessin très simple et est couronné par une frise dont la saillie est assez accusée et offre quelques traces d'une inscription devenue illisible. Au reste il n'est guère de partie du monument qui n'ait subi de détérioration ; le visage des personnages a particulièrement souffert, les traits sont méconnaissables. Il ne faut pas en chercher uniquement la cause dans l'action destructrice du temps ; car certaines mutilations ont été exécutées de propos délibéré. Tout un côté a été retillé et offre maintenant une surface presque plane ; les moulures du socle et de la frise ne sont plus visibles que par endroits. Il est évident que ces traitements ont été infligés à la pierre, parce que ses dimensions primitives ne permettaient pas de l'utiliser commodément dans la construction du maître-autel. On aperçoit même en trois points différents des rainures, profondes de plusieurs centimètres, et où sans doute s'engageaient les pièces métalliques destinées à maintenir le bloc en place. Sur la tablette supérieure est creusée une cavité de forme irrégulière, longue de 0<sup>m</sup>20, large de 0<sup>m</sup>17 et profonde de 0<sup>m</sup>13. Enfin, à une époque que l'on ne peut préciser, la pierre a été brisée en deux fragments aux 2/3 de sa hauteur, et cet accident a contribué encore à rendre plus malaisée l'interprétation des bas-reliefs qui couvrent les faces principales du vénérable monument.

Au moment de la découverte, on s'imagina avoir affaire à un monument funéraire, portant les emblèmes des quatre saisons et destiné à marquer l'emplacement d'une sépulture chrétienne ; cette opinion était manifestement erronée (1). En 1889, Joseph Habets, dans un mémoire

(1) *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XI (1870), pp. 292-293.



Junon



La Fortune



Mercure



Hercule (?)

illustré de reproductions assez exactes, s'attacha à démontrer le caractère païen et religieux de ce qu'il prenait pour un simple autel votif, remontant au <sup>II</sup><sup>e</sup> siècle de notre ère et dédié à quatre divinités, dont trois seulement pouvaient être identifiées : c'étaient Cérès, la Fortune et Mercure (1). C'est à Karl Zangemeister que revient le mérite d'avoir reconnu le premier la véritable nature du monument de Berg ; il n'hésita pas à le ranger dans la catégorie des *Viergöttersteine* ou pierres dites « à quatre dieux », et il proposa de voir dans les bas-reliefs la représentation de l'Abondance, de la Fortune et de deux autres divinités inconnues, dont l'une était certainement masculine (2). C'est à cette opinion que se sont ralliés les archéologues qui, dans la suite, ont décrit ou simplement signalé le monument, à savoir MM. Haug (3), Franz Cumont (4), Jean Paquay (5) et Fr. Hertlein (6).

(1) J. HABETS, *Note sur un monument romain trouvé à Berg près de Tongres* dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. V, 1889, pp. 201-210. — Cf. F. HUYBRIGTS, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XX, 1901, p. 123, et t. XXIV, 1906, p. 361. — L. RENARD, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII, 1902, p. 6, n. 1 et p. 10, n. 1.

(2) *Westdeutsche Zeitschrift*, t. X, 1891, p. 150. — Zangemeister donnait la pierre comme ayant été découverte à Liège en 1886. Il ne présentait l'identification de l'une des figures avec l'Abondance que comme une simple conjecture.

(3) HAUG, *Die Viergöttersteine* dans *Westdeutsche Zeitschrift*, t. X, 1891, p. 150, n° 192 ; cf. *ibid.*, p. 315.

(4) FR. CUMONT, *Fragments de colonnes au géant découverts en Belgique*, dans *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès* (Liège, 1909) [de la Fédération archéologique et historique de Belgique], t. II, 1909, p. 547, n. 3. — Cf. P. FAIDER, *ibid.*, t. I, p. 366.

(5) JEAN PAQUAY, *Tongres. Guide illustré*. Tongres [1911], p. 93. — Voyez LE MÊME, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire*, t. XVIII, 1909, p. 58 et dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXVII, 1909, p. 52. — Cf. J.-E. DEMARTEAU, *L'Ardenne belgo-romaine*, 3<sup>e</sup> édition, Liège, 1911, p. 56.

(6) FRIEDRICH HERTLEIN, *Die Jupitergigantensäulen*. Stuttgart, 1910, p. 116.

Tous s'accordent à reconnaître la Fortune dans le personnage qui apparaît sur la deuxième face ; elle y est d'ailleurs entourée de ses attributs ordinaires : la roue qu'on aperçoit à sa gauche, le gouvernail qu'elle tient de la main droite et la corne d'abondance qu'elle porte sur le bras gauche ; elle est représentée debout, la tête nue et elle est drapée dans une ample tunique qui tombe en plis serrés jusqu'à ses pieds qu'elle recouvre entièrement <sup>(1)</sup>.

La divinité qui occupe la face contiguë offre un aspect assez fruste ; elle tient de la main gauche un objet allongé que l'on a pris soit pour une corne d'abondance, soit pour une gerbe d'épis, mais qui me paraît ressembler davantage à un petit flambeau ou à une torche enflammée, on distingue dans la main droite, une patère légèrement inclinée comme pour une libation ; dans la chevelure, on voit quelques traces d'une couronne ou d'une simple guirlande ; la tunique laisse apparaître l'extrémité des pieds. Dans son ensemble, cette représentation convient assez bien, comme on l'a conjecturé, à Cérès ou à l'Abondance. Je me demande cependant s'il ne s'agit pas plutôt de Junon. Cette divinité, en effet, figure très souvent sur les pierres à quatre dieux, et on l'y rencontre plusieurs fois dans nos contrées <sup>(2)</sup>. Ensuite, même en l'absence d'attributs plus

<sup>(1)</sup> Voyez R. PETER, dans ROSCHER. *Lexikon*, s. v<sup>o</sup>, t. I, 1886, col. 1503-1508. HAUG, *o. c.*, p. 314. OTTO, dans PAULY-WISSOWA. *Real-Encyclopädie*, s. v<sup>o</sup>, t. VII, 1910, col. 41-42. — M. L. RENARD a réuni (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t XXXII, 1902, p. 6, n. 1) les principales indications relatives au culte de la Fortune dans l'ancienne Tongrie. Cf. *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, 1905, p. 291. — Parmi les 21 pierres à quatre dieux découvertes sur le territoire actuel de la Belgique, il n'y a que celle de Berg qui porte la représentation de la Fortune. On la rencontre aussi sur une pierre à trois dieux originaire de Maestricht ; cf. *infra*, p. 230, n. 1.

<sup>(2)</sup> Sur les 21 pierres à quatre dieux trouvées en Belgique, il s'en rencontre 8 (sans compter celle de Berg) qui offrent l'image de

caractéristiques, comme le paon par exemple, la torche et la patère peuvent suffire à la faire reconnaître (1).

Le dieu qui apparaît sur la troisième face du monument est vêtu d'un petit manteau serré à la taille et ne dépassant pas les genoux ; le poids du corps ne porte que sur l'une des jambes, et l'autre est allongée comme si le sculpteur avait voulu représenter le dieu dans l'attitude de la marche ; tandis que le bras gauche est abaissé et s'étend le long de la hanche, le bras droit est ramené sur la poitrine. Selon toute vraisemblance, c'est Mercure ; car on peut supposer qu'il tenait dans la main gauche le caducée et dans la droite la bourse ; les ailes des pieds et le pétase ont pu également disparaître sans laisser de traces, cette face étant assez mutilée. On sait, d'ailleurs, que si Mercure est souvent nu ou paré d'une simple chlamyde, il porte parfois, comme ici, un vêtement court, à la mode gauloise (2). Il convient aussi de remarquer que Mercure se rencontre très fréquemment sur les pierres à quatre dieux et qu'il y accompagne presque régulièrement la Fortune : rien n'était plus naturel que de rapprocher ainsi la déesse

Juno ; dans la nomenclature de HAUG, elles portent les nos 180, 181, 183, 185, 186, 188 ; il faut y ajouter la pierre de Virton citée par HERTLEIN, *op. cit.*, p. 126. — En 1905, on a découvert à Tongres un bas-relief représentant Jupiter et Junon assis côte à côte sur un trône (*Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. I, 1906, p. 18). — Une inscription de Flémalle-Grande porte la dédicace suivante : I. O. M. · IVNONI · MINERVAE · DIANAЕ · NYMPHIS (C. I. L., XIII, 3605).

(1) Voyez HAUG, *op. cit.*, pp. 300 et 315, et surtout HERTLEIN, *op. cit.*, p. 94 (Juno mit Fackel). D'ordinaire la déesse porte ce court flambeau droit appuyé contre l'épaule ; c'est ici le cas, comme aussi, par exemple, sur la pierre originaire d'Arlon, conservée actuellement à Luxembourg, et où la présence d'un paon supprime tous les doutes ; voyez la reproduction donnée par HAUG, *op. cit.*, pl. IV, n° 181, d, d'après Wiltheim.

(2) Cf. HAUG, *op. cit.*, p. 307. — Sur une pierre de Glanmünchweiler, on voit également Mercure presser de la main droite une bourse contre sa poitrine ; cf. HAUG, *op. cit.*, p. 50, n° 100.

de l'abondance et de la richesse et le dieu du commerce et des voyages (1).

Reste enfin la dernière face du monument, où le pic destructeur n'a presque rien respecté des sculptures qui la décoraient. On aperçoit vaguement les contours de la niche et quelques traits imprécis qui permettent de conjecturer là aussi la présence d'un personnage qui se tenait debout. Bien que le champ soit largement ouvert aux hypothèses, il me paraît qu'on ne peut guère hésiter et qu'il y a de grandes chances pour qu'il s'agisse d'Hercule. Ce dieu, en effet, est avec Junon, Mercure et Minerve, celui qui a été le plus communément représenté sur les pierres à quatre dieux ; il figure sur un bon nombre d'entre celles qui ont été découvertes sur le sol de notre pays (2).

Je propose donc de voir dans les bas-reliefs du monument romain de Berg la représentation de quatre divinités, qui se succèdent dans l'ordre suivant (en allant de gauche à droite) : Junon, la Fortune, Mercure, Hercule.

(1) Voyez STEUDING, dans ROSCHER, *Lexikon*, s. v<sup>o</sup>, t. II, col. 2825 ; cf. *ibid.*, t. I, col. 1537. — On trouve Mercure représenté sur la majorité des pierres à quatre dieux découvertes en Belgique (12 sur 21, en y comptant celle de Berg). — En 1902, M. L. RENARD estimait déjà à une bonne centaine les monuments de toute nature trouvés dans notre pays et se rapportant à Mercure (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII, p. 10, n. 1) ; depuis lors, ce nombre n'a cessé de s'accroître. Les inscriptions sont assez rares ; cf. C. I. L., XIII, 3607 (Chèvremont), 3981 (Arlon).

(2) Sur les 21 pierres à quatre dieux découvertes en Belgique, il n'y en a que 4 qui ne portent pas la représentation d'Hercule. Cf. HAUG, *op. cit.*, p. 304. Voyez aussi ROSCHER, *Lexikon*, t. I, col. 2961 et 3011. — Quelques indications concernant les monuments belgo-romains relatifs à Hercule ont été réunies par M. L. RENARD, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII, p. 3, n. 2. Pour les inscriptions, voyez C. I. L., XIII, 3594 (Tongres), et 3600-3603 (Goyer). — Hercule figure également sur une pierre à trois dieux de Maesricht ; cf. *infra*, p. 230, n. 1.

Jusqu'ici, la même série ne s'est encore rencontrée que deux fois : à Kreuznach (1) et à Heizenhausen (2). Conformément à la règle ordinaire, il y a deux divinités masculines et deux féminines, et celles du même sexe sont placées l'une à côté de l'autre (3).

Il est aujourd'hui démontré que la plupart des pierres dites à quatre dieux (lesquelles d'ailleurs peuvent en compter parfois jusqu'à huit), faisaient partie de monuments plus considérables. En réalité, il faut les considérer simplement comme des piédestaux cubiques sur lesquels s'élevaient successivement une pierre avec la représentation des dieux de la semaine, puis un fût de colonne avec chapiteau et enfin, dominant tout l'ensemble, un groupe assez original : un dieu cavalier foulant aux pieds de sa monture un géant anguipède. Ces colonnes au géant (*Jupiter-gigantensäulen*), ainsi qu'on les appelle d'ordinaire, se rencontrent uniquement dans l'Allemagne occidentale, le Limbourg hollandais, le Grand-Duché de Luxembourg, la Belgique et la France, c'est-à-dire précisément dans les principales régions de l'antique domaine celtique. On en connaît actuellement plusieurs centaines (4), et leur

(1) HAUG, *op. cit.*, p. 127, n° 136. Aucun doute n'est ici possible au sujet de l'identification des divinités, car la figure de chacune d'elles est accompagnée de l'indication de son nom au nominatif. Voyez la reproduction donnée par E. SCHMIDT, dans *Bonner Jahrbücher*, t. XLVII, 1869, pl. XIV, 2 ; BRAMBACH, 721 ; C. I. L., XIII, 7530.

(2) Ce monument est au Musée de Spire, n° 2429. Cf. HERTLEIN, *op. cit.*, p. 122 et p. 146. Ici, comme sur la pierre de Kreuznach, citée dans la note précédente, le groupement des divinités diffère de celui que présente la pierre de Berg, en ce que Mercure y est placé auprès de Junon et Hercule auprès de la Fortune.

(3) Voyez HAUG, *op. cit.*, p. 319. — F. HERTLEIN, *op. cit.*, p. 130, a prouvé que la face principale des pierres à quatre dieux est celle où Junon est représentée.

(4) Voyez les listes des groupes au géant et des pierres à quatre dieux dressées en 1910, par HERTLEIN, *op. cit.*, pp. 1 sq. et 100 sq. —

nombre ne cesse de s'accroître par suite de nouvelles découvertes (1). Le territoire de la Belgique, à lui seul, a fourni déjà une bonne vingtaine de ces monuments, et tout porte à croire que la liste n'est pas définitivement close (2).

On sait que les archéologues sont loin d'être d'accord sur la signification de ces colonnes au géant ; pour les uns, il s'agit de monuments honorifiques, élevés à la gloire des

Quelques monuments ont échappé aux recherches de l'auteur ; ainsi, par exemple, le groupe mutilé représentant un cavalier au galop foulant un anguipède, découvert à Entraïns ; cf. ESPÉRANDIEU, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. III, 1910, n° 2293.

(1) C'est ainsi qu'en mars 1911, on a découvert à Mayence 3 nouvelles pierres à quatre dieux ; voyez KÖRBER, *Römisch-Germanisches Korrespondenzblatt*, 1911, p. 67. Cf. *ibid.*, 1912, p. 8 (à Kongen). — M. L. RENARD veut bien m'annoncer qu'il consacrera prochainement, dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, une notice à une base découverte il y a quelques années à Maestricht et où l'on voit la représentation d'Hercule, de la Fortune et d'Apollon. Il convient de rapprocher cette pierre à trois dieux de celle qui fut trouvée en 1869, également dans le Limbourg hollandais, sous le maître-autel de l'église de Kessel-sur-Meuse et qui est conservée au Musée de Leyde ; voyez à ce sujet *Publications de la Société archéologique et historique dans le duché de Limbourg*, t. VII, p. 387 et HERTLEIN, *op. cit.*, p. 126.

(2) D'après les statistiques dressées par MM. HAUG, F. CUMONT et F. HERTLEIN, on connaît actuellement 21 bases à quatre dieux trouvées en Belgique, à savoir : 7 à Arlon, 1 à Wolkrange, 2 à Messancy, 1 à Majeroux, 3 à Virton, 1 à Ethe, 1 à Latour, 1 à Villers-sur-Semois, 1 à Mussy-la-Ville, 2 à Amberloup, 1 à Berg. — On n'a retrouvé jusqu'ici que 2 fragments de groupes à l'anguipède, l'un à Majeroux (Virton), l'autre à Arlon ; cf. F. CUMONT, dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1910, p. 488 et HERTLEIN, *o. c.*, pp. 22-23 et 40. — Quant aux débris des colonnes mêmes qui reposaient sur les bases cubiques et supportaient les groupes au géant, on n'en connaît qu'un petit nombre ; cf. F. CUMONT, dans *Annales du Congrès archéologique de Liège*, 1909, t. II, p. 548 ; SIBENALER, dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XLII, 1907, p. 261 ; HERTLEIN, *op. cit.*, pp. 23 et 84.

empereurs divinisés et symbolisant leurs victoires sur les barbares; selon d'autres, au contraire, elles traduisent des conceptions religieuses empruntées à la mythologie celtique ou germane; ainsi, d'après M. Hertlein, qui s'est occupé en dernier lieu de la question, le dieu cavalier qui terrasse le géant anguipède représenterait le Jupiter germain, maître du Ciel et vainqueur du dieu de la Terre (1). Sans vouloir entrer ici dans le détail de la controverse, je me permets d'ajouter que l'opinion défendue par M. Hertlein s'appuie sur des raisons qui me paraissent extrêmement solides et que sa démonstration me semble concluante.

Selon toutes les vraisemblances, la pierre de Berg a donc servi de piédestal à une colonne érigée en l'honneur de Jupiter. C'était dans la cavité qui se remarque dans la tablette supérieure que venaient se fixer les tenons destinés à assurer l'équilibre de la colonne (2). Peut-être d'ailleurs, le groupe du cavalier et du géant était-il remplacé ici, comme cela arrivait parfois, par une statue de Jupiter assis sur un trône (3). Quoi qu'il en soit, c'est une dédicace à ce dieu, que devait formuler l'inscription qui courait sur la frise du socle et dont il n'est plus

(1) La bibliographie des principaux travaux sur la question est donnée par HERTLEIN, *op. cit.*, p. v. Voyez aussi C. JULIAN, dans *Revue des études anciennes*, 1908, p. 196 et 1911, p. 240; F. CUMONT, dans *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1910, p. 487, n. 3.

(2) La conjecture de ZANGEMEISTER (apud HAUG, *op. cit.*, p. 150, n° 192), qui pensait que la pierre avait été ainsi creusée pour servir de bénitier, ne me paraît pas fondée, parce que la cavité n'est ni assez régulière, ni assez profonde.

(3) Voyez sur ce point HAUG, *op. cit.*, p. 339 et HERTLEIN, *op. cit.*, p. 161. J'ai cité *supra*, p. 226, n. 2, la découverte à Tongres d'un groupe de Jupiter et de Junon assis sur un trône, qui a pu couronner un piédestal analogue à celui de Berg.

possible aujourd'hui de déchiffrer une seule lettre (1).

La disparition de l'inscription, comme aussi le mauvais état des sculptures, ne permettent pas de déterminer avec certitude la date du monument. Cependant comme les pierres à quatre dieux qu'il a été possible de dater, se placent toutes entre les années 170 et 246 après J.-C., on peut, avec une grande probabilité, attribuer celle de Berg à la même époque, c'est-à-dire à la fin du II<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> siècle (2). Au surplus, pour autant qu'on en puisse juger actuellement, l'exécution des bas-reliefs paraît dénoter le ciseau d'un artiste assez habile.

On ignorera sans doute toujours les circonstances qui amenèrent la destruction de la colonne au géant de Berg. Comme le piédestal en a été retrouvé dans le massif du maître-autel de l'église, on a voulu y voir un trophée du christianisme vainqueur du paganisme. Les premiers missionnaires qui vinrent annoncer l'Évangile dans la région de Tongres, après avoir renversé la colonne et réduit en pièces l'image de Jupiter, auraient établi l'autel du vrai Dieu sur celui des divinités païennes, dans le dessein d'affirmer solennellement le triomphe définitif de la religion nouvelle (3). Ce qui semble confirmer cette hypothèse, c'est qu'en de nombreuses localités, et notamment dans notre pays, on trouve d'autres exemples de pierres à quatre dieux qui furent ainsi en quelque sorte

(1) Sur la formule ordinairement employée dans ces dédicaces, cf. HAUG, *op. cit.*, p. 335. C'est : I. O. M., ou bien : I. O. M. ET IVNONI REGINAE. Les éditeurs du C. I. L. n'ont pas été sans doute plus heureux que nous dans leurs tentatives de lecture de l'inscription de la pierre de Berg ; ils ne l'ont pas signalée au tome XIII.

(2) Cf. HAUG, *op. cit.*, p. 336 ; SPRINGER, *Handbuch der Kunstgeschichte*, 8<sup>e</sup> éd., t. I, 1907, p. 465 ; HETTNER, *Illustrierter Führer durch das Provinzial-Museum in Trier*, 1903, p. 52.

(3) J. HABETS, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire*, t. V, 1889, p. 209 ; SCHUERMANS, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXVIII, p. 252.

*christianisées* (1). Si la conjecture est fondée, il est peut-être permis d'en conclure qu'aux yeux des propagateurs de la foi chrétienne, les colonnes au géant apparaissaient comme le symbole principal de l'idolâtrie polythéiste ; c'est là aussi ce qui expliquerait la disparition de la plupart des colonnes et des groupes à l'anguipède dont on n'a plus retrouvé que les bases ; toutefois il ne faut pas oublier que ces dernières, étant moins fragiles, avaient plus de chances d'échapper à une ruine totale.

Au reste, d'autres considérations ont pu également contribuer à déterminer les premiers apôtres du christianisme à choisir précisément, pour y établir leurs sanctuaires, les lieux où les païens avaient adoré les idoles ; ils assuraient ainsi la purification des endroits qui avaient été souillés par le culte des démons, et, de plus, ils pouvaient légitimement espérer faire tourner au profit de la religion du Christ les habitudes des nouveaux convertis et leur enlever l'occasion de retomber dans leurs anciennes erreurs (2).

Mais qui sait ? Ne faut-il pas plutôt recourir à une explication plus simple et supposer que la colonne de Berg, comme tant d'autres monuments romains de la Tongrie, a été détruite au cours de l'une des nombreuses invasions qui, à diverses époques, ravagèrent cette région ? Au moment de la construction du premier sanctuaire chrétien en ce lieu, on aura retrouvé, enfoui dans le sol, le socle

(1) Voyez SIBENALER, *Les autels payens christianisés, etc.*, dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXXIX, 1904, pp. 163-171, et t. XL, 1905, pp. 103 et 118. Cf. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 268 ; A. DE MORTILLET, *Monuments mégalithiques christianisés*, dans *Revue de l'École d'anthropologie*, 1897, p. 323.

(2) Voyez sur cette question : IMBART DE LA TOUR, *Les paroisses rurales du IV<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, p. 38 ; CH. RENEL, *Les religions de la Gaule avant le christianisme*, 1906, p. 379.

du monument, et, sans autre préoccupation que celle de tirer parti d'un bloc de pierre utilisable, on l'aura fait entrer dans la maçonnerie du maître-autel, en lui donnant à coup de pic la forme exigée par sa nouvelle destination (1). C'est apparemment pour une raison analogue que les fonts baptismaux d'Heure-le-Tiexhe lez-Tongres, qui datent du XII<sup>e</sup> siècle, furent taillés dans un cippe païen et que, vers la même époque, des bas-reliefs belgo-romains furent encastrés dans les murs de l'église Notre-Dame de Tongres, et de ses dépendances (2).

Quoi qu'il en soit de ce point, que l'on aurait plus de chances d'élucider si l'on connaissait exactement la date de la fondation de la plus ancienne église de Berg (3),

(1) M. F. Cumont a émis une hypothèse analogue au sujet de la pierre à quatre dieux de Messancy. Cf. *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès*, etc., Liège, 1909, t. II, p. 545 et n. 1. Voyez aussi dans le même sens N. VAN WERVEKE, dans *Compte-rendu du XIV<sup>e</sup> Congrès*, etc., Arlon, 1899, 2<sup>e</sup> partie, p. 185.

(2) Voyez au sujet de ces monuments : *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXIV, 1906, p. 361 et t. XXVII, 1909, p. 53 ; J.-E. DEMARTEAU, *L'Ardenne belgo-romaine*, 3<sup>e</sup> éd., pp. 56-57 ; J. PAQUAY, *Tongres*, p. 95, av. fig.

(3) Les parties les plus anciennes de l'église actuelle de Berg peuvent remonter au XI<sup>e</sup> siècle (C. THYS, *Notice historique sur l'église de Berg*, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. IX, 1868, p. 20).

M. l'abbé Jean Paquay admet que l'église de Berg, qui figure au nombre des plus anciennes églises filiales de Tongres, a existé longtemps comme simple oratoire ; c'est à raison même de sa proximité de l'église-mère qu'elle n'en a été démembrée qu'assez tard ; ce fut après l'ère carolingienne, au IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècle, en tout cas avant le XI<sup>e</sup> siècle, qu'elle fut érigée en paroisse séparée (*Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire*, t. XVIII, 1909, pp. 23, 47 et 58). Il convient de noter qu'elle a pour patron saint Martin et qu'il en est de même d'un certain nombre d'autres églises dont l'autel fut également superposé à un monument païen ; or, on sait que ce saint était déjà honoré d'un culte public avant le VII<sup>e</sup> siècle. M. Schuermans. se fondant sur certaines indications fournies par les biographes de

il n'est pas douteux que le petit monument, auquel ces pages sont consacrées, présente un grand intérêt archéologique et historique; c'est un document d'une importance réelle pour l'étude des croyances religieuses de nos ancêtres au début de notre ère, et il fournit une preuve irrécusable de l'existence, dans la région de Berg, d'un établissement romain assez considérable. On sait d'ailleurs que le territoire de cette localité était traversé par la grande chaussée militaire de Tongres à Maestricht et Cologne, ainsi que par d'autres routes secondaires (1). On y a découvert également les ruines de plusieurs villas romaines (2). Peut-être n'est-il pas téméraire d'espérer qu'un jour la pioche du fouilleur ramènera à la lumière quelqu'autre débris de la colonne au géant qui se dressait fièrement, il y a dix-sept siècles, sur le plateau de Berg.

LÉON HALKIN.

saint Willibrord et de saint Lambert, a emis l'avis que l'on pourra peut-être attribuer à ce dernier la superposition du premier autel chrétien de Berg à la pierre aux quatre dieux (*Compte-Rendu du XIV<sup>e</sup> Congrès*, Arlon, 1899, 1<sup>re</sup> partie, p. 132, n. 3; *Westdeutsche Zeitschrift*, 1899, t. XVIII, p. 429); mais ce n'est là, à mon sens, qu'une pure conjecture.

(1) SCHAYES-VAN DESSEL, *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, t. IV, 1877, p. 48; V GAUCHEZ, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. XXXVIII, 1882, p. 147; F. HUYBRIGTS, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XIX, 1901, p. 122.

(2) H. SCHUERMANS, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, 1898, p. 400; F. HUYBRIGTS, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XIX, 1901, pp. 16 et 123; t. XXII, 1904, p. 26. Voyez aussi *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIX, p. 189. — La présence de ces vestiges de l'époque romaine sur le territoire même de Berg enlève toute probabilité à l'hypothèse émise par M. J. PAQUAY, lequel est d'avis que la pierre à quatre dieux « provient vraisemblablement de Tongres » (*Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXVII, 1909, p. 52).

# JOSEPH ALEXANDRE

(1825-1910)

(Planche XVII)

---

Joseph-Walthère Alexandre, que la mort a ravi le 17 juillet 1910, naquit à Liège le 3 juillet 1825, dans ce vieux quartier de Volière où devait s'écouler sa longue et calme existence.

Après de brillantes études en l'établissement d'instruction Saint-Servais, que dirigeait alors rue Saint-Gilles, l'abbé Juliot, il entra à l'Université de Liège; il y fut proclamé, le 22 août 1854, docteur en médecine, chirurgie et accouchements.

Doué d'une remarquable lucidité d'esprit qui lui permettait de s'assimiler rapidement les sujets auxquels s'attachait son attention, le jeune médecin alla compléter ses études à Paris. Son séjour dans la grande ville ne fut cependant que de très courte durée; on rapporte, en effet, de lui, ce trait qu'après avoir fréquenté quelque temps les hôpitaux de Paris, il revint précipitamment dans sa ville natale, pris de nostalgie <sup>(1)</sup>.

« Je me promenais au Luxembourg, a-t-il raconté, » quand j'eus soudain la vision du quai d'Avroy avec » ses belles rangées d'arbres; je n'y tins plus, je quittai

(1) Ce trait est notamment rappelé par le journal *La Meuse* dans la notice nécrologique qu'il a consacrée au Dr Alexandre (n° du 18 juillet 1910).

» mes compagnons, je rentrai à l'hôtel, fis ma malle et » montai dans le train... ». C'était en 1855.

Revenu à Liège, le D<sup>r</sup> Alexandre s'établit comme médecin dans le populeux quartier de Pierreuse et s'y créa rapidement une nombreuse clientèle. Il se montrait, au reste, dévoué pour ses malades et plein d'abnégation pour les déshérités de la fortune.

Mais l'histoire et l'archéologie de sa bonne ville et du pays de Liège, qui de bonne heure avaient exercé sur lui un puissant attrait, devaient bientôt le détourner complètement de ses absorbantes occupations professionnelles.

Notre Institut, qui avait été fondé à Liège le 4 avril 1850, s'empressa d'accueillir le D<sup>r</sup> Alexandre, heureux de s'assurer le concours d'un homme qui ne demandait qu'à se dépenser pour contribuer à l'avancement des sciences auxquelles allaient tous ses désirs, toutes ses aspirations.

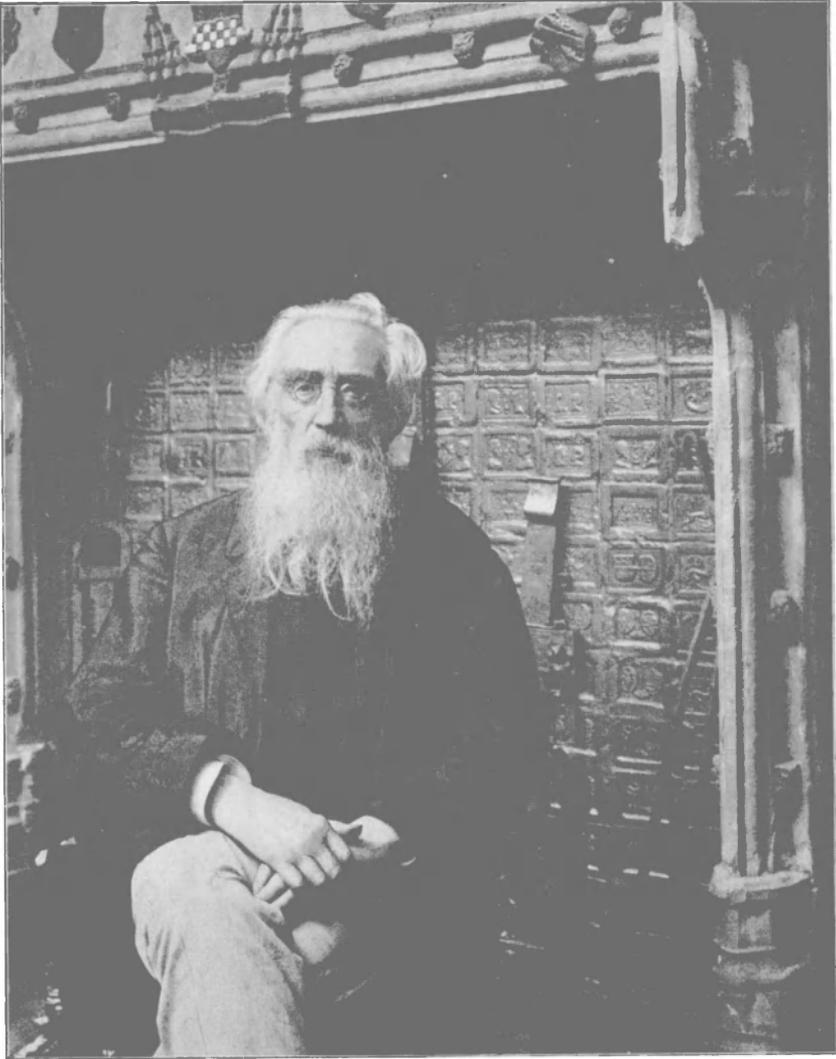
Tour à tour, on le vit trésorier, secrétaire adjoint de notre Société, enfin conservateur de ses collections.

Ces dernières fonctions étaient celles qui s'adaptaient le mieux à son esprit investigateur, toujours en éveil, sans cesse à la recherche de quelque document historique ou de quelque objet ancien de provenance liégeoise.

En 1879, M. Ch. de Luesemans, gouverneur de la province de Liège, qui avait su apprécier ses hautes qualités intellectuelles, n'hésita pas à lui confier le poste nouveau d'archiviste provincial, poste d'autant plus ingrat que l'État venait de faire remise de nombreuses archives à la Province, archives qu'il s'agissait d'inventorier d'une façon définitive.

Le D<sup>r</sup> Alexandre accepta la charge qui lui était offerte et se livra résolument et patiemment aux plus laborieuses investigations. Cette mission, il la remplit fidèlement pendant seize ans et il ne l'abandonna que lorsqu'en 1895, il se décida à prendre une retraite bien méritée.

*La Société des Bibliophiles liégeois*, dont il avait été l'un



(Cliché de M. le D<sup>r</sup> J. GRENON)

**Joseph ALEXANDRE**

**(1825-1910)**

des fondateurs, rencontra, elle aussi, dans le D<sup>r</sup> Alexandre l'un de ses membres les plus dévoués ; depuis de nombreuses années qu'il en était l'actif secrétaire, il lui consacra une bonne part de son zèle et sut donner à ses travaux une impulsion remarquable.

La veille même de sa mort, il avait voulu, dans un suprême effort, assurer la distribution du dernier volume dont il avait surveillé l'impression ; de sa main tremblante il tenta d'apposer sur les exemplaires destinés aux membres sa fine et élégante signature.

\* \* \*

Le D<sup>r</sup> Alexandre possédait à un rare degré ces qualités de cœur et d'esprit qui conquièrent à un homme de nombreuses et solides amitiés. Son esprit primesautier, souvent même railleur à l'excès, déconcertait parfois ceux qui connaissaient son caractère grave, méditatif et réfléchi.

Le D<sup>r</sup> Alexandre fut avant tout un studieux ; les connaissances qu'il avait acquises, au cours de sa longue carrière, étaient aussi variées qu'étendues ; il n'y avait guère de sujet qui ne lui fût familier. En ce qui concerne notamment l'histoire et l'archéologie liégeoises, on peut dire que nul ne les connaissait mieux que lui.

Cette admirable intelligence de notre antique passé national le servait d'autant plus qu'il était doué d'une mémoire prodigieuse, sans cesse mise à contribution par nos écrivains locaux.

Tous ceux qui, en ces dernières années surtout, furent les familiers du D<sup>r</sup> Alexandre et eurent la faveur d'être reçus dans son intimité, garderont le souvenir des heures intéressantes qu'ils passèrent en sa compagnie.

Avec une verve toute wallonne, il évoquait, comme s'ils avaient daté de quelques jours à peine, les événements mémorables de sa jeunesse.

Il avait 5 ans lors des glorieuses journées de 1830 ; le 27 septembre, circulait à Liège la nouvelle du succès décisif remporté à Bruxelles par les patriotes sur les troupes du prince Frédéric. Le bruit se répandit que la garnison de la Citadelle se montrait résolue à tenter une descente en ville pour s'en emparer. Recommandation fut faite aux habitants, à ceux surtout des endroits les plus rapprochés de la Citadelle, d'éclairer la voie dès la soirée au moyen de chandelles placées au rez de chaussée. Force fut aussi de laisser les fenêtres ouvertes pour empêcher le bris des vitres par les vibrations des coups de canon. Enfin, chacun se procura des pavés empruntés à la voirie, pour les lancer sur les Hollandais s'ils se hasardaient de réaliser le projet qu'on leur prêtait. Dans un même but de défense, en maintes habitations, des caisses remplies de chaux vive en poudre furent installées aux étages.

Tout se borna heureusement à des décharges d'artillerie parties de la Citadelle et dirigées surtout contre le faubourg Sainte-Walburge...

Le D<sup>r</sup> Alexandre se souvenait parfaitement des détails de cette journée critique et de celles qui suivirent.

Un autre événement, non moins impressionnant, lui était encore resté gravé dans la mémoire : celui du terrible incendie qui, en mars 1845, dévora l'hôtel du gouvernement provincial, alors installé rue des Bons Enfants.

Le D<sup>r</sup> Alexandre se plaisait à rappeler que s'étant rendu sur les lieux du sinistre, il avait vu couler, comme de la lave, le plomb en fusion tombant des toitures embrasées et une colonne de fumée emporter, en panache, des centaines de menus papiers — les archives de l'Administration — qu'un vent impétueux lançait au loin et dispersait dans toutes les directions, jusqu'au delà de Jupille !

Mais notre regretté collègue excellait particulièrement dans le récit des incidents de tous genres qui marquèrent

la vie de notre Institut ; s'il prenait plaisir à raconter maintes anecdotes sur certains anciens membres, il tançait non moins sévèrement ceux auxquels il croyait devoir adresser des reproches.

Grande était surtout son indignation lorsqu'il narrait, dans leurs plus minimes détails, certains abus de confiance dont notre Musée eut à souffrir.

Il fallait encore lui entendre faire l'exposé des ignominies et des avanies que notre pauvre pays de Liège dut subir des soudards français, dans la dernière décade du XVIII<sup>e</sup> siècle ; son cœur de Liégeois souffrait amèrement à la pensée des ruines que le régime révolutionnaire avait amoncelées en notre ville, et c'est en termes âpres qu'il évoquait les tristes exploits des sans-culottes et de leurs congénères liégeois.

N'était-ce pas son amour de notre passé local qui l'avait, de bonne heure, porté à concourir à la fondation du Musée archéologique ?

Celui-ci, peut-on dire, fut en majeure partie son œuvre ; à une époque où les recherches historiques et archéologiques ne rencontraient presque partout que de l'indifférence, voire même du mépris, deux hommes à Liège s'attelaient à la noble tâche de recueillir nos souvenirs historiques et nos objets d'art ancien : c'étaient le baron d'Otreppe de Bouvette et le D<sup>r</sup> Alexandre.

Pendant une suite ininterrompue de 48 ans, ce dernier se vit confier la garde des collections qu'il avait vu naître, qu'il surveilla jalousement, au développement desquelles il s'appliqua sa vie durant et qu'il eut même à cœur d'enrichir de plusieurs donations personnelles.

Grande fut sa déception lorsque, les circonstances l'exigeant, il dut se résigner à voir tous ces objets qui lui étaient familiers et dont il connaissait par le menu détail l'histoire comme la provenance, quitter les combles du vieux palais des princes-évêques pour aller prendre place dans

un local plus approprié à leur caractère historique ou scientifique, à la Maison Curtius.

Il se soumit, sans amertume apparente, à ce transfert de nos collections, mais son vieux cœur généreux dut certainement sortir meurtri de cette épreuve: le Dr Alexandre ne demanda jamais à voir notre nouveau Musée que la maladie l'empêchait du reste de visiter et qui pour lui n'eût évoqué aucun souvenir personnel.

Il consacra les dernières années de sa vie à nos publications dont, trente-cinq ans durant et avec une patience de bénédictin, il s'imposa la tâche ingrate de corriger, de reviser et d'annoter toutes les épreuves<sup>(1)</sup>. Il n'est pas jusqu'aux mémoires, bien nombreux cependant, du Congrès archéologique de 1909, qui ne passèrent un à un par ses mains !

\*  
\* \*

Si l'amour du Dr Alexandre pour tout ce qui touchait à notre passé liégeois, était profond, si sa passion pour le travail était intense, sa modestie était plus grande encore ; souvent même, elle était poussée à l'excès.

Nul, plus que lui, n'aimait d'obliger à la condition que ce fût sans ostentation. Il était heureux de voir recourir à ses conseils qu'il prodiguait toujours avec un rare désintéressement et une bonne grâce touchante.

Les jeunes principalement trouvaient auprès de lui un accueil des plus cordiaux ; il se plaisait à les instruire, à leur inculquer le culte des sciences historiques et archéologiques, à les faire profiter du fruit de ses innombrables recherches.

Ce qu'il désirait, en retour, c'est que son nom ne fût pas cité dans les ouvrages ; il entendait, avant tout, se dévouer sans la moindre ambition personnelle.

(1) Il corrigea également jusqu'à la mort de son ami J. Helbig toutes les épreuves de l'importante *Revue de l'art chrétien*.

Que de travaux n'a-t-il pas inspirés de la sorte ; que de travailleurs n'a-t-il pas documentés et encouragés dans leurs études !

Jusqu'à sa mort, il resta réfractaire aux honneurs et lorsqu'il y a quelques années, à l'occasion du 46<sup>m</sup>e anniversaire de sa nomination de conservateur de notre Musée archéologique, ses collègues voulurent commémorer cet événement peu banal, ils durent borner cette manifestation de sympathie à la remise d'un simple portrait après l'une de nos séances mensuelles.

Encore avait-il fallu longuement insister auprès de lui pour qu'il consentît à poser devant l'objectif de l'un d'entre nous.

\* \* \*

Les dernières années de la vie du D<sup>r</sup> Alexandre, déjà retenu à son foyer par les infirmités, furent assombries par des deuils cruels ; quelques mois avant qu'il ne fermât pour toujours les yeux, il avait vu mourir, à l'âge de 13 ans, son unique petit-fils Charles Mouton.

Si la douleur qu'il en ressentit fut profonde, il n'en conserva pas moins cette sereine philosophie et cet incomparable stoïcisme qui marquèrent tous les actes de sa vie.

Mais son grand âge aidant, le mal dont il souffrait depuis longtemps déjà, joint à des accès d'asthme particulièrement violents, devait finalement avoir raison de sa robuste constitution. Après quelques jours de cruelles souffrances, le D<sup>r</sup> Alexandre s'éteignit doucement, le dimanche 17 juillet 1910, en sa vieille maison de la rue Volière qu'il n'avait guère quittée et où il vivait retiré, au milieu de ses livres, n'accordant audience qu'à ceux qu'il honorait de son amitié.

\* \* \*

Le D<sup>r</sup> Alexandre laisse une œuvre assez complexe, sur laquelle il est malaisé de porter un jugement d'ensemble.

En regard de la somme considérable de science qu'il

possédait, ses écrits ne donnent qu'une faible idée de l'érudition de leur auteur.

Tout d'abord le Dr Alexandre n'aimait pas d'écrire ; il a relativement peu produit et fréquemment, il publia sans signer.

Les éditions spéciales ou traductions d'anciens chroniqueurs qu'il fit paraître pour la Société des bibliophiles liégeois sont, peut-on dire, les seuls travaux importants, auxquels son nom restera attaché. Sa connaissance approfondie du latin et des moindres faits de notre histoire locale lui facilitait singulièrement la tâche qu'il s'était imposée et lui permettait de donner à ses écrits un intérêt permanent.

A ce titre, les notes dont il accompagna ses éditions de nos annalistes liégeois ont une valeur incontestable.

Le Dr Alexandre était, au surplus, un bibliophile averti et il n'est pas jusqu'à la forme de ses publications qu'il ne s'évertua à soigner tout spécialement, témoins les trois volumes de son édition de *l'Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*, qui présentent cette particularité typographique de ne renfermer aucun mot coupé.

Au cours de sa longue carrière, il avait réuni de nombreux documents liégeois, tant imprimés que manuscrits, une suite importante d'anciens plans du pays de Liège, de gravures, etc.

Sa bibliothèque renfermait bon nombre de volumes de valeur, notamment des incunables et des impressions rarissimes ; dans les dernières années de sa vie, il en offrit généreusement une partie à notre bibliothèque universitaire ; le surplus fut dispersé aux enchères publiques l'an dernier.

\* \* \*

La liste, publiée en annexe, des travaux du Dr Alexandre, permettra de se rendre compte du labeur

de celui dont, à juste titre, on a dit qu'il « rappelait, en » des temps éloignés, ces doctes humanistes de la Renaissance, pensant et imprimant, animés d'un seul souci, » améliorer le patrimoine intellectuel commun » (1).

Longtemps, ses collègues de l'Institut archéologique reverront en pensée ce beau vieillard à l'opulente chevelure et à la grande barbe blanche qui, sous des apparences un peu farouches, cachait un cœur généreux et un dévouement sans bornes.

En lui, l'Institut archéologique a perdu un collaborateur de la première heure qui, pendant près d'un demi-siècle, ne cessa de donner à tous l'exemple du travail exact et ininterrompu et incarna à leurs yeux l'esprit de sacrifice et d'abnégation.

L. RENARD-GRENSON.

---

(1) Extrait du discours prononcé, à la suite du Rapport annuel et en séance du 30 mars 1900, par M. J.-E. Demarteau, alors président de l'Institut (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIX, p. xxxix).

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.

*Le graveur Jean Valdor, à Nancy* (t. XVIII [1886], pp. 195-202).

*Nécrologie. — M. Philippe de Limbourg* (t. XXVIII [1899], pp. 411-414).

*La Bastrée* (t. XXXIV [1904], pp. 441-446), avec deux planches hors texte.

### Chronique archéologique du pays de Liège.

*Léonard Defrance, graveur* (1<sup>re</sup> année [1906], pp. 22-24).

*L'enseignement public à Liège en 1793* (Ibidem, pp. 78-83).

*A propos de la famille de La Haye dite Sany* (2<sup>e</sup> année [1907], pp. 117-118).

*Fragments de vitrail du XVI<sup>e</sup> siècle provenant de la cathédrale Saint-Lambert* (3<sup>e</sup> année [1908], pp. 59-60).

### Publications de la Société des Bibliophiles liégeois.

*Annales Sancti Jacobi leodiensis. Chronicon breve leodiense ex codice Aureaevallis.* Liège, 1874, 8<sup>o</sup> (Publication n<sup>o</sup> 12).

*Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liège, par le Père J.-P.-R. Stéphani.* Liège, 1876-1877, 2 vol. 8<sup>o</sup> (Publications n<sup>os</sup> 16 et 17).

*Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy, par François-Augustin Villers.* Liège, 1878-1880, 3 vol. in-8<sup>o</sup> (Publications, n<sup>os</sup> 19 à 21).

*Chronica Iobbiensia. — Annales leodienses. — Chronicon rhythmicum leodiense. — Annales fossenses.* Liège, 1892, in-8° (Publication n° 26).

*Rerum leodiensium status. Anno M. DC. XLIX.* Avec traduction française. Liège, 1885, in-8° (Publication n° 29).

*Chronique d'Adrien d'Oudenbosch.* Traduction française. Liège, 1903, in-8° (Publication, n° 36).

#### Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois.

*Mémoire sur les ouvrages contenant des détails historiques, statistiques ou topographiques, sur les pays de Liège, de Limbourg, de Stavelot ou sur l'ensemble du Département de l'Ourthe* (tome II [1884-1885], pp. 281-315) (1).

*Une chanson sur le meurtre du bourgmestre Sébastien La Ruelle* (t. VII [1905], pp. 123-128).

**Catalogue de l'Exposition de l'Art ancien au pays de Liège (1881)** in-8°.

*Numismatique (liégeoise)*, 4 pp.

#### Ouvrages ou collaborations anonymes

*Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège, fondé par l'Institut archéologique liégeois.* Liège, L. Grandmont-Donders, 1864, in-8° (en collaboration partielle avec le chanoine Nic. Henrotte).

*Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège, fondé par l'Institut archéologique liégeois* (Première suite). Liège, imprimerie L. Grandmont-Donders, sans date.

*Mémoire-statistique du Département de l'Ourthe par Louis François Thomassin, ancien professeur de mathématiques au grand collège de Liège et chef de division à la Préfecture*

(Édité aux frais de la Province de Liège et accompagné de notes par le Dr Alexandre. Liège, 1879).

*Les origines de l'Eglise de Huy. Ouvrage dédié à la Vierge Mère*

(1) Mémoire rédigé par J.-N. Bassenge, alors bibliothécaire de la ville de Liège, sur la demande de H.-G. Bailly, à cette époque maire de Liège. — Réédité par le Dr Alexandre qui y joignit une préface et l'accompagna de notes biographiques.

*immaculée, sa protectrice, le 4 août 1685.* Liège, J. Gothier, imprimeur-libraire, 1880.

(Texte latin réédité par le Dr Alexandre et suivi d'une traduction française).

**Annales du Cercle hutois des sciences et beaux-arts.**

*Nécrologe de l'abbaye de Neufmoustier de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Huy* (t. V. [1883], pp. 280-303; t. VI [1884], pp. 101-143.

(Traduction française par le Dr Alexandre).

*Description du pays et principalement de la Ville de Liège* (t. XI [1897], pp. 189-226).

(Ecrité en 1783 par Michel-Nicolas Jolivet et publiée par le Dr Alexandre, avec une préface).

---

# L'ENTRÉE DE L'ABBAYE PRIMITIVE DU VAL SAINT-LAMBERT OU PORTE DE VILLENCOURT

---

Comme dans la plupart des abbayes cisterciennes construites au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, l'entrée de l'abbaye primitive du Val Saint-Lambert se trouvait au Sud-Ouest des bâtiments claustraux, vers Villencourt. Après la démolition de l'église et du cloître gothique (en 1751), et la construction du nouveau couvent, elle ne fut plus en usage que pour le service de la ferme et des écuries qui l'accostaient. On pénétra alors, par la porte monumentale qui est l'entrée actuelle des cristalleries du Val Saint-Lambert.

La porte de Villencourt, ainsi qu'elle était dénommée, donnait accès dans une grande cour dont le fond était occupé par des granges ; à gauche, les personnes étrangères au monastère, se rendaient à l'église abbatiale par un chemin longeant un parapet dominant le grand étang (ou bassin) de 150 mètres de long, sur 30 de large. A droite des granges, s'élevait le colombier au plan carré, et dans l'angle de ce côté, par une grande porte charretière, on se rendait à la maison des étrangers (salle d'harmonie actuelle), aux cloîtres et à la maison de l'abbé.

Sur la porte primitive, nous ne possédons aucun renseignement. La planche XVIII nous donne un aspect de l'en-

trée et de sa poterne, reconstruites au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle ; au dessus se trouvaient l'habitation du portier, et des chambres pour loger les pèlerins et les mendiants de passage ; les personnages de marque étaient les hôtes de l'abbé, d'autres étaient hospitalisés à la maison des étrangers

La tour carrée, d'une belle architecture liégeoise, est d'une construction postérieure (1647).

L'épi (fig. 1) ci-contre, qui surmontait le pigeonnier de cette tour, est en plomb fondu et repoussé au marteau ; cette construction à la double aigle autrichienne, était assez usitée au xvii<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>. A remarquer sur la boule creuse des traces de balles de gros calibre qui l'ont traversée de part en part<sup>(2)</sup>.



FIG. 1.

De toutes les constructions de cette partie du monastère qui, en 1904, ont définitivement dû faire place à divers ateliers de la cristallerie, il ne reste que quelques pans de mur de l'enceinte extérieure, utilisés dans les constructions modernes.

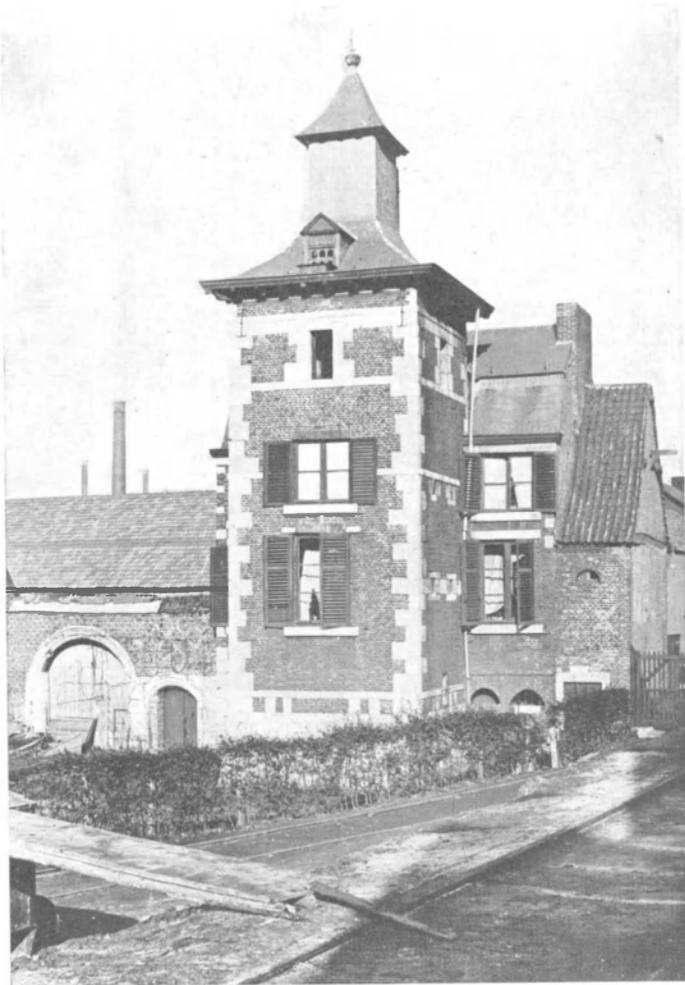
L'encadrement gothique de la porte de Villencourt fut remplacé à la porte actuelle du personnel ouvrier (fig. 2), ce qui pourrait faire supposer aux passants non prévenus, qu'ils se trouvent en présence de l'entrée de l'ancien monastère.

Quant aux blasons abbatiaux qui y sont encastrés, ils proviennent d'anciennes constructions intérieures ; l'un,

(1) Plusieurs spécimens de ces épis en plomb sont conservés au Musée archéologique liégeois (Maison Curtius).

(2) Ne serait-ce pas là, un souvenir du passage des troupes françaises traversant le Condroz sous les ordres du marquis de Boufflers, en 1691, ou de celles du général Jourdan, lors de la bataille d'Esneux, en 1794 ?

PLANCHE XVIII.



**Entrée primitive de l'abbaye du Val Saint-Lambert  
ou Porte de Villencourt.**

avec la devise *Charitate*, a été enlevé à la maison des étrangers (ou infirmerie à cette époque), construite par l'abbé dom Jean de Barre (de Liège), en 1629; l'autre

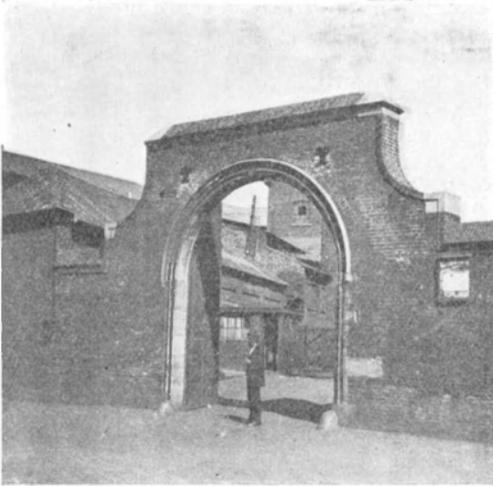


FIG 2.

provient du bâtiment du chapitre, dont le dortoir fut modifié en 1718, sous l'abbatiat de dom Benoît Bragard.

L'entrée du monastère fut témoin d'un événement tragique dont un texte latin nous a conservé le souvenir <sup>(1)</sup>.

(1) *Inventaire analytique et chronologique des Archives de l'Abbaye du Val Saint-Lambert*, t. II, p. 216. Voici la traduction de ce texte :

« 1559. Dom Renier de Raizier.

Scrupuleux, et remarquable observateur de la discipline monastique, sa piété était admirable; il était doué d'un esprit sérieux et prudent et on louait sa grande frugalité et son économie. Ayant entrepris de reconstruire l'église détruite par la foudre (ce qui ne s'était jamais vu), il la rebâtit au Nord-Ouest et poussa les travaux presque jusqu'à leur achèvement. Ensuite, en 1573, il se mit à construire d'une manière élégante, sur de nouveaux fondements, le bâtiment de notre hôtellerie de Huy. Il ne put cependant mener ces

La planche XIX, sauf quelques toitures de halles à gauche sur cette vue (exécutée en 1888), donne un aspect d'ensemble du monastère, tel qu'il était encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>(1)</sup>.

De ce côté, le *passai des ânes*, longeait l'abbaye pour aller rejoindre la *voie de l'Abbé* (ou Allée Verte), ancienne route carrossable conduisant à la ferme et à la seigneurie de Plainevaux, une des propriétés du couvent.

Un jardin entouré de haies, dont il est fait mention dans le procès-verbal d'inventaire des biens nationaux en 1797 <sup>(2)</sup>, était attenant à la tour carrée et aux écuries qui la joignaient.

travaux à bonne fin ; il fut tué malheureusement par un soldat trois fois maudit, de la garnison de Liège, en 1577, le jour de l'Évangéliste saint Marc, à 3 heures de l'après-midi.

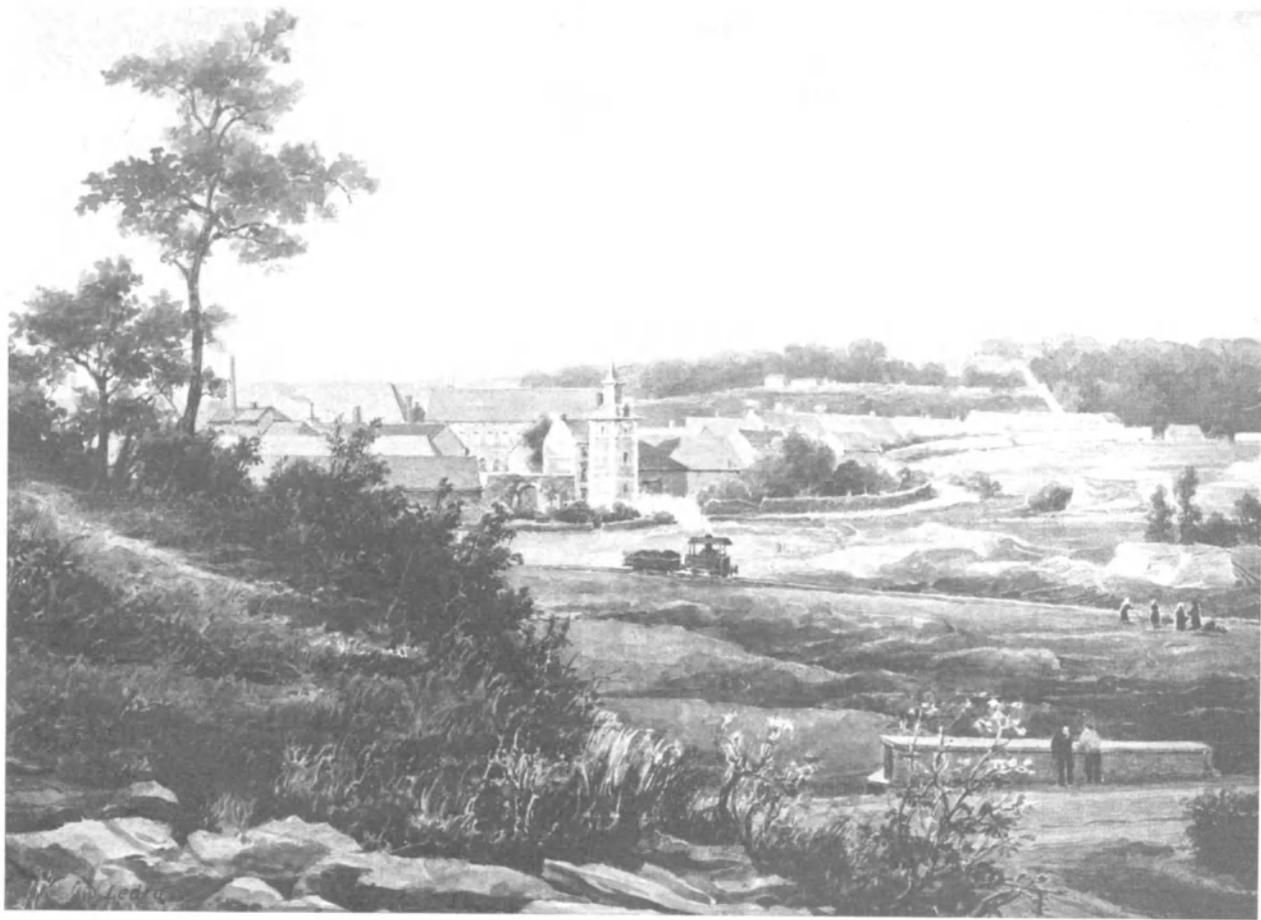
Ce vénérable seigneur abbé était près de la porte du monastère, à l'intérieur, quand arrivèrent plus de vingt soldats, auxquels, sur son ordre, on avait servi assez bien de bière, mais auxquels il avait refusé l'entrée et la nourriture.

Un de ces soldats, plus audacieux et plus méchant que les autres, osa décharger son mousquet (?) d'une main sacrilège sur la porte. La balle, par ricochet sur le mur de pierre qui était tout près, traversa d'une manière impie le corps du dit abbé ; blessé ainsi à mort, survivant non sans douleur trois jours à sa blessure, il expira (en pardonnant à son assassin) le 28 avril ; il passa de la vie mortelle à la vie éternelle, ce même jour de la translation de saint Lambert. Il a été enseveli dans l'église, au pied du R<sup>me</sup> Seigneur Jean d'Apia, évêque de Liège et fondateur (?) de notre Ordre.

Il fut notre chef, aussi bien dans les choses spirituelles que dans les choses temporelles, 18 ans, 3 mois, et il vécut dans notre Ordre 31 ans, 8 mois et environ 15 jours. »

(1) Pour constater le changement d'aspect de l'abbaye, il faut comparer ce dessin avec la *Vue de l'abbaye du Val Saint-Lambert, prise sur la colinne du côté Sud*, par Remacle Leloup, dans les *Délices du Pays de Liège*, édités en 1735. La reproduction de cette vieille gravure se trouve en tête d'une petite brochure de la Cristallerie, ainsi qu'en carte postale.

(2) « ..... Finalement, contre l'entrée dite de Villencourt et contre



Vue d'ensemble de l'ancienne abbaye du Val Saint-Lambert (en 1888)

Au dessus de l'entrée de l'abbaye, dans le fond, se voit le grand bâtiment qui limitait le côté Est du cloître carré, et où se trouve la salle capitulaire dont on distingue les trois baies gothiques (deux fenêtres et le portail au milieu). Cette construction est le seul vestige de l'abbaye du XIII<sup>e</sup> siècle.

Au premier plan de cette reproduction, une partie de la montagne d'Ivoz (parc de l'abbé) ; au pied, le parapet d'un pont sur le ruisseau du *fond du bois de l'abbaye*, qui vient alimenter le moulin de Villencourt <sup>(1)</sup> ; un autre

la tour, est un petit jardin en dehors de l'enclos, d'une verge grande. 18 petites 22 pieds, entouré de hayes, joignant au mur de l'abbaye, et du reste à une piedsense, conduisant du chemin au bois, le long des murs de l'abbaye. »

(1) SCHOONBROODT, *op. cit.*, t. I, p. 435, donne l'analyse suivante du bail intervenu à propos du moulin, entre l'abbaye du Val Saint-Lambert, d'une part, et Jean Batailhe d'autre part : Jean Batailhe et Jean Fastreit reconnaissent, par-devant le maire et les échevins de la Haute Cour d'Ivoz, avoir pris à stuit (bail) pour un terme de 11 ans, du monastère du Val Saint-Lambert, pour lequel a fait partie dom Gilles de Termongne, abbé de ce monastère, les moulins, usine et pressoir (le fort mollin, usine et stordeur) de Villencour (*Vilaincourt*), dép. de Ramet, avec le pré de l'usine (delle Semme), le pré situé au centre (emy) de *Vilaincour* et le pré aux veaux (a veals), sans pouvoir les sous-louer qu'avec le consentement du monastère. Le susdit stuit à prendre cours à la Saint-Jean de l'an 1441, et à finir le même jour de l'an 1452.

Les deux preneurs déclarent aussi qu'ils sont contents de l'estimation faite des rwez (roues), arbres, roiens (petites roues), moules de doistoires, stralbes ou strawes (poutres), brumeals, res (canal), archires (coffre ?), troumouilles (trémie), stailettes ou schalettes, baicheauls, cheinals ou chenals flavions et feronnes du susdit moulin, ainsi que du pressoir à huile (du stordeur alle oylle), comprenant arbres, roues, royens, pires (pierres), mas, staiches, le poele de fer, maxhures, platines et feronnes. Il est convenu entre parties que si, par la suite, l'usine était trouvée amoindrie (ameerye), les deux frères devraient payer (soulre) l'amoindrissement (l'ameerissement). Les preneurs sont aussi tenus de rendre plusieurs saicheales,

cours d'eau, issu de celui-ci, en amont du moulin, pénètre dans le couvent, à droite des écuries joignant la tour carrée <sup>(1)</sup>; on aperçoit, en arrière d'une fournée de briques, les derniers peupliers qui le bordaient.

Tous ces cours d'eau alimentant l'abbaye, existent encore en partie, mais entièrement voûtés, et après s'être réunis, vont se déverser à la Meuse, près du *rivage de l'abbaye*, en formant la limite des communes d'Ivoz et du Val Saint-Lambert.

L. LEDRU.

bendes, setiers, quartes, poulgnouls, vans, reiges, quartes, pintes et chopines pour mesurer l'huile, qu'ils ont reçus tout neufs. Le bailleur doit entretenir à ses frais la maison et les bâtiments (chesteches) du moulin et du pressoir, et les preneurs ne peuvent loger des familles (mannyes) ou des personnes qui feraient du tort ou du déplaisir à l'abbaye et *aux habitants* de Villencourt. Les mêmes preneurs sont tenus de presser, pour le monastère du Val Saint-Lambert, l'huile de navette et de jelles (noix ?), et il leur est défendu de retenir l'eau du *vivier de Hanoupont* ou d'en empêcher le cours. Les preneurs sont aussi obligés de nettoyer (forbier) ce vivier, etc...

Un autre acte du 6 mars 1426, se termine par : .... et d'une aïme de vin, à prendre à la cuve de Villencourt (alle cove de Villencourt).

(<sup>1</sup>) Nous lisons au folio 82 des *Archives de l'Abbaye* :

La description des journées de maçons et manouvriers occupés à réparer les murailles du rieu (cours d'eau) traversant la cour, le jardin du Val Saint-Lambert, près la cuisine et descendant vers le moulin du monastère (il est question ici d'un moulin à farine dénommé en dernier lieu, moulin Lambilotte, qui fut démoli en 1894).

---

# RAPPORT

SUR

## LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES EN 1911

PAR L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

---

L'Institut archéologique liégeois a entrepris, dans le courant de l'année 1911, une série de recherches et de fouilles méthodiques ; il a procédé, en outre, à diverses enquêtes.

### I.

#### EXPLORATION D'UN CIMETIÈRE MÉROVINGIEN A VYLE-THAROUL <sup>(1)</sup>.

Dans le courant du mois de mars 1911, M. Firmin Hénaux a exploré à Vyle-Tharoul un petit cimetière mérovingien, qui lui avait été signalé par M. J. Léonard, bourgmestre de la localité.

Une demi-douzaine de tombes ont été découvertes ; elles présentaient toutes le même type : tombeaux à longs côtés, orientés du levant au couchant, formés de moellons grossièrement assemblés et posés à sec, et renfermaient chacune un squelette presque entièrement consommé.

Dans la première tombe, une vulgaire bague en bronze,

(1) Arrondissement administratif, judiciaire et canton : Huy.

formée d'un anneau sans aucune ornementation, accompagnait quelques ossements épars.

La seconde tombe renfermait deux petites plaques de ceinturon en bronze avec tenons; la troisième tombe contenait un squelette d'enfant, sans aucune trace de mobilier.

Les trois autres tombes étaient bouleversées et entièrement détruites.

En présence du résultat négatif de ces fouilles, celles-ci n'ont pas été continuées.

Le cimetière de Vyle-Tharoul était extrêmement pauvre, comme on le voit; il se trouve sur le versant gauche du Hoyoux, à peu près en face de Limet où fut autrefois explorée une nécropole franque particulièrement riche et importante.

## II.

### TOMBES FRANQUES A BARSE <sup>(1)</sup>.

M. le chevalier de Mélotte avait bien voulu signaler à l'Institut la découverte faite, il y a une vingtaine d'années au moins dans une de ses propriétés de Barse, d'antiques sépultures et lui octroyer d'emblée toutes les autorisations de fouilles.

Ces dernières furent entreprises dans le courant du mois de mars; elles n'ont malheureusement donné aucun résultat.

Comme à Vyle, il s'agissait d'un cimetière très pauvre, dont les rares tombes avaient été bouleversées à une époque assez reculée déjà.

## III.

### RECHERCHES A BOIS-BORSU <sup>(2)</sup>.

Dans les premiers jours du mois de septembre 1911, des

(1) Dépendance de Vierset-Barse; arrondissement administratif, judiciaire et canton: Huy.

(2) Arrondissement administratif, judiciaire et canton: Huy.

travaux de culture mirent à nu, sur le territoire de la commune de Bois-Borsu, quelques substructions appartenant à la grande *villa du Thier Laurent* en même temps que plusieurs tombes franques très pauvres et en partie détruites (1).

Des recherches sommaires furent faites dès le 6 septembre en cet endroit, mais elles ne provoquèrent la découverte d'aucun objet remarquable. D'assez nombreux fragments de poterie commune et des débris de tuiles furent recueillis dans les déblais.

#### IV.

#### FOUILLE A OCQUIER (2).

Avec la bienveillante autorisation de M. Leurquin, régisseur de M. le Baron Fr. de Tornaco, des recherches ont été pratiquées sur le territoire de la commune d'Ocquier au lieu dit « *Enclos Pirard* », à l'emplacement d'une villa belgo-romaine (3).

Cette fouille n'a malheureusement pas donné de résultats satisfaisants et a été abandonnée après quelques jours.

#### V.

#### SÉPULTURE BELGO-ROMAINE A BORSU.

Après une enquête de plusieurs semaines et à la suite de nombreux sondages, notre dévoué collègue M. Firmin

(1) Au sujet de découvertes similaires, voyez *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXIII (1903), p. 96.

(2) Arrondissement administratif, judiciaire et canton : Huy.

(3) En 1903, l'Institut a déjà eu l'occasion d'opérer des fouilles dans les substructions d'une villa romaine à Borsu. — Voy. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXIII (1903), pp. 93-97.

Hénaux se trouva sur la trace d'une importante sépulture belgo-romaine.

Il ne tarda pas, en effet, à découvrir une grande fosse d'incinération de 7<sup>m</sup>50 de diamètre et de 1<sup>m</sup>15 de profondeur au centre : cette fosse était remplie de charbon de bois et de débris d'ossements calcinés

La sépulture fut retrouvée à 6 mètres environ du bord du chemin et à 9 mètres d'une très riche tombe, découverte il y a quatre ans environ et non encore décrite. L'ancien cimetière de Borsu ne se trouvait qu'à 3 mètres du bord du susdit chemin ; comme il fallait s'y attendre, on avait, en creusant les fosses d'inhumation, atteint la sépulture belgo-romaine et détruit tout son mobilier, qui devait avoir été particulièrement riche.

Les déblais ont, en effet, révélé un important fragment d'une grande coupe en verre vert, décoré de cotes sail-lantes (1), divers débris d'objets en bronze et de verreries, une fibule en bronze, trois pastilles en pâte de verre blanche, analogues à celles retrouvées dans la tombe précitée (2), enfin des tessons de poteries de tout genre.

Tout porte à croire que cette tombe appartenait au type des grandes sépultures isolées particulières au Condroz (3).

(1) Une coupe de ce genre, intacte, a été retrouvée en 1905 dans l'une des grandes tombes de Vervoz (Clavier) (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVI, p. 113, pl. IX, fig. 1).

(2) Des pastilles identiques faisaient partie du mobilier funéraire de la tombe de Herstal (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIX, pp. 203 et suiv.).

(3) Sur ce type de sépultures riches, voyez *Annales du XXI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Liège, 1909), pp. 765-770.

VI.

RECHERCHES A JUPRELLE (1).

Dans notre rapport de 1910, nous avons annoncé que des recherches seraient entreprises à Juprelle pour tenter de retrouver le tambour de colonne destiné à compléter celui que notre Musée a pu acquérir l'an dernier.

Ni les investigations de notre dévoué confrère M. Léopold Debrassinne, ni les enquêtes qui ont été faites auprès des personnes en état de fournir des indications sur la trouvaille primitive, n'ont donné jusqu'ici des résultats satisfaisants.

De nouvelles recherches seront tentées l'an prochain.

VII.

CIMETIÈRE FRANC A HERSTAL (2).

Muni des autorisations qui lui avaient été accordées par M et M<sup>me</sup> Lambinon, l'Institut devait achever à l'arrière-saison l'exploration du cimetière franc de Herstal (3).

Des raisons majeures se sont opposées à l'exécution des fouilles qui, à la demande des propriétaires du terrain, ne seront reprises que dans le courant du mois de février prochain.

VIII.

ENQUÊTES DIVERSES.

En suite de certaines indications qui nous avaient été données ou dans le but de préparer les fouilles de 1912, des

(1) Arrondissement administratif et judiciaire : Liège ; canton : Fexhe-Slins.

(2) Arrondissement administratif et judiciaire : Liège ; canton : Herstal.

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL (1910), p. 40.

recherches sommaires ou enquêtes ont été faites à Oleye, à Landen, à Remicourt, etc.

\*  
\*\*

L'Institut a le devoir d'exprimer sa profonde gratitude à tous ceux qui ont bien voulu lui faciliter sa tâche, soit en lui fournissant des renseignements, soit en lui octroyant des autorisations de fouiller.

Ses remerciements iront à

M. J. Léonard, bourgmestre de Vyle-Tharoul ;

M. le chevalier de Mélotte ;

M. le baron F. de Tornaco et à son régisseur M. Fr.

Leurquin ;

M. Questienne, ingénieur en chef du service technique provincial ;

M. et M<sup>me</sup> Lambinon à Herstal ;

enfin à MM. L. Debrassinne et F. Hénaux qui tous deux ont bien mérité de l'Institut, pour le grand dévouement dont ils n'ont cessé de faire preuve au cours des fouilles de cette année.

*Le Secrétaire,*  
L. RENARD-GRENSON.

Liège, 31 décembre 1911.

---

# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

## NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CITÉS DANS CE VOLUME

- ABONDANCE, La déesse de l', 225, 226.  
ADAM, abbe de Heylissem, 195.  
AERSCHODT, van, 70  
AIX-LA-CHAPELLE, 181.  
ALEXANDRE, Le Dr Joseph, III-V, 237-248.  
ALOST, le carillon d', 63, 64  
ALOZ, Breton d', 147.  
AMAY. IX, XXV.  
AMBERLOUP, 230.  
ANDERNACH, XXIX.  
ANDRIMONT, 11.  
ANDRYANE, 165.  
ANGLEUR, 104, 105, 107  
ANS, Charles, d', 36, 37.  
ANSEMBOURG, La maison d', XXXIII, XXXIV.  
ANTONIN LE PIEUX, empereur romain, XXV.  
APOLLON, 230.  
APS, Jean, d'. prince-évêque de Liège, 252.  
ARGENTEAU, IX.  
ARLON, 227, 230.  
AUDENAERDE, 72.  
AUTRICHE, Georges d', prince-évêque de Liège, 65.  
AUAUX, M., d', 33.  
AVERBODE, 120.  
AWANS, 126, 129.  
— Humbert, Corbeau d', 134-135.  
AWIR, 117, 120, 126.  
— Agnès d', 115. — Hugues d', 115, 126. — Michel d', 115.  
BARBIEUX, fondateur de cloches, 72.  
BARÉ, Jean, abbé de Malonne, 218.  
BARRÉ, Jean de, abbé du Val-Saint-Lambert, 251.  
BARSE, 256.  
BASSENGE, Nicolas, 163  
BATAILLE, Jean, 253.  
BAUDOIR, 101, 102.  
BAVIÈRE, Ernest de, prince évêque de Liège, XXVII. — Ferdinand de, prince évêque de Liège, 23, 44, 46, 54, 56, 57, 218. — Jean-Théodore, prince-évêque de Liège, XXVII. — Maximilien-Henri de, prince-évêque de Liège, XXVIII, 48, 51, 57, 58, 59, 61, 212.  
BEAUREPART, 64.  
BEAURIEU, Rigaud de, 127, 128.  
BECKMAN, grand greffier, 30, 37.  
BECQUEVORT, Araoul, abbé de Malonne, 207, 209, 210. — Lambert, abbé de Malonne, 199.  
BEFVE, Gilles de, 67. — Jean de, 67. — Nicolas de, 67.  
BEGGHE, Bauduin le, 198.  
BELEM, 71.  
BÉMY, Le chanoine, 68.  
BÉNÉVENT, Le prince de, 169.

- BERG, 223-235.  
BERNALMONT, Antoine de, 142, 154.  
BERRY, Jean, duc de, 77.  
BERTHUIN, Saint, 188, 191, 192, 193, 195, 196, 197, 205, 206, 207, 208, 210.  
BEUTH, 16, 185.  
BEX, Catherine, 32. — Pierre, bourgmestre de Liège, 34, 38, 41, 42, 49, 55.  
BIDART, Jacques, abbé de Malonne, 218. — Jean-François, abbé de Malonne, 212, 217, 218.  
BILQUIN, Jacqueline, 71.  
BIOLLEY, 165, 168, 170, 171, 174, 175.  
BOCHOLT, Ferdinand de, archidiacre, 30.  
BOEUR, le chanoine de, 68.  
BOIS BORSU, 256, 257.  
BONCELLES, XXV.  
BONVOISIN, Michel, abbé de Malonne, 203, 219.  
BORSU, 257.  
BOUILLE, Gérard del, bourgmestre de Liège, 34, 41, 44, 46, 47.  
BOULLON, 8, 16, 29, 48 — Frédéric-Maurice, duc de, gouverneur de Maestricht, 55.  
BOURBON, Louis de, prince-évêque de Liège, 2.  
BOURBON-CONDÉ, Anne-Genève de, 4, 53.  
BOURGOGNE, Marie de, 2.  
BRAIVES, 88.  
BRASS, 181.  
BRASSET, 52.  
BROGNE, 195.  
BRUCK, Paul van den, 168.  
BRUNSWICK, Le duc de, 31.  
BUFFALO, Le marquis de, 30.  
BUGNY, 219.  
CADENET, 13 sv.  
CARPENTIER, 72.  
CARRIÈRES, agent français, 60, 61.  
CÈRES, 225, 226.  
CHALONS, Hugues de, prince-évêque de Liège, 197.  
CHARLEMONT, 43.  
CHARLES V, 77.  
CHARLES LE CHAUVÉ, 5.  
CHARLES LE NOBLE, 77.  
CHARLES QUINT, 3, 4, 8, 202.  
CHARNASEE, 23.  
CHÈNÉE, 37.  
CHOKIER, 22.  
CHOSROËS I, 209.  
COCHELET, 164.  
COCKERILL, Jacques, 173. — John, 171, 173, 185, 186. — Nancy, 173. — William, 169-184.  
COLOGNE, 2.  
COMBLEN, 181.  
CONDÉ, Le prince de, 54.  
CONINXHEIM, 104, 108.  
CONON, abbé de Malonne, 193, 194, 195.  
CONTY, 52, 54, 57.  
CORMETTE, Jeanne de, 30.  
CORNÉLIS, Laurent, abbé de Malonne, 199, 201, 202, 204.  
CORNILLOIN, 119, 124, 130, 133, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154.  
CORSWAREM, Robert de, 133.  
CRISNÉE, Henri de, 126, 128.  
CURTIUS, La maison, II, XXII, XXXII, XXXIII, 95, 99, 102, 104.  
DAMMARTIN, La tour de, 117. — Eustache de, 119, 120, 122 — Everard de, 117. — Fastrard de, 117, 122. — Hugues II, comte de, 114. — Jean de, 119. — Libert de, 119. — Libert de, curé de Glons, 123. — Rasse de, 113-145 — Renard Sural de, sire de Jeneffe, maieur de Liège, 124, 125, 127. — Thomas de, sire de Hermalle, 120.  
DAMMARTIN-EN-GOËLE, Le comte de, 113. — Hugues de, 126.  
DAMMARTIN ET WARFUSÉE, Libert Sural de, 115, 117, 118, 119, 120, 124, 126. — Otton, sire de, 117, 119, 120, 121, 122.  
DAMZEAUX, 181.  
DARCHIS, La fondation, VI.  
DARION, XXXI.

- DARION, Granjoie de. 143.  
DASSONVILLE, Laurent, abbé de Malonne. 201.  
DAUCHAP, 171.  
DAVID, Jean-Nicolas, 174, 176. P., 170.  
DEHASSE, 181.  
DEPAIFVE, 220.  
DELGLÈRE, Jean, 65.  
DEMARTEAU, Joseph. XXXV.  
DENÉE-MAREDSOUS, 107.  
DERODE, 181.  
DESMOUSSEAUX, Le préfet. 68, 167.  
DEVILLERS, Leopold, XXXVII.  
DINANT, 71, 200.  
DOUGLAS, James. 167, 168, 169, 184.  
DUJARDIN, 46.  
DUPLAIX, abbé de Floreffe, 200.  
DUTERNE, Thierry, 159.  
DUILLEUX, Joseph-Albert, 220.  
ELSLOO, Arnold de, 121.  
EMONT, P.-II -P., fondateur de cloches, 69, 72.  
ENGIS, 117.  
ENSIVAL, 163, 168.  
EPINOIS, 95.  
ERPON, 191.  
ETHE, 230.  
EUFFER, 181.  
EUPEN, 162.  
EVANS, Olivier. 185  
EVERARD, abbé de Saint-Laurent, à Liège, 117, 118, 129.  
EVERLIN, abbé de Saint-Laurent, voir Everard.  
FALIZE, Herman, abbé de Malonne, 212, 218.  
FALLAIS, XII, XXXI.  
FARCY, Hubert, abbé de Malonne, 218.  
FARINEAU, Stassin, 149.  
FASTREIT, Jean, 253.  
FAYN, architecte. 67.  
FENAL, Jean 1<sup>er</sup> de, abbé de Malonne, 199. — Nicolas II de, abbé de Malonne, 196, 198, 199.  
FENFFE, 16, 48, 56.  
FER, Jean. 72.  
FEXHELE-HAUT-CLOCHER, 106, 107.  
FEY, 181  
FICQUELMONT, René-Louis de, 11 et suiv.  
FLAWINNE, 190. — Josse de, abbé de Malonne, 200.  
FLÔNE. IX.  
FLOREFFE, 193, 195, 196, 200.  
FOOZ, Everlin de, abbé de Saint-Laurent. voir Everard.  
FORTUNE, La. 225, 226, 228, 229, 230.  
FOSSES, 195.  
FOSSOUL, Evrard-Urbain de. bourgmestre de Liège. XXX.  
FRAIFONT, Julien. II-III.  
FRANCFORT. 30. 59.  
FRANCHIMONT, 36, 48.  
FRANÇOIS, évêque de Sélivrée. 197.  
FRANCOMONT, 163, 181  
FRÉCINE, 163, 164.  
FRÉDÉRIC, Guillaume, grand électeur, 30.  
FRELOUX, 34, 117.  
FRONDE, la. 4.  
FONDS DE WHOGNE, XXIV.  
GEER, XXXI,  
GEMBLoux, 195.  
GHEIN, André-Joseph van den, 67, 70. — Mathieu van den, 69.  
GHERINX, Anne de. 36.  
GLANMUNCHWEILER, 227.  
GLOES, Jean, 66.  
GLONS, 123  
GODAR, G., 174, 176.  
GODIN, Pierre, 170.  
GOTHEM, Arnoken de. 151.  
GRAND ANNE, XXXI.  
GRANDJEAN, Rudolphe, juriconsulte, 55.  
GRANDPRÉ, Le Comte de. 11, 12.  
GRAND'RY, 181.  
GRAVE, A. de, 70.  
GRÉGOIRE, abbé de Malonne, 194, 195.  
GRIGNOUX, 19, sv.  
GROESBEEK, Gérard de, prince-

- évêque de Liège, 3. — Paul-Jean de, chancelier de Liège, 34.
- GROGNART, Jean, fondateur de cloches, 72, 209.
- GROULART, Hyacinthe de, XXXVIII.
- GUELDRE, HENRI de, prince-évêque de Liège, 149, 151.
- GUIBERT, abbé de Gembloux, 195.
- GUIDO, évêque élu de Liège, 197.
- GUILMOT, André-Jérôme, abbé de Malonne, 207, 208, 219.
- HAEKENDOVER, Le retable de, 77, 79.
- HAINAUT, Bauduin de, 193.
- HAMAL, 131.  
— Guillaume le riche de, 131.  
— Isabeau de, 198.
- HAMBROUX, Wéri de, 131, 138.
- HANEFFE, 120.
- HANZINNE, Jacques de, 198. — Jean de, abbé de Malonne, 199.
- HARDENPONT, XXX.
- HARDUEMONT, 117.
- HAROD DE SENEVAS, Melchior de, marquis de Saint-Romain, 52.
- HARZÉ, Léopold, XXVI.
- HASSELT, 22.
- HAUTEPENNE, 117.
- HAUZEUR, 165.
- HAYE, Frambach de la, bourgmestre de Visé, 69.
- HEINSBERG, L'abbaye de, 118.
- HEINZENHAUSEN, 229.
- HÉLIN, La carrière, 92.
- HÉMONY, 70.
- HENNET, Jean, 44. — Wathieu, 44 sv.
- HENRI L'AVEUGLE, 193.
- HENROTE, chanoine, XXXVIII.
- HERBINGEN, 30.
- HERCULE, 228, 229, 230.
- HERK, Philippe de, 151.
- HERMAL, 117, 120.
- HERSTAL, XII, 52, 55, 259.
- HESDIN, 30.
- HENFLIZE, André de, 180, 183.
- HEURE-LE-TIXHE, 234.
- HEYDEN A BLISIA, Conrard van der, bourgmestre de Liège, 36, 37.
- HEYLLISSEM, 195.
- HINSLIN, Pierre, 199, 210.
- HODIMONT, 169.  
— Léonard de, 65.
- HODSON, James, 169, 171, 172, 173.
- HOGNOUL, Bastin de, 137. — Eustache le vieux, Franchomme de, 136.
- HOLLOGNE-AUX-PIERRES, XXV.
- HOMPS, Angenot, 181.
- HOMPT, Pranghe, 181.
- HONGRIE, Marie de, 8.
- HOSDENGs, Pires de, 198. — Thiry de, 198.
- HOUTAIN, Désiré de, abbé de Malonne, 199.
- HOUTEM, Ignace van, 181.
- HOZÉMONT, Juwette de, 134.
- HUCCORGNE, XXX.
- HUY, 22, 48.  
— Notre-Dame, 75.  
— Pepin de, 78.
- INNOCENT III, pape, 195.
- IVOZ, 253.
- JACQUIN, Perpète, 43.
- JAVA, Bas-Oha, XXX.
- JAYMAERT, Renard, 32.
- JEAN, abbé de Floreffe, 195. — III, comte de Namur, 199.
- JEAN SANS PITIÉ, prince-évêque de Liège, 199.
- JEHAY, 131.
- JEMAPPES, 219.
- JENEFFE, 108, 126, 129, 131, 133.  
— Bauduin de, 132. — Libert de, 131. — Marguerite de, 133.
- JESSEREN, 104, 107.
- JOURDAIN, orfèvre de Liège, 195.
- JUGLE, Pierre, 72.
- JUNON, 227, 228, 229, 231.
- JUPILLE, XXV.
- JUPITER, 227, 231, 232.
- JUPRELLE, 259.
- KELLETER, E., 181.
- KEMENHE, 127, 128.

- KESSEL, 230.  
KREUZNACH, 229.
- LA CLOYE, 30.  
LA GLEIZE, 65.  
LAMBERT, Saint, 19.  
LAMINE Catherine, 44  
LANA, J.-B de, 159.  
LANAYE, Louis de. XXVIII.  
LANDOIR, 187, 189  
LANGDRIS. Guillaume de, 131, 138.  
LANTIN. 130, 135, 147, 148, 149.  
— Libert de, 150, 153.  
LAON, 63.  
LATINNE, 87-91.  
LATOUR, 230.  
LAVAUX-RENARD, Anne de. 32.  
LAVOIR, XXV.  
LEERODE. Jean-Arnold de, cha-  
noine de Saint-Lambert, 57, 58.  
LEFEBVRE, Pierre, abbé de Ma-  
lonne, 219.  
LÉGIPONT, 41.  
LEGROS, Nicolas, fondeur de  
cloches, 71.  
LELOUP, 174, 176.  
LENOIR, 219.  
LENS-SUR-GEER, XXVII.  
LÉOPOLD, L'archiduc gouverneur  
des Pays-Bas, 58.  
LÉVÊQUE, Noel-Toussaint, 66. —  
Pierre-Guillaume, 66.  
LENHY, 126, 129.  
— Ameal de, 127. — Antoine  
de, dit le moine, 136. — Hugues  
de, 126, 128, 129. — Humbert de,  
131, 134. — Libert dit Breton  
de, 128. — Otton de. 126, 127.  
— Rigaud de, 127, 128.  
LEYEN, Henri de, évêque de Liège,  
193, 196.  
LHOMEL, Le comte Georges de,  
11, 17, 18, 31 sv.  
LIBOY, Le baron de, 29.  
LIÈGE, 100-102.  
— La citadelle de Sainte-  
Walburge, 60. — Le palais  
épiscopal, 64. — Les carillons,  
64. — Les Croisiers, 64, 68. —  
Les Frères Mineurs, 35, 36, 38.  
— Les Récollets, 71. — Les Ur-  
sulines, 167. — Outre-Meuse, v.  
— Paix-Notre-Dame, 64. —  
Saint-Barthélemy, 64, 69, 71. —  
Saint-Denis, 64, 69, 71, 148. —  
Saint-Gilles, 64. — Saint-  
Jacques, 39, 61. — Saint-Jean  
l'Évangéliste, 64, 68. — Saint-  
Lambert, v, 14, 17, 65, 67, 74, 149,  
151. — Saint-Laurent, 50, 64, 68,  
116, 120 — Saint Martin, 64. —  
Saint-Paul, 64, 67, 68. — Saint-  
Pierre, 64, 153. — Sainte-Croix,  
64. — Val des Ecoliers, 64. —  
Hennequin de, 78.
- LIERS, 127.  
LIMBOURG, 163.  
LIMONT, 126, 131.  
— Robert, de, 133.  
LIVERLO, François de, bour-  
mestre de Liège, 35, 36.  
LIXHE, 124.  
LOCREAZ, Jean, 137.  
LOHEST, Paul, XXXVIII.  
L'OMME Jean, 77.  
LONGUEVILLE, Le duc de, 4, 7, 29,  
30, 33. — Nicolas de, abbé de  
Malonne, 198.  
LONGVILLERS, 31  
LOOS, 40.  
LOOZ, Arnould, comte de, 148,  
150. — Louis, comte de, 147.  
LORRAINE, Henri de, comte de  
d'Harcourt, 49.  
LOUIS XI, 6, 7, 53. — XIII, 20 sv. —  
XIV, 61, 212.  
LOUIS LE GROS, 114  
LOUVAIN, Saint-Pierre. 70. —  
Sainte- Gertrude, 70.  
LUMBRES. Antoine de, 10, 30 sv. —  
Jacques de. 30.  
LUXEMBOURG, 22, 163, 227.  
LYNDEN, Le baron de, gouver-  
neur de Franchimont, 36, 48.
- MAAS, 181  
MAESTRICH, 22, 26, 27, 29, 30, 34,  
37, 55, 58 190, 226, 230, 235.  
MAGRET, Simon, 72.  
MAJEROUX, 230.

- MALI. M., 170.  
 MALINES. 69.  
 MALMEDY, 70.  
 MALONNE. 187, 221.  
 MARCHE EN-FAMENNE, 102.  
 MARCHIN, Le comte de, 29.  
 MARCK, Euglebert de la, 197. —  
 Evrard de la, prince-évêque de  
 Liège, 3, 202.  
 MAREDSOUS, 105, 106, 107.  
 MARET, Denis de, bourgmestre  
 de Visé, 69.  
 MARIE-LOUISE, La reine. 68.  
 MARIENBOURG, 43.  
 MARNEFFE, XXV.  
 MAXIMILIEN 1<sup>er</sup>, empereur, 2.  
 MAZARIN, 52, 53, 54.  
 MÉAN, Charles de, seigneur  
 d'Atrin, 36. — Pierre de, 36.  
 MEHAGNOUL, Jean de, abbé de  
 Malonne, 199.  
 MERCURE, 225, 227, 228, 229.  
 MÉRODE, Le baron de, gouver-  
 neur de Huy, 48.  
 MESSANCY, 230.  
 METZ, 11.  
 MEUNIER, 165, 174, 176.  
 MICHE, Le colonel, 37.  
 MICHELAND, Antoine, 159.  
 MICHELET, 6.  
 MICOUD d'UMONS, Le préfet, 178.  
 MINERVE, 228.  
 MOHA, XXX.  
 MOMALLE, 117, 128.  
 MONS, 72.  
 MONT, Henri du, 218.  
 MONTFERRANT, Ermentrude de,  
 132.  
 MONTJOIE, 180.  
 MONTREUIL-SUR-MER, 59.  
 MORÉAL, Antoine, 149.  
 MOUZET, 163.  
 MOUZON, L'abbé de, 11, 12 sv.  
 MOXHON, Ernest, XXII. — Léopold,  
 XXII. — Sophie, XXIII.  
 MUNO, Le prieur de, 98.  
 MUNSTER, 30, 33, 35, 39, 45, 46, 52.  
 MUSSY-LA-VILLE, 230.  
 MYE, Jean de, 197.  
 NAMUR, 43, 195.  
 — Henri, comte de, 120. —  
 Philippe, comte de, 127.  
 NARBONNE, 77.  
 NASSAU, Jean Louis, comte de,  
 21.  
 NAVAGNE, Le fort de, 58.  
 NAVEZ, Albert-Joseph, chanoine  
 de Malonne, 207, 208.  
 NÉAUX, 181.  
 NIFLE, 16, 207, 208.  
 NIVELLES, 191.  
 NOORDA, N., 70.  
 NOTTINGHAM, 77.  
 NOVILLE, XXX, 117.  
 NOYERS, Pierre des, 31.  
 OBOURG, XXX.  
 OCQUIER, 257.  
 OHEY, 99.  
 OIGNIES, Hugo d', 200, 202.  
 OLIVA, Le traité d', 32.  
 OMAL, XXXI.  
 OMBRET, XXV.  
 ORANGE. Le prince d', 23, 26.  
 OREYE, Arnould, d', 134.  
 ORLÉANS, Henri d', 54.  
 OSNABRUCK, Le congrès d', 29.  
 OTHBELLE, 188.  
 OTHÉE, Libert-Crepon d', 136.  
 OTHON 1<sup>er</sup>, empereur, 1.  
 OULTREMONT, Charles d', prince-  
 évêque de Liège, 160.  
 OUPEYE, IX.  
 PAIX-DIEU, 133.  
 PARC, L'abbaye de, 70.  
 PARÉ, Gui, 195.  
 PARENT, Jean, 148.  
 PASTOR, H.-H., 181.  
 PAUCHET, Jean-Baptiste, 219.  
 PENILH, Fastré, 131, 137.  
 PEROT, 46, 49, 52.  
 PESCHE, Le baron de, 12.  
 PHILIPPE I, roi de France, 113, 114.  
 PHILIPPE, Hurepel, 121.  
 PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France,  
 121.  
 PHILIPPE LE BEL, 7.  
 PHILIPPE LE NOBLE, 195.

- PHILIPPEVILLE, 43.  
PICARD, Edgar, xxxvii.  
PICCOLOMINI, 24.  
PIERPONT, Hugues de, prince-  
évêque de Liège, 127, 128.  
PIMODAN, Le comte de, xxxii.  
PINCHON, Jacques, abbé de Ma-  
lonne, 199.  
PLAINEVAUX, 252.  
POIGNARD, fondateur de cloches, 73.  
POLAIN, Jean de, 141. — Libert  
de, 141.  
PONSARDIN, 181.  
PORTUGAL, Jean V de, 71  
POSTUME, empereur, xxvi.  
POTTIERS, Denis de, 16, 48 — Jean-  
Ferdinand de, 16, 48.  
POUSSET, 117.  
PRÉ, Biron, 110, 111.  
PUTMANS, Dillen, 181.
- RAIZIER, Renier de, abbé du Val-  
Saint-Lambert, 251.  
REGNAULT, 16, 167.  
REIMS, 181.  
RÉMONT-PORCHERESSE, 109.  
RICHELIEU, 17, 21, 30.  
RIWALE, Pangnon de, 143.  
ROBERMONT, 64.  
ROBERT, abbé de Brogne, 195.  
ROGA, 190.  
ROGER AU CHAPEAU D'ILE, 134.  
ROLLANS, Barthélemy, bourg-  
mestre de Liège, 41, 42, 45, 46,  
49, 50 sv.  
ROMERSHOVEN, Willem de, 151.  
ROSEN, comte de Reinholt, Le  
Général de, 52.  
ROSSEM, Martin van, 7  
ROY, Jean-Joseph Le, 66.  
RUELLE, Sébastien La, bourg-  
mestre de Liège, 16 sv.  
RULLEN, xxx.  
RYCKHOLT, ix.
- SAINT-HUBERT, Marguerite de,  
71 — Renier de, 199.  
SAINT-POL, 30.  
SAINT-ROMAIN, Le Seigneur de,  
52.
- SAINT-SYMPHORIEN, xxx, 101.  
SAINT-TROND, 22.  
SAINTE-GERTRUDE, ix.  
SAIZAN, Le baron de, 17.  
SAMSON, 127.  
SART-TILMAN, 104, 107.  
SAUVAGE, 181.  
SEDAN, 180.  
SENY, xxv.  
SERVIENT, 16, 33, 45.  
SCHANNAT, Jean-Frédéric, v.  
SCHEEN, L'abbé, curé de Wonck,  
xxxvii.  
SCHEIBLER, Bernard, 180, 183. —  
J.-II, 180.  
SCHEPPERS, Le Colonel, 36.  
SCLUSMAN, Dieudonné, abbé de  
Malonne 199, 205, 207, 210.  
SIMONIS, 165, 168, 170, 171, 174,  
175.  
SLUTER, Claude, 77.  
SOIRON, ix.  
SOUMAGNE, ix.  
SPA, 58, 59.  
SPAAR, Otto-Christophe, baron  
de, 48  
SPIENNES, 93-101  
SPY, La grotte de, 92.  
STAPLEAUX, Jean, abbé de Ma-  
lonne, 211, 217, 218.  
STAVELOT, 120.  
STEPPE, 136.  
SURLET, Jean-Ernest de, grand  
vicaire de Liège, 212, 218.
- TERMONGNE, Gilles de, abbé du  
Val-Saint-Lambert, 253.  
TERNAUX, 168.  
THOMASSEN, 167, 184, 185.  
TILFF, 105.  
TIMBRONE, Le général, 219.  
TOMBOR, Françoise del, 44.  
TONGRES, 22, 55, 71, 103, 104, 107,  
234, 235.  
TURENNE, Le maréchal de, 43
- VACHE, Jean le, 71. — Jean-Bap-  
tiste le, 71. — Nicolas le, 71. —  
Paul le, 66. — Pierre le, 71.  
VAL-BENOIT, 64, 128, 133, 148.

- VAL NOTRE-DAME, 121.  
VAL-SAINT-LAMBERT, 64, 69, 121,  
124, 133, 135, 249-254.  
VELLERELLE-LE-SEC, 92-95.  
VERVIERS, 155, 161,  
VERVOZ, 258.  
VIEUX-WALEFFES, XXXI.  
VILLEN COURT, 249, 253.  
VILLERS L'ÉVÊQUE, Istasse-Fro-  
gné de, 131, 137.  
VILLERS-SUR-SEMOIS, 230.  
VILLETTE, 167.  
VIRTON, 227, 230.  
VISÉ, XXVII, 44, 45, 69, 70.  
— Renier de, 131, 137.  
VOROUX, Badou de, 126, 128.  
VOTTEM, Gérard Petillon de, 137.  
VYLE-THAROUL, 255, 256.
- WAGHEVENS, Médard, 69. — Pierre,  
70, 73.  
WAGNÉE, Le comte de, 16, 48, 52,  
56.  
WALTER, moine, 193.  
WARFUSÉE, 19, 20, 117  
— Alice de, 113-145. —  
Fastrard de, 127. — Libert de,  
115, 117. — Otton de, 115. —  
Rasse de, 115.
- WAROUX, 126, 129, 148, 150.  
— Abraham de, 141. —  
Breton le jeune de, 115, 131,  
138. — Breton le vieux, sire de,  
126, 129, 131 — Counoie de,  
142. — Guillaume dit le vieux  
de, 140. — Le vilain de, 142.  
WATT, 185.  
WEERT, Jean de, 22.  
WEGMONT, IX  
WEYMAR, Le duc de, 52.  
WESTPHALIE, Le cercle de, 2, 48  
WIBALT, abbé de Stavelot, 5.  
WILMART, Pierre, bourgmestre  
de Liège, 44, 49, 55.  
WOLKRANGE, 230.  
WOMMERSOM, 83, 84, 85, 86.  
WONCK, Milo de, 123.
- XIENDELESSE, IX.
- ZAERINGEN, Raoul de, prince-  
évêque de Liège, 119, 124.  
ZANGEMEISTER, Karl, 225.  
ZEELSTMAN, Jean, 73.  
ZONHOVEN, XXIV, 81-84.  
ZORN, Jean-Valère, 54.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>L. Renard-Grenson.</b> — Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1910. . . . .	I
<b>Fl. Pholien.</b> — Rapport sur la situation financière (exercice 1910). . . . .	XLI
<b>Th. Gobert.</b> — Le rôle de la France au pays de Liège durant le second quart du XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	1
<b>G. Jorissenne.</b> — Carillons et carillonneurs au pays de Liège et en Wallonie . . . . .	63
<b>J. Destrée.</b> — Groupes en albâtre provenant de l'église collégiale de Huy . . . . .	75
<b>M. De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais.</b> — Mélanges d'archéologie préhistorique . . . . .	81
<b>J. Delaite.</b> — Les premières générations issues de Rasse de Dammartin et d'Alice de Warfusée, d'après les documents . . . . .	113
<b>Th. Gobert.</b> — Conditions de l'industrie du tissage à la fin de l'ancien régime. Les Cockerill à leur début . . . . .	155
<b>Frère Marien.</b> — Les églises successives de Malonne, au pays de Liège . . . . .	187
<b>L. Halkin.</b> — La pierre à quatre dieux de Berg lez-Tongres . . . . .	223
<b>L. Renard-Grenson.</b> — Joseph Alexandre (1825-1910). . . . .	237
<b>L. Ledru.</b> — L'entrée de l'abbaye primitive du Val Saint-Lambert ou porte de Villencourt . . . . .	249
<b>L. Renard-Grenson.</b> — Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1911 par l'Institut archéologique liégeois. . . . .	255
<b>Edm. Van Wintershoven.</b> — Table alphabétique des noms de personnes et de lieux cités dans ce volume . . . . .	261

### DOCUMENTS.

1217. — L'hôpital de Cornillon acquiert de Breton d'Aloz la dime de Lantin. . . . .	147
---	-----

1221-1229. — Le comte Louis de Looz approuve la cession de 22 1/2 bonniers de terre faite par Breton d'Aloz à l'hôpital de Cornillon . . . . .	147
Août 1234. — Le comte Arnould de Looz approuve la donation de 29 bonniers de terre allodiale situés à Waroux, en faveur de l'abbaye du Val-Benoit . . . . .	148
Février 1260. — Par devant les tenants de l'église Saint-Denis de Liège. Jean Parent cède à l'hôpital de Cornillon une maison située à Lantin . . . . .	148
1260, 2 mars. — Henri de Gueldre, élu de Liège et le chapitre de Saint-Lambert confirment la renonciation qu'Antoine Moreal, Stassin Farineal et Libert frères font de tous leurs biens situés à Lantin en faveur de l'hôpital de Cornillon . . . . .	149
1260, 22 juin. — Le comte Arnould de Looz approuve la ces- sion de 29 bonniers de terre et d'une brasserie situés à Waroux, faite par Libert de Lantin à l'hôpital de Cornil- lon . . . . .	150
1260, 6 juillet. — L'évêque Henri de Gueldre, le chapitre de Saint-Lambert, le conseil de la Cité, etc., approuvent la vente de certains biens situés à Lantin faite par Libert de Lantin et ses enfants à l'hôpital de Cornillon . . . . .	151
1260, 26 juin. — Les enfants de Libert de Lantin cèdent à l'hôpi- tal de Cornillon des biens situés à Lantin mouvant de l'église Saint-Pierre, de Liège . . . . .	153
1300, 2 janvier. — Antoine de Bernalmont reconnaît les droits du couvent de Cornillon sur une rente vendue par sa mère. . . . .	154

PLANCHES ET VIGNETTES.

Groupes en albâtre, avec restes de polychromie, ayant appar- tenu à un retable et provenant de la collégiale de Huy (planche I) . . . . .	76
Extrait de la carte militaire au 1/50,000 <sup>e</sup> (fig. 1) . . . . .	82
Industrie microlithique à cailloux roulés de Zonhoven (pl. II) ) " " " " " (pl. III) )	86
Instruments de type acheuléen de Latinne (fig. 2 et 3) . . . . .	87
Instrument acheuléen réemployé par les Néolithiques (Velle- reille-le-Sec) (fig. 4) . . . . .	91
Silex moustériens de Spiennes (fig 5 et 5 bis) . . . . .	93
" " " (fig. 6, 7 et 8) . . . . .	94
" " " (fig. 9) . . . . .	95



# INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

---

## STATUTS

---

### ARTICLE I.

§ 1. — L'*Institut archéologique liégeois* est fondé pour rechercher, étudier et conserver les antiquités et monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province, de l'ancien pays de Liège et de ses dépendances.

§ 2. — La Société publie un recueil archéologique et historique intitulé *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

### ARTICLE II.

§ 1. — L'Institut se compose de quarante membres effectifs au plus, de membres correspondants et de membres associés.

§ 2. — Il peut aussi nommer des membres d'honneur.

### ARTICLE III.

§ 1. — L'élection des membres effectifs a lieu dans les séances d'avril et de décembre. Leur présentation doit être faite par écrit, signée par cinq membres effectifs et figurer sur la convocation qui précède la séance d'élection.

§ 2. — L'admission est décidée au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. La présence de la moitié au moins des membres effectifs existants est requise pour qu'on puisse procéder à l'élection.

ARTICLE IV.

§ 1. — Les réunions ordinaires ont lieu mensuellement, sauf pendant les mois d'août et de septembre. Le Bureau fixe le jour et l'heure des séances.

§ 2. — Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée. Sur la demande de trois membres on procède au scrutin secret.

§ 3. — Les membres d'honneur, correspondants et associés assistent aux séances: ils ont voix consultative.

§ 4. — Toute discussion étrangère au but de l'Institut est interdite.

ARTICLE V.

§ 1. — Le Bureau se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du conservateur, du bibliothécaire et du trésorier. L'Institut peut nommer des secrétaires, des conservateurs, des bibliothécaires et des trésoriers-adjoints.

§ 2. — Les fonctions des membres du Bureau sont biennales. Le vice-président devient de droit président pour les deux années qui suivent celles pendant lesquelles il a rempli les fonctions de vice-président. Le président n'est pas immédiatement rééligible.

ARTICLE VI.

Le président veille à l'exécution du règlement; il dirige les travaux et les discussions des réunions. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre effectif le plus ancien en remplit les fonctions.

ARTICLE VII.

§ 1. — Le secrétaire tient les procès-verbaux des séances, la correspondance, etc. Un résumé du procès-verbal de chaque séance est publié.

§ 2. — Les procès-verbaux et les pièces officielles émanant de la Société sont signés par le président et par le secrétaire. Celui-ci signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

§ 3. — Le secrétaire a la garde des archives et présente chaque année, avant le 1<sup>er</sup> mars, un rapport détaillé sur les travaux de l'Institut.

#### ARTICLE VIII.

§ 1. — Le conservateur a la garde du musée.

§ 2. — Il tient un registre d'entrée où sont inscrits les objets reçus, achetés ou déposés, avec la date d'entrée, le lieu de provenance et le nom du donateur, du vendeur ou du déposant.

§ 3. — Une commission de vérification procède chaque année à un contrôle du musée.

#### ARTICLE IX.

§ 1. — Le bibliothécaire a la garde de la bibliothèque. Il tient un catalogue des livres offerts à l'Institut ou acquis par lui et un registre à souches des ouvrages prêtés. Le bibliothécaire rend compte chaque année, avant le 1<sup>er</sup> mars, des accroissements de la bibliothèque.

§ 2. — Une commission de vérification constate chaque année l'état de la bibliothèque.

#### ARTICLE X.

§ 1. — Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

§ 2. — Il n'effectue de paiement que sur ordonnance signée par le président et le secrétaire.

§ 3. — Il rend compte de sa gestion avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année; elle est contrôlée au préalable par une commission de vérification.

ARTICLE XI.

§ 1. — Les recettes de la Société proviennent des cotisations de ses membres, des subventions de l'Etat, de la Province et de la Ville, de dons et du produit de la vente de ses publications.

§ 2. — La cotisation annuelle des membres effectifs est de 15 fr. ; celle des membres correspondants et associés est de 10 fr. Elles sont recouvrables en janvier.

ARTICLE XII.

§ 1. — Les objets réunis par la Société forment le *Musée de l'Institut archéologique liégeois*. Ce musée se compose des dons et des dépôts faits par les particuliers ou les administrations publiques, du produit des fouilles entreprises par l'Institut et de ses acquisitions.

§ 2. — En cas de dissolution de la Société, établie dans les bâtiments de l'ancienne Maison Curtius, ses collections, sa bibliothèque et ses archives deviendront propriété de la Ville de Liège, à charge pour elle de les conserver réunies dans un musée public.

ARTICLE XIII.

§ 1. — Indépendamment de son *Bulletin*, l'Institut peut faire d'autres publications.

§ 2. — Aucun article ne peut être inséré au *Bulletin* sans un vote de l'Institut statuant sur le rapport de trois commissaires.

§ 3. — Le *Bulletin* est distribué aux institutions publiques qui encouragent l'Institut, aux compagnies savantes avec lesquelles il entretient des relations et aux membres qui ont payé leur cotisation.

§ 4. — Les auteurs des articles publiés dans le *Bulletin* ont droit à 50 tirés à part qui devront porter sur le titre

la mention : *Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Ils sont autorisés à faire tirer à leurs frais un plus grand nombre d'exemplaires.

Les tirés à part ne seront remis aux auteurs qu'après la distribution de la publication dont ils sont extraits.

#### ARTICLE XIV.

Lors du renouvellement du Bureau, l'Institut nomme :

A. — Diverses commissions spéciales notamment :

1<sup>o</sup> la commission des publications ;

2<sup>o</sup> la commission des fouilles ;

3<sup>o</sup> la commission d'achat.

Le président de l'Institut en fait partie de droit.

B. — Diverses commissions de vérification, notamment :

1<sup>o</sup> la commission de vérification du musée ;

2<sup>o</sup> la commission de vérification de la bibliothèque ;

3<sup>o</sup> la commission de vérification des comptes du trésorier.

Le nombre des membres des commissions de vérification est fixé à trois. Ils sont choisis de préférence hors du Bureau de l'Institut et déposent chaque année leur rapport avant le 1<sup>er</sup> mars.

#### ARTICLE XV.

§ 1. — Les présents statuts ne pourront être changés que sur la proposition écrite de dix membres effectifs ; toute modification devra obtenir l'assentiment des deux tiers au moins des membres effectifs.

§ 2. — *Après revision des dispositions organiques des 12 avril 1850, 18 janvier 1852, 17 janvier 1857 et 13 avril 1877, les présents statuts ont été adoptés par l'Institut archéologique liégeois réuni en assemblée générale, à Liège, le 26 avril 1907.*

POUR COPIE CONFORME :

*Le Secrétaire,*

L. RENARD-GRENSON.

*Le Président,*

G. RUIIL.

# CONVENTION

CONCLUE LE 22 JUILLET 1909 ENTRE  
LA VILLE DE LIÈGE  
ET L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

---

Entre

la VILLE DE LIÈGE, représentée par Messieurs :

- 1° Gustave KLEYER ; 2° Valère HÉNAULT ; 3° Maurice FALLOISE ; 4° Jules SEELIGER,  
tous quatre avocats, demeurant à Liège, agissant aux présentes en leurs qualités : le premier de bourgmestre et les autres d'échevins et, comme tels, d'administrateurs légaux de la dite Ville, d'une part ;

Et l'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, représenté par Messieurs :

- 1° Julien FRAIPONT, professeur à l'Université ;  
2° Lucien RENARD-GRENSON,  
tous deux demeurant à Liège, agissant en qualités : le premier de vice-président, faisant fonctions de président, et le second de secrétaire du dit Institut, délégués spécialement aux fins des présentes,  
d'autre part ;

En vue de créer, dans la Maison Curtius, un musée public d'archéologie et d'assurer la conservation des collections réunies ou à réunir par le dit Institut et la Ville,

Il a été fait la convention suivante :

ARTICLE 1.

La Maison Curtius, dont la Ville de Liège a fait l'acquisition en exécution de la délibération du Conseil communal en date du vingt-cinq novembre mil neuf cent-un, approuvée par arrêté royal du vingt deux mars mil neuf cent-deux, est affectée à l'installation du MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

ARTICLE 2.

L'Institut archéologique liégeois s'engage à transporter ses collections dans le dit immeuble. Aux collections de l'Institut archéologique liégeois, seront réunis les collections archéologiques appartenant à la Ville, ainsi que les dépôts consentis par les institutions publiques ou les particuliers.

ARTICLE 3.

L'Institut archéologique liégeois a la direction et l'organisation du Musée ainsi que le classement des collections.

ARTICLE 4.

Il sera dressé un inventaire des collections, par les soins du conservateur de l'Institut. Cet inventaire renseignera, pour chaque objet, le nom du propriétaire. Il sera complété au fur et à mesure par les acquisitions, les donations ou les dépôts effectués. Un délégué du Collège échevinal sera adjoint à la commission de l'Institut chargée de la vérification annuelle des collections.

ARTICLE 5.

Le Musée sera ouvert gratuitement au public. Les jours et heures où le public aura accès au Musée seront fixés par le Collège échevinal, sur la proposition de l'Institut.

ARTICLE 6.

La Ville fournit le personnel nécessaire à la surveillance des salles du Musée pendant les heures où elles sont accessibles au public.

ARTICLE 7.

Un concierge, nommé par la Ville, est logé dans l'établissement. Il a la garde de l'immeuble lorsqu'il est fermé au public. Le concierge est chargé du nettoyage de l'immeuble.

ARTICLE 8.

Un préposé, nommé par l'Institut archéologique liégeois, avec l'assentiment de la Ville et rémunéré par celle-ci, a pour fonctions : l'entretien du mobilier, la réparation des antiquités et toutes autres attributions à déterminer de commun accord entre le Collège échevinal et l'Institut archéologique liégeois. Ce préposé est sous les ordres du Conservateur.

ARTICLE 9.

Les frais de chauffage, d'éclairage et d'assurance sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 10.

L'accès des salles du Musée en dehors des jours et heures d'ouverture au public, est réservé aux membres du Collège échevinal et aux membres du Bureau de l'Institut ou aux personnes dont ils sont accompagnés.

ARTICLE 11.

L'Institut archéologique liégeois pourra installer dans les locaux de la Maison Curtius, ses archives, sa bibliothèque et sa salle de séances.

ARTICLE 12.

La présente convention ne pourra être rompue que par la dissolution de l'Institut archéologique liégeois et dans ce cas, ses collections, sa bibliothèque et ses archives deviendront, de plein droit, la propriété de la Ville de Liège, à charge pour elle de les conserver réunies dans un musée public.

ARTICLE 13.

Les présentes ont été autorisées par délibération du Conseil communal de la Ville de Liège en date du douze juillet mil neuf cent et neuf et approuvées en séance de l'Institut archéologique liégeois du vingt-cinq juin mil neuf cent et neuf.

Fait et signé en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, à Liège, ce vingt-deux juillet mil neuf cent-neuf.

*Pour la Ville de Liège :*

(s) GUSTAVE KLEYER.

(s) VALÈRE HÉNAULT.

(s) J. SEELIGER.

(s) MAURICE FALLOISE.

*Pour l'Institut archéologique liégeois :*

(s) JULIEN FRAIPONT.

(s) L. RENARD-GRENSON.

POUR COPIE CONFORME :

*Le Secrétaire,*

L RENARD-GRENSON.

*Le Président,*

G. RUHL.

---

**TABLEAU DES MEMBRES**  
DE  
**L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS**

---

**PRÉSIDENT D'HONNEUR**

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE  
DELVAUX DE FENFFE (HENRY).

**VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR**

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE  
KLEYER (GUSTAVE).

**BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1911-1912**

<i>Président :</i>	MM. M. LOHEST.
<i>Vice-président :</i>	J. SIMONIS.
<i>Secrétaire :</i>	L. RENARD-GRENSON.
<i>Secrétaire-adjoint :</i>	J. PIRLET.
<i>Conservateur :</i>	J. SERVAIS
<i>Conservateurs-adjoints :</i>	A. BAAR. J. HAMAL-NANDRIN.
<i>Trésorier :</i>	FL. PHOLIEN.
<i>Bibliothécaire :</i>	E. FAIRON.
<i>Bibliothécaire-adjoint :</i>	J. DELHEID.

**COMPOSITION DES COMMISSIONS POUR 1911-1912**

<i>Commission des publications :</i>	M <sup>gr</sup> SCHOOLMEESTERS. MM. J. BRASSINNE. TH. GOBERT. F. MAGNETTE.
<i>Commission des fouilles :</i>	MM. M. DE PUYDT. J. HAMAL-NANDRIN. L. RENARD-GRENSON.
<i>Commission d'achat :</i>	MM. E. BRAHY-PROST. B <sup>on</sup> R. DE SÉLYS-FANSON. FL. PHOLIEN. G. RASQUIN. G. RUHL.

*Commission de vérification du Musée :* MM. E. BRAHY-PROST.  
M. DE PUYDT.  
D<sup>r</sup> J. SIMONIS.

*Commission de vérification de la  
bibliothèque :* MM. J. BRASSINNE.  
Bon W. DE CRASSIER.  
TH. GOBERT.

*Commission de vérification des comptes :* MM. DE BUGGENOMS.  
G. RASQUIN.  
G. RUHL.

Le Président de l'*Institut* fait de droit partie des Commissions.

---

MEMBRES EFFECTIFS

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif	
5 nov. 1859.	18 nov. 1859.	1. BORMANS (STANISLAS), administrateur-inspecteur honoraire de l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Commission royale d'histoire de Belgique, 20, rue Forgeur, Liège.
	4 fév. 1876.	2. JAMAR (EDMOND), architecte, 21, rue Saint-Pierre, Liège.
	27 juil. 1877.	3. SCHOOLMEESTERS (EMILE), doyen du chapitre de la Cathédrale, 14, rue de l'Evêché, Liège.
3 déc. 1869.	31 janv. 1879.	4. BODY (ALBIN), littérateur, Spa.
4 fév. 1876.	26 mai 1882.	5. FRÉSON (JULES), conseiller honoraire à la Cour d'appel, 24, rue Sainte-Marie, Liège.
28 déc. 1879.	29 déc. 1882.	6. DE PUYDT (MARCEL), 118, boulevard de la Sauvenière, Liège.
20 mai 1887.	31 mai 1889.	7. NAVEAU (LÉON), docteur en droit, à Bommershoven, par Jesseren.
27 fév. 1885.	31 mai 1889.	8. LE PAIGE (CONSTANTIN), administrateur-inspecteur de l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, parc de Cointe, Ougrée.
30 nov. 1883.	29 mai 1891.	9. DE HARENNE (CHEVALIER J.-B.), Chaudfontaine.
28 avril 1887.	18 déc. 1891.	10. BRAHY-PROST (EDOUARD), 126, rue Féronstrée, Liège.
25 janv. 1886.	24 déc. 1896.	11. GOBERT (THÉODORE), archiviste provincial, 360, rue Saint-Gilles, Liège.
22 fév. 1879.	27 mai 1898.	12. RUHL (GUSTAVE), docteur en droit, 73, boulevard d'Avroy, Liège.
31 janv. 1889.	30 déc. 1898.	13. DE CRASSIER (BARON WILLIAM), avocat, 28, rue du Jardin Botanique, Liège.

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif	
29 nov. 1895.	30 déc. 1898.	14. BRASSINNE (JOSEPH), docteur en philosophie, premier sous-bibliothécaire de l'Université, 30, rue Nysten, <i>Liège</i> .
13 mars 1868.	27 avril 1900.	15. LEQUARRÉ (NICOLAS), professeur émérite à l'Université, 37, rue André Dumont, <i>Liège</i> .
28 mai 1897.	27 avril 1900.	16. SIMONIS (JULIEN), docteur en médecine, <i>Jemeppe-sur-Meuse</i> .
20 avril 1898.	27 avril 1900.	17. SERVAIS (JEAN), conservateur du Musée archéologique liégeois, 8, rue Joseph Demoulin, <i>Liège</i> .
20 avril 1898.	27 avril 1900.	18. RENARD-GRENON (LUCIEN), 14, rue Fabry, <i>Liège</i> .
24 fév. 1899.	28 déc. 1900.	19. LOIEST (MAX), professeur à l'Université, 46, rue Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> .
28 mai 1880.	30 mai 1902.	20. DE SÉLYS-FANSON (BARON ROBERT), docteur en droit, 18, rue André Dumont, <i>Liège</i> .
25 nov. 1898.	25 janv. 1903.	21. PHOLIEN (FLORENT), 26, rue Vinàve-d'Ile, <i>Liège</i> .
26 mars 1897.	29 mai 1903.	22. DE BUGGENOMS (LOUIS), avocat, 40, rue Courtois, <i>Liège</i> .
28 déc. 1900.	27 avril 1906.	23. HÉNAUX (FIRMIN), propriétaire, à <i>Bois-Borsu</i> .
28 oct. 1906.	26 avril 1907.	24. LAHAYE (LÉON), conservateur des Archives de l'Etat, rue Sainte-Marie, 8, <i>Liège</i> .
27 déc. 1901.	29 déc. 1907.	25. GRENSON (JOSEPH), docteur en médecine, quai de Fragnée, 54, <i>Liège</i> .
29 mars 1903.	29 déc. 1907.	26. POLAIN (EUGÈNE), docteur en droit, sous-bibliothécaire de l'Université, rue Saint-Paul, 9, <i>Liège</i> .
30 déc. 1898.	31 janv. 1909.	27. RASQUIN (GEORGES), docteur en droit, rue Laruelle, 6, <i>Liège</i> .
28 fév. 1904.	31 janv. 1909	28. HAMAL-NANDRIN (JOSEPH), industriel, quai de l'Ourthe, 51, <i>Liège</i> .

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif	
	28 mai 1909.	29. KLEYER (GUSTAVE), bourgmestre, rue Fabry, 21, <i>Liège</i> .
31 mai 1850.	30 janv. 1910.	30. PETY DE THOZÉE (JULES), consul général de Belgique honoraire, rue Henri Maus, 79, <i>Liège</i> .
27 mars 1904.	30 janv. 1910.	31. FAIRON (EMILE), conservateur adjoint des Archives de l'Etat (Liège), rue Lieutenant, <i>Pepinster</i> .
26 mai 1904.	30 janv. 1910.	32. VERCHEVAL (FÉLIX), avocat, boul. de la Sauvenière, 118, <i>Liège</i> .
29 juin 1906.	27 mai 1910.	33. JORISSENNE (GUSTAVE), docteur en médecine, rue Saint-Jacques, 2, <i>Liège</i> .
23 déc. 1906.	27 mai 1910.	34. MAGNETTE (FÉLIX), professeur à l'Athénée royal, rue Saint- Gilles, 358, <i>Liège</i> .
27 déc. 1895.	24 déc. 1911.	35. HALKIN (LÉON), professeur à l'Université, boulevard Émile de Laveleye, 59, <i>Liège</i> .
29 mars 1903.	24 déc. 1911.	36. DE SÉLYS LONGCHAMPS (BA- RON MAURICE), docteur en sciences, boulevard d'Avroy, 46, <i>Liège</i> .
27 avril 1894.	24 déc. 1911.	37. LEDRU (LÉON), artiste peintre verrier, 55, rue Bonne Femme, <i>Liège</i> .
22 févr. 1903.	24 déc. 1911.	38. DELAITE (JULIEN), docteur en sciences, conseiller communal et provincial, rue Hors-Château, 50, <i>Liège</i> .
31 mai 1907.	24 déc. 1911.	39. CAPELLE (NESTOR), docteur en droit, rue des Urbanistes, 2, <i>Liège</i> .
29 mars 1908.	24 déc. 1911.	40. BAAR-MAGIS (ARMAND), ingé- nieur, 4, rue Lebeau, <i>Liège</i> .

#### MEMBRES D'HONNEUR

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre honoraire	
24 fév. 1882.	30 janv. 1891.	1. BEQUET (ALFRED), président d'honneur de la <i>Société archéolo- gique, Namur</i> .

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre honoraire	
	30 janv. 1891.	2. DE BAYE (BARON JOSEPH), avenue de la Grande Armée, 58, <i>Paris</i> .
31 janv. 1889.	31 mai 1895.	3. PONCELET (EDOUARD), conservateur des Archives de l'Etat, <i>Mons</i> .
	27 déc. 1895.	4. DE PIMODAN (COMTE), duc romain, château d'Ochain, par Clavier.
16 nov. 1863.	24 déc. 1896.	5. DE BORMAN (CHEVALIER CAMILLE), membre du Conseil héraldique et de la Députation permanente du Limbourg, <i>Schalkhoven</i> .
	1874	30 déc. 1898.
		6. KURTII (GODEFROID), professeur honoraire de l'Université de Liège, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , directeur de l'Institut historique belge de Rome, <i>Assche</i> (Brabant).
29 déc. 1882.	30 mai 1902.	7. PIRENNE (HENRI), professeur à l'Université, 132, rue Neuve-Saint-Pierre, <i>Gand</i> .

### MEMBRES CORRESPONDANTS

Les noms précédés d'un \* sont ceux des membres qui reçoivent le *Bulletin*.

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant	
	29 juin 1877.	1. VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.), généalogiste, Steynstraat, 17, <i>Arnhem</i> .
	24 fév. 1882.	2. DE L'ESCAILLE (HENRI), la Tourette par <i>Houguerde</i> .
	24 fév. 1882.	*3. D'OTREPPE DE BOUVETTE (BARON FRÉDÉRIC), docteur en sciences, 12, rue des Carmes, <i>Liège</i> .
	24 fév. 1882.	4. BAAR (EMILE), docteur en droit, 3, rue Lebeau, <i>Liège</i> .
	28 nov. 1884.	5. HOFFMAN (le docteur), secrétaire de la <i>Société anthropologique</i> , <i>Washington</i> .
	26 déc. 1884.	6. BREUL (ADOLPHE), industriel, <i>Goé</i> .

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant	
	31 déc. 1885.	7. TIIHON (FERDINAND), docteur en médecine, <i>Thenx</i> .
	31 mars 1887.	8. DE BEHAULT DE DORNON (ARM.), rue d'Espagne, 92, <i>Bruxelles</i> .
	28 avril 1887.	9. BRACONIER (IVAN), château de <i>Modave</i> .
	28 avril 1887.	10. CHARLES (FR.-JOS.), commissaire-voyer, 27, quai de la Dérivation, <i>Liège</i> .
	28 juil. 1887.	*11. FRANCOTTE (GUSTAVE), ancien ministre de l'Industrie et du Travail, 13, place du Luxembourg, <i>Bruxelles</i> .
	27 nov. 1891.	12. DAVIN-RIGOT, <i>Latinne</i> .
31 janv. 1889.	31 déc. 1893.	*13. BREULS (PAUL), <i>Heune</i> , par Chênée.
	29 mai 1896.	14. STAMATIADIS (EPAMINONDAS), chancelier de la principauté de Samos, <i>Vathy</i> .
	24 fév. 1897.	15. HOLZER (H.), professeur émérite à l'Université, 30, boulevard Frère-Orban, <i>Liège</i> .
25 mars 1886.	28 déc. 1898.	16. TERME (GEORGES), publiciste, 82, rue Hocheporte, <i>Liège</i> .
	26 mai 1899.	17. LOUSBERG (JOSEPH), architecte de la Ville, 48, quai de Fragnée, <i>Liège</i> .
31 janv. 1889.	27 avril 1900.	*18. GAILLARD (JOSEPH), chanoine, rue du Jardin Botanique, 4, <i>Liège</i> .
27 avril 1894.	27 avril 1900.	*19. CEYSSENS (J.), curé, <i>Dalhem</i> .
	27 avril 1900.	20. FELLER (JULES), professeur à l'athénée royal, <i>Verviers</i> .
26 janv. 1900.	28 déc. 1902.	*21. COMBLEN (PAUL), architecte, 33, rue des Augustins, <i>Liège</i> .
27 déc. 1901.	28 déc. 1902.	*22. JASPAR (PAUL), architecte, 149, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .
	28 déc. 1902.	*23. VAN WINTERSHOVEN (EDM.), curé à <i>Emael</i> (Eben-Emael).

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant	
29 janv. 1900.	24 avril 1903.	*24. DUCHESNE (EUGÈNE), professeur d'histoire à l'Athénée royal, 1, rue Naimette, <i>Liège</i> .
30 avril 1897.	24 avril 1903.	25. HANSAY (ALFRED), conservateur des Archives de l'Etat, <i>Hasselt</i> .
29 nov. 1885.	20 déc. 1903.	*26. PHILIPPART (ALFRED), ingénieur, 44, avenue Blondin, <i>Liège</i> .
8 août 1890.	29 avril 1904.	*27. LOHEST (FERNAND), architecte, rue Sainte-Croix, 8, <i>Liège</i> .
25 mars 1898.	29 avril 1904.	*28. HENRIJEAN (Fr.), docteur en médecine, professeur à l'Université, rue Fabry, 11, <i>Liège</i> .
27 mai 1900.	29 avril 1904.	*29. VAN ZUYLEN (PAUL), industriel, quai des Pêcheurs, 52, <i>Liège</i> .
	18 déc. 1904.	30. DUBOIS (R.), secrétaire communal, rue Entre-deux-Portes, 130, à <i>Huy</i> .
	25 fév. 1905.	31. DE WITTE DE LIMMINGHE (ADRIEN), professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue Bassenge, 15, <i>Liège</i> .
29 janv. 1905.	25 mars 1906.	*32. VAN DER STRAETEN-PONTIHOZ (COMTE CARL), rue de la Loi, 49, <i>Bruxelles</i> .
31 juillet 1903.	23 déc. 1906.	33. BROUWERS (D. D.), conservateur des Archives de l'Etat, rue Lelièvre, 46, <i>Namur</i> .
28 fév. 1904.	28 nov. 1909.	34. DEMANY (PAUL), architecte, rue Auguste Hock, 6, <i>Liège</i> .
25 fév. 1906.	28 nov. 1909.	*35. COUVREUX (EDMOND), artiste-peintre, rue de l'Ouest, 24, <i>Liège</i> .
24 nov. 1907.	28 nov. 1909.	*36. CLOSON (JULES), chargé de cours à l'Université, rue Fabry, 1, <i>Liège</i> .
24 avril 1908.	28 nov. 1909.	*37. COENEN (abbé J.), aumônier de la prison, rue Jean d'Outremeuse, 98, <i>Liège</i> .

Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre correspondant	
27 déc. 1908.	26 mars 1911.	*38. WIBIN (BENJAMIN), docteur en médecine, <i>Amay</i> .
	28 avril 1911.	39. DE LHOMEL (COMTE GEORGES), ave- nue Kléber, 55, <i>Paris</i> .

### MEMBRES ASSOCIÉS

Date de l'admission	
29 nov. 1878.	1. BIAR (NICOLAS), ancien notaire, 120, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .
28 mai 1880.	2. DE LHONEUX (M <sup>me</sup> GUSTAVE), <i>Huy</i> .
28 mai 1880.	3. DE GELOES (COMTE RENÉ), château d' <i>Eysden</i> (Hollande).
28 mai 1880.	4. DE LAMBERTS-CORTENBACH (BARON RO- DOLPHE), château de la Zangrye à <i>Eygen-Bilsen</i> .
28 mai 1880.	5. DE PITTEURS DE BUDINGEN (BARON LÉON), docteur en droit, 83, rue Louvrex, <i>Liège</i> .
9 mars 1883.	6. DE MÉLOTTE (CHEVALIER VICTOR), château de <i>Basse-Awirs</i> , par Engis.
9 mars 1883.	7. POSWICK (PROSPER), château de <i>Tihange</i> , par <i>Huy</i> .
29 avril 1886.	8. WILMART (CHARLES), docteur en droit, 1, rue Saint-Remy, <i>Liège</i> .
30 juil. 1891.	9. DULAU et C <sup>o</sup> , libraires, 37, Soho Square, <i>Londres</i> .
25 mai 1894.	10. HOUTART (M.), docteur en droit, <i>Tournai</i> .
30 nov. 1894.	11. DE SÉLYS-LONGCHAMPS (BARON WALTER), sénateur, château de <i>Halloy</i> , par Ciney.
29 nov. 1895.	12. DE RUDDER (HENRI), ingénieur, <i>Boussu lez-</i> <i>Mons</i> .
26 mars 1897.	13. OPHOVEN (LÉON), château de Binsta par <i>Sta-</i> <i>velot</i> .
26 nov. 1897.	14. RÉVÉREND ABBÉ DE L'ABBAYE DU VAL- DIEU, <i>Charneux</i> .
31 déc. 1897.	15. EGGERMONT (I.), conseiller de légation de S. M. le Roi des Belges, château de <i>Leignon</i> , par Ciney.
25 mars 1898.	16. DE NEUVILLE (LÉON), avocat, 40, rue du Jardin- Botanique, <i>Liège</i> .
25 mars 1898.	17. HOUSSARD (ERNEST), 24, place de la Cathédrale, <i>Liège</i> .

Date de l'admission

- 24 nov. 1899. 18. KLINCKSIEK, libraire-éditeur, 11, rue de Lille, *Paris*.
- 27 avril 1900. 19. FALK, fils, libraire, 15-17, rue du Parchemin, *Bruxelles*.
- 30 nov. 1900. 20. VANDEVELD (A.), directeur de la *Bibliographie de Belgique*, *Bruxelles*.
- 28 déc. 1900. 21. FRÉSART (FÉLIX), banquier, 9, rue Sœurs-de-Hasque, *Liège*.
- 27 déc 1901. 22. NEEF (O.), distillateur, 10, rue Grandgagnage, *Liège*.
- 27 déc. 1901. 23. GOOSSENS (CHARLES), docteur en sciences, 310, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 27 janv. 1902. 24. ROLAND-DUMONT (LÉON), rue Velbruck, 2, *Liège*.
- 27 janv. 1902. 25. ADAM-PROST (AMÉDÉE), expéditeur, 15, place de la Cathédrale, *Liège*.
- 25 juil. 1902. 26. RENKIN (FRANÇOIS), fabricant d'armes, 90, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 28 déc 1902. 27. JONGEN (F.), négociant, 9, place Saint-Barthélemy, *Liège*.
- 25 janv. 1903. 28. PLOMDEUR (J.), industriel, 12, rue de la Madeleine, *Liège*.
- 25 janv. 1903. 29. DELAME (TH.), avocat à la Cour d'appel, 46, rue Füsich, *Liège*.
- 22 fév. 1903. 30. JACQUES (LÉON), ingénieur-électricien, 24, place de la Cathédrale, *Liège*.
- 29 mars 1903. 31. PIEDBŒUF-LOVENS (LOUIS), ingénieur, 5, rue Lebeau, *Liège*.
- 24 avril 1903. 32. DE MACAR-DE LAMINNE (BARON RAOUL), 33, boulevard Piercot, *Liège*.
- 24 avril 1903. 33. MISCH et THIRON, libraires, 68, rue Royale, *Bruxelles*.
- 29 mai 1903. 34. SCUVIE (ALBERT), 120, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 26 juin 1903. 35. BOGAERT (HILAIRE), ingénieur, directeur-gérant du charbonnage du Bois-d'Avroy, rue Saint-Hubert, 12, *Sclessin*.
- 31 juil. 1903. 36. OBRAN (ADOLPHE), docteur en droit, 97, rue du Saint-Esprit, *Liège*.
- 25 oct. 1903. 37. BIHET (OSCAR), étudiant, Chapelle Momelette, *Jupille*.

Date de l'admission

- 29 nov. 1903. 38. SACRÉ (FERNAND), architecte, 3, rue Jean d'Outremeuse, *Liège*.
- 28 fév. 1904. 39. MASSART (ALPHONSE), industriel, rue Bois-Evêque, 23, *Liège*.
- 27 mai 1904. 40. BAAR-LECHIAÏT (LUCIEN), industriel, boulevard de la Sauvenière, 100, *Liège*.
- 24 juin 1904. 41. CHIZELLE (MAURICE), industriel, cour des Minimes, 5, *Liège*.
- 30 oct. 1904. 42. UBAGIIS (JEAN), artiste-peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, Thier de Cornillon, 35, *Liège*.
- 30 oct. 1904. 43. MOTTARD-VAN MARCKE (M<sup>me</sup>), artiste-peintre, rue Courtois, 22, *Liège*.
- 27 nov. 1904. 44. SNYERS (ARTHUR), architecte, rue Louvrex, 62, *Liège*.
- 29 janv. 1905. 45. BELTJENS (RENÉ), substitut du procureur du Roi, rue Forgeur, 3, *Liège*.
- 28 avril 1905. 46. ANCION-MAGIS (JULES), industriel, château d'Ambève par *Aywaille*.
- 26 mai 1905. 47. JAVAUX (AUGUSTE), industriel, rue Saint-Paul, 25, *Liège*.
- 30 juin 1905. 48. BOUHON (ANTOINE), rentier, *Trou Louette (Jupille)*.
- 28 juil. 1905. 49. WAUTERS (CHARLES), avocat, quai Henvert, 21, *Liège*.
- 28 juil. 1905. 50. MASSON (EUGÈNE), contrôleur des contributions, 36, rue des Venues, *Liège*.
- 31 déc. 1905. 51. BOUVY (JOSEPH), industriel, quai de l'Industrie, 7, *Liège*.
- 31 déc. 1905. 52. WAUTERS (AMÉDÉE), avoué, 3, rue Agimont, *Liège*.
- 31 déc. 1905. 53. SKLIN (DIEUDONNÉ), industriel, rue Hors-Château, 5, *Liège*.
- 25 mars 1906. 54. CLOES (MAURICE), avocat, rue Rouveroy, 1, *Liège*.
- 25 mai 1906. 55. ADAM (MICHEL), ingénieur, rue des Guillemins, 65, *Liège*.
- 25 mai 1906. 56. ÉTIENNE (Isidore), pharmacien militaire, 14, place des Franchises, *Liège*.
- 25 mai 1906. 57. PAIGE (ULRIC, le), ingénieur, *Marcinelle*.
- 29 juin 1906. 58. DE GÉRADON (M.), avocat, 21, boulevard Piercot, *Liège*.

Date de l'admission

- 29 juin 1906. 59. GULLICK (PIERRE), à *Ampsin*.
- 29 juin 1906. 60. GRANDJEAN-LENDERS (M.), rue Louvrex, 91, *Liège*.
- 28 oct. 1906. 61. DELSAUX (E.), docteur en médecine, rue des Augustins, 6, *Liège*.
- 28 oct. 1906. 62. SEPULCHRE (CHARLES), industriel, *Herstal*.
- 28 oct. 1906. 63. VAN ORMELINGEN (ERNEST), avocat, rue d'Amereœur, 60, *Liège*.
- 25 nov. 1906. 64. DE RYCKEL-DE MELOTTE (AMÉDÉE), avocat, rue Louvrex, 47, *Liège*.
- 25 nov. 1906. 65. REULEAUX (FERNAND), avocat, rue Basse-Wez, 38, *Liège*.
- 23 déc. 1906. 66. DE MÉLOTTE (CHEVALIER MARCEL), Parc de Cointe, *Sclessin*.
- 23 déc. 1906. 67. BEAUJEAN-POULET (EMILE), ingénieur, rue Basse-Wez, 341, *Liège*.
- 27 janv. 1907. 68. TOUSSAINT (HENRI), entrepreneur, 14, rue Sœurs-de-Hasque, *Liège*.
- 27 janv. 1907. 69. MARCOTTY (JOSEPH), industriel, *Angleur*.
- 27 janv. 1907. 70. COURTOIS (LÉON), avocat, *Les Avins* (Condroz).
- 24 mars 1907. 71. DE SOER (MAX), 18, place Saint-Michel, *Liège*.
- 24 mars 1907. 72. PIRNAY (CLÉMENT), architecte, rue de la Paix, *Liège*.
- 24 mars 1907. 73. DUVIVIER (PIERRE), 15, rue Etienne-Soubre, *Liège*.
- 26 avril 1907. 74. BODY (OCTAVE), pharmacien, *Hollogne-aux-Pierres*.
- 31 mai 1907. 75. STOCKIS (EUGÈNE), docteur en médecine, quai des Pêcheurs, 51, *Liège*.
- 26 juil. 1907. 76. LEGRAND (MAURICE), architecte, 11, rue de l'Etat-Tiers, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 77. LARROQUE (ERNEST), 60, quai de Fragnée, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 78. COLLEY (FRANÇOIS), 65, rue St-Laurent, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 79. SERVAIS (HENRI), négociant, 24, rue des Dominicains, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 80. BIDLOT (FERDINAND), docteur en médecine, 42, rue des Clarisses, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 81. LOHST (CHARLES), 93, rue des Sœurs Noires, 4, *Tournai*.
- 27 oct. 1907. 82. JOLET (MICHEL), architecte, *Herstal*.

Date de l'admission

- 27 oct. 1907. 83. CAPITAINE (FELIX), industriel, 12, quai de l'Industrie, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 84. LEENAERS (LUCIEN), industriel, 29, quai des Pêcheurs, *Liège*.
- 27 oct. 1907. 85. VANDERLINDEN (H.), professeur à l'Université de Liège, quai de l'Ourthe, 16, *Tilff*.
- 27 oct. 1907. 86. MARÉCHAL (abbé EDOUARD), curé à *Hodeige*, par Remicourt.
- 27 oct. 1907. 87. DEFRECHEUX (CHARLES), bibliothécaire de la Ville, 67, rue Bonne-Nouvelle, *Liège*.
- 24 nov. 1907. 88. HAMAL-MOUTON (JULES), rentier à *Péry* (Trooz).
- 24 nov. 1907. 89. GHILAIN (GUSTAVE), consul des Etats-Unis du Mexique, rue Jonruelle, 10, *Liège*.
- 29 déc. 1907. 90. PLUMIER (CHARLES), Directeur Général de la Société anonyme Syndicat des Charbonnages liégeois, 68, quai de Fragnée, *Liège*.
- 29 déc. 1907. 91. RASSENFOSSE (ARMAND), artiste-peintre, rue Saint-Gilles, 366, *Liège*.
- 29 déc. 1907. 92. T'ICK (ERNEST), industriel, quai Mativa, 5, *Liège*.
- 29 déc. 1907. 93. DELSA (EDMOND), artiste-peintre, 16, rue des Clarisses, *Liège*.
- 23 févr. 1908. 94. RUBBERS (VICTOR), architecte, 38, rue Fabry, *Liège*.
- 23 févr. 1908. 95. DUPONT (PAUL), rue Saint-Remy, 9, *Liège*.
- 23 févr. 1908. 96. DÉSIR (CHARLES), receveur des contributions, *Engis*.
- 23 févr. 1908. 97. JORIS (HUBERT), industriel, 12, rue du Midi, *Liège*.
- 29 mars 1908. 98. PIEDBŒUF (ADRIEN), industriel, 33, rue Etienne Soubre, *Liège*.
- 29 mars 1908. 99. AERTS (AUGUSTE), notaire, rue Hors-Château, 29, *Liège*.
- 29 mars 1908. 100. HUWART (MAURICE), industriel, 36, rue des Augustins, *Liège*.
- 29 mars 1908. 101. BURE (PAUL), chargé de cours à l'Université, rue des Fossés, 31, *Liège*.
- 29 mars 1908. 102. CLOSE (FRANÇOIS), architecte, rue César Franck, 66, *Liège*.
- 29 mars 1908. 103. DE COUNE (JULES), *Assenois* par Sibret.
- 29 mai 1908. 104. PIRLET (JULES), candidat notaire, rue du Midi, 11, *Liège*.

Date de l'admission

- 29 mai 1908. 105. DABIN-BOSERET (H.), éditeur, rue de l'Université, 45, *Liège*.
- 31 juill. 1908. 106. SIMONIS (CAMILLE), propriétaire, 14, rue Chevaufosse, *Liège*.
- 25 oct. 1908. 107. LEDENT (FÉLIX), avocat, 88, avenue Blondin. *Liège*.
- 25 oct. 1908. 108. COLLINET, fils (A.), antiquaire, place Saint-Paul, 7<sup>bis</sup>, *Liège*.
- 29 nov. 1908. 109. DE POTESA (baronne EDOUARD), château de Hermalle, *Hermalle sous Huy*.
- 29 nov. 1908. 110. MORET (abbé J.), curé de et à *Velroux*, par Voroux-Goreux.
- 29 nov. 1908. 111. FRAIPONT (MARCEL), docteur en droit, directeur-général des Cristalleries du Val Saint-Lambert, *Val-Saint-Lambert*.
- 27 déc. 1908. 112. GOURDET (II.), conseiller à la Cour d'appel, rue Rouveroy, 2, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 113. RIGO (LÉON), avocat à la Cour d'appel, rue de l'Etuve, 20, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 114. DRESSE-SPRING (ARMAND), industriel, boulevard de la Sauvenière, 136, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 115. JAMIN (LÉON), artiste peintre, rue Saint-Séverin, 153, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 116. JAMIN (EMILE), industriel, rue Saint-Séverin, 153, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 117. LOBET (ALFRED), architecte, 226, rue des Vennes, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 118. LECLÈRE (C.), professeur à l'Athénée royal, 276, rue des Vennes, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 119. GUÉRETTE-DOUXCHAMPS (EDMOND), ingénieur, château de Bois Mayette, *Saint-Nicolas lez-Liège*.
- 27 déc. 1908. 120. REMOUCHAMPS (J.-M.), avocat, 288, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 121. DUMONT (JULES), industriel, 189, rue Grétry, *Liège*.
- déc. 1908. 122. FAIDER (PAUL), docteur en philosophie et lettres, *Mons*.
- 27 déc. 1908. 123. CHAUDOIR (HYACINTHE), fils, 27, rue des Bégards, *Liège*.

Date de l'admission

- 27 déc. 1908. 124. MOUTON (JOSEPH), brasseur, 5, rue Charles Morren, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 125. DIEUDONNÉ (PAUL), notaire, 20, rue André Dumont, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 126. de RADZITZKY D'OSTROWICK (baron IVAN), étudiant, 6, rue Paul Devaux, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 127. DEMANY (CHARLES), ingénieur, 418, rue Saint-Léonard, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 128. ARNOLD (HENRI), employé à l'Hôtel-de-Ville, 7, rue Darchis, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 129. DALLEMAGNE (GUILLAUME), avocat, 3, rue du Mambour, *Liège*.
- 27 déc. 1908. 130. BODY (JACQUES), ingénieur agricole, *Hollogne-aux-Pierres*.
- 31 janv. 1909. 131. CHARLIER (M<sup>me</sup> JEAN), 22, place du Perron, *Theux*.
- 31 janv. 1909. 132. HARDY-DE PUYDT (M<sup>me</sup> LOUIS), 76, quai de Fragnée, *Liège*.
- 28 fév. 1909. 133. MÉLOTTE (LOUIS), 23, rue Hemricourt, *Liège*.
- 28 fév. 1909. 134. BÉCASSEAU (LUCIEN), architecte, 4, rue Laruelle, *Liège*.
- 28 fév. 1909. 135. MARCIN (L.), major d'artillerie, 157, rue de Campine, *Liège*.
- 28 fév. 1909. 136. GÉRARD (D.), sculpteur, 32, rue Sœurs-de-Hasque, *Liège*.
- 28 fév. 1909. 137. PIRLET (JOSEPH), étudiant, 77, Thier de la Fontaine, *Liège*.
- 28 mars 1909. 138. DU BOIS (ERNEST), ingénieur, 73, rue du Centre, *Verviers*.
- 28 mars 1909. 139. LALOUX-LELIEVRE (ADOLPHE), 12, avenue Rogier, *Liège*.
- 28 mars 1909. 140. JAMART (EUGÈNE), architecte, 11, rue Pasteur, *Liège*.
- 28 mars 1909. 141. POLAIN (HENRI), chef du contentieux à la Vieille Montagne, 6, quai de la Boverie, *Liège*.
- 28 mars 1909. 142. FABRI (FRANÇOIS), 2, rue des Augustins, *Liège*.
- 28 mars 1909. 143. WEEKERS (LÉO), docteur en médecine, 3, rue des Croisiers, *Liège*.
- 28 mars 1909. 144. D'ARTET (GEORGES), docteur en sciences politiques et administratives, 48, avenue Blonden, *Liège*.

Date de l'admission.

- 28 mars 1909. 143. MOREAU (EUGÈNE), notaire, 132, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 28 mars 1909. 146. COLLON (AUGUSTE), secrétaire général de la Société John Cockerill, *Seraing*.
- 28 mars 1909. 147. LOISELET (F.), lieutenant-colonel d'artillerie, 3, rue des Remparts, *Liège*.
- 28 mars 1909. 148. HOUTVAST (JEAN), ingénieur, 12, rue Simonon, *Liège*.
- 30 avril 1909. 149. DEFAYS (HENRI, pharmacien, *Stockay-Saint-Georges-sur-Meuse*.
- 28 mai 1909. 150. DARDENNE (E.-J.), membre correspondant de la Commission royale des Monuments, *Andenne*.
- 28 mai 1909. 151. BIDART-RAESKINET (A.), industriel, 2, rue Haute-Wez, *Grivegnée*.
- 25 juin 1909. 152. BALAU (abbé S.), membre de la Commission royale d'histoire, *Pepinster*.
- 21 juill. 1909. 153. LEMAIRE-DEMONCEAU, docteur en droit, 16, rue Beeckman, *Liège*.
- 31 oct. 1909. 154. BAGE (ANDRÉ), architecte, 14, rue Mont Saint-Martin, *Liège*.
- 31 oct. 1909. 155. DECHARNEUX (EMILE), industriel, 32, avenue de la Couronne, *Bruxelles*.
- 31 oct. 1909. 156. PIRLOT (ANDRÉ), 23, rue de Sélys, *Liège*.
- 31 oct. 1909. 157. HALEIN (WALTHÈRE), 20, rue Saint-Remy, *Liège*.
- 31 oct. 1909. 158. KAIRIS (ARTHUR), abbé, 61, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 31 oct. 1909. 159. GÉRIMONT (MAURICE), ingénieur, 24, rue Grand-gagnage, *Liège*.
- 28 nov. 1909. 160. HAMÉLIUS (J.-P.), chargé de cours à l'Université, rue du Village, *Hermalle-sous-Argenteau*.
- 27 déc. 1909. 161. BOURGAULT (Camille), architecte, 4, quai de la Ribué, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 162. NYST (PIERRE), industriel, quai de Fragnée, 63, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 163. RENARD-GRENSON (M<sup>me</sup> L.), rue Fabry, 14, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 164. VERCHEVAL (M<sup>me</sup> F.), boulevard de la Sauvenière, 112, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 165. TAIION (RENÉ), avocat, rue de Harlez, 8, *Liège*.
- 30 janv. 1910. 166. MATIVA (JOSEPH), rentier, rue Nysten, 16, *Liège*.

- 30 janv. 1910. 167. DELHEID (JULES), docteur en droit, rue Etienne Soubre, 29, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 168. LOHEST (JEAN), boulevard d'Avroy, 44, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 169. MULLEJANS (J.), architecte, avenue Blonden, 9, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 170. BERNARD (GUILLAUME), industriel, quai de Maestricht, 10, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 171. HAMÉLIUS (M<sup>me</sup> P.), 68, rue du Village, *Hermalle-sous-Argenteau*.
- 27 févr. 1910. 172. DE LIMBOURG (chevalier PHILIPPE), *Theux*.
- 27 févr. 1910. 173. DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron EDMOND), Château de Longchamps (*Waremmes*).
- 27 févr. 1910. 174. DE CHESTRET (baron PAUL), rue des Augustins, 33, *Liège*.
- 27 févr. 1910. 175. RAXHON (FRANZ), industriel, *Theux*.
- 3 avril 1910. 176. FIRKET (M<sup>me</sup> CH.), place Sainte-Véronique, 8, *Liège*.
- 3 avril 1910. 177. DUMONT (F.), industriel, Thier de Cornillon, 1, *Liège*.
- 29 avril 1910. 178. DE THIER (chevalier ARNOLD), rue Raikem, 1, *Liège*.
- 29 avril 1910. 179. HALKIN (ADELIN), architecte, rue de la Boverie, 40, *Liège*.
- 29 avril 1910. 180. THONET (ALFRED), lieutenant d'infanterie, avenue des Coteaux, *Grivegnée*.
- 29 avril 1910. 181. DE PERALTA (M<sup>me</sup> la marquise), château de Kinkempois lez-Liège.
- 29 avril 1910. 182. VIERSET (EMILE), docteur en droit, rue Rioul, 11, *Huy*.
- 27 mai 1910. 183. HAUZEUR (MAX), château du Val-Benoit, *Liège*.
- 27 mai 1910. 184. HENROZ (EMILE), rue Simonon, 14, *Liège*.
- 27 mai 1910. 185. FRAIPONT-GILLARD (MAX), avocat, rue Mont Saint-Martin, 35, *Liège*.
- 24 juin 1910. 186. COLSON (ARTHUR), rue Félix Chaumont, 120, *Herstal*.
- 24 juin 1910. 187. DELHEID (MAURICE), avocat près la Cour d'appel, rue Fond Pirette, *Liège*.
- 24 juin 1910. 188. EBERTHARDT (E.), avoué, impasse Lacroix, 27, *Liège*.
- 29 juil. 1910. 189. WÉRY (DÉSIRÉ), étudiant, 13, rue Saint-Remy, *Liège*.

Date de l'admission

- 29 juil. 1910. 190. LAMY (JULES), architecte, rue Charles Morren, 1, *Liège*.
- 30 oct. 1910. 191. DIGNEFFE (EMILE), docteur en droit et industriel, rue Paul Devaux, 3, *Liège*.
- 30 oct. 1910. 192. NAGELS (LUDOVIC), substitut du procureur du Roi, rue Hocheporte, 79, *Liège*.
- 30 oct. 1910. 193. DEMARTEAU (JULIEN), avocat, rue de Huv, 51, *Liège*.
- 27 nov. 1910. 194. BREUER (J.), étudiant, rue Darchis, 21, *Liège*.
- 27 nov. 1910. 195. BOUHON (A.), fils, peintre-décorateur, rue Rouveroy, 3, *Liège*.
- 18 déc. 1910. 196. MAWET (ERNEST), avocat, boulevard d'Avroy, 77, *Liège*.
- 18 déc. 1910. 197. DUPARQUE (ALFRED), rue Bovy, 8, *Liège*.
- 18 déc. 1910. 198. DABIN (JEAN), étudiant, rue de l'Université, 45, *Liège*.
- 18 déc. 1910. 199. LHOEST-BEAUDRIHAYE (JULES), quai Saint-Léonard, 72, *Liège*.
- 18 déc. 1910. 200. SACRÉ (EDMOND), ferronnier d'art, rue Jean d'Outremeuse, 3, *Liège*.
- 29 janv. 1911. 201. FRAIPONT (CHARLES), ingénieur, rue Mont Saint-Martin, 33, *Liège*.
- 29 janv. 1911. 202. NEYS (MAURICE), docteur en droit, rue de la Paix, 52, *Liège*.
- 29 janv. 1911. 203. DE TERWAGNE (GEORGES), rentier, rue Haute Sauvenière, 19, *Liège*.
- 29 janv. 1911. 204. COEMANS (FERNAND), conseiller provincial, rue Laoureux, 50, *Verviers*.
- 29 janv. 1911. 205. HANQUET (KARL), professeur à l'Université, rue de la Paix, 19, *Liège*.
- 29 janv. 1911. 206. SIMONIS (ALEXANDRE), ingénieur, place des Franchises, 4, *Liège*.
- 29 janv. 1911. 207. DREYE (A.), rentier, 36, quai Mativa, *Liège*.
- 26 févr. 1911. 208. DELMOTTE (HENRI), architecte, rue Jean d'Outremeuse, 24, *Liège*.
- 25 mars 1911. 209. THONET (Cit.), ingénieur, 70, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 26 mars 1911. 210. JACOB (FERNAND), ébéniste, rue Hullois, 87, *Liège*.
- 28 avril 1911. 211. SMEETS (THEO), généalogiste-héraldiste, boulevard de la Sauvenière, 120, *Liège*.

Date de l'admission

- 28 avril 1911. 212. CLAUDE (JOSEPH), directeur des charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie et Violette, 2, place de la Vieille Montagne, *Liège*.
- 28 avril 1911. 213. DANDOY (ALBERT), étudiant, 23, rue Jonruelle, *Liège*.
- 28 avril 1911. 214. ROBERT (HENRI), étudiant, rue Louvrex, 63, *Liège*.
- 23 juin 1911. 215. VILLERS (FERNAND), industriel, *Hasselt*.
- 23 juin 1911. 216. TURIN (M<sup>lle</sup> E.), place Rouveroy, 14, *Liège*.
- 28 juill. 1911. 217. FRAIGNEUX (LOUIS), avocat, échevin des travaux publics, quai des Pêcheurs, *Liège*.
- 28 juill. 1911. 218. REUTER (VICTOR), architecte, rue Darchis, 44, *Liège*.
- 28 juill. 1911. 219. RENCHON (J.), architecte d'ameublements, rue Hemricourt, *Liège*.
- 29 oct. 1911. 220. Frère MARIEN, professeur, à *Malonne*.
- 29 oct. 1911. 221. LEBRUN (J.), capitaine-commandant d'artillerie, 80, quai Saint-Léonard, *Liège*.
- 29 oct. 1911. 222. DE LANNOY (THÉODORE), étudiant, rue Sainte-Véronique, 3, *Liège*.
- 29 oct. 1911. 223. FALIZE (Fernand), commis greffier, 174, rue Saint-Laurent, *Liège*.
- 26 nov. 1911. 224. COEMANS (ADRIEN), notaire, *Saint-Trond*.
- 26 nov. 1911. 225. BOENS (DAEN), étudiant, Thier de la Fontaine, 21, *Liège*.
- 24 déc. 1911. 226. SÉPULCHRE (JOSEPH), ingénieur, *Marche les Dames*.
-

## AVIS

Les réclamations, lettres, livres ou paquets destinés à la Société doivent être adressés franc de port à M. L. RENARD-GRENSON, secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

---

### PRIX DES VOLUMES DU BULLETIN

Tomes I à X . . . . .	20 fr.	le volume
» XI à XXVI . . . . .	15 fr.	id.
» XXVII à XXX et XXXII-XL . . . . .	12 fr.	id.
» XXXI (Table des matières des t. I-XXX).	20 fr.	id.

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>J. Delaite.</b> — Les premières générations issues de Rasse de Dammartin et d'Alice de Warfusée, d'après les documents	113
<b>Th. Gobert.</b> — Conditions de l'industrie du tissage à la fin de l'ancien régime. Les Cockerill à leur début . . . . .	155
<b>Frère Marien.</b> — Les églises successives de Malonne, au pays de Liège . . . . .	187
<b>L. Halkin.</b> — La pierre à quatre dieux de Berg lez-Tongres .	223
<b>L. Renard-Grenson.</b> — Joseph Alexandre (1825-1910) . . . .	237
<b>L. Ledru.</b> — L'entrée de l'abbaye primitive du Val Saint-Lambert ou porte de Villencourt . . . . .	249
<b>L. Renard-Grenson.</b> — Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1911 par l'Institut . . . . .	255
<b>Edm. Van Wintershoven.</b> — Table alphabétique des noms de personnes et de lieux cités dans ce volume . . . . .	261

## PLANCHES ET VIGNETTES.

Sceau de Dammartin. — Sceau de Rasse de Warfusée (pl. VIII).	120
Sceau et contre-sceau de Baudouin de Jeneffe (planche IX) . .	132
Sceau et contre-sceau de Baudouin de Jeneffe (planche X) . .	133
Sceau et contre-sceau de Humbert Corbeau, sire d'Awans, (planche XI) . . . . .	135
Sceau de Guillaume de Waroux, dit le Vieux. — Sceau d'Abraham de Waroux (planche XII) . . . . .	142
Chapiteaux de l'ancienne abbaye de Malonne (planche XIII) .	195
Portail de l'église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, de Malonne (planche XIV) . . . . .	214
Vue d'ensemble de la dernière église malonnaise, aujourd'hui église paroissiale (1653-1722) (planche XV) . . . . .	216
La pierre à quatre dieux de Berg lez-Tongres (planche XVI) .	225
Joseph Alexandre (1825-1910) (planche XVII) . . . . .	239
Entrée primitive de l'abbaye du Val Saint-Lambert ou porte de Villencourt (planche XVIII) . . . . .	250
Vue d'ensemble de l'ancienne abbaye du Val Saint-Lambert (en 1888) (planche XIX) . . . . .	252